

INSTITUT ROYAL
COLONIAL BELGE

KONINKLIJK BELGISCH
KOLONIAAL INSTITUUT

BULLETIN
DES SÉANCES

MEDEDELINGEN
DER ZITTINGEN

XXIV — 1953 — 3



AVENUE MARNIX, 25
BRUXELLES

MARNIXLAAN, 25
BRUSSEL

1953

Prix : F 250
Prijs :

Abonnement 1953 } F 600
(4 num.) }

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

Section des Sciences morales et politiques. Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen.

	Pages. — Bladz.
Séance du 15 juin 1953	799
Zitting van 15 Juni 1953	800
M. F. Van der Linden. — L'intégration des territoires d'outre-mer dans la communauté européenne	799, 800
M. A. De Vleeschauwer. — Intervention à propos de cette communication	799, 800 ; 807-810
M. F. Dellicour. — Rêverie sous le ciel d'Afrique	799, 803 ; 811-823
M. J. Stengers. — Correspondance Léopold II — de Cuvelier	802, 803 ; 824-837
M. J. Stengers. — Correspondance Léopold II — Liebrechts	802, 803 ; 838-839
Hommage d'ouvrages. — Aangeboden werken	802
Séance du 13 juillet 1953	840
Zitting van 13 Juli 1953	841
Bienvenue. — Verwelkoming	840, 841
M. l'Abbé A. Kagame. — Mes premiers contacts avec la civi- lisation occidentale	840, 841 ; 851-862
M. A. De Vleeschauwer. — L'intégration européenne et les territoires d'outre-mer. Traités internationaux depuis 1944-1945	840, 842 ; 843
M. J. Ghilain. — La lutte contre la dénatalité dans l'Ethnie Mongo	842, 843 ; 863-871
M. E.-J. Devroey. — Au nom de M. J. Vanhove : Présen- tation du manuscrit de M. R. Bourgeois : « Traité de droit coutumier au Ruanda-Urundi »	842, 843
M. J. Ghilain. — Rapport sur le travail de M. G. Hostelet : « L'œuvre économique et sociale de la Belgique au Congo de 1885 à 1945 »	842, 843 ; 872-875

SECTION DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

SECTIE VOOR MORELE EN POLITIEKE
WETENSCHAPPEN

Séance du 15 juin 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence du R. P. J. Van Wing, président de l'Institut.

Présents : le R. P. P. Charles, MM. F. Dellicour, A. de Vleeschauwer, Th. Heyse, O. Louwers, A. Marzorati, A. Sohier, membres titulaires ; MM. N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, A. Durieux, V. Gelders, J. Ghilain, L. Guebels, J.-M. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, G. Malengreau, J. Stengers, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres associés ; MM. E. Capelle, A. Rubbens, membres correspondants, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : MM. A. Burssens, R. Cornet, Mgr J. Cuvelier, MM. H. Depage, A. Moeller de Laddersous, F. Olbrechts, G. Smets, E. Van der Straeten, A. Wauters.

L'intégration des territoires d'outre-mer dans la communauté européenne.

M. F. Van der Linden résume l'étude qu'il a préparée sur ce sujet et qui donne lieu à des interventions de M. A. De Vleeschauwer (voir p. 807), du R. P. P. Charles et de M. O. Louwers.

Cette étude sera publiée dans les mémoires in-8°.

Rêverie sous le ciel d'Afrique.

M. F. Dellicour donne lecture de la communication qu'il a rédigée sous ce titre (voir p. 811).

Zitting van 15 Juni 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de E. P. J. *Van Wing*, voorzitter van het Instituut.

Aanwezig : de E. P. P. Charles, De HH. F. Dellicour, A. de Vleeschauwer, Th. Heyse, O. Louwers, A. Marzorati, A. Sohier, titelvoerende leden ; De HH. N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, A. Durieux, V. Gelders, J. Ghilain, L. Guebels, J.-M. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, G. Malengreau, J. Stengers, F. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, buitengewone leden ; de HH. E. Capelle, A. Rubbens, corresponderende leden, alsook de H. E.-J. Devroey, Secretaris-Generaal.

Verontschuldigd : De HH. A. Burssens, R. Cornet, Mgr J. Cuvelier, De HH. H. Depage, A. Moeller de Laddersous, F. Olbrechts, G. Smets, E. Van der Straeten A. Wauters.

De integratie van de overzeese gebieden in de Europese gemeenschap.

De H. F. *Van der Linden* vat een studie samen die hij over dit onderwerp voorbereidde en die aanleiding geeft tot tussenkomst vanwege de H. A. *De Vleeschauwer* (zie blz. 807), de E. P. P. *Charles* en vanwege de H. O. *Louwers*.

Dit werk zal in de verhandelingenreeks in-8^o verschijnen.

Commission d'Histoire du Congo.

Le *Secrétaire général* dépose les deux rapports suivants de M. J. Stengers concernant les travaux de ladite Commission :

a) « Correspondance Léopold II — de Cuvelier » (voir p. 824) ;

b) « Correspondance Léopold II — Liebrechts » (voir p. 838).

Hommage d'Ouvrages.

Aangeboden Werken.

La publication suivante a été envoyée par le R. P. E. Boelaert :

De volgende publicatie werd opgestuurd door de E. P. E. Boelaert :

R. P. E. BOELAERT, Politique d'Intégration et Formation politique des Indigènes (*Problèmes d'Afrique Centrale*, Bruxelles, n° 18, 1952).

Le *Secrétaire général* dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Secretaris-Generaal* legt vervolgens op het bureau de volgende werken neer :

1. *La Revue coloniale belge* (Bruxelles, n° 184, 1^{er} juin 1953).
2. *Études d'outre-mer* (Institut Français d'outre-mer, Marseille, mars 1953).
3. *Bulletin mensuel des Statistiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (Secrétariat général, Section Statistique, n° 27, janvier 1953).
4. *African Studies* (University of the Witwatersrand, Johannesburg, Vol. 12, n° 1, mars 1953).
5. *International Organization* (World Peace Foundation, Boston, Vol. VII, n° 1, February 1953).
6. *Bulletin de Statistique* (Institut national de Statistique, Bruxelles, n° 3, 1953).
7. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Académie royale de Belgique, Bruxelles, nos 2, 3, 1953).
8. *Tijdschrift van de centrale Bank van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi* (Brussel, n° 4, April 1953).

Dromerij onder de hemel van Afrika.

De H. F. *Dellicour* leest zijn mededeling voor die hij onder die titel opstelde (zie blz. 811).

Commissie der Geschiedenis van Congo.

De *Secretaris-Generaal* legt de 2 volgende rapporten van de H. J. *Stengers* voor, betreffende de werkzaamheden van voornoemde Commissie :

- a) « Correspondance Léopold II — de Cuvelier » (zie blz. 824) ;
- b) « Correspondance Léopold II — Liebrechts » (zie blz. 838).

De zitting wordt te 16 u 10 opgeheven.

9. *Bulletin d'Informations économiques et sociales* (Haut-Commissariat de l'Afrique Équatoriale Française, Statistique Générale, Brazzaville, n° 58, avril 1953).
10. *Annales de la Société royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles*. (Éditions Acta Medica Belgica, Bruxelles, Vol. 6, n° 1, 1953).
11. *Archivos del Instituto de Estudios Africanos* (Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, n° 23 et n° 24, décembre 1952, mars 1953).
12. *Kashmir* (Ministry of Information and Broadcasting, Delhi, mars 1953).
13. *Bulletin militaire* (État-Major de la Force Publique, Léopoldville, n° 58, avril 1953).
14. *Mededelingen van het Afrika Instituut* (Rotterdam, n° 5, Mei 1953).
15. *Man*. — A monthly Record of Anthropological Science (Anthropological Institute, London, Vol. LIII, articles 24-52, February 1953).
16. *Société belge d'Études et d'Expansion*. — Bulletin (Liège, n° 155, mars-avril 1953).
17. *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel* (Académie des Sciences coloniales, Paris, Tome XIII, séances des 6 et 20 février 1953).
18. *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science* (Northwestern University School of Law, Chicago, Vol. 43, n° 5, January-February 1953).
19. *Revue universitaire suisse* (Zurich, n° 2, 1953).
20. *Revue analytique de l'éducation*. — Études et documents d'éducation (UNESCO, Paris, Vol. V, n° 5, mai 1953).
21. *New publications in the United Nations Headquarters Library* Bibliothèque des Nations-Unies, New-York, Vol. IV, n° 7, mars 1953).
22. *Bulletin économique et social de la Tunisie* (Résidence de France, Tunis, n° 76, mai 1953).
23. *Kultuurleven* ('t Groeit, Antwerpen, n° 4, Mei 1953).
24. *Bulletin officiel du Touring Club du Congo belge* (Léopoldville, n° 5, 31 mai 1953).
25. *Boletim Oficial de Angola* (Luanda, n° 15, 16, 17, séries I-II-III, 15, 22, 29, avril 1953).
26. *Quarterly Bulletin of the South African Library* (S. A. Library, Cape-Town, Vol. 7, n° 2, December 1952).

27. J. P. B. DE JOSSELIN DE JONG. — Lévi-Strauss's Theory on Kinship and Marriage (Mededelingen van het Rijksmuseum voor Volkenkunde, Leiden, n° 10, 1952).
28. *Éducation de base et éducation des adultes* (Unesco, Paris, Vol. V, n° 2, avril 1953).
29. *Bulletin d'Information* (Comité national pour le développement de l'Épargne mobilière, Bruxelles, n° 2, mai 1953).
30. *Boletim de la Biblioteca Nacional* (Biblioteca Nacional del Peru, Lima, n° 13, Diciembre de 1950).
31. J. A. MORENO MORENO. — Resena Historica de la Presencia de Espana en el Golfo de Guinea (Instituto de Estudios Africanos, Madrid, 1952).
32. Prof. Dr A. B. DROOGLEEVER FORTUYN. — Age, Stature and Weight in Surinam Conscripts (Koninklijk Instituut voor de Tropen, Amsterdam, Med. n° CI, Afd. Culturele en Physische Anthropologie n° 44, 1952).
33. Prof. Mr. C. Tj. BERTLING. — Sociaal Dienen in minder ontwikkelde gebieden (Koninklijk Instituut voor de Tropen, Amsterdam, Med. n° CII, Afd. Culturele en Physische Anthropologie n° 45, 1952).
34. Roger SAUSSUS, Pour le tambour (Grands Lacs, Namur, Coll. Lavigerie, n° 47, s. d.).
35. *Dominikaans Leven* (Tijdschrift der Paters Dominikanen, Brussel, n° 1, October-November 1952).
36. TRYGVE LIE, M. — Administration du personnel de l'Organisation des Nations-Unies (Bulletin des Nations-Unies, New-York, s. d.).
37. *Chronique de Politique étrangère* (Institut des Relations internationales, Bruxelles, Vol. VI, n° 3, 1953).
38. *Social and Economic Studies* (University College of the West Indies, Jamaica, Vol. 1, n° 1, February 1953).
39. *Septième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations-Unies* (Bureau International du Travail, Genève, 1953).
40. *Wirtschaftsdienst monatsschrift* (Hamburgischen Welt-Wirtschafts-Archiv, Hamburg, Heft 5, mai 1953).
41. *Le tourisme prend la 9^e place dans l'Économie du Congo belge* (Office du Tourisme du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, s. d.).
42. *Driemaandelijksche Periodiek voor het Koninklijk Instituut voor de Tropen* (Amsterdam, n° 2, April 1953).

43. Grands Lacs (Revue générale des Missions d'Afrique, Namur, n° 9, juin 1953).

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

La séance est levée à 16 h 10.

**A. De Vleeschauwer. — Intervention dans la discussion
de la communication de M. Fred Van der Linden sur
« L'intégration des territoires d'outre-mer
dans la communauté européenne ».**

Je viens d'écouter, comme vous tous, avec beaucoup d'intérêt, la communication de notre honorable confrère, M. Fred VAN DER LINDEN.

Celui-ci a commencé son exposé par l'article 101 du « Projet de Traité portant Statut de la Communauté européenne » — appelé souvent « Projet de Constitution politique européenne ».

Cet article 101 débute comme suit :

« 1. — *Sauf déclaration faite avant la signature du Traité* par tout État membre intéressé, les dispositions du Statut s'appliquent à tous les territoires relevant de la juridiction de chaque État ». Etc. 2-3 du même article 101.

Je voudrais émettre quelques réflexions sur le rapport de notre confrère.

Et d'abord une mise au point.

Par deux fois parlant de ce projet de Statut de la Communauté européenne, M. VAN DER LINDEN le désigne par les termes « Plan de Strasbourg ». Ceci pourrait mener à confusion, car *le* « Plan de Strasbourg » existe sous ce vocable propre et existait avant le « Projet de Traité de Statut de la Communauté européenne » auquel notre confrère se réfère. En effet, lors de sa quatrième session tenue à Strasbourg en septembre 1952, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a voté

le 26 septembre 1952 une « Recommandation de l'Assemblée sur la coordination des économies des États membres du Conseil de l'Europe et celles des pays d'outre-mer avec lesquels ils ont des liens constitutionnels ». Et c'est cette « Recommandation » qui porte le nom de « Plan de Strasbourg ». Le titre complet de cette Recommandation en donne la portée.

Nous nous sommes élevés ailleurs contre ce Plan de Strasbourg (voir *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 17 février 1953, pages 27 et 28). Et le ministre compétent confirma une partie de mon appréciation en répondant : « les recommandations ou résolutions votées là-bas (c'est-à-dire à l'Assemblée consultative de Strasbourg) n'engagent en rien le gouvernement belge » (*ibid.*, p. 28).

Quant au projet de Traité portant Statut de la Communauté européenne, il vise la création d'une Communauté politique européenne entre les six pays de la Communauté Charbon-Acier déjà réalisée, et de la Communauté européenne de Défense non encore approuvée par les Parlements nationaux des six pays en cause.

Ce texte de projet de Traité — disons d'une Constitution politique d'une Europe à six — est l'œuvre de l'Assemblée *ad hoc* née d'une application anticipée de l'article 38 du Traité de la C. E. D. non encore approuvé, et partant n'existant pas encore. En effet, cet article 38 prévoit que l'Assemblée commune de la C. E. D. étudiera, dans un délai de six mois, à dater de son entrée en fonction, « la constitution d'une Assemblée de la C. E. D., élue sur une base démocratique ». Or cette Assemblée commune de la C. E. D. n'est pas entrée en fonctions jusqu'à ce jour, puisque le traité de la C. E. D. n'est pas encore en vigueur. Mais le 10 septembre 1952, les six ministres des Affaires étrangères de la Communauté Charbon-Acier, courant au-devant des événements, ont chargé de l'étude prévue à l'article 38 du Traité de la

C. E. D., une *Assemblée ad hoc* composée, comme il est prévu pour la future Assemblée C. E. D., de l'*Assemblée commune existante Charbon-Acier*, augmentée de trois délégués pour chacun des trois grands pays membres (Allemagne, France, Italie). Cette *Assemblée ad hoc* a exécuté endéans les six mois l'étude qui lui fut confiée, et le 9 mars 1953, son Président remit solennellement son travail achevé, le « *Projet de Traité portant Statut de la Communauté européenne* », aux six ministres des Affaires étrangères réunis à Strasbourg. Le Président en fonction de ce Conseil des Six Ministres remercia l'*Assemblée ad hoc* du travail fourni et annonça que les Gouvernements étudieraient maintenant à leur tour cette importante question en se servant de tous les éléments y compris cette étude de l'*Assemblée ad hoc*. Les six ministres devaient se réunir à cette fin le 12 juin à Rome, réunion qui n'a pu avoir lieu et qui est postposée.

L'article 101 du projet de l'*Assemblée ad hoc* est donc loin d'être un texte définitif. Nous en avons dénoncé le danger dès son apparition, et il me fut répondu que cet article incriminé sera changé (voir *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 23 avril 1953, page 13). A un autre moment le ministre compétent m'avait répondu que s'il faut « une déclaration préalable » pour empêcher que les dispositions du Statut (Constitution politique) ne s'appliquent à notre Congo — voir art. 101 — cette déclaration préalable serait faite.

Ceci me permet de dire à propos de la communication que nous venons d'entendre, que si l'idée contre laquelle a réagi avec raison l'honorable M. VAN DER LINDEN se trouve exprimée dans l'article 101 de l'étude fournie par l'*Assemblée ad hoc*, aucun texte officiel n'en existe jusqu'à ce jour, pas même sous forme de « projet officiel », qu'au contraire cette idée a été déjà officiellement désavouée d'avance. Mais il faudra veiller à ce qu'elle ne

réapparaisse pas dans un texte futur par suite d'oubli ou par suite de circonstances autres.

Voilà les remarques principales que je voulais faire en ce moment.

Pour le surplus, j'ai annoté à l'ouïe deux expressions qui ne me paraissent pas tout à fait exactes. L'une se rapporte à la liberté d'exportation : cette liberté ne pourrait être toujours « absolue ». L'autre parle de « freiner le dirigisme » en faisant l'Europe : je pense que les faiseurs de l'Europe sont surtout dirigistes. Mais je ne désire pas insister sur ces questions qui, bien que graves en soi, ont à peine été effleurées par l'honorable rapporteur.

15 juin 1953.

F. Dellicour. — Rêverie sous le ciel d'Afrique.

Pendant le séjour prolongé que je viens de faire au Katanga, j'allais volontiers passer une partie de l'après-midi sur la terrasse du Cercle royal Albert et Élisabeth, à Élisabethville. Là, dans la solitude et le silence qui m'environnaient, le livre ou la revue me tombait parfois des mains et le souvenir des amis rencontrés en ce même endroit il y a plus de quarante ans et dont la plupart ont disparu, s'imposait à moi irrésistiblement...

Pour secouer ma mélancolie je levais les yeux vers la place qui s'étend devant le Cercle, cette Place Royale que j'avais connue entièrement vide, sans un arbre, sans une fleur, et qui à présent, avec ses massifs verdoyants et ses araucaria majestueux, étincelait joyeusement dans une lumière blonde, une lumière presque irréaliste, une lumière qui me rappelait le ciel de Florence. Impossible de rêver un plus beau cadre pour le buste de la reine Élisabeth qui se détachait de cette végétation.

A droite et à gauche apparaissaient des bâtiments graves : le Palais de Justice, le commissariat de district. Ce n'étaient certes pas des chefs-d'œuvre d'architecture, mais on n'en apercevait heureusement que des fragments dont les teintes claires s'harmonisaient à merveille avec le vert profond des grands arbres.

Mais bientôt c'était l'heure de la cessation du travail, du passage des autos, du retour joyeux des enfants des écoles. Par instants s'offrait à mon regard un spectacle plus inattendu. Au début il m'ahurissait et devait de temps en temps se faire retourner dans leur tombe les anciens qui dormaient au cimetière d'Élisabethville : sur l'avenue asphaltée une digne « mama » en pagne

chatoyant, bien droite sur son vélo et, accroché à son dos le bébé traditionnel...

Et ceci me replongeait dans mes souvenirs. Je revois le village de jadis, ce village du Far-West américain, où dans les « *stores* » ou les bars retentissaient toutes les langues de la terre, où se dressaient d'humbles maisonnettes dont certaines s'intitulaient pompeusement Hôtel de Bruxelles ou Grand Hôtel. Un plan largement conçu avait cependant présidé à la création de la future ville et, sauf en un petit espace où se concentrait le commerce, rapidement Élisabethville se composa de cottages entourés d'une vaste parcelle non bâtie.

Bien entendu, depuis, le quartier commercial s'est étonnamment étendu et transformé ; les modestes « *stores* » d'autrefois ont fait place à de vastes magasins capables de satisfaire les besoins ou les goûts les plus raffinés. A ce quartier commercial s'est ajouté, en bordure du chemin de fer, un quartier industriel dont la croissance a surpris les habitants eux-mêmes et où se lisent les noms de puissantes firmes de la métropole. Le temps n'est plus où l'Union Minière constituait la seule grande entreprise du Katanga.

Dans l'ensemble, Élisabethville a gardé son cachet de cité-jardin.

De ma terrasse du Cercle, je parcours en esprit les avenues dont la largeur s'accommode encore aujourd'hui de l'intense trafic automobile : camions et voitures, et j'erre sous les arbres qui, selon les saisons, forment un si joli dôme de verdure : bleu avec les yacarandas, pourpre avec les flamboyants, doré avec les cassias. Partout l'asphaltage ; plus une poussière en saison sèche ; une piste impeccable en saison des pluies. Le soir venu, un éclairage public qui ferait honneur à plus d'une ville de la métropole.

Et le réseau des avenues a poussé ses tentacules jusqu'à des distances qu'on n'aurait pas imaginées au temps

jadis : vers le champ d'aviation, vers le golf et, plus récemment, vers les hauteurs qui dominent la Lubumbashi afin de se ménager une vue reposante sur les montagnes qui se profilent au loin. N'oublions par les installations de l'Union Minière, sa haute cheminée, son teruil, ses camps de travailleurs et, à perte de vue, la cité indigène à laquelle, par ses ingénieuses réalisations, notre collègue de l'Institut, M. le commissaire de district Grévisse, est en train d'attacher son nom.

Je songe à tout cela et me rappelle mon émotion lorsque, à mon arrivée, après avoir traversé pendant de longues heures de mornes étendues désertes, mon avion me fit brusquement découvrir cette ville de plus de cent mille habitants, la capitale d'une région dont le labeur intéresse non seulement le Congo et la Belgique, mais, nous pouvons le dire, le monde entier. Je ne pus m'empêcher de ressentir un peu de fierté en me disant que, il y a de longues années déjà, j'avais apporté ma petite pierre à l'œuvre dont, ce jour, du haut du ciel, je contemplais l'épanouissement.

* * *

Mais redescendons sur la terre car le vagabondage de mes pensées n'est pas terminé !

Élisabethville, cité jardin ! Presque partout des maisons perdues dans la verdure. De-ci de-là je découvre quelques rares logis qui datent de ma jeunesse. Quelle piètre figure ils font ! Dans l'avenue la plus ancienne et la plus animée d'Élisabethville, j'aperçois une bi-coque devant laquelle les jeunes générations passent indifférentes ou dédaigneuses. Je la salue comme une vieille amie en lisant l'inscription presque effacée : 1911 !

Hélas ! parmi les habitations ou les édifices construits postérieurement, beaucoup n'ont rien d'une œuvre d'art. C'est à eux sans doute que pensait M. le gouver-

neur général Pétillon quand dans son dernier discours au Conseil du Gouvernement il déclarait :

« Je ne crois pas pour ma part que la laideur soit vraiment économique. Combien de bâtiments n'ai-je point vus qui se seraient fort bien accommodés d'un peu moins de matériaux et d'un peu plus de goût. Il est temps que nous nous mettions à faire preuve de goût et que nous cessions de gâcher nos sites et nos villes par de hideuses constructions et des aménagement hétéroclites ».

Reconnaissons pourtant une fois de plus qu'au Congo la lumière, le soleil, le cadre de verdure sauvent tout. Au surplus les constructions plus récentes révèlent un souci d'esthétique inconnu auparavant. Il est à peine besoin d'ajouter que, quelque soit leur style, elles se distinguent toutes par une recherche de la décoration intérieure et par un souci du confort dont jamais les anciens n'auraient osé rêver.

Ceci me remet en mémoire un entretien que j'eus le premier mois de mon séjour avec un haut fonctionnaire du ministère des Colonies de passage à Élisabethville. Il me dit : « Avez-vous vu le palais du Comité spécial du Katanga ? Avez-vous vu l'ensemble que constitue l'athénée d'Élisabethville ? Avez-vous vu les habitations de certains hauts fonctionnaires qui rivalisent d'élégance et même de luxe avec celles des magnats de l'industrie et du commerce ? Et il en est ainsi dans tout le Congo. Vous rappelez-vous nos baraques d'autrefois, nos baignoires en zinc, nos lits de fer et nos miroirs de quatre sous ? Vraiment on exagère et qu'est-ce que cela coûte ? » — A l'époque j'inclinai volontiers en ce sens. Après réflexion j'en suis revenu. De notre temps nous étions simplement campés au Congo. L'aspect des villes congolaises permet à la Belgique d'affirmer aujourd'hui qu'elle a cessé d'être campée au Congo. Elle a pris définitivement possession du pays ; elle s'y est enracinée par la multiplicité et par la diversité de ses entreprises, par ses sacrifices d'argent. Au demeurant les dépenses d'installa-

tion ont été soldées avec l'argent du Congo lui-même ; il est normal que l'argent retourne au Congo.

Notons aussi que la situation est bien changée depuis 30 ou 40 ans. Nous faisons de courts séjours au Congo. Nous vivions les yeux constamment tournés vers l'Europe et nous étions presque tous des célibataires. A présent les termes de vingt ans et davantage sont courants. Le régime familial y est organisé comme en Europe. Les longs termes seraient-ils supportables sans un minimum de confort ?

Une seule réserve : les Européens ne doivent pas être les seuls bénéficiaires de la prospérité du Congo. Les noirs ont été eux aussi les artisans de cette prospérité ; ils doivent dès lors participer à la distribution des crédits. Ce serait toutefois se moquer du monde que de ne pas reconnaître les efforts qui ont été réalisés ou qui sont actuellement prévus pour améliorer la condition matérielle des autochtones.

* * *

La réflexion que je viens de faire au sujet des constructions s'applique aux parcs et jardins. Le parc d'Élisabethville, c'est l'oasis dont les résidents sont redevables à la sagesse des administrateurs de jadis. Ils doivent à tout prix le conserver, contrairement à des projets récemment élaborés. Un jour, assis sur un banc qui me dissimulait aux regards, je vis s'avancer le long d'une allée déserte un vieux résident qui s'appuyait sur une canne. Il s'arrêta devant le buste du roi Albert, se recueillit un instant puis, se redressant, fit le salut militaire, comme doit le faire un ancien de l'Yser.

Les jardins ! J'ai vu à Élisabethville, à Jadotville, à Kolwezi des jardins qui sont un enchantement, de véritables petits paradis terrestres. Mais cela aussi coûte cher. En saison sèche il faut prodiguer l'eau alimentaire. Au surplus les boys de cuisine et de maison s'entendent

à merveille à appliquer le principe de la division du travail et, à l'image de l'ouvrier maçon qui ne consentirait à placer une brique si elle n'a été ramassée par l'aide-maçon, ils se croiraient déshonorés s'ils devaient nettoyer une allée ou manier un arrosoir. D'où souvent une main-d'œuvre supplémentaire est nécessaire.

Mais quelle revanche et quel apaisement pour ces Européens qui ont durement trimé toute la journée de reposer leurs yeux sur des parterres en fleur, sur des haies de bougainvillées ou d'hibiscus et, en saison, sur les massifs écarlates des poinsettias, le tout sous un ciel dont on ne parvient pas, dans nos pays du Nord, à imaginer la luminosité et la magnificence ! Tous les résidents ne jouent pas au tennis ou au golf. Approuvons-les de se remplir les poumons d'oxygène dans un coin fleuri de leur jardin.

* * *

Mais dans les bureaux administratifs ou privés, dans les habitations, à l'heure de l'apéritif, on discute, on cause. N'y a-t-il rien à en retenir ?

Disons ici ma satisfaction de n'avoir pas été un oiseau de passage qui traverse le pays comme un météore et devant qui les résidents s'abandonnent difficilement.

Y a-t-il vraiment un intérêt à m'arrêter aux propos entendus ? Je pense que oui car, si une hirondelle ne fait pas le printemps et si le Katanga n'est pas tout le Congo, on est frappé par le fait que le Katanga ne vit plus en vase clos comme autrefois, que les communications entre les provinces sont constantes, que les fonctionnaires notamment n'accomplissent plus uniquement leur carrière au Katanga, qu'on se trouve parfois devant un interlocuteur qui a vécu à Léo, à l'Équateur, à Stanleyville, au Kivu et que, dès lors, les observations ne sont pas seulement valables pour le Katanga. J'ajouterai qu'en neuf mois les circonstances m'ont mis en contact avec les milieux les plus divers, européens et indigènes.

C'est de préférence dans les milieux modestes qu'on entend le langage suivant : « Moi, je ne compte plus retourner en Europe ; mes affections les plus chères sont sur place ; mes enfants sont nés ici ; ils y ont été éduqués et instruits. Les voyages et les séjours en Europe coûtent trop cher. Si nous avons besoin d'une détente, nous irons la chercher dans l'Afrique du Sud ».

Ceux qui parlent ainsi ne sont pas seulement des colons venus d'Europe pour s'occuper d'agriculture ou d'artisanat ; ce sont les réflexions qu'on surprend aussi sur les lèvres de gens qui ont fait une longue carrière au service d'un grand organisme et qui se sont ménagés, pour le temps de la retraite, un coin de terre à exploiter ou une petite industrie à entreprendre. Pourquoi ne profiteraient-ils pas d'une prospérité qu'ils ont vu naître ? Ils seront en tous cas plus en sécurité qu'en Europe.

En général, les intellectuels et les universitaires font entendre un autre son. Ceux-là ont conservé la nostalgie de l'Europe et beaucoup décomptent anxieusement les mois qui les séparent du congé. Certes un séjour au Congo ne signifie plus, comme jadis, un adieu à toute ambiance intellectuelle. Dans les centres tout au moins, on aura l'occasion d'entendre des conférenciers renommés, d'assister à des représentations théâtrales ou à des auditions musicales, de se procurer presque aussi vite qu'à Bruxelles le dernier prix Goncourt et de lire une presse locale remarquablement informée qu'on connaît trop peu en Belgique. Mais ce qui manque en Afrique c'est l'atmosphère, cette atmosphère unique qu'on respire dans les pays de vieille civilisation et qui se traduit par les monuments, par les musées et les innombrables vestiges d'une histoire millénaire. En Afrique manque aussi, pour les techniciens, la possibilité de s'évader de la routine journalière et de se tenir à la hauteur des perfectionnements du métier.

J'ai tenu à souligner l'attraction que notre vieille

Europe continue à exercer sur une partie notable de la population européenne du Congo. Il serait avantageux, je pense, pour le Gouvernement et pour les sociétés de saisir le plus rapidement possible le moment — et il est peut-être plus rapproché qu'on ne croit — où le prix et la durée des voyages permettront à ceux qui le désirent de renoncer au congé de 6 mois au bout de trois ou quatre ans et de se ménager chaque année un mois de détente en Europe. Indépendamment des considérations de famille, ce système influencerait beaucoup le moral des agents et la stabilité des entreprises ne serait plus bouleversée, comme aujourd'hui, par les longues absences du personnel.

Ne concluons pas de ce que je viens de dire que nous allons trouver chez l'élite congolaise une admiration sans bornes pour la métropole. Nous ne serions pas en pays belge si, de temps en temps, ne s'échappaient des paroles amères et pas toujours imméritées à l'adresse du Gouvernement, du parlement, du Conseil colonial, des querelles des partis, des querelles linguistiques et bien entendu à l'adresse de l'O.N.U.

Un jour quelqu'un me dit : « Pendant les six premiers mois de mon séjour j'écoutais l'I. N. R. et puis ça été fini. J'étais incapable de m'intéresser encore aux choses de Belgique et d'Europe ». J'ai répondu : « Vous avez tort ; le sort de l'Afrique ne se joue pas en Afrique ; il se joue en Europe et en Amérique. Les gens cultivés d'Afrique ne devraient donc pas s'enfermer dans une tour d'ivoire. Si le jeu de nos institutions vous agace à ce point, c'est que vous êtes bien oublieux. Faites une comparaison avec le sort qui fut le nôtre sous l'occupation ennemie. Aucun régime politique n'est parfait. Le nôtre est sans aucun doute perfectible, mais tel qu'il fonctionne, c'est le plus acceptable ».

Que dire maintenant des rapports qui se nouent entre Européens et indigènes ?

Quand il visite des bureaux administratifs ou des bureaux privés, un ancien ne peut manquer d'être saisi par le nombre d'auxiliaires noirs penchés sur leurs machines ou affairés aux guichets. Dans le domaine de la technique, les entreprises européennes possèdent aujourd'hui des ouvriers qualifiés dont le rendement vaut celui des Européens. En visitant, comme je l'ai fait, l'immense mine de Musonoi, près de Kolwezi, mine à ciel ouvert, je n'apercevais aucun indigène maniant le pic ou la pelle ; tout est mécanisé, mais ce sont des indigènes qui pilotent des bennes automobiles de 20 tonnes et des pelles électriques déplaçant 250 m³ à l'heure. A la base de Kamina, une école technique forme des mécaniciens d'avions qui seront capables d'entretenir et de réparer les appareils des escadrilles qui s'y installeront bientôt.

Comment les artisans européens qui, trop peu nombreux, vont s'installer au Congo, pourraient-ils suffire aux commandes s'ils n'avaient à leur disposition des équipes de noirs qu'ils envoient travailler seules, sous la conduite d'un capita ? Partout d'ailleurs des ouvriers qualifiés travaillent pour leur compte personnel : plombiers, électriciens, mécaniciens, menuisiers.

Ce tableau qu'on pourrait développer témoigne de l'évolution des noirs. Pour ma part j'ai toujours été frappé de l'agilité intellectuelle qu'implique chez eux le don des langues. Nombreux sont ceux qui connaissent plusieurs langues indigènes. Aujourd'hui, hélas ! ce ne sont plus les Européens qui tâchent de s'assimiler le langage indigène ; ce sont les noirs qui parlent le français et même le flamand. Mais il y a mieux. Un jour que je me trouvais à Jadotville, le D^r Bertrand, médecin en chef de l'U. M., un des vétérans du Katanga, me dit que dans sa ville les commerçants grecs forment un large contingent ; en

conséquence les boys parlent le grec. Je n'oserai affirmer que leur vocabulaire est aussi riche que celui du professeur Henri Grégoire, de l'Université de Bruxelles, mais je n'ai jamais entendu parler de citoyens belges ayant appris le grec pour faire des affaires avec les commerçants de Jadotville.

Tout cela étant, on ne s'étonnera pas des soins dont, en général, les employeurs entourent actuellement leur main-d'œuvre indigène et la famille de celle-ci. Les membres de l'Institut n'ont rien à apprendre à ce sujet.

A moi cependant qui, au cours de mes voyages de jadis, ai rencontré des caravanes d'indigènes se dirigeant vers les chantiers du Haut-Katanga et se traînant pendant des semaines sur les sentiers de la brousse, on permettra de signaler l'intérêt que j'ai pris il y a quelques semaines à assister à l'arrivée en avion à Élisabethville des travailleurs recrutés par l'U. M. dans le Ruanda-Urundi. Cet avion ramenait des indigènes qui avaient déjà accompli trois ans de service. Leur réengagement prouvait à tout le moins qu'ils n'avaient pas eu à se plaindre. Mais l'avion transportait aussi des gens qui n'avaient jamais fait le voyage. Il fallait voir avec quel calme et avec quelle mine reposée ils débarquaient avec leur famille. Du champ d'aviation des camions les amenèrent de suite vers le camp de Lukuni, camp modèle situé à une vingtaine de kilomètres d'Élisabethville, où devait se faire leur acclimatement.

* * *

N'y a-t-il aucune sourdine à apporter à ces considérations ? Ce serait vraiment trop beau.

Tout le monde est d'accord parmi les Européens pour déclarer que, s'il y a aujourd'hui au Congo une élite indigène, les individus qui composent cette élite sont infiniment moins nombreux que les individus qui com-

posent l'élite dans les pays de vieille civilisation, et que si parmi les indigènes on trouve d'excellents exécutants, on est encore loin de rencontrer chez eux les vues d'ensemble, le sens de l'organisation et le souci des responsabilités qui permettraient de confier à des noirs de vastes intérêts généraux et de grandes tâches à accomplir. En conséquence, on demande aux évolués de garder une certaine mesure et aux réformateurs d'Europe et d'Amérique de se montrer réalistes, de ne pas brûler les étapes et d'être extrêmement prudents en parlant du jour où nos noirs seront capables de s'administrer eux-mêmes.

Je ne serais pas sincère si je m'abstenais de rapporter les doléances plus vives de certains résidents, non pas chez les dirigeants, mais chez ceux qui ont à se servir des noirs d'une façon pratique et courante. Je vise ici non pas seulement des colons mais des agents subalternes à qui leur société confie une main-d'œuvre indigène ; ceux-ci sont donc des observateurs désintéressés. Plus d'une fois j'ai surpris les réflexions des uns et des autres : le noir reste un fantaisiste ; pour ce qui l'amuse il a des trésors d'énergie, pour ce qui l'ennuie des réserves inépuisables d'inertie et de ruse. C'est vrai même pour les meilleurs, ceux qui touchent les plus hauts salaires. Il faut toujours s'attendre à ce qu'ils viennent vous dire un jour : « Blanc, tu as été bon pour moi, je n'ai rien à reprocher à personne, mais j'en ai assez ; je m'en vais ». Bref, l'histoire de la chèvre de M. Seguin ! Comment dans ces conditions ne pas être constamment sur le qui-vive ? Comment ne pas compatir à l'angoisse de ceux qui, pour tenir leur entreprise en vie, ont à lutter tous les jours contre l'apathie de leurs travailleurs ?

Un Européen de ce groupe m'a tenu un jour ce propos désabusé et pour lequel je l'ai repris de suite : « Comme le Congo serait beau sans les noirs ! »

C'est là évidemment un parole tout à fait exceptionnelle et il serait absurde d'en tirer une conclusion quel-

conque. Ayons la sagesse d'attendre que le temps agisse ; tâchons de comprendre et les blancs et les noirs et ne désespérons pas de l'avenir. L'expérience que je viens de faire me permet en tous cas de prédire que l'affirmation récente d'un grand magazine américain, le *Life*, suivant lequel « chaque soir les colonisateurs belges jettent un coup d'œil sous leur lit afin de voir si des nationalistes noirs ou des agitateurs rouges s'y cachent », sera accueillie au Congo par un vaste éclat de rire.

* * *

J'ai parlé il y a un instant des préoccupations d'ordre social qui animent les milieux congolais. On excusera le président du bureau permanent à Bruxelles du Centre d'études sociales indigènes, alias Cepsi, de faire une brève allusion à cet organisme qui s'est fondé en 1946 à Élisabethville pour attirer l'attention sur les problèmes sociaux indigènes, forcément négligés pendant la guerre.

Depuis 7 ans, le Cepsi a consigné dans son *Bulletin* le résultat d'enquêtes menées avec l'esprit pratique qui caractérise les hommes à pied d'œuvre et en même temps avec de hautes préoccupations d'ordre moral, ainsi qu'en témoignent la publication des instructions pastorales de Mgr DE CLERCQ, et la publication plus récente faite à l'initiative de notre collègue GUEBELS, des travaux de la Commission permanente pour la Protection des Indigènes.

Pendant mon séjour à Élisabethville, il n'est pas un mois où je n'aie eu l'occasion d'assister à une séance de Cepsi : comités de direction, conférences, accueil des personnalités de passage. Chaque fois j'y rencontrais une élite : chefs d'entreprises, missionnaires, juristes, administrateurs, etc... Vous dirai-je ma surprise lorsqu'un jour de janvier dernier nous fûmes saisis d'une proposition de MM. RUBBENS et GRÉVISSE de créer à

Élisabethville une maison de refuge pour les enfants indigènes abandonnés, y compris les enfants mulâtres et qu'un mois après les plans nous étaient présentés et les 5 millions nécessaires souscrits presque intégralement ? On imagine ce qui serait arrivé si l'initiative était partie du Gouvernement de la Province et si elle avait dû être transmise à Léo puis à Bruxelles.

Dans ce domaine je n'hésite pas à prononcer un nom qui, avec celui de Mgr DE HEMPTINNE, est sur toutes les lèvres au Katanga : M. Jules COUSIN, administrateur de l'Union minière du Haut Katanga. Tant pis s'il s'en vexe. J. COUSIN est arrivé au Katanga en 1911 comme ingénieur de l'U. M., à une époque où l'élément étranger submergeait l'élément belge. Il a peiné durement avant de s'élever au sommet à force de travail, d'intelligence et, disons-le, de combativité. La terre du Katanga est devenue pour lui une terre sacrée ; il y a établi sa demeure permanente. Tout le monde sait au Katanga le sage et noble emploi qu'il fait de sa fortune. Son dernier — ou avant-dernier — exploit en ce genre est la création d'un pensionnat pour 300 jeunes filles indigènes à Luishia, à une centaine de kilomètres d'Élisabethville. S'il l'a visité, M. le Gouverneur général Pétillon n'aura rien trouvé à redire à la sobre architecture de cet ensemble de bâtiments et il aura certainement félicité J. COUSIN de la belle pensée qui a présidé à cette fondation. Je n'étonnerai personne en disant que J. COUSIN figure parmi les créateurs du Cepsi et qu'il en est encore un des plus fermes soutiens.

Sous l'égide de pareil homme, les préoccupations d'ordre social ne peuvent manquer d'être à l'avant-plan au Katanga.

15 juin 1953.

J. Stengers. — Rapport sur les dossiers : « Correspondance Léopold II — de Cuvelier ».(*)

Les pièces de la correspondance entre Léopold II et le chevalier DE CUEVELIER, qui sont au nombre de 78, couvrent la période 1891-1908, pendant laquelle DE CUEVELIER remplit les fonctions de secrétaire général du département des Affaires étrangères.

Du premier coup d'œil, on aperçoit un net déséquilibre dans la répartition chronologique des documents. Les textes antérieurs à 1899 sont au nombre de 17 seulement, tous les autres, beaucoup plus nombreux, sont postérieurs à cette date.

Avant de chercher à expliquer cette inégalité de répartition, il importe d'examiner la nature des documents dont la date est antérieure à 1899. Voyons-les, année par année.

1891 : 7 notes de DE CUEVELIER au Roi, en date des 15, 18, 19, 26 et 29 août, et des 2 et 10 septembre 1891.

Deux feuillets du Roi, un du 14 octobre 1891, et un second, de 1891 également, mais sans date. Ces feuillets constituent des minutes de lettres, mais rien n'indique que celles-ci aient été adressées à DE CUEVELIER. On a rangé ces documents dans notre dossier parce que l'on a considéré qu'ils intéressaient le département des Affaires étrangères, mais leur destinataire peut fort bien avoir été le chef de ce département — l'administrateur géné-

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.* 1953, 471).

ral, qui prend en 1891 le titre de secrétaire d'État —, ou même celui du département de l'Intérieur, c'est-à-dire van Eetvelde.

1892 et 1893: Aucun document.

1894: Un projet de décret relatif à la Société générale africaine, dont on ne voit pas quels rapports il a avec de Cuvelier, et qui serait sans doute mieux à sa place dans le fonds van Eetvelde.

1897: Une note au Roi du 24 mars 1897.

1898: Une note au Roi du 22 mars 1898.

Une conclusion, à la lecture de ce tableau, s'impose : c'est que le secrétaire général des Affaires étrangères, avant 1899, ne correspond qu'exceptionnellement avec le Roi. Il est placé sous les ordres d'un administrateur général, puis d'un secrétaire d'État, puis à partir de 1894 du secrétaire d'État unique, et c'est ce supérieur hiérarchique qui, en règle générale, correspond seul avec le Souverain. Il faut que le chef du département soit en congé, par exemple (ce qui est évidemment le cas en août-septembre 1891) ⁽¹⁾, pour que le secrétaire général entre directement en rapport avec le Palais. Cette constatation, pour l'histoire de l'organisation administrative de l'État, n'est pas sans importance, et nous verrons qu'elle est confirmée par la correspondance de LIEBRECHTS, secrétaire général du département de l'Intérieur.

A partir du milieu de 1898, la situation se modifie : le secrétaire d'État, le baron van Eetvelde, prend, pour raisons de santé, un congé qui sera en fait définitif. Les secrétaires généraux, désormais, deviennent *de facto* les chefs supérieurs de l'administration et correspondent en tant que tels avec le Roi.

Les documents du fonds DE CUVELIER touchent à des sujets extrêmement variés. Nous indiquons les sujets

(1) La note du 22 mars 1898 fait également allusion à l'absence du secrétaire d'État, le baron van Eetvelde (cf. *annexe I*).

principaux, en suivant l'ordre chronologique des pièces.

1891 : Recrutement d'hommes à Lagos pour la Compagnie du Chemin de Fer. Fin de la négociation avec le Portugal au sujet du Lunda.

1894 : Projet de décret, en date du 25 juillet 1894 en faveur de la Société générale africaine ; accorde à cette société les droits d'« exploitation du caoutchouc, de la gomme copal et de tous autres produits végétaux des terres domaniales, dans les territoires donnés à bail à Sa Majesté le Roi Léopold II et à ses successeurs par l'arrangement conclu le 12 mai 1894 entre le Gouvernement Britannique et l'État Indépendant du Congo ».

1897 : Note du 27 mars transmettant au Roi des renseignements, demandés par celui-ci, au sujet de l'Érythrée italienne : budget de la colonie, commerce, renseignements sur les ports. Ceci doit être mis en rapport avec les visées de Léopold II sur l'Érythrée, que nous connaissons par un article de SIMAR (*Léopold II et l'Érythrée*, dans *Congo*, 1924).

1898 : Textes relatifs à la mission du comte d'Ursel en Chine. Cf. *annexe I*.

1899 : Différend avec l'Angleterre au sujet du Bahr-el-Ghazal. Différend avec l'Allemagne au sujet du Kivu.

1900 : 2 notes de transmission sans intérêt.

1901 : Négociations entre la Belgique et le Congo à l'expiration de la convention de prêt de 1890. Proposition de reprise du Congo déposée par Beernaert.

1902 : Une lettre du 14 juin 1902 nous révèle le rôle officieux que joue le baron Empain, à Paris, dans les relations de l'État du Congo avec la France.

1905 : 25 octobre : Le Roi reçoit le rapport de la Commission d'Enquête ; y suggère encore quelques modifications.

1906 : Exécution de la convention du 9 mai 1906 avec l'Angleterre.

1907 : Négociations avec l'Allemagne au sujet du Kivu.

Relations avec la Commission des XVII, chargée de l'examen du projet de loi coloniale. Négociation de la reprise du Congo (*annexe II*).

1908: Négociation de l'Acte additionnel au traité de reprise.

10 juin 1953.

ANNEXES.

I

A propos de la mission du comte d'Ursel en Chine en 1898.

On sait combien la Chine a, durant toute sa vie, hanté l'esprit de Léopold II. C'est du côté de l'Extrême-Orient déjà que le jeune duc de Brabant tournait ses regards. C'est à la Chine encore que, à l'extrême-fin du 19^e et au début du 20^e siècle, le Souverain vieillissant consacrerait quelques-uns de ses plus rudes efforts.

Même absorbé par le Congo, Léopold II n'a jamais perdu la Chine de vue. Longtemps, en effet, il nourrira le projet d'établir des liens entre le Congo et la Chine. Les lettres qu'il adresse à Strauch en 1884, en 1885, reviennent fréquemment sur ce thème : ne serait-il pas utile, demande-t-il à Strauch, d'engager au Congo des travailleurs chinois ⁽¹⁾ ? Au début de 1886, rappelant dans un projet de lettre au Conseil des ministres combien il est important pour la Belgique d'« établir des comptoirs, des maisons de commerce un peu partout, et surtout en Australie et en Chine », il ajoute : « L'État du Congo pourra aider de plusieurs façons à nos relations avec la Chine » ⁽²⁾.

En 1888, le Roi écrit à Lambermont :

« Je voudrais un traité entre la Chine et le Congo.

» Les Chinois recevraient l'autorisation de s'établir au Congo,

(1) Papiers Strauch, aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

(2) Archives historiques de l'I. R. C. B. Dossier « Reprise du Congo par la Belgique. Conventions et projets sans date ». Ce document sera publié en annexe au rapport que nous consacrerons prochainement à ce dossier.

spécialement sur des points à désigner. Les sujets congolais auraient le droit de s'établir en Chine et spécialement sur des points à désigner ; l'un de préférence à Formose, l'autre sur la côte. Je voudrais préparer un Macao chinois au Congo et un Macao congolais en Chine.

» Partout on repousse les Chinois.

» Je voudrais les accueillir » (1).

Dix ans plus tard, Léopold II allait tenter de réaliser de manière pratique cette entente entre l'État du Congo et la Chine : ce fut l'objet de la mission à Pékin du comte Charles d'Ursel, plénipotentiaire de l'État Indépendant. Cette mission, qui allait aboutir en juillet 1898 à la signature d'un traité sino-congolais, a été décrite dans ses grandes lignes par le P. FROCHISSE dans son excellent ouvrage sur *La Belgique et la Chine* (2), ainsi que par le comte D'URSEL lui-même dans un chapitre de ses *Mémoires* publié posthument (3).

Nous versons au dossier de la question une note du chevalier de Cuvelier du 22 mars 1898, dont les annexes surtout intéresseront. Les deux textes-annexes, en effet, montrent, d'une part, comment Léopold II envisageait l'établissement de coolies chinois au Congo, et comment d'autre part, il suggérait l'utilisation d'indigènes congolais dans l'armée chinoise. Ce second projet, assez surprenant au premier abord, mais qui ne doit pas surprendre chez un Souverain dont l'imagination était parfois ardente, nous vaut, sous la plume d'un collaborateur du Roi, une apologie du noir congolais qui a fort belle allure (4).

(1) *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient, 1840 à 1890* (note autographiée du ministère des Affaires étrangères ; à la bibliothèque du ministère), p. 73.

(2) J. M. FROCHISSE, *La Belgique et la Chine* (Bruxelles, 1937), p. 237-239.

(3) CH. D'URSEL, *Souvenirs d'une mission diplomatique en Chine* (*Revue Nouvelle*, 15 mai 1950).

(4) Le comte d'Ursel, dans ses *Mémoires*, s'exprime au sujet de ces projets de manière assez ambiguë, et même contradictoire. A son arrivée à Pékin, écrit-il, « j'acquis la conviction que le ministre d'Allemagne faisait tout pour m'empêcher d'aboutir : il avait répandu le bruit que je venais offrir des soldats nègres pour la Chine en échange de coolies pour le Congo » (p. 457). Ceci semble impliquer que

a) Note pour le Roi.

« J'ai l'honneur de remettre à Sa Majesté les documents dont il a été question hier.

» Aux instructions pour le Comte d'Ursel sont annexés : 1^o la copie des notes échangées entre M. Verhaeghe de Naeyer et le Tsoung li Yamen ; — 2^o les conventions conclues par l'État Indépendant du Congo ; — 3^o le projet de traité ⁽¹⁾.

» La signature à donner à ces instructions reste subordonnée à la date du retour du Baron van Eetvelde.

» Les deux autres notes, dont ne parlent pas les instructions, sont placées à part ⁽²⁾.

» Enfin, il est ici joint un projet de pleins pouvoirs, donnés au nom du Souverain de l'État Indépendant du Congo. Ces pleins pouvoirs commettent le Comte d'Ursel en qualité d'« Envoyé ad hoc en mission spéciale » ; c'est une désignation du même genre qui a été faite pour la conclusion du traité entre la Belgique et la Chine. Ils donnent pouvoir de signer soit une déclaration, soit un traité.

» (s) Chr. DE CUVELIER.

Bruxelles, le 22 mars 1898 ».

ce bruit était inexact. De même, l'auteur parle un peu plus loin du « soupçon déjà bien établi (et le lecteur complète par la pensée : « et injustifié ») que je voulais recruter des coolies en Chine » (p. 465). Mais lorsqu'il traite de la négociation proprement dite, le comte d'Ursel s'exprime tout autrement. Son interlocuteur chinois, déclare-t-il, « ne fut séduit par aucun des arguments que je lui développai en faveur des relations pouvant s'établir entre les deux pays, ne voulant même pas admettre que le Congo puisse en bénéficier. Il se montra très ombrageux quant au recrutement possible de travailleurs chinois. La possibilité d'introduire des Congolais à un titre quelconque en Chine le fit beaucoup rire car : « des nègres feraient beaucoup trop peur aux petits enfants chinois... » » (p. 463).

C'est évidemment cette dernière version que nous devons retenir. On notera que le projet d'incorporer des Congolais dans l'armée chinoise n'avait pas seulement percé à l'époque dans les milieux diplomatiques — comme le prouvent les propos de l'envoyé allemand. Il en fut question aussi dans la presse chinoise : cf. les articles de la *China Gazette* de Shanghai du 28 juin 1898 communiqués par le ministre de Belgique en Chine en annexe à sa dépêche du 12 juillet 1898 (Archives du ministère des Affaires étrangères, A. F. I, 1 (= Série générale Congo, reliée), n^o 667 ; sur l'origine des informations de la *China Gazette*, cf. les dépêches du ministre des 31 juillet et 15 août 1898, *ibid.*, n^{os} 671 et 674). A. J. Wauters, fort bien informé comme très souvent, écrit de son côté dans son *Histoire politique du Congo belge* (Bruxelles, 1911) : « Li-Hung-Chang reçut avec étonnement la proposition des envoyés du souverain africain de réorganiser l'armée chinoise » (p. 196).

(1) Ces textes, non plus que les instructions données au comte d'Ursel, ne figurent au dossier.

(2) Ce sont sans aucun doute les notes que nous publions ci-dessous sous les litt. b) et c).

b) Établissement de coolies chinois au Congo.

« Il serait hautement désirable que quelques coolies chinois vissent s'établir au Congo. En raison des qualités d'endurance et de sobriété des travailleurs chinois, de leur habileté manuelle et surtout de leurs connaissances pratiques en certaines cultures spéciales, telles que celles du thé et de la canne à sucre, il y aurait grand intérêt à ce qu'un certain nombre d'entre eux puissent s'installer sur le territoire de l'État. D'une part, il y aurait, étant donné un sol riche comme celui du Congo, des essais de culture intéressants à tenter ; d'autre part, les congolais auraient l'occasion de s'initier à la pratique des cultures et des métiers de la Chine. Le Gouvernement du Congo serait disposé à favoriser de tout son pouvoir de semblables établissements de chinois, à leur assurer une protection spéciale des autorités et à leur donner des terres. Au besoin même, si une intervention plus active de l'État pouvait encourager des travailleurs chinois à se rendre au Congo, il ne se refuserait pas à les prendre à son service et à leur assurer, à ses frais, l'entretien, la nourriture, le logement, les soins médicaux ainsi que le payement d'un salaire à convenir ».

c) Utilisation des indigènes congolais.

« Les merveilleux progrès accomplis par les Européens au Congo, dans toutes les sphères, avec la seule aide des noirs comme travailleurs, ont mis en relief les aptitudes spéciales des Congolais, comme artisans et travailleurs.

» Au début, lorsqu'il s'agissait tout d'abord de lancer un ou deux vapeurs sur le Haut-fleuve, pour en permettre la reconnaissance, ce furent les indigènes de la région des Cataractes, qui s'attelèrent au nombre de plusieurs centaines, aux chariots transportant les sections des vapeurs de Stanley, et les amenèrent, après beaucoup de difficultés, au-delà de la région tourmentée des Cataractes. Ils joignent à la force physique une grande habileté à diriger leurs embarcations au milieu des rapides des rivières et font preuve d'un art tout spécial pour leur faire franchir les passes les plus difficiles.

» Une fois des postes établis sur le Haut-fleuve, il s'agissait de les ravitailler. C'est encore les indigènes de la région des Cataractes, qui durent transporter à dos d'hommes, entre Matadi et le Pool, tous les ravitaillements nécessaires.

» Modestes au début, et ne comportant que quelques centaines de charges de 30 kilos, ces ravitaillements prirent bientôt des proportions beaucoup plus considérables, auxquelles les noirs de la région

des Cataractes et du Stanley Pool, surent faire face. Ils consentirent même au transport, sans majoration de prix, de charges de 35 kilos, au lieu de 30 kilos, comme on le faisait pendant les premières années de l'occupation.

» Pour donner une idée de l'importance acquise par ces transports, disons qu'en 1897, il a été ainsi transporté par les noirs, pour le service de l'État, plus de 135.000 charges.

» Ce sont également eux, qui ont transporté les nombreuses charges, parfois fort lourdes, que comportaient les quaranté vapeurs, qui naviguent actuellement sur le Haut-Congo, sans compter un nombre très important d'allèges.

» Et ils ont non seulement transporté ces vapeurs en pièces détachées mais sous la direction de quelques ouvriers blancs, ils les ont montés, en sont les chauffeurs, aides-mécaniciens et parfois, en cas d'empêchement des mécaniciens blancs, les remplacent parfaitement.

» Ils composent, de plus, l'équipage de ces vapeurs et, en cette qualité coupent au nombre de vingt, toutes les nuits, les 10 à 12 mètres cubes de bois de chauffage, nécessaires à la navigation du lendemain, et qu'après l'arrêt du navire, ils vont couper le long des rives boisées où l'on accoste.

» Ce sont eux aussi, qui forment le personnel des ateliers où, sous la direction d'ouvriers blancs, s'effectuent régulièrement les réparations nécessaires à ces vapeurs, leur mise à sec, leur grattage etc. etc.

» Sous la direction des Européens, les indigènes se sont vite initiés aux métiers les plus divers.

» C'est par eux qu'ont été façonnés les tuiles et briques nécessaires à la construction des maisons des stations du Congo, par eux qu'ont été coupés les bois de charpente et de menuiserie nécessaires, par eux enfin, qu'ont été construites les maisons, casernes, hôpitaux et magasins de chacune des stations.

» Comme agriculteurs, ils ont également rendu les plus grands services, et c'est eux qui ont défriché les terrains où sont faites les vastes plantations de café et de cacao, qui feront un jour la richesse du Congo. Ce sont également eux qui, sous la direction de quelques agronomes, ont planté ces cultures, et leur donnent tous les soins que nécessite leur entretien.

» En un mot, leur activité a été mise à l'épreuve dans les conditions les plus diverses et partout où on a eu recours à eux, on a reconnu que bien guidés, ils rendent les meilleurs services et sont de précieux auxiliaires.

» L'expérience acquise au Congo, prouve aussi que les indigènes y ont de très grandes aptitudes militaires et qu'en fort peu de temps,

on peut les transformer en d'excellents soldats, manœuvrant aussi bien que n'importe quelle troupe européenne ; leur endurance à la fatigue et aux privations est remarquable et, comme soldats, ils dépassent de beaucoup les Haoussas, Sénégalais et Soudanais, dont les Anglais, Français et Allemands, se servent pour ainsi dire exclusivement pour toutes leurs opérations en Afrique.

» Ils ont fait preuve à maintes reprises de ces qualités militaires.

» L'emploi des Congolais dans une force armée étrangère aurait en outre l'avantage sérieux, de fournir une armée composée d'éléments de diverses nationalités, ce qui offre toujours une grande sécurité, au point de vue de la fidélité des troupes. Il est certain que les Congolais éloignés de leur milieu et se trouvant en un pays dont ils ne connaissent pas la langue, dépendraient absolument de leurs chefs, et leur seraient d'une fidélité éprouvée, attendu que tout homme déserteur, ne trouverait nulle part un abri, sa couleur le dénonçant, du reste, aux yeux de tous. On trouverait dans les corps congolais une gendarmerie à toute épreuve, sur laquelle n'aurait prise aucune influence intérieure ou extérieure et dont on serait absolument sûr.

» Il faut ajouter que les Congolais se contentent de peu et sont faciles à nourrir et à entretenir. La plupart d'entre eux ayant été habitués au portage depuis leur plus tendre enfance, ils portent eux-mêmes ce qui est nécessaire à leur armement et à leur entretien, ce qui présente l'avantage précieux de ne pas exiger de convois.

» L'emploi des Congolais peut également rendre de précieux services dans la marine. La plupart d'entre eux sont du reste des bateliers de premier ordre. Ils ont déjà fait leurs preuves comme marins et forment les équipages des 50 vapeurs qui naviguent sur le Bas et le Haut Congo, et l'on n'a qu'à se louer de leurs services. Leur dressage comme artilleurs, pour servir de grosses pièces de canons, se ferait facilement, car cela a été fait au Congo, et leur vue perçante en fait des pointeurs de premier ordre.

» L'expérience démontre donc, qu'avec une instruction appropriée, le Congolais devient en fort peu de temps, un fantassin, un artilleur ou un marin de toute première valeur.»

II

La négociation du traité de reprise de 1907.

Nous ne possédons jusqu'à présent que très peu d'informations sur la manière dont le traité de reprise de

1907 a été négocié. Nous ne connaissons pratiquement rien des pourparlers qui se déroulèrent entre les mandataires de la Belgique (MM. Van Maldeghem, Joostens, Beco et Van Cutsem) et ceux de l'État du Congo (MM. de Cuvelier, Wahis, Willemaers et Solvay). C'est ce qui fait le prix de la note de de Cuvelier du 9 septembre 1907 qui jette, sur une phase au moins de ces pourparlers, un jour très vif.

Cette note nous donne la preuve de ce que, à vrai dire, nous soupçonnions un peu : c'est que le rôle des mandataires fut assez modeste. Les délégués furent saisis d'un traité déjà tout fait, d'un « texte acquis » dit de Cuvelier : texte résultant d'une négociation antérieure du Roi avec ses ministres, et auquel il n'était plus permis de rien changer d'essentiel.

L'auteur de la note nous donne un compte rendu précis de la seconde réunion des mandataires, qui se tint le 5 septembre 1907. Nous voyons évoquer au cours de cette réunion deux questions de grande importance : la question des actions de sociétés françaises figurant au portefeuille de l'État, et celle des 30 millions produits en 1906 par l'emprunt. Nous trouvons ici l'amorce de ce qui deviendra plus tard la fameuse « affaire des 30 millions ».

Note pour le Roi.

« J'ai cru prudent d'attendre cette occasion sûre pour rendre compte au Roi de la deuxième séance de la Commission des 8, tenue jeudi dernier ⁽¹⁾.

» Je n'y ai pas encore produit le texte de la convention de reprise. Le sentiment général de la Commission est cependant qu'un travail réellement utile ne peut s'effectuer que s'il porte sur un texte présenté par l'État du Congo. On a insisté pour qu'à la séance suivante fût communiqué le texte projeté. J'ai visé à retarder le plus possible cette troisième réunion : la date en a été fixée au 17 septembre.

(1) 5 septembre 1907.

D'après les nouvelles communiquées à la Commission par M. Davignon ⁽¹⁾, on peut espérer qu'à cette troisième séance assisteront MM. Van Maldeghem et Joostens, absents jeudi dernier, et que la Commission sera ainsi complète.

» La séance s'est donc bornée à des considérations générales relatives notamment aux concessions consenties par l'État. J'avais communiqué à M. Beco quelques-unes des conventions conclues avec les Sociétés, de manière à ce que la délibération ne parût pas entièrement vide. M. Beco a exposé ces conventions et a déclaré y trouver les renseignements nécessaires complets, et y a vu la preuve de l'activité et des efforts de l'État pour mettre le pays en valeur.

» Une seule question que je dois signaler a été posée par un délégué belge, M. Van Cutsem, chargé de l'examen des questions financières. Prenant pour base les chiffres donnés par le Comte de Smet de Nayer en février 1906 à la Chambre, et, d'autre part, la constatation faite dans le dernier Rapport au Roi que tous les titres des emprunts ont été émis, il a conclu que, dans la période qui s'est écoulée depuis février 1906, la dette de l'État s'était accrue d'une trentaine de millions. Il s'est demandé s'il n'était pas à envisager que des demandes d'explications se formulassent à ce sujet à la Chambre. J'ai répondu que le Rapport au Roi-Souverain avait exposé l'emploi des produits de l'emprunt, et que, d'ailleurs, l'État du Congo, soucieux de maintenir intact le principe d'indépendance qu'il avait toujours défendu, ne pouvait admettre que ce principe fût compromis par une ingérence dans des actes relevant de son administration intérieure. M. Van Cutsem n'a pas insisté. Mais il est à retenir de ces observations que le compte définitif du budget de 1906 devra tenir compte, aux dépenses extraordinaires, des sommes affectées depuis février 1906 aux dépenses d'utilité publique dont le Rapport au Roi a fait état ⁽²⁾.

» A propos de la Fondation de la Couronne, MM. Beco et Solvay ont émis l'avis que cette Fondation devait être considérée comme faisant partie de l'*actif* de l'État, puisque, disent-ils, c'est une institution qui a des revenus affectés à des usages déterminés ; elle fait donc partie de l'*avoir* de l'État et ce n'est pas une charge. M. Wille-

⁽¹⁾ Ministre des Affaires étrangères du cabinet de Trooz.

⁽²⁾ Léopold II crut éluder la difficulté que lui signalait de Cuvelier en portant aux dépenses extraordinaires de l'exercice 1906 des « avances faites à la Fondation de la Couronne » d'un montant de 29.447.817 francs (cf. le compte du budget de 1906 annexé au Rapport des mandataires du gouvernement belge du 15 novembre 1907 : *Documents Parlementaires. Chambre*, 1907-1908, n° 28, p. 88). C'est de là qu'allait sortir l'« affaire des trente millions » (cf. à ce sujet E. VAN DERVELDE, *La Belgique et le Congo*, Paris, 1911, p. 132 et sv. et 141 et sv.).

maers et moi-même avons combattu cette manière de voir, en caractérisant la Fondation comme une obligation que la Belgique avait à respecter.

» J'estime que la Commission n'aurait plus ainsi l'occasion de discuter à côté des questions si j'étais autorisé à communiquer le texte du traité. Je demanderais de pouvoir, conformément à la procédure indiquée par le Roi, communiquer ce texte, cette semaine, aux mandataires congolais, comme texte approuvé par Sa Majesté ; j'aviserais alors M. Davignon qu'il donne aux délégués belges les indications nécessaires au sujet du texte que nous présenterons, de manière qu'à la séance du 17 on ne remette plus en question les points définitivement arrêtés dans la rédaction convenue. Sinon il est à craindre que tel ou tel délégué n'arrive à préconiser des idées nouvelles, s'écartant des vues arrêtées entre le Roi et les ministres, et sous peine de manquer de déférence envers les délégués, il faudrait tout au moins les discuter. Il est temps de mettre la Commission devant un texte acquis.

» Il me reste à signaler, que, dans une conversation particulière, M. Van Cutsem m'a dit qu'il était impossible, pour les délégués belges, d'admettre que sous une rubrique « Divers », sans autre explication, on indique au portefeuille les actions des sociétés françaises. « Si nous ne demandons pas nous-mêmes, m'a-t-il dit, le détail d'un poste semblable on le demandera certainement à la Chambre. Au reste si on n'indique pas clairement que, du chef de ces actions, des appels de fonds peuvent se produire, on refusera de les payer plus tard puisque on spécifiera, comme en 1895, que tout engagement financier non indiqué resterait pour compte personnel de Sa Majesté en cas de reprise ». Il vaudrait mieux, estime M. Van Cutsem, ne pas faire figurer ces valeurs françaises au portefeuille ⁽¹⁾.

(1) La question qui est évoquée ici est parfaitement élucidée par un dossier constitué par Van Cutsem, et qui est conservé dans les archives du ministère des Finances (Fonds déposé aux Archives générales du Royaume, n° 591) ; sa présence à cet endroit s'explique par le fait que Van Cutsem était directeur général de la Trésorerie et de la Dette Publique, et que, s'étant occupé spécialement de la négociation financière avec l'État Indépendant, il en a versé les pièces aux archives de son ministère.

Le dossier contient une note de Van Cutsem, en date du 2 décembre 1907, qui résume l'ensemble du problème. Nous la reproduisons, en ajoutant entre parenthèses une ou deux précisions fournies par d'autres pièces.

Portefeuille de l'Etat Indépendant. — Valeurs coloniales françaises.

« Lors de l'ouverture des négociations, l'actif de l'État Indépendant comprenait un certain nombre de titres non libérés de sociétés coloniales françaises ; souscrites, au moyen des deniers de l'État, par des tiers, ces valeurs étaient restées inscrites au nom de ces tiers.

» Je sollicite respectueusement de Sa Majesté des instructions au sujet de la communication du texte du traité à la Commission.

(s) DE CUVELIER.

Bruxelles, le 9 septembre 1907.

» Des contre-lettres désignaient le propriétaire réel.

» L'État Indépendant avait procédé de la sorte afin d'éloigner le soupçon d'ingérence dans le mode d'exploitation de ces sociétés, établies au Congo français. Pour des motifs d'ordre politique, il désirait que l'annexion ne modifiât en rien l'état de choses.

» On rechercha un moyen de satisfaire à ce désir ; mais une note, dont la copie est ci-jointe (il s'agit d'une note de Van Cutsem adressée au chevalier de Cuvelier, le 15 septembre 1907, et qui avait reçu l'approbation préalable du ministre des Affaires étrangères) démontra qu'à raison de la nécessité où se trouverait le gouvernement belge de solliciter des Chambres le crédit destiné à parfaire ultérieurement la libération des titres, aucun des moyens suggérés ne permettrait de sauvegarder l'incognito.

» L'État Indépendant fit procéder alors au versement du reliquat restant dû (reliquat d'un import de 900.000 francs), et les valeurs furent constituées en titres au porteur.

» On pensa d'abord les porter à l'actif sous la rubrique « Valeurs diverses », en leur attribuant une valeur égale aux versements effectués ; mais l'importance du chiffre étant de nature à susciter inévitablement les curiosités et les interrogations, on se décida alors à supprimer ce chiffre, puis la mention même, dans l'inventaire, et à constater par correspondance l'existence des valeurs et leur transfert à l'État belge ».

La correspondance à laquelle il est fait allusion à la fin de cette note fut échangée les 26 et 27 novembre 1907 entre Van Cutsem et Droogmans, secrétaire général du département des Finances de l'État Indépendant.

La lettre de Droogmans à Van Cutsem du 27 novembre contient en annexe la liste des titres. La voici :

« Liste des actions des Compagnies françaises faisant partie du portefeuille de l'État.

Compagnie française du Congo :

5.498 actions de capital, entièrement libérées, de frs 500.

(Une note ultérieure, en date du 22 janvier 1908, précise que ces actions « ont été achetées par l'État Indépendant à des cours sensiblement en-dessous du pair (moins de 200 frs) ; la somme engagée n'atteint pas 1 million »).

2.750 parts bénéficiaires sans désignation de valeur.

Compagnie de la L'N'Keme et de L'N'Keni :

5.550 actions de capital, entièrement libérées, de frs 100.

Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Lefini :

9.000 actions de capital, entièrement libérées, de frs 100.

3.825 parts bénéficiaires sans désignation de valeur.

Compagnie de la Sangha N'Daki :

857 actions de capital, entièrement libérées, de frs 500.

329 parts bénéficiaires sans désignation de valeur.

Société de l'Alima :

140 actions de capital, entièrement libérées, de frs 500 ».

Le dossier du ministère des Finances dont nous nous servons n'indique pas quelle était la valeur globale de ces différents titres. Mais celle-ci nous est fournie par une pièce que conservent les Archives historiques de l'I. R. C. B. Le dossier « Reprise du Congo par la Belgique. Conventions et projets sans date » (que nous analyserons dans un prochain rapport) contient en effet une épreuve imprimée de l'annexe B du traité de reprise, c'est-à-dire du « Tableau des valeurs diverses appartenant à l'État, des propriétés mobilières en Afrique, des propriétés en Belgique et du portefeuille... cédés au gouvernement belge ». Cette épreuve, qui ne porte pas de date, mais qui remonte évidemment à l'époque des négociations entre mandataires belges et congolais, possède la rubrique « Valeurs diverses » que l'on avait pensé, nous dit Van Cutsem, porter à l'actif, mais que l'on supprima ensuite. C'est au poste d'ensemble 8) *Valeurs de portefeuille* que l'on trouve, après les 14 rubriques qui se retrouveront dans le texte définitif :

« 15) Valeurs diverses entièrement libérées... frs : 2.840.547.00 ».

On notera que, sauf erreur de notre part, ces souscriptions de l'État Indépendant — qui n'excluent pas, bien entendu, d'autres souscriptions de Léopold II personnellement —, ne furent jamais soupçonnées. C'était un fait bien connu à l'époque que de gros capitaux belges avaient été investis dans les sociétés concessionnaires du Congo français (cf. A. COUSIN, *Concessions congolaises* (Paris, 1901), p. IX ; J. LEFEBURE, *Le régime des concessions au Congo*, Paris, 1904, p. 288 ; E. D. MOREL, *Problèmes de l'Ouest africain*, trad. franç., Paris, 1904, p. 280), mais le secret des investissements de l'État Indépendant lui-même fut toujours bien gardé.

A l'exception de la Compagnie de la Sangha N'Daki, toutes les sociétés concessionnaires dans lesquelles l'État avait pris des intérêts étaient situées en bordure de sa frontière (cf. la carte figurant à la fin de l'ouvrage de E. D. MOREL, *Great Britain and the Congo*, Londres 1909).

J. Stengers. — Rapport sur les dossiers : « Correspondance Léopold II — Liebrechts ». (*)

LIEBRECHTS a rempli les fonctions de chef de division au département de l'Intérieur de 1899 à 1892, puis de secrétaire général de ce département de 1892 à 1908. C'est la période que couvrent les 78 documents de nos dossiers.

Comme dans les dossiers de Cuvelier, très peu de lettres adressées au Roi avant 1899. Un groupe de lettres assez compact date d'août et du début septembre 1891 — période d'absence, sans aucun doute, de l'administrateur général du département (1). Puis nous trouvons, isolées, des lettres du 16 août 1892, du 31 janvier 1895, du 24 août et du 6 septembre 1897. Notre conclusion peut donc être la même que dans le cas de Cuvelier : avant 1899, et sauf exceptions, comme les cas d'absence du chef de l'administration, le secrétaire général de l'Intérieur ne correspond pas directement avec le Roi.

La variété des sujets qu'aborde la correspondance de Liebrechts nous invite à recourir ici encore à un classement chronologique.

1891 : Ravitaillement des expéditions Vangele, Van Kerckhoven et Dhanis ; les récoltes d'ivoire effectuées par ces expéditions.

1897 : Lutte contre les révoltés de l'expédition Dhanis.

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.* 1953, 471).

(1) Ces lettres sont classées à l'année 1891, ainsi que parmi les documents non datés (fin du 2^e dossier).

Un télégramme du Congo du 6 septembre, que Liebrechts commente dans une lettre de la même date, contient cette indication fort curieuse :

« Père Blanc, nommé Achte, missionnaire Toro, qui pendant 4 jours a été fait prisonnier par rebelles ⁽¹⁾, dit rebelles ont but conquérir indépendance Manyema et lui ont fait écrire lettre à Europe pour exposer leur projet ; lettre a été remise par missionnaire au capitaine Sitwell, commandant Toro ».

1899 : Projets de voies ferrées dans l'est du Congo. Réorganisation de la Force Publique. Différend avec l'Allemagne au sujet du Kivu.

1900 : Transports automobiles vers l'enclave de Lado.

1902 : Expédition Lemaire dans le Bahr-el-Ghazal. Recrutement d'officiers italiens pour le Congo.

1903 : Relations de l'État avec la Compagnie du Chemin de fer.

1905 : Transports dans l'Uele.

1906 : Démarches à Londres pour trouver des prospecteurs belges et canadiens pour Kilo.

1907 : Résumé du rapport de M. Buttgenbach, notre éminent confrère de l'I. R. C. B. sur les mines de Kilo (note du 9 janvier 1907). Démission du capitaine Lemaire. Différend avec les Allemands au Kivu.

1908 : Destruction des archives de l'État Indépendant.

Ces quelques indications n'ont, bien entendu, aucune valeur exhaustive. Elles visent simplement à mettre en relief quelques thèmes intéressants traités dans les lettres de Liebrechts.

10 juin 1953.

(1) Cf. à ce sujet la notice du P. ACHTE dans la *Biog. Coloniale Belge*, t. I, col. 7-8.

Séance du 13 juillet 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence du R. P. J. Van Wing, président de l'Institut.

Présents : le R. P. P. Charles, MM. A. de Vleeschauer, Th. Heyse, A. Engels, A. Marzorati, G. Smets, A. Sohier, membres titulaires ; MM. R. Cornet, N. De Cleene, H. Depage, J. Devaux, A. Durieux, J. Ghilain, L. Guebels, J.-M. Jadot, N. Laude, G. Malengreau, J. Stengers, le R. P. G. Van Bulck, MM. F. Van der Linden, M. Walraet, membres associés ; M. l'Abbé A. Kagame, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : M. E. Capelle, Mgr J. Cuvelier, MM. R. de Mûlenaere, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, F. Olbrechts, E. Van der Straeten, A. Wauters.

Bienvenue.

Le *Président* souhaite la bienvenue à M. l'Abbé *Alexis Kagame*, membre correspondant, qui assiste pour la première fois à nos travaux.

Mes premiers contacts avec la civilisation occidentale.

M. l'Abbé *A. Kagame* donne connaissance de la note qu'il a rédigée sur ce sujet (voir p. 851).

L'intégration européenne et les territoires d'outre-mer. Traité internationaux depuis 1944-1945.

M. *A. De Vleeschauer* rend compte du travail qu'il a

Zitting van 13 Juli 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de E. P. J. Van Wing, voorzitter van het Instituut.

Aanwezig : de E. P. P. Charles, de HH. A. de Vleeschauwer, Th. Heyse, A. Engels, A. Marzorati, G. Smets, A. Sohier, titelvoerende leden ; de HH. R. Cornet, N. De Cleene, H. Depage, J. Devaux, A. Durieux, J. Ghilain, L. Guebels, J.-M. Jadot, N. Laude, G. Malengreau, J. Stengers, de E. P. G. Van Bulck, de HH. F. Van der Linden, M. Walraet, buitengewone leden ; de Eerwaarde A. Kagame, corresponderend lid, alsook de H. E.-J. Devroey, Secretaris-Generaal.

Verontschuldigd : De H. E. Capelle, Mgr J. Cuvelier, De HH. R. de Mûelenaere, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, F. Olbrechts, E. Van der Straeten, A. Wauters.

Verwelkoming.

De Voorzitter wenst de Eerwaarde *Alexis Kagame*, corresponderend lid, welkom, die voor de eerste maal onze werkzaamheden bijwoont.

Mijn eerste contactnamen met de westerse beschaving.

De Eerwaarde *A. Kagame* geeft kennis van de nota die hij over dit onderwerp opgesteld heeft (zie blz. 851).

rédigé sous ce titre et qui sera publié dans les mémoires in-8^o.

La lutte contre la dénatalité dans l'Ethnie Mongo.

M. J. *Ghilain* résume sa note sur cette question (voir p. 863).

Traité de droit coutumier au Ruanda-Urundi.

Au nom de M. J. *Vanhove*, en mission en Afrique, le *Secrétaire général* dépose le manuscrit de M. R. BOURGEOIS, intitulé comme ci-dessus. M. A. *Sohier* et M. l'Abbé A. *Kagame* sont désignés comme rapporteurs.

**L'œuvre économique et sociale de la Belgique
au Congo de 1885 à 1945.**

M. J. *Ghilain* fait rapport sur un travail de M. G. HOSTELET, intitulé comme ci-dessus (voir p. 872). M. A. *Engels* est désigné comme second rapporteur.

Commission d'Histoire du Congo.

Le *Secrétaire général* dépose les rapports suivants, concernant les travaux de ladite Commission :

a) M. R. *Cornet*. — Rapport sur le dossier diplomatique de l'Ubangi et le dossier de Grelle Rogier sur l'Ubangi.

b) M. Th. *Heyse*. — Rapport sur le dossier « Expédition Lemaire ».

c) Mgr J. *Cuvelier*. — Rapport sur le dossier « Explorations Livingstone-Vangele ».

d) M. Th. *Heyse*. — Rapport sur le dossier « Documents rassemblés par M. Verriest ».

**De Europese integratie en de overzeese grondgebieden.
Internationale verdragen sinds 1944-1945.**

De H. A. *De Vleeschauwer* brengt verslag uit over het werk dat hij onder deze titel opgesteld heeft, en dat zal gepubliceerd worden in de verhandelingenreeks in-8^o.

**De strijd tegen de vermindering van geboorte in de
volksgroep Mongo.**

De H. J. *Ghilain* vat zijn nota over dit vraagstuk samen (zie blz. 863).

Gewoonterechterlijk verslag in Ruanda-Urundi.

In naam van de H. J. *Vanhove*, in missie in Afrika, legt de *Secretaris-Generaal* het handschrift van de H. R. BOURGEOIS neer, getiteld zoals hierboven. De H. A. *Sohier* en de Eerwaarde A. *Kagame* worden als verslaggevers aangesteld.

**Het economisch en sociaal werk van België in Congo
van 1885 tot 1945.**

De H. J. *Ghilain* brengt verslag uit over een werk van de H. G. HOSTELET, getiteld zoals hierboven (zie blz. 872). De H. A. *Engels* wordt als tweede verslaggever aangesteld.

Commissie der Geschiedenis van Congo.

De *Secretaris-Generaal* legt de volgende verslagen neer, betreffende de werkzaamheden van de voornoemde Commissie :

a) de H. R. *Cornet*. — Verslag over het diplomatisch dossier van Ubangi en het dossier de Grelle Rogier over Ubangi.

e) M. J. Stengers. — Rapport sur le dossier « Conventions générales avec les puissances ».

f) M. L. Guebels. — Rapport complémentaire sur le dossier J. Greindl.

Hommages d'Ouvrages.

Aangeboden Werken.

La publication suivante a été
envoyée par :

De volgende publicatie werd
opgestuurd door :

M. A. J. MOELLER DE LADDERSOUS : Rivières et Forêts du Congo
(*Reflets du Monde*, n° 5, 1952).

Le Secrétaire général dépose
ensuite sur le bureau les ou-
vrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt
vervolgens op het bureau de
volgende werken neer :

1. Mission de visite des Nations-Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1951). — Rapport sur la Somalie sous administration italienne (Nations-Unies. — Conseil de Tutelle, New-York, documents officiels ; onzième session, 3 juin-24 juillet 1952, supplément n° 4, 1952).
2. *Bulletin mensuel de Statistique* (Bureau de Statistique de l'Organisation des Nations-Unies, Vol. VII, n° 6, juin 1953).
3. *Tijdschrift van de Centrale Bank van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi* (Brussel, n° 5, Mei 1953).
4. *Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (Bruxelles, n° 5, mai 1953).
5. *Wirtschaftsdienst* (Hamburgischen Welt-Wirtschafts-Archiv, Hamburg, Heft 4, April 1953).
6. *Man.* — A monthly Record of Anthropological Science (Royal Anthropological Institute, London, Vol. LIII, Articles 53-71, March 1953).
7. *Boletim Geral Do Ultramar* (Agência Geral do Ultramar, Lisbonne, n° 333, 334, Março, Abril 1953).
8. *Civilisations* (Institut international des Civilisations différentes, Bruxelles, Vol. III, n° 2, 1953).
9. *Bulletin de Statistique* (Institut national de Statistique, Bruxelles, n° 4, 1953).
10. Olga BOONE. — Bibliographie ethnographique du Congo belge et des régions avoisinantes (Musée royal du Congo belge, Tervueren, Série I, Vol. VI, Fasc. I, 1949).

b) de H. Th. Heyse. — Verslag over het dossier :
« Expédition Lemaire ».

c) Mgr J. Cuvelier. — Verslag over het dossier :
« Explorations Livingstone-Vangele ».

d) de H. Th. Heyse. — Verslag over het dossier :
« Documents rassemblés par M. Verriest ».

e) de H. J. Stengers. — Verslag over het dossier :
« Conventions générales avec les puissances ».

f) de H. L. Guebels. — Aanvullend verslag over het
dossier J. Greindl.

De zitting wordt te 16 u 40 opgeheven.

11. *Revue Juridique du Congo belge* (Secrétariat général de la Société d'Études juridiques du Katanga, Élisabethville, n° 2, mars-avril 1953).
12. *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais* (Secrétariat général de la Revue, Élisabethville, n° 2, mars-avril 1953).
13. *Boletim Oficial de Angola* (Luanda, nos 18, 19, 20, 21, séries I-II-III, mai 1953).
14. *Revue des Sciences économiques* (Revue des Sciences économiques, Liège, n° 94, juin 1953).
15. *The International Review of Missions* (International Review of Missions, London, Vol. XLII, n° 167, juillet 1953).
16. *Leuvense Bijdragen*. — Tijdschrift voor moderne Philologie (Heverlee bij Leuven, nrs 3-4, 1952).
17. *New publications in the United-Nations Headquarters Library* (Bibliothèque des Nations-Unies, New-York, Vol. IV, n° 8, avril 1953).
18. Centre d'Études africaines (Institut d'Études politiques, Paris 7^e, s., n° s. d.).
19. EFRAIM ANDERSSON Contribution à l'Ethnographie des Kuta I (Studia Ethnographica Upsaliensia, Uppsala, 1953).
20. *Études d'outre-mer* (Institut français d'outre-mer, Marseille, avril 1953).
21. *Bulletin Institut d'Études centrafricaines* (Brazzaville, n° 5, 1953).
22. *Études* (Paris, T. 277, n° 6, juin 1953).
23. *Rythmes du Monde* (Abbaye de Saint-André-lez-Bruges, nouvelle série, T. I, n° 1, 1953).
24. *Le Bulletin des Missions* (Abbaye de Saint-André-lez-Bruges, Tome XXVI, n° 3 et 4, 1952).
25. *Études Dahoméennes* (Institut français d'Afrique noire, Porto-Novo, n° VIII, 1953).
26. *Annali Lateranensi* (Pontificio Museo Missionario Etnologico, Rome, Vol. XVI, 1952).
27. *Anthropos*. — Revue internationale d'ethnologie et de linguistique (Anthropos-Institut, Posieux, Vol. 48, Fasc. 3-4, 1953).
28. *International Organization* (World Peace Foundation, Boston, Vol. VII, n° 2, May 1953).
29. *Kultuurleven* ('t Groeit, Antwerpen, n° 5, Juni 1953).
30. *Bulletin trimestriel du Centre d'Étude des Problèmes sociaux indigènes C. E. P. S. I.* (Élisabethville, n° 21, mai 1953).

31. *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel* (Académie des Sciences coloniales, Paris, T. XIII, séances des 13 et 20 mars 1953).
32. *Mededelingen van het Afrika Instituut*. — Bijzondere uitgave in verband met de op 5 Juni 1953 te Rotterdam gehouden Groothandelsdag georganiseerd door het Verbond van de Nederlandse Groothandel (Rotterdam, Juni 1953).
33. *Mededelingen van het Afrika Instituut* (Rotterdam, n° 6, Juni 1953).
34. *Bulletin mensuel des Statistiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (Secrétariat général, Section Statistique, n° 28, février 1953).
35. *Research Work* (Stockholm, n° 16, juin 1953).
36. Dr Ch. DRICOT. Rapport sur l'activité durant l'année 1951 (Foreami, Bruxelles, s. d.).
37. *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement* (Union nationale pour la Défense de l'Enseignement public, n° 2, avril-juin 1953).
38. 50 Facts about South West Africa (The Government Printer, Pretoria, s. d.).
39. Politique sociale (Société des Mines d'or de Kilo-Moto, Bruxelles, 1953).
40. *Het Leger de Natie* (Bibliotheek van het Ministerie van Landsverdediging, Brussel, n° 5, 15 Mei 1953).
41. *L'Armée la Nation* (Bibliothèque du ministère de la Défense nationale, Bruxelles, n° 6, 7, 1^{er} juin, 1^{er} juillet 1953).
42. *Wirtschaftsdienst* (Hamburgischen Welt-Wirtschafts-Archiv, Hamburg, Heft 6, Juni 1953).
43. *Touring Club du Congo belge*. — Bulletin de Léopoldville, n° 6, juin 1953).
44. Qu'est-ce qu'une race... des savants répondent (Paris, s. d.).
45. *Documents spéciaux d'éducation*. — Bibliothèque publique de Delhi : une expérience pilote (Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, Paris, 22 juin 1953).
46. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine* (Presses universitaires de France, Paris, n° 2, 1953).
47. H. R. ROBERTS et K. G. COLEMAN. Mise en valeur des Réserves bantoues (Département Affaires indigènes de l'Afrique du Sud, s. 1, s. d.).
48. Mélanges en hommage au professeur Hamal-Nandrin à l'occasion du XXV^e anniversaire de la création à l'université

- de Liège de l'enseignement de l'archéologie préhistorique (Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire, Bruxelles, s. d.).
49. M. PAUWELS Imana (*Kongo-Overzee*, Antwerpen, XVIII, 4, 1952).
 50. M. PAUWELS. L'Habitation au Rwanda (*Kongo-Overzee* Antwerpen, XIX, 1, 1953).
 51. M. PAUWELS. Le Culte de Nyabingi (*Anthropos*, Posieux, Vol. XLVI, pp. 338-357, 1951).
 52. M. PAUWELS. Usages funèbres au Ruanda (*Anthropos*, Posieux, Vol. 48, pp. 31-43, 1953).
 53. M. PAUWELS. Les couleurs et les dessins au Ruanda (*Anthropos*, Posieux, Vol. 47, pp. 474-482, 1952).
 54. Paul S. MARTIN, John B. RINALDO, etc. Mogollon Cultural Continuity and Change. — The Stratigraphic Analysis of Rularosa and Cordova Caves (Chicago Natural History Museum, Fieldiana, Anthropology, Vol. 40, novembre 17, 1952).
 55. South Africa's Heritage 1652-1952 (The State Information Office, Pretoria, s. d.).
 56. Les peuples de l'Afrique du sud (Le Bureau d'Information d'État, Prétoria, s. d.).
 57. South African-American Survey (South African-American Survey, New-York, 1951).
 58. *Bulletin économique et social de la Tunisie* (Résidence générale de France, Tunis, n° 77, juin 1953).
 59. *Africa*. — Journal of the International African Institute (International African Institute, London, Vol. XXIII, n° 3, July 1953).
 60. F. HOLLEMAN. Accommodating the Spirit amongts some North-Eastern Shona Tribes (Rhodes-Livingstone Institute, Lusaka, number 22).
 61. Human Problems in British Central Africa (Rhodes-Livingstone Institute, Lusaka, number 13).
 62. Territoires non autonomes. — Résumés et analyses des renseignements transmis au Secrétaire général au cours de l'année 1951 (Nations-Unies, New-York, Vol. I, 1952).
 63. H. FIELD. Contribution to the anthropology of the Faiym, Sinai, Sudan and Kenia (California, Berkeley, 1952).
 64. A. N. MANDELSTAM. Das armenische Problem im Lichte des Völker- und Menschenrechts. — Die deutsch-russischen Be-

- ziehungen während der armenischen Reformaktion (Institut für Internationales Recht, Kiel, Erste Reihe, Heft 15, 1931).
65. *Bulletin ethnographique* (Académie des Sciences, Moscou, n° 4, 1952, n° 1, 1953).
 66. *Bulletin économique* (Académie des Sciences, Leningrad, n° 5, n° 6, 1953).
 67. *Archiv Orientalni* (Oriental Institute, Prague, Vol. XX, n° 3-4, 1952).
 68. *Revista de Archivos Bibliotecas y Museos* (Institute Nicolas Antonio de Bibliografía, Madrid, n° 1, 1952).
 69. A. STROOP. Rol en Betekenis van de openbare Bibliotheken in Belgisch-Congo (s. 1, 1953).
 70. *Bulletin du ministère de l'Intérieur* (Ministère de l'Intérieur, Bruxelles, 1950-1951).
 71. *Bulletin van het Ministerie van Binnenlandse Zaken* (Ministerie van Binnenlandse Zaken, Brussel, 1950, 1951).
 72. *Bulletin de Statistique* (Institut national de Statistique, Bruxelles, n° 5, mai 1953).
 73. *Chronique de Politique étrangère* (Institut des Relations internationales, Bruxelles, Vol. VI, n° 4, juillet 1953).
 74. *Het Leger de Natie* (Bibliotheek van het Ministerie van Landsverdediging, Brussel, n° 6, 15 Juni 1953).
 75. *Opus Christi* (Institut de l'Enfant Jésus, Nivelles, n° 3, 25 juin 1953).
 76. *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde* (Koninklijk Instituut voor Taal- en Volkenkunde, 's Gravenhage, deel 109, 1953).
 77. *Revue analytique de l'Éducation* (UNESCO, Centre d'Information du Département de l'Éducation, Paris, n° 6, juin 1953).
 78. *Nouvelles d'Afrique du Sud* (Ambassade de l'Union de l'Afrique du Sud, Bruxelles, n° 31, 32, et supplément, 30/6, 6/7, 1953).
 79. *Latest News from Taipei* (Ambassade de la République de Chine, Bruxelles, n° 29, July 6, 1953).
 80. *Études d'outre-mer* (Institut français d'outre-mer, mai 1953).
 81. *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique noire* (Institut Français d'Afrique noire, Dakar, T. XV, n° 3, juillet 1953).
 82. R. P. A. PROST. Les Langues Mande-Sud du Groupe Manabusa (Institut français d'Afrique noire, Dakar, n° 26, 1953).
 83. R. P. G. BON. Grammaire d'Elé. — R. P. F. NICOLAS. Glossaire l'Elé-Français (Institut français d'Afrique noire, Dakar, n° 24, 1953).

84. M. José MA CORDERO TORRES. *Politica Colonial* (Ed. *Cultura Hispanica*, 1953).

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

La séance est levée à 16 h 40.

**Abbé Alexis Kagame. — Mes premiers contacts avec
la civilisation occidentale.**

Il serait, de ma part, superflu de dire que cet instant comptera parmi les plus significatifs de ma vie. Je dois l'avouer d'autant plus volontiers, que chacun de vous, mes chers Confrères, comprend aisément le motif de ma profonde émotion.

D'autre part, le sujet dont je vais tâcher de vous entretenir n'est pas fait pour tempérer quelque peu ces sentiments que j'éprouve. Je dois, en effet, parler de mes impressions personnelles, de mes réactions intimes en face de la culture multiforme et compacte de l'Occident.

Comme il s'agit de souvenirs et d'expériences personnels, on serait tenté, à première vue, de croire que l'exposé en est aisé. Mais en réalité rien n'est aussi compliqué, si l'on veut entrer en plein dans le problème. Certains pensent généralement que l'étranger entre en contact avec la civilisation occidentale, dès le moment où il débarque sur le continent européen. Ne lui est-il pas alors facile, en effet, de se mêler à la foule des civilisés ? De contempler à chaque pas les monuments les plus variés de la civilisation occidentale et les merveilleuses réalisations de la technique moderne qui s'étalent partout devant ses yeux, pour ainsi dire fascinés ?

Alors se pose la question : « Tout ce qui frappe mes sens, qui force mon admiration et déborde le champ de mon imagination, est-ce là la civilisation occidentale ? » Évidemment non ! Tous ces monuments, toutes ces réalisations merveilleuses de la technique européenne, sont des résultats, des signes extérieurs de la civilisation occi-

dentale. En d'autres mots : ils s'étalent devant mes yeux, parce que la civilisation occidentale existe d'abord. Mais la civilisation occidentale n'existe pas comme un effet de ces monuments et merveilles qui écrasent mon imagination.

La fumée que j'aperçois à distance me signale la présence du feu, mais elle n'est pas le feu. De même ces réalisations de la technique européenne, les monuments qui démontrent la supériorité de la culture d'Europe, tout cela est, à mes yeux, comme la fumée que dégage la civilisation occidentale.

Du reste, que dis-je ! Tout ce qui frappe mes yeux, à l'extérieur, n'épuise pas toutes les manifestations de la civilisation occidentale. Il faut encore visiter les bibliothèques, les musées et les fouilles des ruines antiques.

Considéré sous cet angle, le sujet que je vais tâcher de résumer, nous introduit dans un domaine très complexe. Un petit exemple fera mieux comprendre l'insaisissable aspect de la question, telle que je la contemple en esprit, sans réussir à la matérialiser dans une formule nette.

Lorsque le Pape Benoît XV décida de béatifier les Bienheureux Martyrs de l'Uganda, des indigènes de cette contrée se rendirent à Rome pour assister à la grandiose cérémonie. A leur retour en Afrique centrale, nos pèlerins durent parler, — eux aussi, — de « leurs premiers contacts avec la civilisation occidentale ! » S'adressant à ses compatriotes curieux, l'un des pèlerins s'exprima ainsi : « L'Europe en général, et Rome en particulier !... mais, comment vous en parler ! C'est un monde de rêve ! Que de merveilles ! C'est vraiment grandiose ! Imaginez-vous que j'ai vu là un homme qui, avec une agilité et une rapidité extrêmes, confectionnait des souliers ! »

Voilà ! Notre excellent pèlerin, avant de venir en Europe, avait vu des souliers en Afrique. Il en savait et en appréciait l'usage. Il était préparé dès lors à observer des articles de ce genre en Europe. Quant aux mer-

veilles de ce monde de rêve, dont il donnait un aussi prosaïque résumé, personne ne l'avait préparé à les enregistrer en son esprit.

Ainsi donc, un contact matériel avec le monde « extérieur » de l'Occident, n'est pas nécessairement un contact réel avec la civilisation occidentale. Celle-ci consiste en un complexe de réalités qui échappent en grande partie aux sens. On ne peut dès lors entrer en contact avec elle, principalement par les sens seuls. Je ne voudrais pas que ma façon de parler prête à équivoque : les sens ont leur importance dans ce travail d'assimilation, même intellectuelle. Dans le monde du sensible, rien n'entre dans l'esprit sans passer par les sens. Donc si un étranger entre en contact avec ces monuments, ces signes extérieurs de la civilisation occidentale, il dispose d'une source extrêmement riche d'images, dont son esprit peut tirer parti. Je m'en suis rendu personnellement compte : l'Europe qu'on nous raconte n'est pas du tout l'Europe telle qu'elle est en réalité. Les descriptions, les tableaux, tout ce dont on peut se servir pour expliquer l'Europe, ne peut égaler une expérience directe. Mais à condition que l'étranger ait reçu une certaine préparation. Une rencontre brutale entre deux cultures, dont l'une forme la trame même du sujet étranger, et dont la deuxième lui est extérieure, ce n'est pas là un contact, mais une espèce de collision. Le contact avec une civilisation, une culture, cela doit signifier une assimilation, c'est-à-dire : transformation en sa propre substance d'un élément étranger. Le rôle de mes sens est de recueillir, par l'exercice de leur activité physique, les éléments extérieurs. Ce serait de ma part un peu pédant de pousser plus loin, devant une telle assistance, le détail de cette comparaison, sous ses aspects physiologiques et autres, dans le phénomène de la connaissance. L'aboutissement de cette comparaison est que dans l'esprit s'effectue finalement l'élaboration chimique au cours de laquelle

la culture initiale du sujet et la culture étrangère se combinent. Il en résulte une culture en quelque sorte nouvelle, qui n'est ni la mienne pure, ni l'étrangère pure, mais un complexe enrichi, à cheval sur les deux éléments qui le composent. De la sorte, entrer en contact avec une civilisation, c'est un phénomène lent, parfois laborieux, car il suppose un certain effort de la part du sujet qui tend vers ce contact. A chaque effort effectué, correspond fatalement un nouveau degré de contact. Je vais y revenir tantôt.

Vous comprenez par là que mes « premiers contacts avec la civilisation occidentale » ne coïncident pas nécessairement avec mon arrivée en Europe. A certaines époques de ma vie, il y eut des contacts préparatoires plus ou moins éloignés. Il est certain que je ne me rendais pas compte de ce travail qui s'opérait en moi. Permettez-moi, je vous en prie, mes chers Confrères, de faire allusion assez souvent à ce « MOI ». Je m'en garderais soigneusement en d'autres circonstances. Mais ici j'ai conscience de vous exposer une espèce de témoignage. Le phénomène que je tente de formuler en ce moment, doit se trouver, d'une manière analogue, dans n'importe quel autre Africain. Je dis « d'une manière analogue », car les prédispositions et les occupations de chacun, chez nous comme partout ailleurs, peuvent colorer différemment un même phénomène. Si je parle ici de « MOI », c'est pour éviter un sophisme facile de généralisation. En résumé : ce phénomène de contact entre deux cultures dans un même individu, est général. Mais l'actualisation de ce contact dans tel individu déterminé, individualise, délimite, circonscrit et colore cette prise de contact. Sous ce nouvel aspect, le phénomène cesse d'être un modèle général, applicable à n'importe quel autre cas. Nous avons tous la nature humaine ; mais un individu déterminé devient lui-même et se distingue forcément de tout ce qui n'est pas lui.

En ce qui me concerne donc personnellement, mes « contacts avec la civilisation occidentale » ont comporté des phases. Pour mieux détailler le cadre historique de ces contacts, la structure interne de cette lente évolution, il faudrait imiter le style de nos plaideurs qui commencent presque littéralement par le commencement. Entrez par exemple dans la salle d'un tribunal. La parole est donnée à un homme passablement âgé. Écoutez son exorde : « Sous le règne de X, mon arrière-arrière-grand-père naquit ! »... On aurait tort de le contrarier, de lui suggérer à passer au déluge ! Pour lui, tout s'enchaîne. Dans une culture traditionaliste et de droit coutumier, les faits les plus récents peuvent souvent trouver leur explication nécessaire dans certaines vieilles histoires d'il y a trois générations. Sans ce récit long et minutieusement circonstancié, on n'y verrait peut-être pas assez clair. Le juge et ses assesseurs le savent bien. Aussi écoutent-ils avec une patience de saint !

Rassurez-vous cependant : je ne vais pas vous détailler comment j'ai su lire et écrire. Comment j'ai acquis les premières notions des matières portées au programme de nos anciennes écoles primaires. Je vous épargne également le résumé de mes années de Petit Séminaire, époque où je m'initiai à la connaissance du latin et du français, deux instruments pour moi irremplaçables dans cette prise de contact qui m'était alors insoupçonnée. Je ne m'arrêterai pas non plus aux 9 années de mon Grand Séminaire, à mes études philosophiques et théologiques, dont chacun de nous connaît l'importance.

Mais, peut-être je viens de dépasser, en quelque sorte, ma pensée, en promettant de ne rien détailler de l'époque de mon Grand Séminaire. Si j'ai pu assimiler, jusqu'à un certain point, des éléments de la culture occidentale, je le dois au fait que j'ai pris conscience, explicitement, formellement, avec ma propre culture rwandaise.

Or cette prise de contact avec ma propre culture se dessina en 1936, pendant ma première année de théologie.

Certains événements qu'il serait fastidieux de relater ici, m'avaient inspiré le désir de recueillir des morceaux poétiques de notre langue, pour voir jusqu'à quel point on peut y retrouver des ressemblances avec les morceaux occidentaux que je lisais alors. C'était l'année où nous nous déplaçons de Kabgayi, pour inaugurer le Grand Séminaire régional de Nyakibanda. L'église d'Astrida venait d'être ouverte au culte, et trois aèdes venaient justement de la chanter. Les trois compositions, très belles du reste, furent à plusieurs reprises déclamées, par leurs auteurs même, en ma présence. J'en pris la dictée. Je pus ensuite obtenir une composition similaire dont l'auteur était le chef François Rwabutogo, qui l'avait consacrée à l'église de Rwamagana. Je connaissais bien ce morceau, pour avoir aidé le R. P. Quevrin à le traduire en français. Mais je n'y avais pas fait attention à cette époque antérieure.

Je devais me rendre compte dans la suite, que chez nous un déclamateur de poésies ne peut posséder un seul morceau par cœur. Les aèdes que je rencontrai ainsi en territoire d'Astrida étaient des répertoires vivants de poèmes, du genre guerrier et du genre dynastique. Je ne découvrais pas alors la poésie pour la première fois, remarquez-le bien. Depuis mon enfance, j'en étais témoin. N'importe quel Rwandais que vous croisez, aussi bien Mututsi que Muhutu, possède au moins une ode guerrière, plus ou moins étendue, qu'il déclame dans certaines occasions. Ce que je découvrais en 1936, c'était l'usage que l'on pouvait en faire sur le plan littéraire, dans le cadre « européen de l'écriture ».

Le recteur du Grand Séminaire à l'époque, notre actuel vicaire apostolique, Mgr Déprimoz, favorisa grandement mes premiers pas. Il me donna toutes les autorisations nécessaires pour inviter certains aèdes et

prendre les dictées. Je fus même exempté, en principe, d'aller avec mes confrères, au travail manuel, toutes les fois que mes vieux déclamateurs étaient convoqués et se trouvaient à Nyakibanda. A partir de cette époque, je fus dispensé d'aller passer mes vacances en postes de missions : tout mon temps libre était consacré à cette tâche qui, en quelque sorte, me passionnait. Des grands séminaristes reçurent même les autorisations nécessaires, durant le temps des vacances, pour m'aider à prendre la dictée, car tout se faisait alors à la main. Vous devinez cependant que ces gens, venus parfois de très loin, ne pouvaient séjourner à Nyakibanda et en repartir les mains vides. Le recteur du Grand Séminaire y avait pensé : il donnait à mes informateurs les indemnités proportionnées, de sa propre caisse.

Grâce aux indications de mes aèdes, je dressai la liste de leurs collègues disséminés dans tout le pays. Ce réseau de familles d'aèdes échappait évidemment à mes possibilités. Et puis certains d'entre eux étaient des Batutsi de haut rang, parfois avancés en âge, que les convenances ne me permettaient pas de convoquer. Mutara fut mis au courant de ma tâche. Il en comprit l'importance et prit sur lui de convoquer toute personne que je désirerais. Grâce à cette intervention directe de Mutara, tout le Rwanda était à ma portée. Au fur et à mesure que s'accumulait la documentation, je progressais dans la connaissance du vieux Rwanda, et j'apprenais surtout ma langue maternelle.

J'exagérerais si j'affirmais que je saisis exactement toute l'importance, toutes les possibilités que revêtait la documentation ainsi rassemblée. Je ne perdais sans doute pas de vue le motif qui y avait présidé au début : mais le fait de devoir publier ces textes n'était rien en lui-même. Je pouvais entrer plus avant dans la connaissance du vieux Rwanda, mais ceci ne signifierait rien en soi. Ce sont là des attitudes externes par rapport à moi.

Il fallait autre chose, et cette autre chose se produisit en 1940.

Ainsi, durant 4 ans, de 1936 à 1940, je consacrai mon temps libre à rassembler ces matériaux. Il serait trop long, je pense, de signaler les personnes qui m'ont aidé de leurs conseils en cette tâche. Je garde ma reconnaissance à l'égard de certains instruments de la Providence, qui peuvent très souvent ignorer les lumières qu'ils m'ont transmises. Vous causez avec telle personne ; elle vous pose telle question. Vous y répondez peut-être plus ou moins exactement. Mais cette question devient une indication, un trait de lumière qui vous oblige à vous préciser à vous-même votre matière en cette direction. Ce phénomène est bien connu, même et surtout ici en Europe ; les « contacts » avec telle catégorie de personnes vous donnent une formation incomparablement supérieure à celle que vous puiseriez aux seuls cours de l'Université.

Parlons maintenant de mon événement de 1940 ! Certains pourraient peut-être trouver cela un fait sans importance. Mais voici : J'ai alors essayé de composer moi-même des poèmes. Je voudrais vous faire comprendre le phénomène en toute sa simplicité.

Comme je l'ai dit tantôt, des aèdes avaient composé déjà des poésies exaltant l'église d'Astrida et celle de Rwamagana. C'était là une tendance qui s'amorçait, bien timidement certes, mais l'indication était précieuse. Je disposais d'une documentation assez vaste sur tous les genres poétiques de notre littérature ; les gens, durant les réceptions de veillées ou autres rencontres similaires, déclament souvent des poèmes. On s'arrache pour ainsi dire les troubadours, aèdes, rhapsodes, mémorialistes et autres, pour écouter les morceaux qu'ils déclament. Pourquoi ne pas essayer de composer quelque chose de semblable, mais en y infusant une autre âme ?

Mais alors, que se passe-t-il dans l'esprit ? Je prends comme exemple les premières adaptations de nos aèdes,

dont je parlais tantôt. Je possède du reste tout un manuscrit, intitulé « L'Assemblée des Compositeurs », que j'ai soigneusement étudié sous cet angle. La technique des poèmes, dans le cadre du genre choisi, reste impeccable. Le choix des mots employés est merveilleux. Tel poème exalte le Pape, l'autre la Sainte Eucharistie, l'autre telle église. Si vous examinez cependant les choses de plus près, ce sont des morceaux qui ne comportent guère un élément spécifiquement chrétien, ni quelque donnée spécifiquement occidentale. Ces vers alignés avec art, vous pouvez les repérer dans nos vieilles poésies de l'autre siècle, soit sous la même forme, soit quelque peu transposés. C'est du Kinyarwanda « cru », traditionnel. Le phénomène de l'élaboration chimique dont j'ai parlé au début, n'a pas eu lieu. Du reste, au moment où ils tissaient laborieusement leur poèmes, ils avaient en vue l'objet à exalter ; ils ont aligné les mots du langage poétique, suivant les règles, la technique du genre choisi par eux. Rien de plus n'est venu modifier l'âme de la terminologie.

Il existe cependant d'autres poèmes adaptés. Il s'agit justement de ceux qui vont nous servir d'exemple. Prenons l'épopée que la plupart d'entre vous connaissent : *La Divine Pastorale*. Chaque chant suppose tout d'abord une longue étude d'un traité philosophique ou théologique, qu'il a fallu posséder, puis résumer en autant de paragraphes qu'il y a d'idées à versifier. Ainsi donc, au moment de prendre la plume, vous avez une variété de vases, qui sont les mots de la langue ; dans le sang, dans votre sensibilité, vous avez le rythme grâce auquel vous devrez peser les vers. Votre esprit est comme un tamis, dans lequel est renfermé la doctrine déterminée que vous désirez extérioriser.

Qu'allez-vous constater ? Vous déclenchez le mécanisme de votre rythme ; le tamis de votre esprit laisse passer certains éléments de la doctrine qui viennent se

déposer dans les vases du langage. Mais certains autres éléments ne traversent pas le tamis. Vous sentez donc qu'il y a dans vos connaissances occidentales, des éléments réfractaires au tamis de l'indigénisation.

Dès lors vous apercevez quelque chose de profond : les connaissances acquises à l'école des occidentaux vous ont pratiquement *dédoublé*. Il y a en vous des éléments que vous vous êtes assimilés en tant que indigène, qui ont été donc « indigénisés » ; et il y a en vous d'autres éléments non indigénisés, et peut-être « inindigénisables » !

Cette constatation vous explique d'autres phénomènes de la vie courante. Observez ce groupe d'abbés indigènes, par exemple, ou ces jeunes gens qui ont fait leurs études dans des établissements supérieurs. Ils parlent leur langue, commentant tel ou tel sujet provenant de la culture occidentale. Puis à un moment donné, vous les voyez esquisser des gestes embarrassés, et changer brusquement de langue ! Ils se mettent à parler français ! Ils se sont heurtés à un sujet réfractaire à la langue indigène. Pour se comprendre en ce moment, ils sont obligés de ne plus se comporter en indigènes, mais de devenir momentanément français.

Revenons maintenant à mes aèdes qui ont composé des poèmes purement Kinyarwanda, portant des en-têtes chrétiens. Est-ce à dire qu'ils n'ont pas été accessibles à l'influence des idées occidentales ? Non ! Les idées de l'occident jouent un rôle important dans leur vie actuelle. Mais ils n'ont jamais eu conscience de ce phénomène. Les abbés et autres instruits de l'Afrique auxquels je viens de faire allusion, sont terriblement soumis à ces idées de l'occident. Il est cependant plus que possible, d'en trouver une faible minorité qui ait eu conscience de ce phénomène.

Remarquons, par manière de conclusion, que les idées nouvelles avec les idées anciennes, les conceptions enfin

de deux cultures qui entrent en contact, doivent agir automatiquement les unes sur les autres, sans en demander la permission à personne. Mettez le feu dans un tas d'herbes sèches ; observez ce qui se passe, ou bien fermez les yeux, à votre choix. Mais quelle que soit votre attitude, le contact entre les deux éléments produira les flammes, et finalement les cendres. Il en va de même des cultures : il suffit qu'elles entrent en contact. Que vous soyez à même d'être conscient de ce phénomène, ou que ce phénomène évolue à votre insu, il doit avoir fatalement lieu. Je pense que, dans n'importe quel ordre donné, aussi bien culturel, religieux, social et autres, le phénomène des crises peut y trouver son explication. Des conceptions nouvelles viennent se combiner avec les anciennes, à l'insu de ceux qui auraient dû s'en rendre compte, en être conscients. Lorsque l'élaboration chimique est achevée, on est surpris de se trouver devant un élément que l'on croit nouveau, parce qu'il s'est lentement développé à l'insu de tout le monde.

Voilà donc l'événement que je crois avoir été à l'origine de mes contacts avec la civilisation occidentale. D'abord, j'ai recueilli toute la documentation propre à me faire aimer la culture de mon pays. Ensuite, lorsque je me suis mis à composer certaines Épopées, telles que *la Divine Pastorale*, *les Bases du Progrès*, et autres, j'ai pris conscience de ma culture, dans son élément le plus intime. Par le fait même, j'ai pu saisir l'aspect de sa pauvreté dans le cadre de notre évolution actuelle, tout en me rendant compte de sa richesse relative, si on la considère dans l'état ancien, isolée de toute autre culture supérieure.

Mais, par le fait même que je prends conscience de ma culture, j'ai un point de comparaison pour comprendre aussi une culture différente de la mienne. Il y a une analogie inévitable : un phénomène profondément hu-

main constaté chez moi, dans ma culture, doit avoir quelque autre phénomène lui faisant pendant dans une autre culture.

Or ce n'est pas tout ! La culture occidentale est d'une richesse incomparablement supérieure à la nôtre. Je ne prends qu'un exemple : la philosophie occidentale qui entre désormais dans ma conscience, — puisque je m'en suis rendu compte, — devient un instrument de choix dont je me servirai pour pénétrer et analyser ma propre culture, ma propre philosophie aussi. La théologie n'est certes pas occidentale ; c'est une science qui transmet les vérités surnaturelles. Mais longtemps avant moi, l'Occident a indigénisé le christianisme. Comme moi aussi je tends à l'indigéniser, la culture occidentale depuis des siècles christianisée, — puisque j'ai pris conscience d'elle, — guide mes pas dans mon adaptation. Ses docteurs, ses poètes, ses historiens, me serviront de modèles. Ses saints, canonisés pour avoir héroïquement pratiqué les vertus qu'on m'enseigne, seront mes modèles dans cette pratique de la vertu.

Ainsi donc, une fois que, initialement, j'ai pris conscience de ma propre culture, j'entre en contact avec la culture européenne, dans son élément intime. Et par ce contact intime, je puis mieux comprendre ma propre culture. Cela devient un cercle d'enrichissement, un va-et-vient interminable : me comprendre pour vous comprendre, et vous comprendre pour mieux me comprendre, indéfiniment.

Est-ce à dire qu'il arriverait un moment où tel Africain, par exemple, en aurait fini avec les difficultés que j'ai signalées tantôt d'éléments actuellement réfractaires de la culture occidentale ? Je ne crois pas ! En ce qui me concerne personnellement, je pense de plus en plus que j'en resterai très probablement toujours à d'interminables « premiers contacts avec la civilisation occidentale ! »

13 juillet 1953.

J. Ghilain. — La dénatalité dans l'Ethnie Mongo.

La dénatalité chez les Nkundo-Mongo a été signalée depuis plus d'un quart de siècle.

En 1936, le R. P. HULSTAERT, dans une étude présentée à l'Institut Royal Colonial Belge, dénonçait « l'effroyable baisse » de la natalité Nkundo (1).

Le rapport annuel sur l'administration de la Colonie du Congo belge pendant l'année 1937, signalait (p. 18) à propos du district de la Tshuapa :

« La situation y est alarmante. Déjà en 1936, l'indice de survivance était nettement négatif (— 6,80), alors que parmi les moins bons, l'Uele accusait — 1,34, et que tous les autres districts donnaient un excédent de naissance variant de + 3,07 à + 24,9.

» En 1937, l'indice de survivance (— 2,27) paraît légèrement moins défavorable ; toutefois, si le nombre de décès, qui fut au total de 973 sur une population de 45.361 individus, soit 21,45 %, ne sort pas des limites normales et n'excède pas le taux communément rencontré à la Colonie, il en est autrement de la natalité, dont l'indice 19,18 % ... est désastreux.

» Une profonde décadence se constate, entre autres, chez les Mongo ; les Bakutu et Kundu des diverses régions de la Tshuapa sont particulièrement atteints. »

Le service médical de la Colonie avait déjà procédé à une enquête sur les causes de la natalité déficiente dans les groupements indigènes où l'on constatait une régression de la population. Il avait relevé une série de facteurs qui agissent soit individuellement, soit cumulativement. Il avait dénoncé, notamment, le rôle joué par l'alimentation insuffisante, l'abus de l'alcool et du

(1) R. P. E. BOELAERT, *La situation démographique des Nkundo-Mongo*. — Éd. C. E. P. S. I.

chanvre, l'insalubrité de certains travaux tels que la recherche du copal, la morbidité due à la trypanosomiase et aux maladies vénériennes. Il avait souligné, de plus, l'influence de facteurs d'ordre économique et social, tels que le départ d'hommes valides pour le travail loin de leur foyer, provoquant un certain déséquilibre familial. Il avait évoqué, enfin, le rôle de certains phénomènes de nature physiologique mal définis, réduisant la fertilité des mariages.

Dans son important ouvrage sur l'ethnie Mongo, publié en 1944 par l'Institut Royal Colonial Belge, M. VANDERKERKEN, insistait sur la dépopulation de certains groupements Mongo. Il écrivait que le brassage des populations, ayant résulté de l'occupation européenne, du passage de noirs étrangers à la région et notamment de soldats, avait contribué au développement, chez les femmes Mongo, naturellement coquettes, de certaines pratiques anti-conceptionnelles qui s'étaient rapidement répandues.

Dans un mémoire très fouillé, édité par le Centre d'Études des Problèmes sociaux indigènes (C. E. P. S. I.), le R. P. BOELAERT s'est attaché à préciser les causes de la régression démographique des groupements Mongo. Il a proposé certains moyens de la combattre ⁽¹⁾.

Il constate que les Batswa présentent une démographie meilleure que celle des conquérants Mongo, tout spécialement là où ils vivent en groupes compacts et homogènes, tout comme les Baoto des groupes non-Mongo et certains Nkundo-Mongo ; à savoir, les Ekonda et les Bongando.

Il attribue essentiellement la déficience de la démographie des Mongo à la dénatalité.

Il estime que les causes immédiates de cette situation sont :

(1) Ouvrage cité.

1^o Les méthodes anti-conceptionnelles et abortives, ainsi que la pratique délibérée d'une hygiène excessive, dénoncée par le colon M. Ch. LODEWIJKX, dans un rapport de janvier 1946 ;

2^o Les maladies vénériennes dont on connaît l'influence sur la fertilité des femmes ;

3^o La dégénérescence physiologique.

A ce sujet, les médecins spécialistes qui se sont penchés sur le problème sont loin d'être d'accord entre eux, ce qui a permis à M. VANDERKERKEN d'écrire que les causes physiologiques ou raciques semblent ne pouvoir être acceptées qu'avec d'expresses réserves.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette dégénérescence d'ordre physiologique est loin d'être prouvée.

Il faut y ajouter des causes d'ordre moral qui tiennent, d'une part, à ce que certains ont appelé le choc produit par notre civilisation sur l'organisation et les impératifs coutumiers, d'autre part, à certaines habitudes des Mongo, telles que la précocité sexuelle des filles mineures que les parents tolèrent trop largement.

* * *

Mon dessein n'est pas d'intervenir dans ces controverses, qui ne paraissent pas closes, d'autant plus qu'elles n'ont pas toujours été alimentées par des observations objectives, de caractère scientifique, effectuées sur un nombre suffisant de sujets pour autoriser des conclusions bien assises. Certaines opinions reflètent nettement la réfraction subjective ou bien se fondent sur des observations fragmentaires, étayées par des statistiques sujettes à caution.

Je signalerai cependant l'étude à caractère monographique, publiée dans le *Bulletin du Cepsi* n^o 13, en 1950, par le D^r Donald BAKER, médecin agréé de la D. C. C. M. de Mondombe (Tshuapa), qui a examiné

parallèlement pendant 10 ans (1937-mi-1948) la situation démographique de deux villages voisins, celui de Yayenga (Bongando-Mongo) qui régresse et celui de Topoke (non-Mongo) qui progresse, tous deux au nord de Mondombe, à quelques kilomètres l'un de l'autre. Le D^r D. BAKER reconnaît, parmi les causes de cette situation, l'indiscipline sexuelle due au choc de notre civilisation qui, en facilitant les déplacements, a altéré les pratiques coutumières qui encadraient le mariage chez les Mongo de Yayenga, alors que les mœurs étaient maintenues fermement chez les Topoke.

Le D^r VAN RIEL conclut dans le même sens, mais précise que la stérilité des femmes Mongo, dans les milieux du district de la Tshuapa, dont il parle, est en partie volontaire (1).

* * *

L'étude de la dénatalité chez les Nkundu-Mongo, commencée avant 1937 par le Service Médical de la Colonie, a été poursuivie en collaboration avec toutes les instances intéressées. Les résultats acquis, nous dit notre collègue, le D^r VAN RIEL, sont encourageants, grâce à l'appoint de l'action massive menée par le F. B. E. I., depuis 1950.

Cette entreprise a bénéficié de l'assistance constante et désintéressée du colon Ch. LODEWIJCKX, ancien administrateur territorial, installé à Bolingo (Tshuapa).

Dans le numéro 1 de la revue *Aequatoria*, pour l'année 1948, M. LODEWIJCKX rapportait les résultats de ses expériences pro-natales faites pendant plus de trois ans à Bolingo même, dans les familles de ses propres travailleurs. Il concluait à la possibilité d'améliorer la natalité des Mongo par une propagande hygiénique appro-

(1) Communication présentée le 20 juin 1953 à la Section des Sciences naturelles et médicales. (Voir page 962).

priée, séparément auprès des femmes et des hommes. Il demandait à être aidé.

Son appel fut entendu. Le F. B. E. I. lui fournit, d'accord avec les autorités politiques et missionnaires l'assistance morale et matérielle dont il avait besoin.

M. LODEWIJCKX expose, dans une communication qu'il a faite à la revue *Aequatoria* et que le CEPSI publie dans son fascicule 4 de l'année 1951, comment il organise ses tournées de conférences dans les villages Nkundo. Il se borne à expliquer très simplement quelques règles de conduite à observer dans la vie de tous les jours.

D'abord, il combat l'exagération des ablutions que les femmes indigènes Nkundo ont coutume de faire après les rapports sexuels, en se servant d'une eau dans laquelle elles ont fait macérer des produits astringents.

Il montre ensuite quelle erreur on commet en combattant l'état légèrement maladif qui accompagne les débuts de toute grossesse, par des pratiques qui peuvent avoir pour effet de provoquer des avortements.

Il souligne en troisième lieu que l'abus des lavements anesthésiques au piment indigène ou bien au savon ordinaire peut être toxique, voire mortel, surtout chez les tout petits.

Enfin, il montre que la liberté sexuelle des enfants contrarie la croissance, favorise le développement des affections vénériennes et, partant, peut provoquer la stérilité des futures femmes.

Le R. P. BOULAERT organisa à Flandria une propagande analogue à celle de M. LODEWIJCKX ; elle eut pour résultats, aux dires de ce dernier, de créer un préjugé favorable à sa propagande parmi les indigènes (*Bulletin du CEPSI*, n° 13, 1950).

En 1947, M. LODEWIJCKX parcourt plusieurs fois les régions de Bunianga et de Coquilhatville.

En 1948, il reprit sa propagande chez les Bunianga, les Lingoy, les Bokala, dans les régions de Busira et de

Coquilhatville. Il tint au total 26 séances, qui ont permis de toucher plus de 3.000 auditeurs.

En 1949, M. LODEWIJCKX continua sa propagande et organisa, dit-il, 60 réunions.

Dans un rapport que je dois à l'obligeance du F. B. E. I., on caractérise comme suit le travail effectué par M. LODEWIJCKX :

« Le propagandiste tint, en 1950, 206 réunions ayant rassemblé 12.600 auditeurs, soit une moyenne de 60 par séance.

» En 1951, 159 réunions avec 15.000 auditeurs en chiffres ronds, soit une moyenne de 94 par séance.

» Cette affluence permanente durant 2 ans révèle une curiosité et un intérêt soutenus chez l'indigène. »

Le rapporteur fait également état de changements notables intervenus dans la mentalité des auditeurs, qui acquièrent, au cours de ces séances de propagande, une notion exacte de la physiologie de la conception et des effets nocifs que produisent sur elle des pratiques d'usage trop courant chez les Mongo. Comme ceux-ci considèrent toujours la naissance de l'enfant comme une bénédiction, ces pratiques tendent à régresser lorsque les intéressés se rendent compte de leurs effets.

M. LODEWIJCKX donne, dans un rapport remis au F. B. E. I., les statistiques suivantes de l'évolution du nombre des naissances dans quelques circonscriptions indigènes du Territoire de Bokote, où sa propagande a pu être poursuivie un temps suffisamment long.

<i>Chefferie Buniange.</i>	<i>Secteur Ikelemba.</i>
Propagande commencée dès 1945.	Propagande commencée dès 1948.
1945 — 26 naissances	1948 — 24 naissances
1946 — 38 »	1949 — 29 »
1947 — 38 »	1950 — 31 »
1948 — 52 »	1951 — 39 »
1949 — 61 »	6 premiers mois de 1952 : 24
1950 — 63 »	
1951 — 63 »	
6 premiers mois de 1952 : 37	

<i>Secteur Busira.</i>	<i>Secteur Ingende.</i>
Propagande commencée en 1948.	Propagande commencée fin 1948.
1948 — 78 naissances	1948 — 36 naissances
1949 — 150 »	1949 — 34 »
1950 — 103 »	1950 — 65 »
1951 — 187 »	1951 — 75 »
6 premiers mois de 1952 : 105	6 premiers mois de 1952 : 63
<i>Groupelement Bokala.</i>	<i>Groupelement Bongandanga.</i>
Propagande commencée en 1949.	Propagande commencée en 1948.
1949 — 31 naissances	1948 — 10 naissances
1950 — 57 »	1949 — 12 »
1951 — 59 »	1950 — 18 »
6 premiers mois de 1952 : 32	6 premiers mois de 1952 : 15

Certains ont émis des doutes sur la réalité des résultats invoqués par M. Lodewijckx et sur la valeur des éléments statistiques qu'il produit, pour étayer sa conviction que sa propagande porte ses fruits.

L'intéressé est un homme de 65 ans, dont toute la vie d'homme fut vécue au Congo. C'est un ancien administrateur territorial, dont l'expérience des réalités d'Afrique est hautement appréciée par tous ceux qui le connaissent. Il sait fort bien, et il signale, du reste lui-même, dans un rapport de 1950, qu'il convient de ne pas interpréter sans réserve les chiffres qu'il a recueillis.

Nous savons tous qu'il est réellement peu de véritables dénombrements démographiques au Congo et que les statistiques des variations numériques de la population autochtone ne donnent, presque toujours, que des indications de tendance.

Il est clair que les résultats acquis par M. Lodewijckx, dans les six groupements indigènes qu'il a travaillés pendant plusieurs années, n'ont et ne peuvent avoir qu'une valeur relative. En effet, l'expérience n'a porté que sur une petite partie du territoire de Bokote, qui couvre 14.733 km², soit près de la moitié de la superficie de la Belgique, et ne comprend que 39.028 habitants,

alors que le seul district de la Tshuapa, qui est un des plus déshérités de la Colonie, au point de vue de la natalité, a une superficie égale à presque 12 fois la Belgique, soit 166.637 km² et groupe une population de plus de dix fois supérieure à celle du territoire considéré — soit 482.587 habitants (1).

Ce même district de la Tshuapa figurait toujours, fin 1951, presque intégralement parmi les régions de la Colonie à indice démographique régressif (2).

Il n'empêche que les enseignements que nous apporte l'expérience Lodewijckx autorisent des espoirs. Ils proposent une méthode qui a le mérite d'être simple et qui paraît efficace. Les observateurs avertis, qui ont eu l'occasion de l'apprécier sur place, comme le R. P. VAN DEN HEUVEL et M. DUBUISSON, directeur régional du F. B. E. I., reconnaissent qu'elle est encourageante et que M. LODEWIJCKX mérite le plein appui des autorités de la Colonie.

On paraît porté à croire, dès lors, que si l'on élargissait le cadre de la propagande entreprise, si l'on pouvait s'assurer le concours d'hommes convaincus, dévoués, connaissant bien les indigènes, ayant leur confiance — et qui n'aient pas peur des mots, on pourrait, avec le temps, aboutir à renverser le courant dangereux de la dénatalité chez les Nkundo Mongo. A cet égard, l'action de M. LODEWIJCKX a, selon moi, la double signification d'une indication précieuse et d'un exemple de haute valeur, à proposer à tous les coloniaux.

Il me sera permis de rappeler, à ce sujet, ce que disait M. le général ERMENS, le 21 octobre 1934, lors de l'inauguration du Centre de Médecine sociale de la Croix rouge du Congo, à Léopoldville :

(1) Rapport sur l'Administration du Congo belge, 1951.

(2) *Idem*, Carte p. 76.

« Puissent tous les Belges qui résident au Congo, tous les Européens qui y représentent une civilisation supérieure, négliger ce qui les divise pour ne songer qu'à ce qui les unit et comprendre que ce n'est pas seulement au gouverneur général, ou à tel service spécialisé ou aux missionnaires abandonnés à eux-même ou subsidiés, qu'incombe l'obligation inscrite à l'Art. 5 de la Charte Coloniale : « Veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence ». Tous, nous avons en ce domaine un devoir à remplir ou quelque responsabilité à assumer ; il ne peut être indifférent à personne que l'indigène se porte bien et vive longtemps, qu'il travaille et fonde une famille, qui à son tour vivra et se développera. Évidemment, chacun de nous n'a pas l'obligation d'enseigner le rudiment ou de panser des plaies, mais chacun peut et devrait saisir toute occasion de témoigner sa sympathie ou tout au moins sa déférence à ceux qui font du dévouement leur profession : missionnaires, maîtres d'école, médecins... et s'abstenir en tout cas de contrarier leurs efforts par une attitude ou des propos susceptibles de jeter le doute dans l'esprit des natifs, d'affaiblir ou ruiner leur confiance si difficile à susciter, plus difficile encore à reconquérir quand on l'a perdue... Car, occuper une colonie, ce n'est pas seulement y faire foisonner les fonctionnaires, les collecteurs d'impôt et les soldats, c'est s'occuper des Indigènes. Conception d'idéologue ? Non pas.

» Le devoir de la puissance colonisatrice est le même, qu'on le considère du point de vue de l'Idéal ou du point de vue de l'Intérêt parce que « le Succès, le Bonheur, la Santé d'une entreprise coloniale sont faits du Succès, du Bonheur, de la Santé des colonisés ».

J'ai voulu, en rappelant ces paroles, rendre un hommage mérité à l'apôtre qu'est M. LODEWIJCKX, proposer à la Section des Sciences morale et politiques de notre Institut de s'associer à moi, pour souligner hautement la grande valeur morale et sociale de sa noble croisade et souhaiter que se lèvent d'autres Lodewijckx, beaucoup d'autres Lodewijckx qui cherchent et trouvent le temps d'aider les pouvoirs publics et les œuvres sociales à préparer un avenir meilleur à nos pupilles congolais.

13 juillet 1953.

J. Ghilain. — Rapport sur un travail de M. G. Hostelet, intitulé « L'Œuvre économique et sociale de la Belgique au Congo de 1885 à 1945 ».

Le dessein principal de l'ouvrage de M. HOSTELET est de faire connaître et apprécier l'œuvre civilisatrice de la Belgique au Congo en prenant comme critères les principes mêmes de la colonisation formulés dans la charte coloniale.

L'œuvre de la Belgique est considérée surtout du point de vue du développement économique du territoire et du point de vue du développement social des populations indigènes.

M. HOSTELET s'est attaché à mettre en lumière la participation capitale des Pouvoirs publics qui sont toujours restés fidèles à l'esprit de notre charte coloniale, hormis des défaillances auxquelles nulle œuvre humaine ne peut échapper.

La première partie de l'ouvrage est consacrée au développement de la politique économique et de la politique sociale depuis la création de l'État Indépendant du Congo, en 1885, jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale en 1945. Toutefois, l'étude de cette double politique est précédée par des informations sur la structure politique administrative et judiciaire du Congo belge ainsi que sur sa structure économique.

De plus, l'auteur expose certaines de ses conceptions relatives à la méthodologie appliquée aux sciences économiques et sociales dont il donnera des applications au cours de son travail.

Ayant, après beaucoup d'autres penseurs, constaté

les ravages que causent les idées confuses et les discriminations insuffisantes dans la connaissance et dans l'action sociale, M. HOSTELET s'efforce toujours de définir avec précision les notions principales dont il fait usage. Considérons, par exemple, le terme coloniser :

Il reçoit deux emplois rarement distingués. Coloniser un peuple, c'est, de la part d'un autre peuple, lui imposer un changement radical dans la conception et la conduite de son existence matérielle et spirituelle. Coloniser un territoire, c'est, de la part d'un peuple autre que celui qui l'habite, le mettre en valeur économique à l'aide des ressources techniques de l'époque. Ces deux définitions traduisent les aspects dominants de la colonisation.

M. HOSTELET distingue quatre périodes dans la politique économique et la politique sociale du gouvernement du Congo belge pendant les années comprises entre 1885 et 1939. La première période s'étend de 1885 à 1908, l'année de la reprise du Congo par la Belgique ; la deuxième, de 1908 à 1914, année de l'éclatement de la première guerre mondiale ; la troisième, de 1914 à 1918 ; la quatrième, de 1918 à 1939, année de l'éclatement de la deuxième guerre mondiale.

L'analyse de chaque période est subdivisée en trois sections :

- 1) La politique économique relative à l'économie de l'exploitation du territoire ;
- 2) La politique économique et sociale de l'économie d'émancipation des indigènes, travailleurs autonomes ;
- 3) La politique sociale de protection des indigènes, travailleurs salariés.

Les sujets sont traités avec clarté, précision et d'une manière suffisamment complète pour que rien d'essentiel ne fasse défaut.

Après avoir fait connaître les quatre étapes de la politique économique et de la politique sociale du gouvernement du Congo belge, M. HOSTELET consacre un chapitre

à rapporter les difficultés techniques et les obstacles psychologiques à la réalisation d'une politique sociale de protection et d'une politique économique d'émancipation des indigènes.

La première partie de l'ouvrage se termine par la description du développement économique du Congo belge et du développement social des indigènes à la veille de la deuxième guerre mondiale.

La deuxième partie commence par faire connaître l'importance de l'aide économique que le Congo belge a fourni à l'effort de guerre des Nations alliées. Il s'attache à découvrir la grandeur du rôle qu'a joué, durant cette période, le gouverneur général Pierre Ryckmans.

Il entreprend ensuite l'examen des bouleversements sociaux causés par la guerre, de 1939 à 1945, chez les salariés blancs et chez les travailleurs noirs. Puis il expose la politique sociale du Gouvernement de la Colonie durant la guerre et il analyse, avec une parfaite objectivité, les critiques auxquelles cette politique a donné lieu.

L'ouvrage se termine par une troisième partie intitulée : conclusions.

Le premier chapitre fait connaître les avantages que la Belgique a retirés de son œuvre au Congo, considérée de plusieurs points de vue et pas seulement du point de vue économique.

Dans un chapitre suivant, il expose les avantages dont les populations indigènes bénéficiaient de l'œuvre de la Belgique, au Congo, à la veille de la deuxième guerre mondiale.

En vue de disposer à des appréciations de bon sens et de bonne foi et pour prévenir des critiques de la part de ceux qui jugent dans l'abstrait ou qui n'ont jamais mis les mains à la pâte, M. HOSTELET oppose les conditions d'existence matérielle et spirituelle des indigènes avant

l'arrivée des blancs en Afrique centrale, à leurs conditions d'existence en 1939.

Dans le chapitre suivant, il expose les avantages dont les populations indigènes bénéficieront, dans un avenir prochain, de l'œuvre civilisatrice de la Belgique au Congo.

Il entreprend ensuite l'analyse du plan décennal pour dégager le programme de l'action gouvernementale en vue d'assurer aux noirs congolais des conditions matérielles d'existence meilleures, par l'organisation rationnellement coordonnée d'une économie rurale indigène.

Au cours de son ouvrage, M. HOSTELET s'est attaché à signaler les idées fausses et les partis-pris des anticolonialistes systématiques, puis à les combattre avec loyauté et objectivité.

Il utilise à cet effet largement la fameuse contre-attaque menée à l'O. N. U., par les deux éminents représentants permanents de la Belgique : M. Pierre RYCKMANS et M. VAN LANGENHOVE.

Dans la copie que M. HOSTELET m'a remise, il est annoncé une bibliographie et quatre cartes géographiques. Elles seront ajoutées si, comme je le propose, notre classe décide de publier ce remarquable travail dans la collection de ses mémoires.

13 juillet 1953.

R. J. Cornet. — A propos de deux dossiers : Le dossier diplomatique de l'Ubangi, et Le dossier de Grelle Rogier sur l'Ubangi. (*)

On pourrait écrire une volumineuse — et presque complète — histoire de l'État Indépendant du Congo en ne prenant, comme fil conducteur, comme armature, que la question de ses frontières. Cette histoire commence avant même que le nouvel État n'ose dire son nom, alors que son germe s'appelle encore *Association Internationale Africaine*. Elle se termine enfin lorsque le jeune et éphémère État est devenu — depuis quelques mois — la Colonie du Congo belge, c'est-à-dire lorsque les délégués de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et du Congo belge signent, au mois de mai de l'année 1910, le protocole fixant la frontière orientale.

C'est une passionnante histoire dont les protagonistes se meuvent, agissent et luttent, les uns « sur le terrain » — ce qui est un euphémisme ! — les autres dans leurs cabinets, leurs ambassades, leurs parlements, tandis que, en son royal palais, le « maître du jeu », tantôt vaincu, tantôt vainqueur — mais jamais terrassé, ni jamais triomphant — s'efforce avec une quotidienne patience, d'enserrer un rêve immense dans les cercles d'une implacable réalité. Les adversaires — ou plus exactement : les partenaires — s'appellent : Allemagne, France, Grande-Bretagne et Portugal.

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.*, 1953, 471).

En cette histoire des frontières de l'État Indépendant du Congo, la partie qui s'appellerait : LA FRONTIÈRE FRANCO-CONGOLAISE serait certainement la plus importante, la plus touffue, la plus délicate à exposer. Car elle est fertile en incidents, en péripéties, en rebondissements ; elle est empreinte d'une passion qui est le prolongement des luttes politiques qui divisent les métropoles ; elle est enflammée par des inimitiés personnelles ; elle est surexcitée par les soubresauts de l'opinion publique. Et elle lance sur la scène de l'histoire et sous l'œil — et parfois la baguette ... — du « maître du jeu » des acteurs de premier plan : de Brazza et Stanley, Lambermont, Strauch et Jules Ferry, Gaillard et Hanssens, Banning et de Freycinet, Liotard, Vangele et Le Marinel, Ribot et Beyens, van Eetvelde et de Montebello, Milz, Hanolet et d'Uzès, Pirmez et Bourée, de Grelle Rogier, Delcassé et Hanotaux, et tant d'autres encore...

Cette partie « franco-congolaise » pourrait être divisée en trois phases :

A. — La première est antérieure à l'Acte général de Berlin (26 février 1885). Elle se termine par la convention franco-congolaise du 5 février 1885. Le Roi devait abandonner le Niari-Kwilu (ou Niadi-Quillou). Mais il conservait toute la rive gauche du Congo jusqu'à un point navigable situé sur le bas fleuve et aussi la rive droite, de Manyanga à la mer. Plate-forme d'immenses possibilités...

C'est au cours de cette phase qu'avait jailli un acte « diplomatique » — pour ne pas dire mieux — d'une importance considérable et dont il sera beaucoup discuté ultérieurement : il s'agit du « droit de préférence » ou du « droit de préemption », exprimé dans une lettre de STRAUCH à Jules Ferry (23 avril 1884) :

« ... l'Association ⁽¹⁾ désirant donner une nouvelle preuve de ses sentiments amicaux pour la France, s'engage à lui donner le droit de préférence, si, par des circonstances imprévues, l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions ».

» Le rôle que Léopold joua dans cet échange diplomatique, écrit le professeur américain THOMSON, est l'un des plus brillants de sa carrière. Sa sagacité, sa finesse, sa souplesse étaient plus qu'égales à l'expérience diplomatique et à l'habileté innée de Ferry ».

Et de fait : en acceptant ce « droit de préférence » la France reconnaissait *ipso facto* l'existence du nouvel État ; bien plus — et nous citons le professeur Thomson — « une fois offert et accepté, le droit de préférence devenait une menace permanente pour l'Angleterre et pour l'Allemagne ».

Au surplus, cette convention franco-congolaise du 5 février 1885 — si irritante eut-elle été pour le roi Léopold II — comportait tout de même une compensation occulte : car Jules Ferry, par une lettre portant la même date que la convention précitée, autorisait l'émission en France d'une loterie de vingt millions de francs au profit de l'Association.

B. — La seconde phase — que l'on pourrait appeler « phase de l'Ubangi » — est déclenchée par une question d'interprétation de l'article 3 de la convention du 5 février 1885. Cet article avait fixé comme frontière, en amont du Stanley-Pool :

« Le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licona-Nkundja ;

» Une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17^e degré de longitude est de Greenwich, en suivant autant que possible la ligne de partage d'eaux du bassin de la Licona-Nkundja, qui fait partie des possessions françaises ;

» Le 17^e degré de longitude est de Greenwich. »

(1) Association internationale du Congo.

Or, la Licona n'avait été reconnue par de Brazza que dans son cours supérieur. Mais l'explorateur français fut amené à prétendre que ce cours d'eau — qu'il avait dénommé Licona-Nkundja — s'identifiait avec l'Ubangi. Après de longs pourparlers, l'État Indépendant dut s'incliner et la seconde phase de cette « palabre franco-congolaise » se termine par le Protocole du 29 avril 1887, qui substitue, comme frontière, le thalweg de l'Ubangi à la ligne de partage des eaux de la Licona. De plus, l'autorisation de lancer une loterie en France — accordée par Jules Ferry — était annulée. Mais, en échange, le Gouvernement français autorisait l'admission à la cote de la Bourse de Paris des titres de l'emprunt à primes émis par l'État du Congo, à concurrence de 80 millions, soit 800.000 titres ⁽¹⁾.

C. — Alors s'ouvre la troisième phase, que l'on pourrait appeler : « phase du Bomu ». Il ne peut être question d'en détailler ici toutes les péripéties. Qu'il nous suffise de résumer ainsi la situation : la France prétendait que le Protocole de 1887 avait complètement annulé la convention de 1885. Elle entendait voir reconnaître comme frontière l'Ubangi, prolongé par l'Uele, jusqu'à son intersection avec le 4^e parallèle, puis ce 4^e parallèle.

Cette troisième et dernière phase de la « palabre franco-congolaise » se termine par la convention du 14 août 1894 dont l'article premier était rédigé comme suit :

« La frontière entre l'État Indépendant du Congo et la colonie du Congo français après avoir suivi le thalweg de l'Ubangi jusqu'au confluent du Bomu et de l'Uele, sera constituée ainsi qu'il suit :

» 1^o Le thalweg du Bomu jusqu'à sa source ;

» 2^o Une ligne droite rejoignant la crête de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil.

» A partir de ce point, la frontière de l'État Indépendant est cons-

(1) Ce fut un fiasco...

tituée par ladite crête de partage jusqu'à son intersection avec le 30^e degré de longitude est de Greenwich (27°40', Paris). »

* * *

La Commission d'Histoire du Congo belge nous a confié, avec mission d'en faire rapport analytique, deux dossiers qui concernent la deuxième et la troisième phase de cette question de la frontière franco-congolaise.

Il s'agit des dossiers qui s'intitulent :

1^o Dossier diplomatique de l'Ubangi (enveloppe XIII C) ;

2^o Dossier de Grelle Rogier sur l'Ubangi (enveloppe VI).

Ce rapport analytique a été, en vérité, déjà fait. En effet, dès 1937, le R. P. LOTAR, membre titulaire de l'Institut Royal Colonial Belge, publiait, dans les Mémoires dudit Institut ⁽¹⁾, en 1937, ce qu'il appelait *La grande Chronique de l'Ubangi*. Citant ses sources, il ajoutait : « suivant la collection du *Mouvement géographique*, la *Revue de la Société de Géographie de Bruxelles*, l'*Afrique française*, etc. et des *documents inédits déposés aux archives de l'Institut*, ou en possession personnelle de l'auteur ».

En fait, il apparaît, lorsqu'on lit attentivement ce travail du R. P. LOTAR — et celui qui lui fait suite sous le titre de *La grande Chronique du Bomu* ⁽²⁾ — que les documents se trouvant dans les dossiers précités lui ont été, à cette époque, communiqués.

Certes, il est toujours possible de refaire, sous une autre forme et avec une autre façon de voir les choses, un travail historique antérieur. Mais ce n'est évidemment pas

⁽¹⁾ *Mémoires de l'Institut Royal Colonial Belge*. (Section des Sciences morales et politiques). T. VII, fasc. 2, 1937.

⁽²⁾ *Mémoires de l'Institut Royal Colonial Belge* (Section des Sciences morales et politiques). T. IX, fasc. 3, 1940.

ce que la Commission d'Histoire attend de nous. En réalité, une très grande partie de ce qu'il y avait d'inédit dans les dossiers précités a paru dans les Mémoires de l'Institut sous la signature du R. P. LOTAR, il y a seize ans déjà.

Qu'il nous soit permis d'y ajouter quelques observations personnelles.

* * *

A. — DOSSIER « DIPLOMATIQUE DE L'UBANGI — 1886-1887 ET 1892-1894 — (*Enveloppe XIII C*).

Le premier document qui se présente à nous en ouvrant la première farde de ce premier dossier est particulièrement intéressant. Il semblerait que le sort ait désiré placer là, en guise d'épître préliminaire, un raccourci évoquant la plupart des questions qui ont été et qui seront traitées. C'est comme un constat de la situation à cette date : 1^{er} septembre 1886. Il s'agit d'une lettre adressée au Roi par EUDORE PIRMEZ — ministre d'État, l'un des chefs du parti libéral — que le souverain avait chargé des délicates négociations avec la France au sujet de cette irritante question de l'Ubangi. PIRMEZ note d'abord les excellentes dispositions de M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, qu'il vient de voir.

Quatre points essentiels ont été examinés :

Le Gouvernement français ne peut admettre une combinaison financière comme terme de compensation, à la renonciation de l'État à la rive gauche de l'Ubangi ; néanmoins Bourée pense qu'un accord pourrait encore se faire sur ce point ;

Bourée demande qu'on ne parle pas pour le moment du « droit de préférence ». Le Roi voulait obtenir une déclaration de la France reconnaissant en termes formels que ce droit ne pourrait en aucun cas être opposé à la Belgique ; Bourée craint, sur ce point, « une opposition

violente de ceux qui désirent que l'État du Congo meure d'inanition pour prendre son héritance » ;

La partie de l'emprunt du Congo qui serait lancée en France totaliserait 125 millions de francs ;

La quatrième question est délicate : il s'agit de savoir si le Roi devrait recevoir de Brazza dans le cas où il viendrait encore à Bruxelles ⁽¹⁾. C'est un point qui préoccupe fort le souverain. Quant à M. BOURÉE il se demande si de Brazza « ne serait peut être pas ramené » par les entretiens qu'il pourrait avoir avec le Roi. Et si de Brazza lui devenait favorable, « l'opposition, écrit-il, cesserait contre les projets que le Gouvernement présenterait aux Chambres ». Cette simple phrase prouve l'influence dont de Brazza jouissait, à cette époque, dans les milieux parlementaires français.

Un autre document fait aussi, de manière très claire, le point des questions litigieuses. Il s'agit d'une lettre de LAMBERMONT à Pirmez (31 octobre 1886). Le but de cette lettre est ainsi défini :

« M. Bourée est bien disposé, mais il importe de lui donner des arguments pour réfuter les objections de Paris ».

A propos du droit de préférence LAMBERMONT esquisse une thèse audacieuse : ce droit a été accordé par l'« Association qui n'existe plus qu'à l'état de société philanthropique et scientifique ». Et LAMBERMONT demande « si la non-exécution de la lettre concédant la loterie, en droit n'invalide pas celle sur la préemption ? » Et il ajoute : « Notre interprétation de la préemption et la permission d'émettre un emprunt en France sont le prix que nous demandons pour le règlement de la frontière Ubangi ». Si le Gouvernement français refuse, c'est qu'il préfère l'arbitrage.

(1) De Brazza avait été reçu par le Roi au mois de janvier de cette même année 1886.

A cette lettre de LAMBERMONT est annexé un feuillet de la main du Roi (non daté). Ce sont des « Instructions à M. Pirmez en réponse à sa lettre du 1^{er} novembre ». Le souverain est d'accord pour qu'on n'aborde pas immédiatement l'interprétation du droit de préemption ; il pense que la venue de de Brazza à Bruxelles soulèverait de nouvelles difficultés ; « il serait difficile au Roi qu'il a tant attaqué de le recevoir en ce moment » ; le Gouvernement belge va accorder un emprunt à l'État du Congo et ce dernier ne manque pas d'argent ; si la France veut la moitié de l'Ubangi, elle doit consentir de suite à l'emprunt : sinon, c'est l'arbitrage.

Un autre document fort significatif est un simple feuillet daté du 5 décembre 1886 et intitulé : « Réponse à Brazza. A mettre dans une lettre de Lambert à Rothschild ». Les instructions sont claires : le banquier Lambert « devrait écrire *textuellement* dans sa lettre, comme le résumé de *ses impressions* ce qui est ci-dessous »... De ce texte, le passage suivant est à retenir :

« La France ne saurait avoir un meilleur voisin dans l'Afrique centrale que l'État du Congo. Les vues de l'administration du Congo sont larges et contraires à tout monopole. C'est en majeure partie pour éviter la création de monopoles qu'elle a rompu avec le syndicat anglais. »

Il s'agit ici du syndicat constitué à Manchester sous le nom de *Congo Railway Company* (en formation) et qui avait pour objet la concession, la construction et l'exploitation du chemin de fer de Matadi au Stanley-Pool.

Dans un feuillet qui vient ensuite, daté du 4 décembre 1886 et adressé au baron Beyens, ministre à Paris, le Roi insiste sur un point : le montant de l'emprunt devrait être au total d'au moins 250 millions, dont 125 millions à placer en France. On sait combien il fallut en rabattre. En avril 1887, le Gouvernement français

autorisa l'admission à la cote de la Bourse de Paris de 800.000 titres (80 millions) de l'emprunt à primes émis par l'État du Congo. Le placement fut tellement difficile que deux ans plus tard on n'avait trouvé preneurs que pour 326.000 titres. On arrêta l'opération...

Suivent deux lettres fort intéressantes. Elles sont adressées au Roi par BANNING. De la première (6 janvier 1887), il apparaît que le souverain avait demandé à BANNING de rédiger une brochure destinée à agir sur l'esprit public en France. Banning expose ses idées à ce sujet. Il croit une entente possible sur les trois points suivants :

1) L'Ubangi pour limite jusqu'au 4^e parallèle ; au-delà, les territoires entre la rive gauche de l'Ubangi et le 4^e parallèle réservés à l'État ;

2) Le droit de préférence de la France ne sera jamais opposé à la Belgique ⁽¹⁾ ;

3) Concession immédiate de la loterie et abandon momentané de l'emprunt.

De la seconde lettre, datée du 18 janvier 1887 (Annexe I), il résulte que le Roi a communiqué à BANNING un télégramme pouvant « éclaircir beaucoup la situation ». Il concerne l'identité de l'Ubangi et de l'Uele. BANNING écrit au Roi :

« M. Van Ghèle (*sic*) doit avoir en mains aujourd'hui la solution totale du problème. On m'assure que nous pourrions recevoir son rapport fin de février ou commencement de mars. Si nos prévisions se réalisent la thèse française devient absolument insoutenable ».

Et BANNING conseille au Roi d'attendre quelques semaines avant de rouvrir les négociations. En réalité, ce n'est qu'un an plus tard que Vangele arrivera enfin à Yakoma et établira l'exactitude de ce qu'on appelle dans l'histoire de la géographie « l'hypothèse Wauters ».

(1) Pour mémoire : c'est au mois d'avril de cette même année 1887, que van Eetvelde et Bourée échangèrent des déclarations marquant ce point.

On sait que c'est en effet A. J. Wauters, rédacteur en chef du *Mouvement géographique* qui dans un sensationnel article paru dans cette publication le 31 mai 1885, échafaudait une théorie qui se condense en une phrase : l'Ubangi est le cours inférieur de l'Uele. Le D^r DELGEUR, vice-président de la Société de Géographie d'Anvers, prétendit du reste avoir émis le premier cette opinion et en donnait pour preuve que, dès 1881, il avait indiqué l'Uele comme le prolongement de l'Ubangi sur une carte murale décorant la Bourse d'Anvers, carte dessinée par lui.

Quoi qu'il en soit cette identité de l'Ubangi-Uele, confirmée plus tard par les explorateurs, devait, comme on le sait, fournir de nouveaux et épineux problèmes aux diplomates.

* * *

Ce dossier contient également (dans une seconde farde) dix notes diplomatiques échangées entre le comte DE MONTEBELLO, ministre de France à Bruxelles, et VAN EETVELDE, alors administrateur général du Département des Affaires étrangères de l'État Indépendant. Elles s'échelonnent du mois de février au mois de juin 1886. Ce sont des notes dénommées, en langage diplomatique « verbales ». En l'espèce, elles sont imprimées.

Dans la première, datée du 11 février 1886, VAN EETVELDE rappelle les termes de l'article III de la convention intervenue le 5 février 1885 entre l'*Association internationale du Congo* et le Gouvernement français. En ce qui concerne la région litigieuse, cet article 3 stipulait comme frontières :

« Le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licon-Nkundja ; une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17^e degré de longitude est de Greenwich, en suivant autant que possible la ligne de partage d'eaux du bassin de la Licon-Nkundja,

qui fait partie des possessions françaises ; le 17^e degré de longitude est de Greenwich ».

Les représentants de l'État Indépendant demandaient qu'il soit sursis à cette partie de la délimitation, jusqu'à ce que le cours de la Licona ait été fixé. Les Français prétendaient que la question de la frontière commune ne pouvait être réglée tout entière sur les lieux et ils entendaient fixer immédiatement, sur la rive droite du Congo, le *point de départ* de la ligne de délimitation des frontières. Alors seulement, disaient-ils, la commission de délimitation pourra utilement opérer.

Le 2 avril 1886, VAN EETVELDE propose un arrangement amiable : l'État Indépendant ferait l'abandon d'une partie de ses droits ; en échange, le Gouvernement français autoriserait l'émission et la cote en France d'un emprunt à primes. Si l'accord ne peut se faire sur cette proposition, il faudra recourir à la procédure d'arbitrage, prévue par l'Acte général de Berlin. Cette menace de l'arbitrage revient souvent car l'on sait, à Bruxelles, que le Gouvernement français répugne à faire dépendre la solution de cette importante question — où son prestige est engagé — de l'opinion d'un tiers, même désintéressé.

Un incident assez curieux vient encore compliquer les choses. On apprend que la commission franco-congolaise opérant en Afrique a fixé sur le Congo, en amont de la Licona-Nkundja prétendent les Français, le point d'intersection des possessions respectives. La France réclame tout le bassin de l'Ubangi. A Bruxelles, on est stupéfait. Il ne reste qu'une chose à faire : désavouer les membres belges de la Commission en faisant remarquer que les commissaires ne pouvaient agir que sous réserve de l'approbation de leurs gouvernements respectifs.

D'après la copie d'une lettre de VAN EETVELDE à Lacaze, chargé d'affaires de la République française

(28 septembre 1886), il apparaît que les parties se sont mises d'accord à ce moment pour soumettre le différend à l'arbitrage du Président de la République helvétique.

Il y a encore dans ce dossier un document particulièrement intéressant, (dont l'une des deux copies est annotée par le Roi) mais malheureusement non daté. C'est un projet de convention entre l'État et la France. On y voit se dessiner la solution qui, finalement, mettra fin au conflit :

La limite des possessions serait le thalweg de l'Ubangi à partir de son confluent avec le Congo ;

La France n'opposerait pas à la Belgique le droit de préférence qui lui a été accordé le 23 avril 1884 par l'Association internationale *du Congo*. (Le document dit : « Association internationale *Africaine*... » Même ici, il y a confusion...);

La France accorderait l'émission et la cote en France d'un emprunt à primes.

Le Roi a ajouté de sa main que l'A. I. A. renoncerait à la loterie et que la convention devrait être soumise immédiatement à l'approbation des Chambres.

* * *

Une dernière « sous-farde » portant la mention « Question de l'Ubangi-Frontière Congo français — 1892-1894 », comprend treize notes diplomatiques (imprimées) échangées entre le comte de Grelle Rogier et Ribot (du 11 avril au 16 août 1892) et un rapport du comte de Grelle Rogier au Roi, résumant les litiges franco-congolais. (A noter qu'une copie manuscrite de ce rapport porte la mention : « Ce rapport du comte de Grelle Rogier a été imprimé et communiqué par le Roi, avec treize annexes, au baron Greindl, ambassadeur de Belgique à Berlin. Il porte la date du 29 août 1892 »). Mais tous ces documents figurent également dans le dossier « de

Grelle Rogier sur l'Ubangi » (enveloppe VI) et nous y reviendrons ci-après.

On trouvera également dans ce dossier deux notes manuscrites (non datées ni signées) développant certains des arguments en faveur de la thèse de l'État Indépendant, principalement quant à l'interprétation du Protocole de 1887. Mais elles n'apportent rien de particulièrement neuf.

* * *

B. — DOSSIER « DE GRELLE ROGIER SUR L'UBANGI — 1891-1894 » (*enveloppe VI*).

Le comte de Grelle Rogier était, en 1891, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne (1). C'était un diplomate de la vieille école, cultivé, d'une urbanité et d'une politesse exquis. Son style, du meilleur genre « diplomatique », est un reflet exact de sa personnalité. Le Roi avait été fort satisfait de la façon dont de Grelle Rogier l'avait représenté à Lisbonne et, le 22 août 1891, le souverain écrivait à Beernaert : « J'espère que M. de Grelle acceptera la direction des Affaires étrangères de l'État Indépendant du Congo ».

Le dossier précité s'ouvre par une lettre de lui au Roi. Elle est datée de Lisbonne, le 1^{er} juin 1891. Elle marque un événement important : le double accord, conclu à Bruxelles et à Lisbonne, réglant la frontière lusocongolaise du Lunda. Le diplomate écrit notamment à son souverain : « ... J'ambitionne de pouvoir Lui donner des preuves nouvelles de mon absolu dévouement ». Le comte de Grelle Rogier en aura encore de multiples

(1) Voir biographie du comte de Grelle Rogier dans la *Biographie Coloniale Belge de l'Institut Royal Colonial Belge*. (T. III, col. 385) sous les signatures du R P. Lotar et de M^{lle} Coosemans. Mais on se demande en vain pourquoi dans sa « Grande Chronique de l'Ubangi », le RP. Lotar s'obstine à appeler *Legrelle* celui qui est en réalité le comte de Grelle Rogier.

et laborieuses occasions car, quatre mois plus tard, il est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire d'État du Département des Affaires étrangères de l'État Indépendant. Il succède ainsi à van Eetvelde qui devait se consacrer au Département de l'Intérieur.

Le comte de Grelle Rogier joua un rôle essentiel dans les difficiles, longues et délicates négociations que menèrent les représentants de la République française et ceux de l'État Indépendant pour régler la complexe question de l'Ubangi-Bomu.

Personne ne pourra écrire une histoire complète de cette question, sans avoir pris connaissance des documents que recèlent les dossiers précités. On y suit pas à pas la marche des pourparlers, avec ses alternatives de succès et d'échecs, avec ses espoirs et ses désillusions, avec ses dangers et ses chausse-trappes. La position du comte de Grelle fut souvent fort malaisée. Il recevait de son souverain des instructions impératives qui le jetaient parfois dans de cruels embarras. Comme par exemple cette lettre du 8 juillet 1892 où l'on trouve cette phrase du Roi : « ...Je vous préviens que je désavouerais toute concession allant au-delà... »

Ce fut une partie semée d'embûches où de Grelle Rogier se mesura avec des adversaires tels que Ribot et Hanotaux. Elle faillit, à plusieurs reprises, se terminer par une totale rupture dont les conséquences auraient été très graves. En examinant les documents du dossier précité, on en suit toutes les péripéties. Leur examen détaillé, leur exposé, leur commentaire ferait l'objet d'un volumineux travail. Il s'en trouve, dans le dossier, une sorte de résumé. Il est constitué par deux documents : le « rapport au Roi » (Annexe II), rédigé par DE GRELLE ROGIER et qui, imprimé, porte la date du 29 août 1892 (voir enveloppe XIII C) et une note imprimée (non datée ni signée) intitulée : « La question de l'Ubangi ».

Ce rapport du comte DE GRELLE, d'août 1892, mérite-

rait d'être publié *in extenso*. Il expose lucidement — du point de vue de l'État Indépendant, bien entendu — la portée, les causes, les rétroactes du litige. Il résume clairement les diverses et passionnantes phases des négociations avec la République française. Mais c'est aussi, en quelque sorte, un plaidoyer. Le diplomate, en fait, a échoué. Il dût lui être pénible d'écrire ces mots si lourds de sous-entendus :

« C'est avec un profond regret que je me vois obligé d'exposer au Roi-Souverain les raisons pour lesquelles n'ont pas abouti mes efforts en vue d'un arrangement amical avec une Puissance à laquelle nous n'avons cessé de donner des gages de notre sympathie et de nos sentiments d'extrême conciliation.

» Toutefois, Sire, je conserve l'espoir que la France, fidèle à ses nobles traditions, ne voudra pas, dans cette circonstance, se prévaloir de sa force ... »

Ce rapport fait donc le point à la fin du mois d'août 1892. Mais l'histoire continue, parsemée encore de bien des incidents explosifs. En 1894, le comte de Grelle Rogier résilie ses fonctions et s'en va représenter la Belgique à La Haye. Il est éloigné à jamais des affaires congolaises. Le 14 août 1894, une convention — négociée du côté français par Hanotaux et Hausmann, du côté de l'État Indépendant par Devolder et Constant Goffinet — met le point final à cette grande et nerveuse querelle : le thalweg du Bomu devenait la frontière de l'État. La voie du Nil ainsi ouverte à la France aboutissait à Fachoda...

« Cet admirable succès, écrivait A. J. WAUTERS dans le *Mouvement géographique* du 19 août 1894, la France le doit surtout à sa diplomatie qui, dans toutes les négociations relatives à cette enquête pacifique, a fait preuve, en vérité, d'une clairvoyance, d'un esprit de suite et d'une habileté extraordinaires ».

Il aurait été juste de rendre également hommage au tact, à l'intelligence et au patriotisme des « grands

commis », de ces hommes probes et consciencieux que nous avons vu revivre à la lumière des documents précités : EUDORE PIRMEZ, LAMBERMONT, BANNING, BEERNAERT, VAN EETVELDE, BEYENS, DE GRELLE ROGIER... Il aurait fallu dire aussi que tout cela n'aurait jamais été possible, et qu'il n'y aurait même jamais eu matière à discussion si, en Afrique, d'autres hommes n'avaient, avec foi et obstination, tout simplement et souvent obscurément... servi !

8 juillet 1953.

ANNEXE I

« La Rivière d'Arbitien etc, au nord et à l'est du
surdit point d'intersection, et toute occupée
Sous main sur le territoire, et le riv. gauche
et l'Arbitien aussi que son cote de la riv
gauche et l'Arbitien »

J'aurai l'honneur de me rendre jeudi
à L'Arbitien, à l'Arbitien que Votre Majesté
tient bien m'expliquer. Je pourrai à cette occa.
Sire, si le Roi le permet, lui rendre compte
de la demande récente que j'ai faite auprès de
monseigneur et son gouvernement dans l'intérêt
et le respect nationale.

J'ai, Sire, avec le plus profond respect,
à Votre Majesté
le très humble et dévoué
E. Banning

Arbitien, le 11 janvier 1887

ANNEXE II *

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Au moment où, dans le conflit territorial existant entre l'État du Congo et la France, se pose pour nous la nécessité de faire appel à la sentence d'un médiateur, j'ai pensé que le devoir m'incombait de résumer la portée et les causes du litige, ainsi que les phases des négociations qui ont été poursuivies jusqu'ici à Paris. Ce rapport permettra à Votre Majesté d'apprécier les raisons pour lesquelles, malgré tous mes efforts, les deux Gouvernements n'ont pu encore aboutir à une entente.

Les limites territoriales entre l'État et les possessions françaises furent déterminées par la Convention du 5 février 1885, dont l'article 3 stipulait comme frontières :

« La rivière Chiloango depuis l'Océan jusqu'à sa source la plus » septentrionale :

» La crête de partage des eaux du Niadi-Quillou et du Congo jus- » qu'au-delà du méridien du Manyanga ;

» Une ligne à déterminer et qui, suivant autant que possible une » division naturelle du terrain, aboutisse entre la station de Manyanga » et la cataracte de Ntombo Mataka, en un point situé sur la partie » navigable du fleuve ;

» Le Congo jusqu'au Stanley-Pool ;

» La ligne médiane du Stanley-Pool ;

» Le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière » Licon-Nkundja ;

» Une ligne à déterminer depuis ce point jusqu'au 17^e degré de » longitude est de Greenwich, en suivant autant que possible la ligne » de partage d'eaux du bassin de la Licon-Nkundja, qui fait partie » des possessions françaises ;

» Le 17^e degré de longitude est de Greenwich. »

Cette convention, que les circonstances de l'époque firent accepter par l'Association, lui imposait le pénible sacrifice de renoncer à toute

* Rapport au Roi du comte DE GRELLE ROGIER (29 août 1892).

la riche et belle vallée du Niadi-Quillou, qu'elle avait fait explorer par ses agents et où elle avait fondé dix-sept stations.

Elle dut abandonner, par la Convention, ce vaste territoire et se contenter, en échange, de l'assurance donnée par une lettre de M. Jules Ferry, portant la même date que la Convention, que le Gouvernement français autoriserait l'émission en France d'une loterie de 20 millions de francs au profit de l'Association.

Le traité du 5 février, s'il n'était pas heureux pour l'Association, lui donnait tout au moins, vis-à-vis de la France, des frontières indiscutables, dont l'une était naturelle : le cours du Congo, et l'autre astronomique : le 17^e méridien est de Greenwich.

L'Association, devenue l'État du Congo, n'hésita pas à remplir immédiatement les obligations auxquelles l'astreignaient ces arrangements. La France entra en possession de la région du Niadi-Quillou et des stations qu'y avaient fondées les agents de l'Association.

L'État du Congo exécutait ainsi tous ses engagements : quant à la promesse d'autoriser en France, avec des facilités spéciales, une loterie de vingt millions, son accomplissement fut indéfiniment ajourné. Le Gouvernement de la République n'avait encore rien fait pour s'y conformer lorsque, dans le courant de 1886, une nouvelle difficulté surgit au sujet des délimitations territoriales.

Aux termes de l'article 3 de la Convention, la frontière des deux pays, entre le Congo et le 17^e méridien, était tracée par « une ligne qui suivrait, autant que possible, la ligne de partage d'eaux du bassin de la Licon-Nkundja ».

A cette époque, on ne connaissait de la Licon que le cours supérieur coulant de l'ouest à l'est, qui avait été découvert par M. de Brazza ; une reconnaissance sur les lieux eût pu, seule, indiquer l'embouchure de la rivière et permettre d'en fixer sur le terrain la crête de partage des eaux septentrionales. Mais au même moment, on apprenait que M. Grenfell avait remonté l'important affluent du Congo appelé Oubangi, où avait pénétré, le premier, le capitaine belge Hanssens.

Mettant à profit cette découverte, M. de Brazza soutint que cette rivière Oubangi était celle que la Convention de 1885 avait désignée sous le nom de Nkundja, et que, par suite, le point sur le Congo d'où la frontière devait partir pour aller rejoindre le 17^e méridien, était à déterminer en amont du confluent de cette rivière Oubangi.

En vain le Gouvernement de l'État du Congo fit-il remarquer que cette fixation de limite était contraire au texte de traité de février et à la carte qui y était annexée, que le cours supérieur de la Licon était la seule donnée géographique certaine à l'époque de la conclusion de ce traité, tandis que l'on connaissait à peine l'embouchure de l'Ou-

bangi ; que celui-ci n'était du reste désigné que sous ce seul nom d'Oubangi et non sous celui de Licona-Nkundja ; il souscrivit cependant à la concession et, par le Protocole du 29 avril 1887, le thalweg de l'Oubangi fut substitué, comme frontière, à la ligne de partage des eaux de la Licona.

Après avoir cédé, en 1885, le Niadi-Quillou, nous étions donc amenés, en 1887, à abandonner les territoires entre la Licona et l'Oubandji.

La France obtint plus encore : elle amena l'État du Congo à considérer comme annulé l'engagement pris par le Gouvernement français, d'autoriser une loterie en France au profit de l'État.

Nous n'avions pu, jusqu'alors, parvenir à obtenir la remise des pièces qui étaient nécessaires pour l'émission de cette loterie. A défaut de l'exécution de ces obligations financières, l'État se résigna à les laisser remplacer par une autre combinaison : le Gouvernement français autoriserait l'admission à la cote de la Bourse de Paris des titres de l'emprunt à primes émis par l'État du Congo. L'accord fit l'objet de lettres échangées entre M. Bourée et M. Van Eetvelde les 29-30 avril 1887, où se trouve consigné l'engagement du Gouvernement de la République d'admettre, jusqu'à concurrence de 80 millions, les titres de l'emprunt du Congo — obligation souscrite par la France en raison tant des promesses antérieures faites par M. Ferry que des nouvelles concessions territoriales obtenues par elle.

Ici encore, l'État fut déçu. Des 800.000 titres qui devaient être acceptés à la cote, un certain nombre ont été admis aux négociations de la Bourse : 100.000 à la date du 22 mai 1888, 226.000 à la date seulement du 27 août 1889. Mais les facilités légales nécessaires à leur négociation, — telles que l'annonce de la mise en négociation des titres, la publicité à donner à l'emprunt, — ces formalités sans lesquelles l'inscription à la cote n'est qu'un avantage illusoire et de pure forme, n'ont pas été remplies ; comme conséquence, les premières valeurs de l'emprunt admises en France n'y ont trouvé qu'un placement difficile et restreint, et l'on a été obligé de suspendre la poursuite de l'opération.

Entretemps surgissait une nouvelle contestation territoriale. Le Protocole du 29 avril 1887 était ainsi conçu :

« Le Gouvernement de l'État Indépendant du Congo et le Gouvernement de la République Française, après s'être fait rendre compte des travaux des commissaires qu'ils avaient chargés d'exécuter sur le terrain, autant qu'il serait possible, le tracé des frontières entre leurs possessions, se sont trouvés d'accord pour admettre les dispositions suivantes comme réglant définitivement l'exécution des derniers paragraphes de l'article 2 de la Convention du 5 février 1885 :

» Depuis son confluent avec le Congo, le thalweg de l'Oubangi formera la frontière jusqu'à son intersection avec le 4^e parallèle nord.

» L'État Indépendant du Congo s'engage vis-à-vis du Gouvernement de la République Française à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Oubangi, au nord du 4^e parallèle. Le Gouvernement de la République Française s'engage, de son côté, à n'exercer aucune action politique sur la rive gauche de l'Oubangi, au nord du même parallèle, le thalweg formant dans les deux cas la séparation.

» En aucun cas, la frontière septentrionale de l'État du Congo ne descendra au-dessous du 4^e parallèle nord, limite qui lui est déjà reconnue par l'article 5 de la Convention du 5 février 1885.

» Les deux Gouvernements sont convenus de consigner ces dispositions dans le présent Protocole.

» En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés, l'ont revêtu de leur signature et y ont apposé leur cachet.

» Fait à Bruxelles, le 20 avril 1887. »

C'est sur ce Protocole que se fonde aujourd'hui la France pour contester la légitimité de nos actes d'occupation dans la vallée du M'Bo-mou.

Aucun doute ne semblait cependant pouvoir s'élever sur les droits résultant pour l'État de la Convention de 1885 et du Protocole de 1887. Le Protocole n'avait eu pour but que de régler un point litigieux survenu dans l'exécution de la Convention. Ce point était le tracé de la ligne qui devait former la frontière depuis le Congo jusqu'au 17^e méridien de longitude est Greenwich. En dehors de cette contestation spéciale, le Protocole n'avait pas à modifier et n'a pas modifié les autres dispositions de la Convention.

Les preuves de cette interprétation se trouvent nombreuses, notamment dans toute la correspondance échangée en 1886 entre les deux Gouvernements, au cours des négociations qui ont amené la conclusion du Protocole de 1887.

C'est donc, à nos yeux, avec l'esprit général de la Convention principale que doit se combiner l'exécution du Protocole, acte accessoire. Rien, dans ce Protocole, ne dit expressément qu'on ait voulu renoncer à la notion d'une frontière vers le nord, frontière que la Convention avait formulée par un méridien. La fixation, dans ce Protocole, de la limite de nos possessions à l'Oubangi, ne pouvait, à cette époque, avoir une telle portée, puisque cette rivière n'avait été remontée par Grenfell que jusqu'au 4^e, 20' et que l'opinion dominante en France parmi les géographes et les explorateurs de renom était que son cours supérieur venait du nord ou de l'ouest. On ne s'expliquerait donc pas comment la frontière qui de par la Convention de 1885 se dirigeait

du sud au nord, serait devenue une limite allant de l'ouest à l'est. En adoptant, en 1887, la thèse française, si contraire à la vérité géographique, à savoir que la Likona était l'Oubangi, il était évident, puisque le cours supérieur de la Likona avait été découvert par M. de Brazza comme venant de l'ouest, que la nouvelle frontière devait être tracée dans cette même direction.

Comme, au surplus, il se pouvait que le cours de l'Oubangi formât vers le sud de larges courbes, nous avons stipulé qu'en aucun cas, sur la rive gauche de la rivière, notre limite ne pourrait descendre au-dessous du quatrième parallèle.

Lorsque, sur les ordres de Votre Majesté, s'effectuèrent les belles explorations de M. Van Gèle, si fertiles en découvertes, elles révèlent que la rivière qui, sous le nom d'Oubangi se jette dans le Congo portait plus en amont les noms de Dua et de Kayou, et était formée par deux cours d'eau d'importance égale, le M'Bomou et l'Ouellé.

A la suite de ces explorations, l'État du Congo, qui ne songeait même pas qu'un doute pût exister sur ses droits, fondait, depuis plusieurs années, des postes et concluait avec les indigènes des traités dans la vallée du M'Bomou, sans que ces actes, parfaitement connus, motivassent la moindre réclamation de la part du Gouvernement de la République, lorsque se fit jour l'interprétation nouvelle qu'on voulait en France donner au Protocole de 1887.

On prétendit que ce Protocole avait complètement annulé la Convention de 1885 et avait fixé la frontière de l'État à l'Oubangi, prolongé par l'Ouellé, jusqu'à son intersection avec le quatrième parallèle, puis à ce quatrième parallèle.

Cette thèse a cependant contre elle de graves objections, et elle suppose acquis des points contre lesquels nous devons protester. Elle fait table rase de la Convention de 1885, en tant que celle-ci fixe vers le nord la frontière commune, et cependant il est impossible de ne pas tenir compte de stipulations formelles auxquelles les parties contractantes n'ont pas expressément renoncé de commun accord.

Elle soutient que le Protocole, en parlant de l'Oubangi, a voulu désigner, dans tout son cours, une rivière qui n'est ainsi appelée que dans son cours inférieur. M. Van Gèle a constaté, en effet, que le nom d'Oubangi ne désigne la rivière que jusqu'aux chutes de Zongo. Les indigènes ne connaissent sous ce nom que le cours inférieur de la rivière qui se jette dans le Congo un peu au sud de l'Équateur.

Bien plus : elle affirme que, par ce nom Oubangi, le Protocole a encore voulu désigner l'Ouellé, alors qu'il ne parle que de l'Oubangi et non de ses prolongements.

On ne voit pas à quel titre la France pourrait réclamer la rive droite

de l'Ouélé : le Protocole ne cite pas cette rivière, — la carte de M. Van Gèle, que les négociateurs de 1887 avaient sous les yeux, n'indique aucune connexion possible entre l'Oubangi et l'Ouélé, — et cette connexion était du reste alors niée en France. S'il était vrai que la rivière qui coule en amont de Zongo s'appelât l'Oubangi (ce que nient les indigènes), la rivière ainsi qualifiée ne pourrait en tous cas dépasser le confluent des deux cours d'eau qui le constituent.

Enfin, la thèse française s'appuie sur une autre affirmation, à savoir que le 4^e parallèle formerait la frontière « ne varietur » des possessions de l'État du Congo.

Le Protocole de 1887 ne nous limite certainement pas au 4^e parallèle, puisque nous ne nous y sommes engagés à n'exercer aucune action politique que sur la rive droite de l'Oubangi au nord du 4^e parallèle.

Ce n'est que par une inexacte interprétation de la Convention de 1885 et par une confusion entre ses articles 3 et 5, que l'on aboutit à semblable déduction.

L'article 3 a fixé les frontières de l'Association dans la partie qui lui devenait commune avec les possessions françaises : « Le Gouvernement de la République Française, dit l'article, et l'Association » adoptent pour frontières entre leurs possessions... » C'est la seule disposition qui, dans la Convention, a trait à la délimitation territoriale ; ce sont les limites qu'elle consacre, telles qu'elles peuvent être modifiées par le Protocole de 1887, que le Gouvernement français a le droit de revendiquer vis-à-vis de l'État du Congo. Or, cette délimitation ne parle pas du 4^e parallèle et n'a donc pas borné vers le nord les possessions de l'Association. Elle n'avait pas à le faire puisque, de ce côté, les possessions de l'Association ne confinaient pas à celles de la France.

La portée de l'article 5 n'est pas de fixer les frontières respectives, et la seule lecture du texte le démontre : « Le Gouvernement de la » République Française est disposé à reconnaître la neutralité des » possessions de l'Association internationale comprises dans les frontières indiquées sur la carte ci-jointe. » C'est sur cette « carte ci-jointe » qu'est indiqué le 4^e parallèle, et c'est cette indication que, par une singulière anomalie, on veut rattacher à la notion des frontières communes qui fait l'objet de l'article 3.

L'article 5 avait pour seul objet de consacrer la reconnaissance, par la France, de possessions de l'Association et de leur neutralité ; il était nécessaire que l'article indiquât quels étaient les territoires auxquels s'appliquait cette reconnaissance et à la neutralité desquels la France se montrait disposée à souscrire ; mais il ne les enregistrait pas comme irrévocablement délimités ; les frontières de l'Association,

effectivement, sont déterminées par les stipulations territoriales conclues avec les Puissances voisines.

L'article 5 constatait l'état, à cette époque, des possessions de l'Association : mais les limites de ces possessions pouvaient devenir autres, soit par l'effet de traités postérieurs, soit par l'effet d'occupations nouvelles acquises à l'Association ou à l'État du Congo.

Si la thèse française était exacte, on en arriverait à cette singulière conclusion, que nous n'aurions pu revendiquer aucun territoire dans le Lunda, au sud du 6^e parallèle sud, et même à nier la validité du protocole de 1887.

Tel était l'état des questions en litige, lorsque j'ai eu l'honneur d'être chargé par Votre Majesté d'ouvrir avec Son Excellence M. Ribot des négociations en vue de résoudre les difficultés pendantes.

Leur solution nous paraissait d'autant plus urgente que nous venions d'apprendre, par une publication officielle en date du mois de février 1892, l'envoi imminent d'une expédition française qui, sous la direction de M. Liotard, devait aller renforcer les postes que l'administration coloniale de Brazzaville avait peu de temps auparavant tenté d'établir sur le territoire occupé par nous depuis plus de deux ans. Il convient de faire remarquer à nouveau que pendant toute cette longue période, la France nous avait laissé, sans protestation aucune, la libre possession de la région qu'elle venait tout à coup nous contester.

J'étais, conformément aux instructions du Roi, animé avant tout du très vif désir de terminer ce dissentiment sur nos droits respectifs par un accord transactionnel, dont nous faisons les principaux frais.

J'offris tout d'abord au Gouvernement de la République de réunir une commission mixte, chargée d'examiner contradictoirement la question au point de vue juridique et géographique. L'administration française des colonies fit répondre qu'elle ne refusait pas d'entrer en négociations pour régler la difficulté, mais qu'elle ne pouvait le faire que si l'État du Congo commençait par retirer ses stations établies sur les territoires contestés, car dans l'opinion du Sous-Secrétaire d'État des Colonies, une négociation entreprise sur cette affaire eût été, de la part du Gouvernement français, la consécration de la prise de possession par l'État du Congo des territoires litigieux.

Le Gouvernement de Votre Majesté déclara ne pouvoir souscrire à cette exigence. En effet, il n'était ni juste, ni raisonnable, ni même prudent de réclamer de nous un abandon préalable du fruit de nos découvertes, de nos sacrifices d'hommes et d'argent, de nous exposer à voir s'affaiblir ainsi le prestige du blanc auprès de populations qui, placées sous notre protection, se sont reconnues nos tributaires, et

de leur laisser supposer, pour ainsi dire de notre propre aveu, que notre présence au milieu d'elles et notre autorité sont illégitimes.

A la France qui s'efforce maintenant de s'approprier le résultat de nos labeurs, de substituer son autorité à la nôtre sur les indigènes avec lesquels nous possédons des traités, nous demandâmes derechef de prouver l'erreur sur laquelle se base sa revendication. Mais l'Administration des Colonies s'obstinait à opposer à nos offres de conciliation des conditions préalables inadmissibles.

Répudiant à l'avance toute responsabilité dans les incidents qui se préparaient en conséquence des mesures prises par le Gouvernement français, responsabilité dont nous avions, d'ailleurs, pris soin de nous dégager en donnant à nos agents dans le bassin du M'Bomou l'ordre formel de rester dans une attitude purement défensive, considérant d'autre part comme un devoir de ne pas abandonner notre œuvre de progrès civilisateur non plus que la poursuite des brillants travaux dont l'initiative nous appartient, nous nous trouvions, faute d'autre solution du litige, dans le cas de confier à un tiers désintéressé la mission de trancher la difficulté, conformément à l'article 12 de l'Acte général de Berlin.

Toutefois, au cours de mes entretiens avec M. Ribot, je me montrai encore disposé à accepter un arrangement à l'amiable, déclarant à Son Excellence que, nonobstant notre demande officielle de médiation, le Gouvernement du Roi-Souverain était toujours prêt à donner à la France une preuve nouvelle de sa constante déférence, si le Gouvernement de la République, se ralliant à notre désir primitif et aux conditions si conciliantes que nous avions proposées, acceptait de procéder directement à l'examen contradictoire de nos litiges.

Quelque temps après, par une note officielle en date du 14 mai 1892, M. le Ministre des Affaires Étrangères me demanda sur quels motifs de droit se basait notre offre de recours à l'exécution de l'article 12 de l'Acte de Berlin.

La réponse que je fis, le 25 mai, à cette communication se trouve annexée au présent rapport.

Sur ces entrefaites, S. E. M. Ribot me fit connaître son désir de négocier un arrangement transactionnel. Je me rendis à Paris dans le but d'en conférer avec M. le Ministre des Affaires Étrangères.

Son Excellence me pria de formuler une proposition et m'invita par lettre officielle à me mettre en rapport avec MM. Hanotaux et Haussman, délégués du Gouvernement français, pour examiner les conditions de l'entente à réaliser.

C'est alors que j'ai eu l'occasion de faire à MM. les délégués du Département des Affaires Étrangères et de l'Administration des Colonies,

diverses propositions dont chacune marquait un pas nouveau dans la voie des concessions et des sacrifices que nous nous imposions.

Il importe de faire remarquer qu'une première combinaison dont j'avais tout d'abord entretenu le Ministre des Affaires Étrangères n'avait point paru acceptable. Elle portait ce qui suit :

« L'État Indépendant du Congo et le Gouvernement de la République Française adoptent pour frontières de leurs possessions dans » la région de l'Oubangi, le thalweg du M'Bomou, depuis le confluent » de cette rivière jusqu'à la chute Hanssens, puis dans la direction du » nord et jusqu'à la crête de partage des eaux du bassin du lac Tschad » et du bassin du Congo, le méridien passant par la chute Hanssens.

» *N. B.* Il est entendu que la chute Hanssens s'entend du premier » rapide infranchissable, tel qu'il est désigné sur la carte jointe au » numéro du *Mouvement géographique* du 8 mars 1891. »

Dans la conférence que j'ai eue le samedi 28 juin avec les délégués du Gouvernement français, j'ai modifié dans les termes suivants les bases d'un arrangement pour la fixation des frontières du côté de l'Oubangi :

« Le thalweg du M'Bomou jusqu'au confluent de la rivière M'Bali, » puis le thalweg de cette rivière jusqu'à la ligne de partage des eaux » du bassin du Congo et du bassin du Tschad. »

MM. les délégués français m'ayant déclaré ne pas être autorisés à accueillir cette proposition, je consentis à reculer la limite jusqu'au thalweg du Schinko prolongé par la rivière Paperrives.

Cette concession a encore été repoussée, et MM. les délégués français ont, à leur tour, indiqué, *ad referendum*, les conditions suivantes comme leur paraissant de nature à réaliser un accord :

« Le cours du M'Bili jusqu'au 25^e méridien. Ce méridien dans la » direction du nord.

» L'État du Congo conserverait le droit de maintenir pendant une » période de plusieurs années à déterminer, son occupation dans les » territoires du bassin du M'Bomou et d'y faire exécuter les traités » conclus par lui avec les chefs indigènes. »

Il aurait été malaisé et même périlleux pour les agents français de se mettre immédiatement en rapport avec les chefs indigènes que nous nous étions engagés à défendre contre les bandes d'Arabes esclavagistes, et qui, en échange de notre protection, avaient conclu avec nous des traités d'une durée de plusieurs années. C'était avec la plus grande prudence et après de nombreuses difficultés que l'État du Congo était parvenu à nouer des relations avec ces populations dont la férocité et l'hostilité envers les étrangers sont connues. Il fallait donc une période de transition pour préparer avec ménagement

la substitution de l'autorité française à celle de l'État Indépendant. C'est ce qui explique la disposition supplémentaire se rattachant à l'arrangement territorial projeté.

MM. les délégués français ont ensuite exprimé le désir de voir céder à la France la partie de l'île de Bamou dans le Stanley-Pool qui appartient à l'État du Congo en vertu de la Convention de 1885.

Le Roi, dominé par le désir de prouver à la France la sincérité de ses sentiments d'amitié, daigna me permettre d'accepter la transaction offerte, sauf en ce qui concernait la cession de l'île de Bamou et sous réserve de fixer la frontière soit au thalweg du M'Bomou, soit, par une concession nouvelle, à la ligne de partage des eaux du M'Bomou et du M'Bili jusqu'au 25^e méridien.

Rentré à Paris, j'eus, le 30 juin, une réunion dans laquelle je me déclarai prêt à terminer le litige sur les bases ci-dessus indiquées.

MM. les délégués français m'annoncèrent alors qu'à raison de certains incidents qui se seraient produits dans les territoires contestés et de rapports parvenus des autorités de Brazzaville et de Libreville au sujet de l'inopportunité d'un arrangement avec l'État du Congo, ils devaient restreindre leurs offres de transaction et substituer à la formule antérieure le projet suivant :

« La crête de partage des eaux du M'Bomou et du M'Bili jusqu'au » bassin du Nil, la prétention à la possession totale de l'île de Bamou » dans le Pool demeurant acquise au profit de la France. »

Le lendemain, et pour les mêmes motifs, auxquels s'ajoutaient d'autres considérations imprévues, MM. les délégués me proposèrent de remplacer cette indication que, du reste, je n'avais pas agréée, par la limite moins acceptable encore du thalweg du M'Bili jusqu'au bassin du Nil.

Je déclinai formellement ces deux dernières propositions, déclarant m'en tenir à la combinaison primitive due à l'initiative de la France, à savoir une frontière allant vers le nord.

Toutefois, pour donner une preuve nouvelle de notre extrême déférence envers la France et de nos intentions des plus conciliantes, je crus devoir consentir à la cession de l'île de Bamou, la frontière étant marquée à la ligne médiane du fleuve et longeant la côte méridionale de l'île.

Il restait entendu que l'État du Congo maintiendrait son occupation temporaire pour l'exécution de ses traités avec les chefs indigènes dans la partie du territoire qui serait revenue à la France.

Le lendemain, j'eus l'honneur d'exposer à son Excellence M. Ribot combien la transaction à laquelle se résignait l'État du Congo était

onéreuse pour lui et avantageuse pour la France, dont le domaine colonial en Afrique se trouverait, de la sorte, considérablement agrandi.

Les négociations devaient être reprises dans les premiers jours du mois d'août lorsque survinrent les fâcheuses complications qui sont à la connaissance de Votre Majesté.

Bien que les griefs articulés contre nos agents sur le M'Bomou ne fussent nullement établis et que l'exactitude des faits motivant les réclamations du Gouvernement français n'eût pas été contrôlée, — car aucun détail précis n'était connu quant aux événements eux-mêmes et à la région où ils se seraient accomplis, — malgré aussi les explications qui avaient été données antérieurement, à propos d'autres incidents de l'espèce, explications qui mettaient la responsabilité de l'État à couvert, de telle sorte qu'elles n'ont provoqué aucune réponse de la part du Cabinet français, le Gouvernement de la République crut pouvoir s'autoriser d'informations télégraphiques non confirmées par nos propres renseignements, pour suspendre les pourparlers sur la question des limites, et nous faire pressentir son intention d'exiger, derechef, l'évacuation totale des territoires en litige par les postes que nous y avons fondés bien avant que la France songeât à y faire acte d'occupation.

Dans la situation qui nous était faite d'une façon si inattendue, il ne nous restait plus qu'à rappeler que dans un cas pareil la médiation s'imposait.

Le 31 juillet, j'ai saisi le Gouvernement de la République d'une demande formelle à ce sujet, demande qui s'appuie à la fois sur l'article 12 de l'Acte de Berlin et sur l'article 4 de la Convention de 1885. Elle était d'autant plus urgente que l'administration française nous a récemment prévenus de sa résolution de renforcer ses postes sur le M'Bomou, et qu'une telle mesure me semble de nature à amener de nouvelles complications, éventualité en présence de laquelle le Gouvernement de Votre Majesté a décliné toute responsabilité.

C'est avec un profond regret que je me vois obligé d'exposer au Roi-Souverain les raisons pour lesquelles n'ont pas abouti mes efforts en vue d'un arrangement amical avec une Puissance à laquelle nous n'avons cessé de donner des gages de notre sympathie et de nos sentiments d'extrême conciliation.

Toutefois, Sire, je conserve l'espoir que la France, fidèle à ses nobles traditions, ne voudra pas, dans cette circonstance, se prévaloir de sa force pour se refuser à l'exécution de l'Acte de Berlin rédigé avec sa participation, en vue de sauvegarder d'une façon vraiment moderne les droits de chacun.

Votre Majesté me permettra de placer sous les yeux la correspon-

dance échangée entre Son Excellence M. Ribot et moi, au cours des pourparlers engagés depuis le mois d'avril dernier, pour le règlement du litige, ainsi que les notes relatives aux incidents de frontière dont j'ai fait mention dans la dernière partie du présent rapport.

je suis,

Sire,

avec le plus profond respect

de Votre Majesté,

le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

Comte DE GRELLE ROGIER.

Bruxelles, le 29 août 1892.

Th. Heyse. — Rapport sur le Dossier : Expédition Lemaire. 1902-1903. (*)

Ce dossier contient une trentaine de pièces, notes et lettres relatives à l'expédition Ch. Lemaire (1) au Bahr-el-Ghazal et se rapportant, notamment, à des commandes de matériel, armes et cantines. A l'embarquement, Lemaire sera accompagné de Paulis et Weber, tous deux officiers d'artillerie. Dans une lettre datée de Bruxelles le 23 juillet 1902, LEMAIRE demande qu'on règle, tout au moins pour le voyage, son rang « car il y aura à bord peut-être lieu d'en tenir compte ». La lettre était adressée à Liebrechts. Le dossier est administratif et ne manque pas d'intérêt en ce qui concerne les pourparlers provoqués par un bail de longue durée dans le Bahr-el-Ghazal. Il s'agit de modifier la convention anglo-congolaise du 12 mai 1894.

L'objet de la mission Lemaire est exposé dans la lettre au gouverneur général, n° 1399 du 30 juillet 1902, lettre vue par le Roi qui a corrigé et modifié la minute jointe au dossier (pièce 3) :

« L'idée anglaise serait de remplacer le bail par une cession en toute souveraineté à l'État d'une sorte de quadrilatère formé par la rivière Yei, jusqu'au parallèle 6° 30' de latitude Nord, ce parallèle, et à l'Ouest la crête de partage des eaux du Nil et du Congo. Il serait tenu compte,

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.* 1953, 471).

(1) *Biographie coloniale belge*. Tome II, col. 603-608 (N. LAUDE).

HEYSE, T. et SIMAR, T. — Le commandant Charles Lemaire (1863-1926). Bruxelles, *Revue belge des Livres. Documents et Archives de la Guerre 1914-1918*, 2^{me} série, 1925-1926, pp. 198-201.

dans la délimitation définitive à adopter, des limites des territoires occupés par les tribus.....

» Il en résultera des pertes et des gains de territoires, entre lesquels il faudra que nous cherchions à faire une balance aussi avantageuse que possible, sans que notre ligne frontière puisse nulle part se rapprocher à moins de 40 milles du Nil. »

L'E. I. C. estime trop petit le territoire dont on voudrait qu'il se contente. En tous cas, il veut en connaître et la configuration et la nature exacte actuelle...

Il se peut, continue la lettre, qu'au lieu du quadrilatère indiqué par les Anglais, on ait intérêt à le transformer, de façon à lui donner une forme plus allongée et inclinée vers l'Ouest. Cette importante question devait être étudiée sur les lieux par LEMAIRE. La lettre précise qu'il est bien évident que « pour que nous nous décidions à des changements, il faut que nous y ayons des intérêts... très sérieux » (*très sérieux* a été ajouté par Léopold II sur la minute qui lui a été présentée).

Pour faciliter sa mission, LEMAIRE devait fonder deux postes de reconnaissance et d'observations astronomiques. Les postes devaient servir à rassembler tous les renseignements : fertilité du sol, richesses minérales, densité de la population, industries locales, etc...

Lemaire ne pourra s'immiscer en rien dans l'administration du pays ni poser aucun acte politique. Il n'aura à négocier avec personne.

Tous, officiers et fonctionnaires, recevaient l'ordre de coopérer de tout leur pouvoir au succès des instructions données ⁽¹⁾.

Le relevé des colis chargés sur le *Philippeville*, qui devait quitter Anvers le 31 juillet 1902, est annexé à la

(1) La lettre au gouverneur général, n° 1399 du 30 juillet 1902 est reproduite dans le recueil « *Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums* », publié à Berlin chez Mittler und Sohn, en 1916 (pp. 72-73). Le chapitre III de cet ouvrage est intitulé « *Das Lado-und Bahr el Ghazal-Pachtgebiet des Kongostaates* » (pp. 52 à 77, 4 cartes dont une montre l'itinéraire suivi par la mission Lemaire).

lettre au gouverneur général du 30 juillet 1902, précitée. Des pouvoirs disciplinaires étaient accordés au commandant Lemaire ainsi qu'à Royaux ⁽¹⁾ ou à son successeur éventuel. Lemaire disposait d'une escorte militaire de 125 hommes. Des lettres sont échangées avec des fournisseurs d'appareils : la firme P. Boët d'Ixelles et la maison G. Secretan de Paris.

* * *

Le 19 novembre 1902, le gouverneur général transmet à Bruxelles une lettre de LEMAIRE, chef de la *mission scientifique* au Congo, ainsi que la liste des positions géographiques relevées entre Léopoldville et Coquilhatville. Il donne des précisions sur la méthode suivie et demande de prescrire de conserver par un pilier en briques, les points dont il a fixé les coordonnées. Le vice-gouverneur général WANGERMÉE donne suite à cette requête et envoie la circulaire du 4 novembre 1902 dont plusieurs exemplaires sont joints.

Suivent d'autres lettres de Ch. LEMAIRE, transmises de Boma à Bruxelles :

Le 25 novembre 1902: observations astronomiques, etc... entre Coquilhatville et Bumba, effectuées du 30 septembre au 15 octobre 1902 — Observations astronomiques effectuées entre Boumba-station et Ibembostation, effectuées du 15 octobre au 25 octobre 1902. En plaçant sur les cartes actuelles les positions relevées sur l'Itimbiri, on constate que cette rivière subit cartographiquement un fort déplacement.

LEMAIRE donne des explications sur ses travaux et signale qu'on aurait avantage à publier au *Bulletin officiel* les listes des positions géographiques établies par des observateurs compétents.

(1) *Biographie Coloniale Belge*. Tome III, col. 756-758. (M^{elle} COOSEMANS).

Les rives du fleuve entre Mobeka et Bumba sont très loin d'être en place ; la largeur du fleuve est bien moins grande qu'on ne le croit communément ; enfin, en suivant la rive droite de Mobeka à Oumangui, on gagne 4 à 5 heures de steamer ; en effet, cette rive est convexe et non concave vers le fleuve comme le renseigne à tort la carte.

Le 27 janvier 1903 : observations astronomiques, magnétiques et altimétriques entre Ibembo-station et M' Bimastation. LEMAIRE signale les erreurs de la carte Dufief et critique le tracé de la route automobile projetée Bouta-Pokko. Il remet au chef de poste de Bouta la copie de l'itinéraire de l'Itimbiri (à grande échelle), levé par la mission entre Ibembo et Bouta.

Un détachement de 125 hommes, encadré de 3 Européens, a été mis à la disposition de la mission Lemaire (janvier 1903).

Bruxelles fait savoir à Boma le 13 janvier 1903 que les listes des positions relevées par la mission peuvent être insérées au *Recueil mensuel*, sauf certaines indications de la colonne « observations », notamment celles concernant les rectifications des mesures faites par d'autres opérateurs.

* * *

Le 17 mars 1903 : observations astronomiques, magnétiques et altimétriques effectuées de Bima à Surongo (Sou-Rounga-station) et tableau des longueurs kilométriques de chacune des étapes. LEMAIRE signale de grosses erreurs sur la carte Dufief, qui ont entraîné une perte marquante de temps et d'efforts dans les transports sur l'Ouelle. Le tracé de la route automobile projetée doit bien suivre la ligne directe Bouta-Bomokandi. On peut aisément gagner 4 jours dans le trajet Bouta-Bomokandi-Sou-Rounga. Les impitoyables coupes d'arbres devraient être défendues. Les ponts, jetés sur les

passages d'eau, ne joueront un rôle utile que le jour où il sera formellement prescrit de les construire sur gros pilotis enfoncés jusqu'à refus ; actuellement, écrit LEMAIRE, on se contente de fixer quelques mauvais rondins sur de minces piquets à peine mis en terre ; « aussi, la traversée de ces passerelles est-elle soigneusement évitée 2 fois sur 3 par les noirs et parfois par les blancs ».

Le 28 avril 1903 : observations entre Suronga-station et Dunggu-station. Nouvelles propositions relatives à la route de jonction de l'Itimbiri à l'Ouelle et de Bomokandi à Doungou.

* * *

Les besoins de la mission LEMAIRE pour 1904 font l'objet d'états transmis à Bruxelles le 15 juin 1903 par le vice-gouverneur Fuchs.

LEMAIRE a rencontré des difficultés dans le recrutement des 250 porteurs qui lui étaient nécessaires pour se rendre aux sources de Yei. Il compte quitter Doungou avant le 20 mars 1903. Il insiste sur les difficultés de transports par pirogues : de nombreux ballots et de nombreuses caisses sont arrivées avariées de façon marquée par l'eau. On ne voit jamais une pirogue dont le fond soit sec : l'emploi de la perche et les passages répétés de rapides mettent sans relâche de l'eau dans la pirogue la plus parfaitement étanche. Il faudrait faire zinguer toutes les caisses.

Lemaire ne reviendra à Doungou qu'en juillet 1903 ; il ne fera pas suivre son courrier pendant la reconnaissance vers le Nord. Il croit prudent d'agir ainsi.

Avant son départ, des difficultés surgissent à l'occasion du recrutement de 30 porteurs à qui on n'a pas fait connaître la durée de l'engagement de trois à quatre mois.

De nombreuses désertions se produisent. LEMAIRE n'en accepte pas la responsabilité, mais dans une lettre

adressée de Faradge, le 27 mars 1903, au chef de zone des Makrakas, il écrit qu'il estime que les déserteurs ne peuvent être punis pour la non-exécution d'un contrat non librement consenti. Cette lettre est transmise à Bruxelles le 19 juin 1903.

Le secrétaire d'État LIEBRECHTS fait télégraphier par MASKENS du Caire à LEMAIRE, commandant supérieur Lado, le 2 juillet 1903, qu'il doit hâter l'envoi de son rapport sur les territoires dans la vallée du Nil qu'il a été chargé d'apprécier. Ce télégramme ne sera remis que le 6 août 1903 à son destinataire d'Égypte.

Sur ces entrefaites, LEMAIRE apprend par ROYAUX que ce dernier a dû revenir sur ses pas, les autorités anglaises ne lui ayant pas permis de pousser vers le Nord. Le commandant LEMAIRE décide de modifier ses propres plans, c'est-à-dire de lever le dépôt à Doungo-station, et de s'installer sur le Ye-Yi par 5 1/2 de latitude Nord, aux confins de l'enclave, et de ce point, de pousser une pointe rapide vers le Nord et le Nord-Ouest.

Un télégramme, minuté par Léopold II, est expédié au gouverneur général, via Loanda, le 18 juillet 1903 ; il est conçu comme suit :

« Lemaire doit exécuter complètement ses instructions, et en plus, si possible, fonder un ou deux postes triangulation au Nord latitude 6° 30', et y placer deux blancs. Tenons beaucoup à ces postes qui seront maintenus aussi longtemps que donnerons pas ordre de les lever. Lemaire ne doit pas se laisser intimider. Commandant supérieur Uele doit seconder vigoureusement Lemaire pour rapide exécution de toutes nos instructions. Dissolvez mission Royaux. Rappelez Royaux en Europe pour désobéissance aux instructions de ses commandants. Personnel blanc et noir renforcera Enclave et mission Lemaire. Prospectors exploreront bassin Uele ». (pièces 22 et 25).

Le télégramme est confirmé au gouverneur général par la lettre signée par LIEBRECHTS, secrétaire général du département de l'Intérieur, datée de Bruxelles, le 22 juillet 1903. L'initiative que Lemaire a prise en présence

des communications que lui a faites Royaux, a rencontré la complète approbation. LEMAIRE ne doit, à propos de l'exécution du programme tracé, tenir compte d'aucune influence étrangère.

Quant à M. ROYAUX, il a totalement méconnu ses instructions qui lui prescrivait d'aller reconnaître les terrains miniers situés dans le Sultanat d'Hessein, à Hoffrah En Habah. La correspondance qu'il a échangée avec les autorités anglaises, à propos de sa retraite vers le Sud, doit être appréciée sévèrement. Son renvoi en Europe s'impose. La lettre du 22 juillet 1903 ajoute :

« Nos instructions continuent à être continuellement transgressées, malgré nos recommandations les plus expresses, et il importe de mettre fin à cet état de chose, qui compromet nos intérêts les plus légitimes et affaiblit singulièrement certains de nos droits bien que découlant de traités formels ».

Le commandant supérieur de l'Uele doit seconder la mission LEMAIRE de manière à ce qu'elle soit à même de réaliser complètement son programme (pièce 25).

LEMAIRE écrit au gouverneur général de la place de Ye-Yi, le 5 juin 1903, qu'il va continuer sa reconnaissance vers le Nord et le Nord-Ouest. Les Anglais, sur le Nil, se montraient intrigués du but de la mission. Des postes anglais seraient établis au Nord du parallèle 6 1/2 : tel le poste de Roumbek (pièce 29, annexe). Le 19 août 1903, Bruxelles écrit au gouverneur général que le courrier doit parvenir à Lemaire qui ne peut plus donner des instructions afin que le courrier ne lui soit plus envoyé pendant sa reconnaissance vers le Nord. Il faut, au contraire, que les lettres et télégrammes expédiés à Lemaire via le Nil, ou ceux expédiés par le Gouvernement local, lui soient transmis d'urgence.

A la suite du télégramme de LIEBRECHTS envoyé par le Consulat belge du Caire, reçu le 23 août 1903, LEMAIRE adressait, à cette date, une lettre personnelle à LIE-

BRECHTS, dans laquelle il rappelle les rapports succincts qu'il a envoyés sur la région parcourue et les difficultés rencontrées. La reconnaissance détaillée du Ye-Yi l'amena à établir la base définitive de son travail aux rapides Lambermont d'où il a daté sa lettre personnelle du 23 août 1903.

L'état sanitaire de son personnel blanc n'était qu'à moitié satisfaisant. Toutefois Paulis (lieutenant), Carœlli (sous-lieutenant) et Vallo (1^{er} sous-officier) assureraient leur service complet avec beaucoup de courage et de dévouement.

Le 18 septembre 1903, Bruxelles envoyait au gouverneur général une copie des conclusions du « Journal de Route » de LEMAIRE qui résumait les appréciations du chef de la mission sur le pays parcouru. La lettre de transmission ajoutait :

« Au surplus, vous aurez remarqué, Monsieur le Gouverneur Général, que par suite sans doute de la rapidité de la rédaction, il est dit dans ce journal de route bien des choses connues depuis longtemps et qui pourtant paraissent présentées comme neuves. Certaines appréciations y sont aussi émises qui pourraient, à juste titre, froisser la susceptibilité de certains de nos fonctionnaires ».

Une dernière lettre de Bruxelles, datée du 19 septembre 1903, répondant à une demande du gouverneur général, faisait savoir que si M. LEMAIRE venait à faire défaut, ses instructions auraient à être intégralement poursuivies par le lieutenant d'artillerie Paulis.

Suivent 7 cartes. Il en est une qui indique la ligne frontière proposée par le Gouvernement britannique et acceptée par le Gouvernement de l'État du Congo, sous les réserves de la note du 19 septembre 1903. Cette dernière note ne figure pas au dossier.

* * *

Nous signalons ci-après d'autres lettres du gouverneur général, adressées à Bruxelles avec des annexes se rap-

portant à des observations astronomiques, magnétiques et altimétriques :

Lettre du 24 juin 1903. — Observations entre Doungostation et la place du Ye-Yi et tableau de renseignements divers concernant les étapes entre ces deux points. LEMAIRE relève les erreurs des cartes et en montre les conséquences possibles sur l'échange des territoires en vue. Il donne à un gîte d'étape le nom de « Terrain d'Élisée Reclus » (Angourouba) ; on y découvre un paysage de grande allure.

Lettre du 21 juillet 1903. — Observations du 19 avril au 12 mai 1903 et itinéraires relatifs aux sources du Ye-Yi ; entre le village Godjia et les sources de la Lori.

Lettre du 31 juillet 1903. — Elle transmet une note de LEMAIRE sur quelques phénomènes intéressants de physique terrestre observés à la place du Ye-Yi ; il s'agit d'un léger tremblement de terre (pièce 29, annexe). LEMAIRE confirme, à la fin de sa note, que la région de l'enclave est sujette à de fréquentes secousses sismiques légères (pièce 29, annexe). Cette note a été publiée dans *La Belgique coloniale*, 1903, p. 447 ⁽¹⁾.

DOSSIER XII. ENVELOPPE C. — *Expédition Lemaire. Carnets de route et dossiers du Commandant (1903-1909).*

Le dossier a été rassemblé en partie par le commandant LEMAIRE lui-même et débute par une lettre du gouverneur général, n° 826 du 31 juillet 1903, transmettant à Bruxelles plusieurs documents concernant la

⁽¹⁾ LEMAIRE, Ch., Mission scientifique du Congo-Nil. Résultats des observations astronomiques, magnétiques et altimétriques, effectuées sur le territoire de l'État indépendant du Congo du 5 septembre 1902 au 14 avril 1905. Bulens, Bruxelles, 1905, 1 carte au 1 : 1.000.000 de l'itinéraire de l'expédition, grand in-4°, 53 p.

Mission scientifique Congo-Nil, Bruxelles, publication de la Société d'Études coloniales, vol. in-4°.

Les expéditions Lemaire sont exposées dans JANSSENS et CATEAUX, *Les Belges au Congo*. Anvers, tome II, 1910, pp. 274-308.

mission Lemaire. Le gouverneur général n'en a pas fait prendre copie, afin de ne pas en retarder l'expédition. Il estime que certains passages pourront utilement être communiqués aux autorités de l'Uele. LEMAIRE a transmis les pièces au gouverneur général par lettre, datée de Place de Ye-Yi le 30 mai 1903. On relève une carte dressée à la suite de la reconnaissance aux sources du Ye-Yi et un lot de 48 épreuves photographiques portant au verso une mention explicative.

On pourrait en reproduire quelques-unes : nous signalons les n° 2575 (portrait de Paulis), n° 2580 (vue de la rivière Ye-Yi), n° 2546 (Troupeau de la station d'Aba), n° 2553 (cap. Goebel à cheval, commandant la Place de Ye-Yi).

Le *Journal de route* de la reconnaissance, menée aux sources du Ye-Yi du dimanche 19 avril 1903 au mardi 12 mai suivant, est écrit de la main de LEMAIRE et couvre 95 pages in-4°.

On y trouve des renseignements intéressants sur la marche de l'expédition, la population, les entrevues avec les chefs, la linguistique, la faune, le climat, les produits de la brousse (caoutchouc), l'ethnographie, etc... (1).

LEMAIRE entrevoit des possibilités de colonisation de peuplement et termine à la page 95 par ces mots : « Constamment, constamment, la nécessité d'un travail cartographique complet et sérieux s'impose, afin de réduire mécomptes et dépenses ».

Le commandant BRUNEEL, commandant de l'enclave de Lado, a pris connaissance du journal de route.

Une note est annexée au sujet d'une série de photogra-

(1) V. M. B. (HENRI). Chez les Niams-Niams. Conférence de M. le commandant Ch. Lemaire. Bruxelles, *Touring Club de Belgique*, XII, 1906, in-4°, pp. 54-55 ; ill.

LEMAIRE Ch., Sur l'Uele. Extrait du *Journal de route* de la mission scientifique Congo-Nil. Bruxelles, *Le Mouvement géographique*, 1^{er} avril 1906, pp. 163-164 (Voyage en pirogue entre M'Bima-Station et le gîte de Ka-Sala, fin 1902).

phies prises par le sous-lieutenant Caroëlli et dont les clichés étaient expédiés au Gouvernement. Des explications sont données sur les photos n^o 17 à 58. Il résulte d'une annotation au crayon que les clichés 1 à 17 montrent des indigènes mutilés. Le dossier contient une note sur l'orthographe de certains noms, remise à M. le secrétaire général Droogmans, le 7 septembre 1903 ; il s'agit de la lettre U. Cette note a été rédigée par l'Administration de Bruxelles (service de G. Lemarinel).

Dans une lettre personnelle à LIEBRECHTS, datée de Place du Ye-Yi, le vendredi 22 mai 1903, LEMAIRE exprimait quelques vues sur les conditions de vie en Afrique. Sa santé était parfaite, mais il n'usait ni d'alcool ni de négresses et avait renoncé à la quinine de la façon la plus absolue. Il s'élevait contre le prescrit d'une circulaire de Wangermée recommandant la quinine préventive. Seuls les médecins doivent se prononcer et prendre la responsabilité de pareilles prescriptions. Les seuls remèdes contre la mortalité congolaise sont l'interdiction de l'alcool et la limitation des visites de négresses chez les blancs qui ne peuvent s'en passer.

C'est pourquoi les recrutements des agents supérieurs devraient être parfaits : une école coloniale paraît indispensable !

LEMAIRE précise :

« La carte et le rapport de ma reconnaissance partiront par le prochain courrier. Il faut insister auprès du Roi pour qu'il obtienne que la frontière ne suive pas le Ye-Yi à partir des sources, mais qu'elle suive la ligne de séparation du bassin du Ye-Yi et de la Ka-Ia (Nil) jusqu'à la place du Ye-Yi, de manière à garder les affluents de droite : la Ka-we, la Nembe, et la Loundt.

» Ce pays est certainement assez beau, assez prometteur d'avenir pour que je puisse dès maintenant, et avant d'avoir vu le 6^o 1/2 signaler l'intérêt qu'il y aurait à le garder... »

LEMAIRE donne ensuite quelques appréciations sur son personnel. WEBER, qui a cassé des instruments, se

trouve à Redjaf où Hanolet a trouvé à l'employer comme chef du peloton d'artillerie (1).

LEMAIRE termine comme suit :

« Si possible je voudrais aller au Nil et en fixer le thalweg, car sans cela on ne pourra estimer le rapport exact des échanges territoriaux. Pour mon retour, n'y aurait-il pas moyen que je descende le fleuve pharaonique ? Il va de soi que je saurais être aussi muet que possible... »

En fait, les Anglo-Égyptiens autorisèrent le retour de LEMAIRE par la voie du Nil en 1905. PAULIS reprit son commandement (2).

* * *

CARNET AUTOGRAPHE : *Les Derniers efforts vers le Bahr-el-Ghazal* (La mission Lemaire).

Nous sommes en possession du carnet n° 1 (Annexes I et II) ; les autres carnets manquent.

LEMAIRE a remis les carnets au ministère des Colonies peu de temps avant sa mort qui survint en 1926, afin d'être consultés par ceux qui avaient été chargés en 1925 d'écrire une histoire du Congo, à paraître à l'occasion du centenaire de l'Indépendance nationale (3).

Ces notes constituaient alors des documents tout à fait inédits. La phrase initiale en indique le ton ; en voici le texte :

« La personnalité du « Roi-Souverain » de l'ex-État du Congo, appartient aujourd'hui à l'histoire. Celle-ci, vraisemblablement, ne possédera jamais tous les documents nécessaires à l'étude historique,

(1) Weber a été remplacé par le lieutenant Colin.

(2) La Force Publique de sa naissance à 1914. I. R. C. B., Bruxelles, Mémoires in-8°, 1952, pp. 343-348.

PAULIS (COLONEL A.), Épisode de l'occupation du Bahr-el-Ghazal ; dans *Le Congo belge* par L. FRANCK, 1930, in-4°, tome II, pp. 115-128, ill.

(3) Un grand projet d'histoire du Congo. Bruxelles, *Revue Congo*, mai 1925 pp. 758-759.

non plus qu'à l'étude psychologique complètes de l'homme qui gouverna, dans l'absolutisme le plus outré, un empire qu'il ne vit jamais ».

LEMAIRE n'a certes pas conservé de bons souvenirs de Léopold II, dont il critique la politique autoritaire et le manque de compréhension de la situation internationale, spécialement en ce qui concerne l'Angleterre et ses rapports avec l'Égypte. Il recherche les raisons historiques de l'échec de son expédition et prétend avoir été trompé sur l'objet de celle-ci à son départ à Bruxelles (1).

La convention anglo-congolaise du 12 mai 1894 avait été signée par l'Angleterre dans un but bien déterminé : barrer la route à la France qui voulait atteindre le Haut-Nil.

Après Fachoda, le danger français n'existait plus ; l'entente cordiale avait admis la prépondérance anglaise en Égypte. Les troupes anglo-soudanaises réoccupèrent le Haut-Nil et c'est l'Angleterre qui avait repris possession de tous les territoires un moment retombés aux mains des madhistes.

Les Anglais n'avaient plus intérêt à maintenir le bail, qui est d'ailleurs une formule qui donne lieu à des difficultés ; voyez celles qui surgissent entre propriétaires et locataires. En récupérant le Bahr-el-Ghazal tout entier, les Anglais auraient rétabli la puissance anglo-égyptienne jusqu'à l'ancienne province d'Equatoria et cela ne pouvait que raffermir le standing anglais en Égypte.

Mais l'Angleterre proposa loyalement une compensation ; elle reprendrait le territoire cédé à bail, et laisserait au Roi, en pleine souveraineté, un territoire plus grand.

(1) Léopold II a cependant autorisé Lemaire à ouvrir avant son départ, un pli cacheté qu'il lui avait remis. Voyez Col. PAULIS, Discours prononcé au cours de la manifestation Lemaire à Anvers. Bruxelles, *L'Essor colonial et maritime*, 19 mai 1927, p. 1, 7 et 9.

D'après LEMAIRE, le Roi aurait bien fait d'accepter cette proposition, car le terrain cédé à bail devait disparaître à sa mort et faire retour aux Anglais. Le territoire contigu, offert en souveraineté, comprenait la bande au Nord de la ligne de faite Congo-Nil et était grand comme quatre fois le territoire à rétrocéder, selon Lemaire.

Toutefois, Léopold II veut gagner du temps ; il désire les mines de cuivre de Hofret-en-Nahas situées au Nord-Ouest, veut aller plus au Nord et rattacher le Nil au Congo.

Il décide de procéder à l'exploration de la région offerte (et, en même temps, de faire occuper certains territoires au Nord-Ouest en Bahr-El-Gazal) ⁽¹⁾.

LEMAIRE est chargé d'une mission scientifique. Il constate cependant, qu'une autre mission est envoyée par le même bateau qui le transporte et sur lequel s'est embarqué le commandant Royaux. Il n'a pas été mis au courant de l'objectif de cette mission, et Royaux lui-même ne la connaît pas, car il est en possession d'instructions secrètes, mises sous pli cacheté à ouvrir à Doruma. Royaux disposera d'une force de 400 militaires et devrait atteindre les fameuses mines d'Hofret-en-Nahas. La mission ne réussit pas et Royaux avait dû repasser dans le bassin du Congo.

LEMAIRE dut modifier complètement ses dispositions. Toutefois, il prend la défense de Royaux et estime qu'il a été frappé à tort ; il ne pouvait avancer malgré l'opposition des Anglais.

LEMAIRE se serait aperçu alors que sa mission scientifique était transformée en mission d'occupation. Mais il était pris. « Je dus marcher » écrit-il page 44 du carnet, et il arriva aux rapides de M' Volo où il commença la construction d'un poste, appelé « Rapides Strauch ». (Annexe II).

(1) WAUTERS, A. J., Histoire politique du Congo belge. Bruxelles, 1911, pp. 190-194 (Le cauchemar de l'enclave).

C'est là que, le 3 décembre 1903, eut lieu la rencontre avec le major POOLE, capitaine anglais accompagné de 15 soldats avec drapeau anglais et drapeau anglo-égyptien. Le 24 décembre, ordre était donné à LEMAIRE de ne plus faire un pas en avant. Le lieutenant PAULIS venait d'être frappé d'un accès d'hématurie.

Le carnet reproduit la correspondance échangée entre LEMAIRE et les autorités anglaises du Bahr-El-Ghazal ; c'est, certes, une des parties des plus importantes du document (pp. 46-57) (Annexe I). LEMAIRE répondait qu'il ne pouvait quitter le village du chef Meli que sur ordre de son gouvernement à qui il transmettrait la lettre du commandant H. Poole (Bimbachi).

On se montrait extrêmement courtois. L'officier anglais ne comprenait pas que le gouvernement de l'État du Congo n'avait pas demandé la permission pour la mission d'entrer dans le Bahr-el-Ghazal.

Par l'échange de lettres, la situation était provisoirement réglée : on resterait à M'Volo jusqu'à ce que les gouvernements anglais et congolais aient pris une décision.

PAULIS répondait à LEMAIRE des rapides Strauch, le 3 janvier 1904, qu'il refusait le retour à Boma et en Europe et qu'il accomplirait la mission qu'il avait acceptée jusqu'au bout.

Le carnet s'arrête à cet événement et aux rapides Strauch ; toute marche vers le Nord-Ouest, contraire aux ordres des autorités anglo-égyptiennes, devait être abandonnée.

* * *

Il est regrettable que nous n'ayons pas les carnets suivants ; il est probable qu'à côté de faits intéressants, ils contiennent de violentes attaques contre Léopold II ; celles-ci ne manquent d'ailleurs pas dans le Cahier I. On se rappelle les articles de LEMAIRE dans *La Dernière*

Heure de Bruxelles, publiés de juillet à décembre 1907, sous le titre « 18 années de Carrière congolaise » (1).

Il est probable qu'une partie du *Journal de route* est reproduite dans ces articles, qui critiquaient la politique de l'État Indépendant.

Un arrangement intervint en 1906 entre l'Angleterre et l'État Indépendant. Tous les postes du Bahr-el-Ghazal durent être évacués. L'enclave du Lado ferait retour à l'Angleterre au décès de Léopold II. L'accord anglo-congolais du 9 mai 1906 fut suivi, dès 1907, de l'évacuation partielle de l'enclave dont l'abandon total date du 16 juin 1910.

LEMAIRE, après son retour en Belgique en 1905, devint un ardent défenseur de l'annexion du Congo par la Belgique (2).

8 juillet 1953.

(1) LEMAIRE, Ch., Au Bahr-el-Ghazal. Mieux vaut douceur. *La Dernière Heure*, Bruxelles, 14 septembre 1907.

LEMAIRE, CH., Un rapport de Paulis. Les Anglais sur nos talons, Diplomatie africaine. *La Dernière Heure*, Bruxelles, 20 et 21 septembre 1907.

LEMAIRE, CH., Par parenthèse. La fête onomastique du Roi-Souverain. *La Dernière Heure*, Bruxelles, 28 septembre 1907.

(2) LEMAIRE, COMM. CH., Belgique et Congo. Gand, Imprimerie A. Vandeweghe, 1908, in-12, 84 p. Extrait de *l'Almanach de l'Université de Gand*.

— Pourquoi le commandant Lemaire ne retournera plus au Congo. Bruxelles, *XX^{me} Siècle*, 2 février 1907; Le cas du commandant Lemaire. Bruxelles, *XX^{me} Siècle*, 4 février 1907.

— 47 —

Rumbek

20th Decembre 1903

Sir.

I have the honour to inform you that my orders, from the acting ~~Mudir~~ Mudir, Bahr-el-Shagal, are to prohibit any further advance on your part into this territory.

I have the honour to be

Sir

your obedient servant

H. Poole, Bimbachi

Commanding Eastern District, Bahr-el-Shagal.

To the ~~commandant~~ commandant.
Monsieur Lemaire

Je reprends par les 2 lettres suivantes:

1^o)

Village du chef Meli

le jeudi 24 Decembre 1903.

Monsieur le commandant.

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de
votre lettre, datée de Rumbek 20 Decembre
dernier.

— 48 —

Je reçois cette lettre au village du chef Melli, où je suis arrivé avant-hier 22 Décembre, me dirigeant vers Roumbek, dans la continuation de mes travaux de reconnaissance scientifique.

L'un de mes adjoints - M^r. Le lieutenant Paulis - étant tombé gravement malade je n'ai pu quitter mon campement.

Son état s'aggravant j'avais décidé de retourner momentanément aux Rapides M'volo, lorsque votre lettre précitée - m'est parvenue.

Je tiens moi d'urgence cette lettre à mon gouvernement, dont j'aurai à attendre les instructions.

Très agréablement, M^r. Le commandant. L'expression de ma plus haute considération

en est le titulaire et.

chef de mission scientifique.

A M^r. Le commandant: Poole, Roumbek.

25

Village du chef Melli
le jeudi 24 Décembre 1903

Monsieur le Gouverneur

J'ai l'honneur de protester énergiquement

— 49 —

contre la dépense qui m'a été faite, ~~et~~ après vos ordres,
par Monsieur le commandant Poole, de continuer
les travaux de reconnaissance scientifique dont
j'ai été chargé par mon Gouvernement.
Monsieur le commandant Poole a pu, rassuré
de visu de la nature hautement scientifique
de mes travaux, et il n'a pas manqué de
vous en informer.

J'ose donc croire, Monsieur le Gouverneur, que
vous voudrez bien lever la dépense susdite, et
que vous voudrez bien faire informer par
M^r le com^{te} Poole.

Très-loyallement, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma plus haute considération

com^{te} Lemaire

chef de mission scientifique

Ancien chef de la mission scientifique du Ha-Fouga

Honorary fellow of the R. G. S. of Liverpool

Membre de la Société de géographie et de la

Société de géographie commerciale de Paris

To the Acting Mudir. Bahr-el-Shegal.

ANNEXE II

Extrait de « Les derniers efforts vers le Barh-el-Ghazal » I.

Carnet autographié du commandant Lemaire page 44 à 57.

Je dus marcher.

Je marchais et, après bien des difficultés pour organiser mes routes de ravitaillement, les postes de soutien d'arrière, et surtout les recrutements de porteurs et de vivres, je pris, le 3 Décembre 1903 le premier contact avec les autorités anglaises.

J'étais arrivé aux Rapides M'Volo sur le Ialo, dont je fixai les coordonnées astronomiques : latitude $+6^{\circ} 3'$, longitude Est Greenwich : $29^{\circ} 58'$; avant de pousser plus au Nord j'y avais commencé la construction d'un poste auquel nous donnâmes le nom de « Rapides Strauch ».

C'est là que, le 3 décembre 1903, dans la matinée arrivait le « Bimbachi » (major) Poole, capitaine anglais, accompagné de 15 soldats avec drapeau anglais et drapeau anglo-égyptien.

Il avait appris par la rumeur publique l'arrivée de « troupes françaises » venant attaquer les postes anglais.

Il passa la journée à notre poste ; le lendemain je lui rendis visite à son campement, à 1 heure de marche des Rapides Strauch et le Bimbachi Poole regagna sa station de Roumbek où, lui avais-je dit, je comptais bientôt me rendre moi-même pour gagner de là Djom-Ghattas et Wan, à l'effet d'y faire visite au gouverneur de la province.

Le 5 Décembre je recevais une lettre du commandant Fell, acting commandant, Bahr-el-Ghazal, s'étonnant de ma présence en armes sur territoire anglais.

Je lui répondis que le Bimbachi Poole pourrait lui confirmer qu'il n'avait trouvé qu'une mission scientifique, cartographiant le pays, mission que je comptais bientôt porter plus au Nord.

Le 22 décembre les travaux aux rapides Strauch étant suffisamment préparés j'y laissais le personnel blanc et noir nécessaire et, accompagné du lieutenant belge Paulis, de M. Vallo, sous-officier italien et de 30 soldats je prenais la direction du nord ; nous fîmes ce jour là une étape de 30 kilomètres sous un soleil de feu.

Le lieutenant Paulis, qui a fait le levé de la 2^{ème} moitié de la route,

arrive les pieds en sang ; à la fin de l'après-midi il constate que ses urines sont vineuses ; c'est un violent accès d'hématurie qui s'annonce.

Force nous est de séjourner au village Ré'n'gwa où nous sommes campés.

Le 24, à midi, un courrier arrive de Roubek, porteur de la lettre suivante :

Roubek, 20th Decembre 1903

Sir,

I have the honour to inform you that my orders, from the acting Mudir, Bahr-el-Ghazal, are to prohibit any further advance on your part into this territory.

Il have the honour to be

Sir

your obedient servant

H. POOLE, Bimbachi
commanding Eastern District, Bahr-el-Ghazal.

To the comm^t Lemaire,
Mission Lemaire.

Je répondis par les 2 lettres suivantes :

1^o

Village du chef Méli
le jeudi 24 Décembre 1903.

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre, datée de Roubek 20 Décembre dernier.

Je reçois cette lettre au village du chef Méli, où je suis arrivé avant-hier 22 Décembre, me dirigeant sur Roubek, dans la continuation de mes travaux de reconnaissance scientifique.

L'un de mes adjoints — M. le lieut^t Paulis — étant tombé gravement malade je n'ai pu quitter mon campement.

Son état s'aggravant j'avais décidé de retourner momentanément aux Rapides M'Volo, lorsque votre lettre prérappelée m'est parvenue.

Je transmets d'urgence cette lettre à mon gouvernement, dont j'aurai à attendre les instructions.

Veillez agréer, M. le commd^t, l'expression de ma plus haute considération.

Comm^d Lemaire C.
Chef de mission scientifique.

A M. le commandant Poole, Roubek.

Village du chef Méli
Ce jeudi 24 Décembre 1903.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de protester énergiquement contre la défense qui m'est faite, d'après vos ordres, par Monsieur le commandant Poole, de continuer le travail de reconnaissance scientifique dont j'ai été chargé par mon Gouvernement.

Monsieur le commandant Poole a pu s'assurer *de visu* de la nature hautement scientifique de mes travaux, et il n'a pas manqué de vous en informer.

J'ose donc croire, Monsieur le Gouverneur, que vous voudrez bien lever la défense susdite, et que vous daignerez m'en faire informer par M. le commdt Poole.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma plus haute considération.

Commdt Lemaire C.
Chef de mission scientifique.

Ancien chef de la mission scientifique du Ka-Tanga
Honorary fellow of the R. G. S. of Liverpool
Lauréat de la Société de géographie et de la Société de géographie commerciale de Paris

To the Acting Mudir. Bahr-el-Ghazal.

* * *

Le 25 Décembre, à 5 heures de l'après-midi, arrive à notre camp « El Kaimakam P. Wood Bey 2^d in command, Bahr-el-Ghazal ».

Il est escorté d'une vingtaine de soldats.

L'officier anglais arrive expressément de Wan pour me faire connaître que les ordres stricts du gouvernement du Soudan sont d'empêcher qui que ce soit de pénétrer sur le territoire du Bahr-el-Ghazal.

M. Wood s'étonne que le gouvernement qui m'a envoyé ici n'ait pas demandé au sien la permission, pour ma mission, d'entrer dans le Bahr-el-Ghazal.

Il sait — dit-il — que des pourparlers ont lieu entre le Gouvernement anglais et le Gouvernement congolais ; il a vu cela dans les journaux ; mais lui ne peut qu'exécuter les ordres très stricts qu'il a reçus du gouverneur du Soudan, et il doit me prier de bien vouloir regagner la frontière ; il n'est pas possible que des soldats en armes entrent sur ce territoire ; personne — pas même un anglais — n'y peut pénétrer sans permission spéciale. « Mais je n'ai que trente soldats : ils sont

nécessaires à la manipulation des nombreuses caisses d'instruments scientifiques que je viens de vous monter. »

— « Je sais, mais vous êtes soldat comme moi, et vous savez que je ne puis discuter les ordres de mon Gouvernement ; ils sont stricts ; je ne puis vous laisser ici. »

— « Mais tout au moins pouvez-vous demander au Gouverneur du Soudan, Sir Wingate, de lever cette défense pour ma mission. »

Et, après assez d'hésitation M. Wood dit : « Je vais transmettre vos lettres, naturellement, mais je crois pouvoir vous affirmer que cette permission ne sera pas accordée. Pour moi, tout en le regrettant profondément, je dois vous empêcher de continuer, mes ordres sont absolus. Je ne puis discuter ces ordres. »

* * *

Il devient évident pour moi que le Gouvernement anglo-soudanais, mis en éveil par la tentative de pénétration de la mission X dont j'ai dit l'échec, a donné des ordres stricts. Malgré mes protestations je ne pourrai continuer vers le nord ; mis en éveil les anglais, tout en apportant une pleine courtoisie à reconnaître le caractère hautement scientifique de ma mission, resteront en défiance, et tout ce que je vais pouvoir faire c'est de demeurer sur place, en déclarant que je ne puis me retirer sans l'ordre de mon Gouvernement.

La nuit étant venue M. Wood reprit le chemin de son campement, installé à 2 heures du nôtre.

Le lendemain 26 Décembre, je me rendais au camp de M. Wood, qui m'avait invité à déjeuner.

La garde présente les armes.

M. Wood se montre extrêmement courtois.

Comme, à un moment donné de notre conversation, je lui demande s'il sera encore ici demain, il m'annonce qu'il a l'intention d'aller jusqu'aux rapides M'Volo ; et il ajoute très vite : « Oh, ne vous alarmez pas, je n'y vais que comme curieux, pour y prendre des photographies ; j'ai entendu dire que le poste était très joli et comme je ne viendrai probablement plus par ici, je voudrais voir ce point. »

Nous convenons que, demain, M. Wood viendra loger au point où je suis campé, et qu'après-demain nous irons ensemble aux M'Volo.

Le 27 Xbre Monsieur Wood arrive à notre camp, à 11 heures du matin ; il a, me dit-il, passé une partie de la nuit à écrire à son gouvernement en reproduisant bien tout ce qui a été dit entre nous, et en spécifiant qu'il a trouvé des gentlemen ne s'occupant que de choses scientifiques.

Il me dit encore qu'il était arrivé avec 100 soldats bien munis de cartouches, ne sachant pas si je n'allais pas lui tirer dessus ; *pour lui il n'a pas songé un instant à m'attaquer.*

Il estime que le Nil blanc et le Bahr-el-Ghazal ne paieront pas ce qu'on fera pour eux.

Le lendemain 28 Xbre M. Wood et moi prenons la route des Rapides Strauch ; Paulis a eu de nouveaux vomissements la nuit ; il est trop faible pour être transporté ; il restera ici avec M. Vallo qui le soignera.

Après notre arrivée aux Rapides Strauch M. Wood me remet la lettre suivante :

Darrago's Village
Nam River
December 26-1903

Monsieur le Commandant Lemaire

Sir,

As I have received no authority from the Sudan Gov^t to permit either your mission, or the armed escort accompanying it, to enter or travel in the Bahr-el-Ghazal, Province of the Anglo-Egyptian Sudan, I must therefore reluctantly request you to withdraw the mission and its armed escort from Anglo-Egyptian territory as soon as possible.

Will you kindly advise me regarding the probable date on which you propose to leave M'Volo-rapide en route for the Congo Free State ?

I have the honour to be

Sir

your obed^t servant

P. WOOD. KAIM.

2nd in comm^t Bahr-el-Ghazal Mudirich
anglo-egyptian Sudan

For Mudir.

Le 28 Xbre M. Wood alla loger au village du chef Angoni à 1 heure au nord des Rapides Strauch, d'où, le lendemain 29, il m'envoya la lettre ci-après :

Akun's Village
29 Dec. 93.

Comm^t C. Lemaire.
Chef de mission
à M'Volo.

Sir,

Will you kindly let me have your reply, per bearer of this, to my letter regarding the withdraw of your mission from Anglo-Egyptian territory, and the probable date of your departure from M'Volo, En route for Congo free state territory.

This letter is the letter delivered to you, at M'Volo, yesterday, by me personally.

I am,

Sir,

Your obed^t servant,

P. WOOD KAIM.
2d in command Bahr-el-Ghazal Pr^e Sudan
For Mudir.

Je remis au porteur ma réponse ainsi libellée :

Rapides M'Volo, le mardi 29 Xbre 1903.

Monsieur le Gouverneur,

Répondant à la lettre que vous m'avez remise personnellement hier aux Rapides M'Volo, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis que transmettre immédiatement cette lettre à mon Gouvernement, et attendre sa décision.

J'espère encore très vivement que les autorités supérieures du Gouvernement anglo-égyptien ne manqueront pas de lever la défense absolue qui m'est faite de continuer un travail dont vous avez pu vous-même, Monsieur le Gouverneur, apprécier le caractère hautement et purement scientifique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le chef de mission scientifique

Comm^{dt} LEMAIRE.

A M. B. Wood — Bey. Kaim.
2nd in comm.d Bahr-el-Ghazal, Mudirich.

* * *

Par ces échanges de lettre la situation était provisoirement réglée : nous allons demeurer à M'Volo jusqu'à ce que les gouvernements anglais et congolais aient pris décision.

Mgr J. Cuvelier. — Dossier relatif aux explorations
congolaises. (*)

Lettres Livingstone et explorations Vangele.

Ce dossier comprend d'abord deux lettres originales de LIVINGSTONE.

La première (4 pp. folio) est écrite de Tete, le 14 septembre 1858.

Elle se rapporte, non au Congo, mais au Zambèze.

Tete était un chef-lieu de district du Mozambique, colonie portugaise depuis le début du 16^e siècle. Tete se trouvait à environ 400 km de l'embouchure du Zambèze (qui se jette dans le canal de Mozambique, Océan indien).

Les explorations de LIVINGSTONE comprennent trois périodes. La première va de 1840 à 1856. Elle est décrite dans son ouvrage : *Missionary Travels and Researches in South-Africa*. (Londres, 1857). La traduction française de M^{me} H. LOREAU (2^e édition, Paris, Hachette, 1873) est intitulée : *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe et voyage à travers le Continent de saint Paul de Loanda à l'embouchure du Zambèze*.

LIVINGSTONE rentre en Europe en 1856.

La deuxième période des explorations de LIVINGSTONE va de 1858 à 1864. Elle est décrite dans : *Narrative of an Expedition to the Zambesi and its Tributaries* (Londres, 1865).

La lettre datée de Tete, 14 septembre 1858, se rapporte

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.* 1953, 471).

donc au début de cette période. Elle fut écrite après l'exploration du Delta du Zambèze et avant la découverte des lacs Chiroua (19-4-1859) et Nyassa (16-9-1859).

SOMMAIRE DE LA LETTRE.

LIVINGSTONE a consacré quelque temps à chercher une entrée dans le Zambèze ;

Il explore le Delta durant environ un mois. Difficulté de naviguer ;

Rectification de certaines opinions concernant la profondeur, l'étendue et la navigabilité du fleuve. Les difficultés prennent fin à Lupata ;

A Lupata, extraction d'une tonne et demie de charbon. Il est excellent. Avec abondance de charbon et de minerais de fer, l'Afrique ne sera pas toujours dédaignée. Il y a aussi du coton et d'autres produits ;

L'arrivée du bateau à Tete, le premier qui y aborda, excita la plus vive curiosité ;

La contrée était en état de guerre. Il ne fut pas molesté ;

A Tete il retrouva les hommes qui l'avaient accompagné antérieurement ;

Il a hâte de quitter la région du bas-fleuve où règne la fièvre.

La deuxième lettre de LIVINGSTONE (4 pp. in-8^o) ne contient qu'une indication intéressante : il désire repartir en Afrique pour défendre son œuvre contre les Portugais esclavagistes.

Elle est datée de Hamilton (Écosse), 17-8-1864.

En 1864 LIVINGSTONE avait été rappelé par le gouvernement anglais. Il était consul d'Angleterre pour l'Afrique orientale. On lui avait assigné en 1856 la mission d'ouvrir l'Afrique centrale au commerce anglais, de

mieux faire connaître ces régions et d'entreprendre la lutte contre l'esclavagisme.

Il repart en 1866. Le but principal de son expédition sera la lutte contre la traite des esclaves.

Explorations de Vangele.

Cette farde comprend trois conférences de Vangele. La dernière conférence fut donnée en trois séances.

PREMIÈRE CONFÉRENCE (12 pages, copie)

DONNÉE AU CERCLE AFRICAIN.

En quelle année cette 1^{re} conférence fut-elle donnée ? VANGELE y fait allusion à des faits datant de 1885-1886. Le conférencier parle de ces années comme d'une époque déjà lointaine (p. 11). Il semble donc que cette conférence fut donnée après le retour de VANGELE en Europe, après 1891.

Le but de cette conférence est de montrer que pour le noir du Congo la colonisation est un grand bienfait.

Le conférencier tout en parlant de ses voyages, retrace les calamités qui menacent ou accablent les populations.

A l'Ouest, l'alcool menace de détruire les habitants de la côte.

Les régions du Stanley-Pool sont ravagées par la variole à laquelle se joint la maladie du sommeil.

A l'Équateur, de grands espaces sont devenus déserts à la suite des guerres. Les sacrifices humains y ont lieu aux funérailles.

Aux Stanley-Falls, les esclavagistes arabes dévastent les contrées, massacrent les habitants ou les emmènent au loin. Ceux qui peuvent leur échapper, fuient dans les forêts ou vivent précairement sur l'eau.

Dans l'Oubanghi et un peu partout, règne le cannibalisme.

La conférence finit comme suit :

« Nous concluons et tout homme sensé, non prévenu conclura comme nous que le noir du Congo a fait une bonne affaire en échangeant ses funestes libertés contre un léger impôt en travail ».

DEUXIÈME CONFÉRENCE A LA SOCIÉTÉ ROYALE
DE GÉOGRAPHIE. EXPLORATION DE L'UBANGHI
(août 1886-février 1888).

On trouve les principales données de cette conférence dans la notice sur VANGELE par M. A. ENGELS et insérée dans la *Biographie Coloniale Belge*, II, pp. 930, 931, 932.

VANGELE donne de longs détails sur les raisons de cette exploration dans la troisième partie de la conférence du 30 avril 1920, pp. 37-39.

Des cartes ont été dressées par A. J. WAUTERS d'après ces explorations de VANGELE. Elles ont été publiées dans le *Mouvement géographique*, mars 1891. Plusieurs de ces cartes se trouvent dans le dossier (Archives I. R. C. B.) des explorations congolaises.

Cette conférence contient des détails très intéressants sur les populations qui habitent sur la rive gauche de l'Ubanghi.

TROISIÈME CONFÉRENCE (30 avril 1930).

Plutôt qu'une conférence bien mise en ordre, ce sont des annotations ayant servi à trois causeries faites par VANGELE sur son premier et deuxième séjour au Congo.

Ces annotations sont très intéressantes et instructives.

L'auteur n'a pas tracé de plan bien défini. Il suit l'ordre chronologique. Il répète quelquefois ce qu'il a dit dans d'autres conférences. Le sommaire de ce que

réalisa VANGELE durant ses deux premiers séjours au Congo se trouve dans la notice qui lui a été consacrée dans la *Biographie Coloniale Belge*, II, p. 928.

Le conférencier nous fait mieux connaître de nombreux personnages avec lesquels il fut en contact : Léopold II, Stanley, Tippo-Tip, Hanssens, Liebrechts, Greshoff, Francis de Winton, Coquilhat, etc... Ces personnages ont leur notice dans la *Biographie Coloniale Belge*. On les trouve quelquefois décrits avec plus de précision dans les annotations de VANGELE.

VANGELE ne se montre pas satisfait des Anglais :

« Vous savez que nous avons toujours eu au Congo des chefs étrangers. Après Stanley, de Winton. Nous étions les « small boys ». Ces anglais étaient bizarres. Quand il y avait un succès, c'étaient eux qui avaient réussi. S'il y avait insuccès c'était notre faute. Quand il y avait une mesure qu'ils auraient dû prendre et qu'ils n'avaient pas prise, ils cherchaient le coupable parmi nous. »

VANGELE dit de Stanley qu'il était autoritaire, brave, soigneux, égoïste, patient, rancunier, parfait dans les situations critiques.

8 juillet 1953.

Th. Heyse. — Dossier relatif aux explorations congolaises. Documents rassemblés par M. Verriest. (*)

Ce dossier contient quelques bribes des résultats d'une enquête menée entre 1920 et 1925 en vue de compléter les documents que le ministère des Colonies s'occupait de rassembler en vue de rédiger l'historique de l'œuvre coloniale.

Il s'agissait de demander aux pionniers le récit de leurs souvenirs personnels en les soumettant à des interviews.

M. Léon VERRIEST, qui fit l'enquête, est l'historien-archiviste ayant fait partie du premier groupe de professeurs de l'Université coloniale nommés par le ministre Franck, en 1920.

Le ministre, écrit VERRIEST en 1920, a eu l'idée de demander aux Africains qui ont joué un rôle important de donner des précisions et surtout en ce qui concerne les origines du Congo (*Interview Henry*).

Le dossier est administratif et fut transmis par le secrétaire général N. Arnold, le 16 octobre 1925, à la 7^e direction du ministère des Colonies, c'est-à-dire à la direction des Cultes et de l'Enseignement placée sous l'autorité d'Ed. De Jonghe.

La note du secrétaire général, n^o 575, constate qu'il a pu se faire restituer des documents par M. VERRIEST comportant des interviews données à ce dernier, à la

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.* 1953, 471).

demande d'Arnold, par Chaltin, Liebrechts, le colonel Henry, le baron Wahis, le colonel Vangele. La note signale aussi la communication de notes de Lothaire et de Verdick, de cartes, de gravures et portraits, etc...

Le dossier est incomplet, car il n'y a d'autres documents que les suivants :

1^o L'interview du colonel Henry du 11 mai 1920, questions et réponses ;

2^o Des notes du capitaine-commandant Verdick qui raconte son arrivée au Congo en 1890 et sa première expédition de Lusambo à Bunkeya (4 exemplaires) ;

3^o Une note de Verdick sur la fondation des postes du Sud, en 1903 (4 copies).

Ces notes sont dactylographiées et non signées.

Où sont les autres documents signalés par Arnold dans sa note de transmission du 16 octobre 1925 ? Nous l'ignorons, mais pouvons signaler qu'on trouvera des souvenirs personnels des personnages cités dans les ouvrages suivants :

LEJEUNE, L., *Le vieux Congo*. Bruxelles, l'Expansion belge, 1930, in-8^o, 242 pp. Préface de N. Arnold.

FRANCK, L., *Le Congo belge*. Bruxelles, la Renaissance du Livre, 1930, in-4^o, Tome II, 489 pp.

VERDICK, E., *Les premiers jours au Katanga (1890-1903)*. Bruxelles, Comité Spécial du Katanga, 1952, in-8^o, 199 pp.

Ch. LIEBRECHTS nous a laissé plusieurs volumes de souvenirs ; Chaltin et le général J. Henry de la Lindi ont écrit des articles sur la campagne arabe et l'expédition du Nil.

VANGELE a écrit un article sur les « Origines de notre Colonie » dans la *Revue Congo* de 1926, I, pp. 539-563 (1).

(1) Biographie Coloniale Belge, Tome II, col. 928-937 (A. ENGELS). On trouvera

* * *

Dans l'interview du colonel, aujourd'hui général chevalier Henry de la Lindi, VERRIEST déclare qu'il a fait faire une grande carte murale et qu'il y a fait mettre les itinéraires des principales expéditions. Le général lui promet de communiquer un dossier contenant des documents et articles de journaux. A part cela, il n'y a rien d'important dans cet interrogatoire.

* * *

Nous passons aux deux documents relatifs à Verdick, sergent-fourrier, lorsqu'il fut admis dans la Force Publique de l'État Indépendant (1).

Le premier document dactylographié fait le récit du premier voyage de Verdick au Congo. Il s'embarqua le 7 janvier 1890 à Liverpool et arriva le 23 mars de cette année à Boma, après avoir fait plusieurs escales à bord d'un bateau anglais qui n'était pas très confortable. En cours de route le bateau chargea des travailleurs noirs et des haoussas destinés au Congo.

Verdick reçut un ordre de marche pour Lusambo, district du Lualaba. Le 15 avril il arrive à Léopoldville et le 14 juin il était à Lusambo.

Le Souverain avait chargé P. Lemarinel d'établir un camp dans la région du Lomani ou du Sankuru. Le but était d'opposer une barrière à l'invasion arabe. Au mois d'août, on attendait l'arrivée d'un grand chef Gongo Lutete avec des troupes et des esclaves. Verdick raconte les péripéties de son séjour au camp, les palabres avec Gongo, etc...

des récits des premières explorations de Chaltin dans le *Mouvement géographique* du 10 juillet 1892 et dans le *Congo illustré* de 1894, pp. 105 à 108. *Biographie Coloniale Belge*, Tome I, col. 229-232 (L. LOTAR et M^{lle} COOSEMANS).

(1) *Biographie Coloniale Belge*. Tome III, col. 883-886 (M^{lle} COOSEMANS).

Le document traite ensuite du Katanga et de l'expédition commandée par Lemarinel qui alla avec 500 hommes, soldats et porteurs, à la rencontre de M' Siri à Bunkeya. Le pays, situé entre le Katanga et le Kasai, était absolument inconnu. Les populations étaient hostiles, volaient, etc... Verdick a décrit tout cela dans les 50 premières pages de son livre édité par le C. S. K.

Toutefois, le document dactylographié présente l'expédition sous forme de journal de route, indiquant les faits survenus chaque jour, depuis le 22 décembre 1890 au 17 mars 1891. La rencontre avec M' Siri est exposée et la capitale de son royaume décrite. Le récit prend fin par l'installation du poste de Lofoi.

Le 2 janvier 1891, la population volait une caisse du commandant et un soldat manquait. Le soldat revint, mais pas la caisse. C'était au village des Loumonias. Verdick s'y rendit avec le capitaine Descamps... on ne trouva pas la caisse... « nous fîmes la guerre, constate le document, ... ». C'est dire que l'expédition ne fut pas une simple promenade militaire.

Nous renvoyons, pour le surplus, au livre de Verdick, mais il se peut que le document dactylographié apporte quelques précisions au récit imprimé.

* * *

La seconde note est datée de Lusambo, le 17 août 1903 ; elle relate l'expédition de Verdick en vue d'établir des postes au Sud-Katanga vers Dilolo. Ces événements se déroulèrent en 1903.

Un poste était établi chez les Kibamba, le long de la Lulua, aux confins du pays Ba-Lunda, plus exactement à Katola. La note donne des renseignements sur l'aspect général du pays, la population, la géologie, la faune, l'alimentation, etc...

Le retour fut mouvementé et les Kawandas, courts et trapus, maniaient l'arc et de formidables couteaux. On eut à regretter la mort du lieutenant Liard et plusieurs combats furent livrés. La colonne arriva à Luluabourg le 15 juillet (1903). Les principales populations rencontrées au retour sont les Kasunzu, les Kawandas, les Bakete, les Bena Lulua.

Verdick a vu assez bien de bêtes à cornes ; il a étudié le climat et donne des constatations d'altitude et d'observations faites à l'hypsomètre.

L'expédition de Verdick vers le Sud-Katanga, en 1903, est relatée, sous forme de journal de route, dans son ouvrage *Les premiers jours au Katanga, 1890-1903* (Bruxelles, C. S. K., 1952, pp. 157-185). Il signale sa conclusion, mais sans la développer comme il le fait dans la note du 17 août 1903.

Nous reproduisons cette conclusion :

« Pour soumettre tous les Bena-Lulua, qui sont fixés entre la Lulua et le Kasai il faudrait pouvoir disposer de 300 hommes ; cet effectif peut être rendu disponible au district. Cette troupe divisée en trois colonnes, devrait opérer, à la fois, en trois places différentes, entre la Lulua et le Kasai. La seule tactique possible, serait d'attirer l'ennemi et de se laisser attaquer afin de leur faire brûler le plus de poudre possible, puis les attaquer vigoureusement et les poursuivre après quelques jours.

» Pour les Bakete et les Kawanda, ce serait chose aisée, mais il faudrait qu'on opère sur les deux rives de la Lulua en même temps. ...Je considère qu'il est urgent de prendre pied dans ce pays, surtout chez les Bena-Lulua, afin d'arrêter définitivement les trafiquants qui introduisent déjà, à l'heure qu'il est, des armes perfectionnées. Les deux postes du Sud seront suffisants à arrêter les caravanes qui se glisseraient le long du Kasai sur la rive gauche. Attendre encore quelques années serait laisser accroître la force de ces tribus insoumises.

» Étant donné, la richesse en CTC et la grande population des régions, incomparables à celles du Sud, il est certain que la contrée doit être l'objet des convoitises de la part des traitants Behinos et autres et qu'ils feront tous les efforts pour y conserver leurs intérêts.

» D'autre part, les Kawandas qui ont pu se préserver des incursions chez eux finirent par faiblir et devenir la proie des négriers. »

Verdick ne put réaliser lui-même la soumission de la région frontière du Kasai, ayant reçu la commission pour prendre le commandement de la zone du Maniema.

8 juillet 1953.

**J. Stengers. — Rapport sur les dossiers relatifs aux
conventions diplomatiques de l'État du Congo
(1884-1906). (*)**

Les dossiers des archives de l'I. R. C. B. relatifs aux conventions diplomatiques contiennent des pièces originales et des imprimés qui peuvent se répartir en cinq groupes distincts :

- 1^o Traités entre l'A. I. C. et les puissances, 1884-1885 ;
- 2^o Conférence antiesclavagiste de Bruxelles, 1889-1890 ;
- 3^o Négociations de 1891 avec le Portugal ;
- 4^o Relations avec l'Allemagne, 1901-1906 ;
- 5^o Imprimés divers.

Nous examinerons tour à tour chacune de ces catégories de documents.

1^o *Traités entre l'A. I. C. et les puissances, 1884-1885.*

Nos dossiers contiennent des exemplaires imprimés des conventions conclues entre l'A. I. C. et les États-Unis (22.4.1884), la Grande-Bretagne (16.12.1884), l'Italie (19.12.1884), les Pays-Bas (27.12.1884), l'Espagne (7.1.1885), la Russie (5.2.1885), la Suède-Norvège (10.2.1885) et la Belgique (23.2.1885). Ces traités sont bien connus ; ils ont été publiés aux annexes des protocoles

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.* 1953, 471).

de la Conférence de Berlin, et réimprimés plus d'une fois par la suite (1).

Il faut considérer par contre, pensons-nous, comme inédit, le texte des pleins pouvoirs délivrés par Léopold II aux représentants de l'A. I. C. qui ont signé ces traités. Les dossiers en renferment cinq exemplaires, conservés en minute, et destinés suivant le cas au colonel Strauch (traités avec la Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas) ou au comte de Borchgrave (Traités avec l'Espagne et la Russie) (2).

Le texte est uniforme :

« Nous Léopold II, Roi des Belges, agissant comme fondateur de l'Association internationale du Congo et au nom de cette Association, donnons par les présentes pleins pouvoirs à

(Monsieur Strauch, Maximilien, Charles, Ferdinand, Intendant militaire de 1^{re} classe dans l'armée belge)

(Monsieur le Comte Paul de Borchgrave d'Altena, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Notre secrétaire),

de signer avec les fondés de pouvoirs de Sa Majesté ... (nom du Souverain), une convention destinée à régler les rapports du ... (nom du pays) avec l'Association internationale du Congo ».

Ce libellé illustre fort bien certaines des difficultés juridiques, souvent considérables, auxquelles Léopold II s'est heurté dans la création du Congo, et qu'il est parvenu à surmonter, non seulement grâce à son habileté diplomatique, mais aussi grâce à la tolérance compréhensive des puissances étrangères. On remarquera en effet que les pleins pouvoirs délivrés à Strauch ne mentionnent pas une de ses qualités que l'on se serait attendu à trouver citée : celle de président de l'A. I. C. C'est que des pouvoirs délivrés par le « fondateur » d'une associa-

(1) Notamment dans l'ouvrage de G. OPPELT, Léopold II, Roi des Belges, chef de l'État Indépendant du Congo (Bruxelles 1885), et dans les deux premières éditions (1905 et 1914) des codes Louwers.

(2) Les pleins pouvoirs délivrés au comte de Borchgrave pour la signature du traité avec la Russie ne furent pas utilisés, puisque le traité fut finalement signé, du côté de l'A. I. C., par le Baron E. Beyens.

tion à son « président » eussent paru par trop extraordinaires. Ce point délicatement omis, le texte n'en demeure pas moins juridiquement assez étrange, et il a fallu toute la sympathie dont était entourée à cette époque l'œuvre de Léopold II pour qu'il soit accepté sans difficulté.

2^o *Conférence antiesclavagiste de Bruxelles, 1889-1890.*

La Conférence antiesclavagiste de Bruxelles, puis la ratification de l'Acte de Bruxelles, ont entraîné des négociations particulièrement longues et ardues : les plus longues et les plus ardues, sans doute, que connaisse l'histoire du Congo. Par une ironie du sort, cette page d'histoire diplomatique qu'un Lambermont ou un Banning considéreraient sans doute comme un de leurs plus grands triomphes — que l'on songe au détail avec lequel Banning la retrace dans ses *Mémoires* — est aujourd'hui presque oubliée : l'historien classe les faits d'après leur importance, c'est-à-dire avant tout d'après leurs conséquences, et les conséquences des négociations de Bruxelles n'ont pas été à la mesure des efforts qu'elles avaient coûtés.

De la masse énorme de documents de la Conférence — plusieurs milliers de pièces aux archives du ministère des Affaires étrangères —, les archives de l'I. R. C. B. ne possèdent que quelques pièces éparses. On peut les répartir en trois catégories :

1. Documents de travail de la Conférence (propositions de délégués, projets de résolution, etc.), reproduits par autographie ; on les trouve également aux archives des Affaires étrangères ;

2. Rapports de commissions ; imprimés. Se trouvent dans les *Actes de la Conférence de Bruxelles (1889-1890)*, Bruxelles, Hayez, 1890 (un vol. in f^o de 703 pp.) ;

3. 5 lettres originales de Lambermont, van Eetvelde, etc., relatives à des points de détail.

3. *Négociations de 1891 avec le Portugal.*

Ce sont les négociations relatives au Lunda, qui aboutirent à la conclusion du traité du 25 mai 1891.

Nos dossiers renferment les protocoles imprimés des conférences qui se tinrent à Lisbonne en février-mars et en mai 1891 ; ce même recueil imprimé est également conservé aux archives des Affaires étrangères (Volumes noirs de la série *Afrique — État Indépendant du Congo*, vol. 5 : *Katanga et Lunda*).

4. *Relations avec l'Allemagne, 1901-1906.*

4 pièces, dont 3 en « confidential print » de l'État du Congo, relatives à l'affaire Rabinek (1903) et à la question du Kivu (1903 et 1906).

5^o *Imprimés divers.*

5 brochures, toutes connues, mais dont trois méritent d'être signalées, car elles sont peu fréquentes dans les dépôts belges. Il s'agit :

1) Du compte rendu de la réunion de la Chambre de Commerce de New-York, du 10 janvier 1884, consacrée à la question de la navigation sur le Congo : *Proceedings of the Chamber of Commerce of the State of New-York relative to the free navigation of the Congo, January 10, 1884* (New-York, Press of the Chamber of Commerce, 1884 ; une broch. in-8^o de 16 pp.) ; cf. R. S. THOMSON, *Fondation de l'État Indépendant du Congo* (Bruxelles, 1933), pp. 143 et 151 ;

2) Du compte rendu de la séance de la Chambre de Commerce de Manchester, du 17 mars 1884, consacrée à la question du traité anglo-portugais : *Congo Treaty. Report of meeting of the Manchester Chamber of Commerce, 17th March, 1884* (Manchester, Ireland and Co, 1884 ; une broch. in-8^o de 31 pp.) ; cf. THOMSON, *op. cit.*, p. 143 ;

3) Du rapport du Comité des relations extérieures du Sénat américain relatif à la reconnaissance de l'A. I. A. : *United States Senate, Report n° 393, 48th Congress, 1st Session* (Washington 1884 ; une broch. in-8° de 51 pp.) ; cf. THOMSON, *op. cit.*, p. 155.

5 juillet 1953.

L. Guebels. — Rapport complémentaire sur le dossier
J. Greindl. (*)

Indépendamment des correspondances analysées dans la communication parue dans le *Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*, 1953, p. 583, je signale deux lettres du Roi, trouvées dans un dossier séparé et adressées au baron Greindl, l'une, le 30 mai et l'autre, le 1^{er} juin 1877.

* * *

Dans la première, le Roi consulte le secrétaire général de l'Association internationale africaine, baron Greindl, sur le choix qu'il propose dans les décisions à prendre le 19 juin suivant, à l'Assemblée générale de l'Association. L'Association n'a été créée qu'en 1876.

Nous sommes le 30 mai 1877.

On ignore où se trouve Stanley.

Aucune expédition belge n'est encore partie pour l'Afrique, mais il s'agit d'en envoyer prochainement et d'en décider précisément, le 19 juin.

C'est GREINDL qui, en sa qualité de secrétaire général de l'Association, devra, sinon recruter le personnel, organiser ces expéditions.

Rappelons-en le but original : la création en Afrique de stations hospitalières et de postes scientifiques.

Le Roi se demande si Stanley a entrepris le voyage du Lualaba, c'est-à-dire, implicitement, la descente du

(*) Ce rapport a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

Les documents analysés font partie des Archives historiques de l'I. R. C. B. (*Bull.* 1953, 471).

fleuve. Dans la réalité, Stanley est occupé à descendre vers Embomma. Le Roi n'est pas d'avis, dans le cas où cette hypothèse se réaliserait, de diriger les expéditions belges dans la même direction et Il dit pourquoi à son correspondant.

Il faudrait étendre les efforts de l'Association au « Triangle » et y organiser, si possible, une expédition belgo-américaine.

En principe, il faut élargir le programme de l'Association, décider, dès le 19 juin, certains voyages subsidiés par elle, un par grande nationalité. Cela contenterait les divers amours-propres, stimulerait le zèle dans tous les pays, réserverait à l'Association le privilège d'exécution des projets de voyages qu'elle organise et dispenserait les autres de les entreprendre.

Comme on le voit, le Roi n'abandonne rien au hasard des circonstances. Avec une grande hauteur de vues, Il dresse, dans ces deux lettres, le programme de départ de l'Association.

Dans la seconde lettre, Il précise encore sa pensée. Il avait, en effet, obtenu aussitôt réponse à la première et, malheureusement, nous ne possédons pas cette réponse de GREINDL. « Je pense, lui écrit-Il, que je ne me suis pas bien expliqué » et Il complète et précise sa pensée.

Ces deux lettres sont, en quelque sorte, le point de départ intellectuel des explorations belges par la côte orientale : Zanzibar, Bagamoyo, Udjiji et le versant occidental du lac Tanganika — et, à ce titre, elles présentent un intérêt historique indéniable.

2 juillet 1953.

Baronrottenham

Le 30 Août 1892

Deutschengraben

Je m'adresse à vous dans l'intérêt de la République Française.
de son indépendance territoriale et de son intégrité territoriale
notamment, et dans l'intérêt de sa Constitution républicaine
notamment, en art 5 de la Constitution Française qui porte
que le territoire de la République Française est indivisible.
Cet article 5 de la Constitution Française est l'expression
de la volonté nationale et de la volonté populaire, et il est
l'expression de la volonté nationale et de la volonté populaire.
Il est l'expression de la volonté nationale et de la volonté populaire.
Il est l'expression de la volonté nationale et de la volonté populaire.

Article 5 de la Constitution Française en deux phrases qui
sont les suivantes :

« Toute Puissance qui s'arroge ou concède des
droits de Souveraineté dans les territoires sus-
visés ne pourra y concéder ni monopole ni
privilege d'aucune espèce en matière commer-
ciale. »

Article 5 de la Constitution Française en deux phrases qui
sont les suivantes :

f

(*) Première page de l'annexe II : (voir Bull. de l'I. R. C. B., 1953, 592) note confidentielle du baron DE ROTENHAM du 30 août 1892.

ANNEXE II*

Vertraulich. (1)

Denkschrift.

In einem von dem Königlich Belgischen H. Gesandten überreichten Promemoria ist die Frage gestellt worden, ob ein Staat ohne Verletzung der über Monopole in art 5 der Berliner Generalakte gegebenen Bestimmungen berechtigt ist, die ausschliessliche Ausbeutung eines in Afrika belegenen Waldes einem Dritten zu übertragen, sowie ob er diese ausschliessliche Ausbeutung als Eigenthümer (État propriétaire) selbst vornehmen kann.

Artikel 5 der Generalakte in dem hierher gehörigen Theile lautet :

« Toute Puissance qui exerce ou exercera des droits de Souveraineté dans les territoires susvisés ne pourra y concéder ni monopole ni privilège d'aucune espèce *en matière commerciale.* »

Diese Bestimmung spricht nur von *Handelsmonopolen* ; sie verbietet die Ertheilung ausschliesslicher Berechtigungen zum *Handelsbetriebe* und ² ist hierauf zu beschränken. Für diese Auslegung spricht unzweideutig der Wortlaut der Bestimmung. Dass derselbe aber auch dem Willen der vertragschliessenden Theile entspricht, ergibt sich ebenso zweifellos aus dem dem 4ten Protokolle der Berliner Konferenz als Anlage beigefügten und unwidersprochen gebliebenen Berichte des Baron Lambremont. Vergl. Protokolle S. 89. Dort ist mit Bezug auf die in Art. 5 über die Monopole getroffene Bestimmung ausdrücklich bemerkt :

Il s'agit exclusivement *du trafic*, de la faculté illimitée pour chacun *de vendre et d'acheter*, d'importer et d'exporter des *produits et des objets manufacturés*. Aucune situation privilégiée ne peut être créée sous ce rapport ; la carrière reste ouverte sans restriction à la libre concurrence sur *le terrain du commerce*, mais les obligations des *Gouvernements locaux ne vont pas au-delà*.

Die ausschliessliche Ausbeutung eines Waldes in ihrem gesammten Umfang oder nach einzelnen Richtungen hin, ist kein Monopol, welches

(*) Note confidentielle du baron DE ROTENHAM du 30 août 1892, annexe II du rapport sur le dossier J. Greindl de M. GUEBELS, paru dans le *Bull. de l'I. R. C. B.*, 1953, pp. 583-619.

Voir aussi notes infra-paginales *Bull. de l'I. R. C. B.*, 1953, pp. 592 et 610.

(1) Voir traduction pp. 955-961.

sich auf ³ den *Handel* bezieht. Die Art dieser Ausbeutung kann eine sehr verschiedenartige sein, sie hängt von den verschiedensten natürlichen Umständen und von wechselnden Bedingungen ab, so dass eine erschöpfende Aufzählung im Einzelnen nicht möglich ist; immerhin können als einige der hauptsächlichsten Ausbeutungsarten des Afrikanischen Waldes erwähnt werden: die Gewinnung von Holz, von Kautschuk, von Harzen, sowie auch die Nützungen der Jagd, insbesondere also auch die Aneignung des Elfenbeins. Eine derartige ganz oder theilweise ausschliessliche Ausbeutung des Waldes ist kein auf den Handel bezügliches Monopol.

Alle dergleichen Rechte, das Eigenthum wie die Rechte an fremden Sachen, tragen je nach dem Umfange, in welchem sie die Sache der unmittelbaren Herrschaft der Person unterwerfen, den Charakter der Ausschliesslichkeit an sich. Dies macht sie nicht zu Monopolen. Der Handel, der dem Umtausch von Gütern dient, beruht auf der Anerkennung der ⁴ Ausschliesslichkeit des Eigenthums. Die Handelsfreiheit sichert dem Eigenthümer die unbeschränkte Ausübung seines Rechtes, die eigene Sache und ihre Früchte zu veräussern und zu verwerthen, wie es ihm beliebt. Indem die Generalakte das System der Handelsfreiheit einführte, bestätigte sie die ausschliessliche und unbeschränkte Verfügungsfreiheit des Eigenthümers über seine Sache.

Es ergibt sich also, dass die ausschliessliche Ausbeutung eines Afrikanischen Waldes durch den Eigenthümer oder den sonst Berechtigten, sei dies der Staat (*État propriétaire*) oder eine Privatperson, nicht im Widerspruch mit Artikel 5 der Generalakte der Berliner Konferenz steht und dass auch eine Uebertragung dieser Ausbeutung an Dritte gegen jene Bestimmung nicht verstösst.

In dem von dem Königlich Belgischen H. Gesandten überreichten Promemoria ist indessen auch von « *territoires vagues* » die Rede und es wird mit Bezug auf sie der Satz aufgestellt, dass sie ebenfalls der ausschliesslichen Ausbeutung und Verfügung ⁵ des Staates unterliegen.

Die Richtigkeit dieses Satzes hängt von dem Rechte ab, welches bezüglich dieser sogenannten *territoires vagues* in den einzelnen Afrikanischen Gebieten gilt.

Unter *territoire vague* ist dasjenige Land zu verstehen, welches noch nicht in die besondere Kultur und Nutzung eines Einzelnen genommen ist. Es ist Land, welches noch keinen Besitzer hat, also herrenloses Land. Ein einheitliches Recht, wonach solches Land ohne Weiteres zu den *domaines publics* gehört, besteht nicht. Die Bestimmungen hierüber sind in den einzelnen Rechtsgebieten verschieden. Nach Römischen Rechte können solche Gebiete nach dem Satze res

nullius cedit occupanti rechtsgültig von Jedermann in Besitz genommen und zu Eigenthum erworben werden. Daneben hat sich vielfach der Rechtsatz ausgebildet, dass die Besitzergreifung herrenloser Sachen ein Regal des Staates (Bodenregal) ist, und diesem, beziehungsweise dem Souverän⁶ ausschliesslich vorbehalten bleibt (Vergl. Stobbe, Deutsches Privatrecht II 181: «Herrenloses Land gehört dem Könige»). Dieses System ist unter Anderem auch in das Preussische Landrecht übergegangen, welches in § 3 tit. 16 Th. II bestimmt: «unbewegliche Güter, auf welche noch Niemand ein Recht erlangt hat, sind ein *Vorbehalt* des Staates». Noch weiter sind andere Rechte gegangen, wie beispielsweise das französische Recht, welches herrenlose Sachen im eigentlichen Sinne überhaupt nicht kennt, vielmehr alle Sachen, welche Gegenstand des Eigenthums sein können, aber einen Privatinhaber nicht haben, als dem Staate gehörig betrachtet (Vergl. Zachariä, französ. Zivilr. I, S. 436). Code civil art. 539: Tous les biens vacants et sans maître... appartiennent au domaine public.

Was die Frage betrifft, welches dieser verschiedenen Rechtssysteme in den einzelnen afrikanischen Gebieten gilt, so ist zunächst zu bemerken, dass im Allgemeinen von einem bestimmten Rechte in dieser Beziehung erst von dem Zeitpunkte ab die Rede wird sein können, in welchem das betreffende Ge⁷ biet unter die Herrschaft eines civilisierten Staates gekommen ist. *Vor* Uebernahme dieser Herrschaft wird die staatliche und rechtliche Ordnung in jenen Ländern noch nicht soweit vorgeschritten gewesen sein, um die Herausbildung von Rechtssätzen der in Rede stehenden Art zu ermöglichen. Für den vorliegenden Zweck wird es sich indessen erübrigen, in nähere Untersuchungen nach dieser Richtung hin einzugehen; es genügt den bestehenden Rechtszustand ins Auge zu fassen. Hierbei wird davon auszugehen sein, dass jeder Staat, wenn er die Staatshoheit in afrikanischen Gebieten erworben hat, in seiner Souveränität als Gesetzgeber berechtigt ist, für diese Gebiete bezüglich der Inbesitznahme und der Nutzung herrenloser Grundstücke dasjenige Recht einzuführen, welches er für gut hält. Als Inhaber der höchsten und unbeschränkten Gewalt ist der Staat bei dieser Regelung in keiner Weise gebunden, immerhin wird er sich aber aus allgemeinen Gründen des Rechtes und der Billigkeit der moralischen Verpflichtung nicht entziehen können, diejenigen Rechte anzuerkennen, oder⁸ doch nur gegen Entschädigung aufzuheben, die zu einer Zeit erworben waren, als er die Hoheitsrechte noch nicht besass und bevor er das neue Recht einführte. Welche Rechte in dieser Beziehung als wohlervorbene anzusehen sind, ist nach Lage des einzelnen Falles zu beurteilen.

Es steht sonach nichts im Wege, dass ein Staat für seine afrikanis-

chen Besitzungen sich die Besitznahme und damit auch die ausschließliche Ausbeutung herrenlosen Landes (der *territoires vagues*) vorbehält, wie dies beispielsweise durch die für das Gebiet des Kongostaates erlassene Verordnung vom 1. Juli 1885 (*Bulletin officiel* 1885 S. 30) geschehen ist, wo bestimmt wird: *nul n'a le droit d'occuper sans titres des terres vacantes ni de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent, les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'État.*

Diese Bestimmung die dem französischen Rechte des Code civil entspricht, ist auch vom Standpunkte des im Congostaates geltenden Rechtes durchaus un⁹ anfechtbar. Frühere, vor Erlass dieses Dekretes erworbene Rechte haben nach Massgabe der in allen civilisierten Staaten herrschenden Gesichtspunkte ihre Anerkennung gefunden (vgl. bes. die Dekrete vom 22. August 1885, 24. April und 14. September 1886-Bull. offic 1886 p. 32, p. 53, p. 138). Soweit hierauf Privatpersonen oder Gesellschaften ihre Occupationsrechte nicht zur Anerkennung gebracht haben, wie es in den hierüber erlassenen Bestimmungen vorgeschrieben war, gehören im Kongostaate die « *territoires vagues* » unter Ausschluss der Rechte dritter dem Staate als solchen, der in der Ausbeutung dieser Ländereien und Wälder keiner Beschränkung unterliegt.

Verschieden von den vorstehend erörterten Fragen ist die Frage, inwiefern der Staat durch obrigkeitliche Verordnung die Ausübung des Eigenthumsrechts seiner Unterthanen oder Dritter überhaupt einschränken kann. Hierher gehört unter Anderem das Expropriationsrecht des Staats, sowie solche Verfügungen, durch welche gewisse Arten der Ausnutzung des Eigenthums verboten oder beschränkt werden¹⁰, wie dies beispielsweise in afrikanischen Gebieten mit Bezug auf Elefantenjagden geschehen ist. Dass der Staat zu derartigen Verfügungen an sich berechtigt ist, kann nicht bezweifelt werden, da der Staat souverän ist. Auch die Frage wieweit er in dieser Beziehung gehen kann und ob er verpflichtet ist, die durch derartige Verordnungen betroffenen Privatberechtigten zu entschädigen, ist eine Frage seines eigenen Ermessens. Immerhin wird er sich auch hierbei von der Erwägung leiten lassen müssen, dass es nur Gründe des öffentlichen Wohles sein können, welche nach der allgemeinen Rechtsüberzeugung eine Einschränkung des Eigenthums und einen Eingriff in erworbene Rechte rechtfertigen und dass in der Mehrzahl der Fälle eine Schadloshaltung der Betroffenen nicht unterlassen werden sollte. Wenn das Beispiel der Ausbeutung der Jagd auf Elefanten beibehalten wird, so folgt aus den vorstehenden Erörterungen:

- 1) dass ein Staat, der, wie z. B. der Kongostaat nach dem geltenden

Rechte als Eingenthümer der territoires vagues anzusehen ist, in diesen und in den sonstigen ¹¹ ihm gehörenden Gebieten das ausschliessliche Recht zur Ausübung jener Jagd und damit das ausschliessliche Recht zur Gewinnung des Elfenbeins daselbst für sich in Anspruch nehmen kann ;

2) dass er kraft seines Hoheitsrechtes an sich befugt ist, jedem Waldeigenthümer oder sonst Berechtigten die Jagd auf Elephanten und damit die Gewinnung des Elfenbeins zu untersagen und sich selbst die Ausübung dieser Rechte vorzubehalten ;

3) dass er die ihm hiernach zustehenden Rechte an Dritte übertragen kann.

Thatsächlich wird auf diese Weise ein Zustand herbeigeführt werden können, wonach die Jagd auf Elephanten, die Gewinnung des Elfenbeins und der Verkauf desselben *aus erster Hand* Niemandem ausser dem Staate selbst oder demjenigen, dem er seine Rechte übertragen hat, gestattet ist. Eine Verletzung der über die Monopole in der Berliner Generalakte gegebenen Bestimmungen enthält aber dieser Zustand nicht.

ANNEXE II (*)

CONFIDENTIEL.

Pro memoria.

Dans un *pro memoria* remis par M. le ministre de Belgique, on nous a demandé si un État est en droit, sans déroger aux dispositions de l'article 5 de l'Acte général de la Conférence de Berlin, concernant les monopoles, de commissioner un tiers pour l'exploitation exclusive d'un territoire forestier situé en Afrique, et s'il peut procéder lui-même à cette exploitation exclusive en sa qualité d'État propriétaire.

L'article 5 de l'Acte général, dans sa partie qui nous concerne, édicte :

« Toute Puissance qui exerce ou exercera des droits de Souveraineté dans les territoires susvisés ne pourra y concéder ni monopole ni privilège d'aucune espèce *en matière commerciale* ».

Cette disposition ne mentionne que les monopoles *commerciaux* ; elle interdit la concession de privilèges exclusifs en matière d'activité *commerciale* et doit donc être limitée à celle-ci. Cette interprétation ressort sans équivoque de l'énoncé même de cette disposition. Elle répond aussi à la volonté des parties contractantes, comme le prouve avec la même évidence le rapport du baron Lambermont, qui, joint en annexe au quatrième protocole de la Conférence de Berlin, n'a jamais été contesté (cf.

(*) Traduction de l'annexe II, voir pp. 950-954.

Protocoles, p. 89). Il y est dit expressément, quant à la décision prise dans l'article 5 au sujet des monopoles :

« Il s'agit exclusivement *du trafic*, de la faculté illimitée pour chacun *de vendre et d'acheter*, d'importer et d'exporter des *produits et des objets manufacturés*. Aucune situation privilégiée ne peut être créée sous ce rapport ; la carrière reste ouverte sans restriction à la libre concurrence *sur le terrain du commerce, mais les obligations des Gouvernements locaux ne vont pas au-delà* ».

L'exploitation privilégiée d'une forêt, soit dans son ensemble, soit sous certains rapports, n'est pas un monopole relatif au *commerce*. La nature de cette exploitation peut varier considérablement : elle dépend des facteurs naturels les plus divers et de conditions variables, de sorte qu'une énumération exhaustive et détaillée en serait impossible ; on peut toutefois mentionner parmi les principaux modes de mise en valeur de la forêt africaine l'exploitation du bois, du caoutchouc, des résines, de même que le produit de la chasse, donc, en particulier, l'appropriation de l'ivoire. Une telle exploitation de la forêt, qu'elle soit entièrement ou partiellement privilégiée, n'est pas un monopole relatif au commerce.

Tous les droits de cette nature, le droit de propriété comme les droits sur la chose d'autrui, présentent, selon la mesure où ils soumettent la chose au pouvoir immédiat de la personne, un caractère de privilège. Cela n'en fait pas pour autant des monopoles. Le trafic, servant à l'échange des denrées, est fondé sur la reconnaissance de la nature exclusive de la propriété. La liberté de commerce assure au propriétaire l'exercice illimité de son droit d'aliéner sa chose et les fruits de celle-ci, et de les

utiliser à son gré. En instaurant le système de la liberté commerciale, l'Acte général a confirmé la libre disposition illimitée et privilégiée du propriétaire sur sa chose.

Il en résulte donc que l'exploitation privilégiée d'une forêt africaine par son propriétaire ou tout autre ayant-droit, que ce soit l'État propriétaire ou un particulier, ne contrevient pas à l'article 5 de l'Acte général de la Conférence de Berlin, et qu'on peut aussi, sans déroger à cette décision, commissionner des tiers en vue de cette exploitation.

Cependant, le *pro memoria* remis par M. le ministre de Belgique fait aussi mention de « territoires vagues » et pose en principe, pour ce qui les concerne, qu'ils sont également sujets à l'exploitation et à la disposition exclusives de l'État.

Le bien-fondé de ce principe dépend du droit en vigueur dans les divers territoires africains par rapport à ces « territoires vagues ».

Par territoire vague, il faut entendre la terre qu'aucun individu n'a encore occupée pour la mettre en culture et en tirer profit. C'est une terre qui n'a pas encore de propriétaire, donc une terre vacante. Il n'existe pas de droit uniforme selon lequel une telle terre rentrerait *ipso facto* dans la catégorie des domaines publics. La législation varie sur ce point dans les différents domaines juridiques. Pour le droit romain, en vertu du principe : « *res nullius cedit occupanti* », de tels territoires peuvent être valablement occupés et érigés en propriété par le premier venu. A côté de ce principe, dans de nombreux pays, il s'en est développé un autre selon lequel la prise de possession d'objets vacants est une régale (régale territoriale) de l'État et demeure le privilège exclusif de celui-ci, ou du souve-

rain. (Cf. STOBBE, *Deutsches Privatrecht*, II, p. 181 : « Les terres vacantes appartiennent au roi »). Ce système a été adopté, entre autres, par le droit prussien, qui statue, § 3, titre 16, thèse II : « Les biens immobiliers sur lesquels personne n'a encore acquis un droit sont réservés à l'État ». D'autres droits sont allés plus loin encore, par exemple le droit français, qui ne connaît pas d'objets vacants à proprement parler, puisqu'il considère toutes les choses qui peuvent être objet de propriété mais n'ont pas de propriétaire particulier comme appartenant à l'État (cf. ZACHARIÄ, *Französisches Zivilrecht*, I, p. 346). *Code civil*, art. 539 : « Tous les biens vacants et sans maître... appartiennent au domaine public ».

Quant à savoir lequel de ces divers systèmes juridiques est en vigueur dans chacun des territoires africains, on notera tout d'abord qu'en général, on ne pourra parler d'un droit explicite en la matière qu'à dater du moment où le territoire envisagé sera passé sous la souveraineté d'un état civilisé. Avant cette prise de possession, il est peu probable que la structure politique et juridique de ces pays se soit assez développée pour permettre la formation de principes juridiques tels que celui dont il s'agit. Mais, dans le cas présent, il est inutile d'entrer dans un plus ample examen de cette question : il suffira d'envisager l'état juridique actuellement existant. Il faudra, pour cela, partir de l'idée que tout État, lorsqu'il a acquis la souveraineté de territoires africains, a le droit, en vertu de sa souveraineté de législateur, d'introduire dans ces territoires le droit de son choix en ce qui concerne l'occupation et la mise en valeur de terrains vacants. Détenteur de l'autorité suprême et illimitée, l'État n'est soumis à aucune entrave dans ce règlement ; cependant,

pour des raisons générales de justice et d'équité, il ne saurait se soustraire à l'obligation morale de reconnaître, ou de n'abolir que contre indemnité, les droits acquis à une époque où il ne possédait pas encore la souveraineté et n'avait pas encore mis le droit nouveau en vigueur. On devra trancher dans chaque cas la question de savoir quels droits, sous ce rapport, doivent être considérés comme légitimement acquis.

Rien donc ne s'oppose à ce qu'un État se réserve pour ses possessions africaines le droit d'occupation, et par là même l'exploitation exclusive des terres vacantes (territoires vagues), comme l'a fait par exemple l'État du Congo dans le décret rendu le 1^{er} juillet 1885 (*Bulletin officiel*, 1885, p. 30) et stipulant : « Nul n'a le droit d'occuper sans titres des terres vacantes ni de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent ; *les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'État* ».

Cette décision, conforme au droit français du Code civil, est aussi parfaitement incontestable du point de vue du droit en vigueur dans l'État du Congo. Les droits antérieurs, acquis avant le rendu de ce décret, ont été reconnus sur la base des principes admis dans tous les États civilisés (cf. en particulier les décrets du 22 août 1885, des 24 avril et 14 septembre 1886, *Bulletin officiel*, 1886, p. 32, p. 53, p. 138). Pour autant que les particuliers ou les sociétés n'aient pas fait reconnaître leurs droits d'occupation dans les formes prescrites par les décisions édictées à ce sujet, les « territoires vagues » appartiennent dans l'État du Congo, et à l'exclusion de tous droits des tiers, à l'État en tant que tel, qui n'est soumis à aucune limitation dans sa mise en valeur de ces terres et forêts.

Une question différente de celles que nous avons

traitées ci-avant est de savoir jusqu'à quel point l'État peut, par un acte de sa souveraineté limiter l'exercice du droit de propriété de ses sujets ou de tout tiers. Ceci concerne, entre autres, le droit d'expropriation de l'État, ainsi que les ordonnances par lesquelles certains modes d'exercice de la propriété sont interdits ou restreints, comme on l'a fait, par exemple, dans les territoires africains, pour la chasse à l'éléphant. Il ne fait pas de doute que l'État ait, par définition, le droit de prendre de telles ordonnances, puisqu'il est souverain. Quant à savoir jusqu'où il peut aller dans ce domaine, et s'il est tenu de dédommager les particuliers pourvus de droits et atteints par de tels décrets, c'est à lui seul d'en décider. Là encore, il se réglera sur cette considération que seuls les motifs d'intérêt général peuvent, du consentement juridique de tous, justifier une restriction à la propriété et une atteinte aux droits acquis, et que dans la majorité des cas, on ne pourra se dispenser de dédommager les intéressés. Pour nous en tenir à l'exemple de la chasse à l'éléphant et de son produit, nous concluons de l'exposé ci-avant :

1. qu'un État qui, comme par exemple l'État du Congo, doit être considéré aux termes du droit en vigueur comme propriétaire des territoires vagues peut revendiquer dans ces territoires et dans tous ceux qui lui appartiennent le droit exclusif de pratiquer cette chasse, et par conséquent le droit exclusif de s'approprier l'ivoire ;

2. qu'il est naturellement habilité, en vertu de sa souveraineté, à défendre à tout propriétaire d'un territoire forestier ou autre ayant-droit la chasse à l'éléphant, donc l'appropriation de l'ivoire, et à se réserver l'exercice de ces droits ;

3. qu'il peut transférer à des tiers les droits qui lui reviennent de ce fait.

En pratique, on pourra instaurer sur ces bases une situation telle que nul, hormis l'État même ou celui à qui il aura transféré ses droits, ne pourra chasser l'éléphant ou s'approprier l'ivoire *pour son compte*. Mais cette situation ne comporte pas de dérogation aux décisions prises dans l'Acte général de la Conférence de Berlin concernant les monopoles. *

(Le manuscrit porte la mention : « reçue le 30 août 1892 »).

* Traduit par H. PLARD.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES
ET MÉDICALES

Séance du 20 juin 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. R. Bruynoghe, vice-directeur.

Sont en outre présents : M. H. Buttgenbach, membre honoraire ; MM. A. Dubois, P. Fourmarier, L. Mottoulle, G. Passau, W. Robyns, J. Rodhain, M. Van den Abeele, membres titulaires ; MM. A. Duren, J. Gillain, L. Hausman, F. Mathieu, J. Opsomer, E. Polinard, J. Schwetz, P. Staner, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, V. Van Straelen, M. Wanson, membres associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : MM. J. Lepersonne, E. Marchal.

Contribution à l'étude de la dénatalité dans l'Ethnie Mongo.

M. J. Van Riel présente le manuscrit qu'il a rédigé sur cette question en collaboration avec le D^r R. ALLARD, et qui sera publié dans la collection des mémoires in-8°.

La communication de M. J. Van Riel donne lieu à un large échange de vues auquel prennent part MM. A. Dubois, J. Schwetz, J. Rodhain, M. Van den Abeele, L. Mottoulle, R. Bruynoghe, P. Staner et J. Van Riel.

L'enfant au Ruanda-Urundi.

M. A. Duren lit son rapport sur le travail de M. M. VINCENT intitulé comme ci-dessus.

SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE
WETENSCHAPPEN

Zitting van 20 Juni 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. R. Bruynoghe, vice-directeur.

Zijn insgelijks aanwezig : de H. H. Buttgenbach, erelid; de HH. A. Dubois, P. Fourmarier, L. Mottoulle, G. Passau, W. Robyns, J. Rodhain, M. Van den Abeele, titelvoerende leden ; de HH. A. Duren, J. Gillain, L. Hausman, F. Mathieu, J. Opsomer, E. Polinard, J. Schwetz, P. Staner, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, V. Van Straelen, M. Wanson, buitengewone leden, alsook de H. E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

Verontschuldigd : De HH. J. Lepersonne, E. Marchal.

Bijdrage tot de studie van de vermindering van het
geboortecijfer bij de volksgroep Mongo.

De H. J. Van Riel legt het handschrift voor, dat hij over dit onderwerp opstelde, in samenwerking met Dr R. ALLARD, en dat zal gepubliceerd worden in de verhandelingenreeks in-8^o.

De mededeling van de H. J. Van Riel geeft aanleiding tot een uitgebreide gedachtenwisseling waaraan de HH. A. Dubois, J. Schwetz, J. Rodhain, M. Van den Abeele, L. Mottoulle, R. Bruynoghe, P. Staner en J. Van Riel deelnemen.

Le *Secrétaire général* donne ensuite connaissance du rapport de M. A. OMBREDANE sur le même travail. Sous réserve des remaniements suggérés par les rapporteurs, la Section en décide l'impression dans les mémoires in-8^o.

Sur la peste au lac Albert.

M. J. Rodhain présente son rapport sur le travail de M. R. DEVIGNAT sur ce sujet (voir p. 970).

Se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs (voir p. 764), la Section en décide l'impression dans les mémoires in-8^o.

Une année d'observation de l'humidité du sol à Yangambi.

M. V. Van Straelen présente une étude de MM. A. FOCAN et J. FRIPIAT intitulée comme ci-dessus (voir p. 971).

Hommage d'Ouvrages.

Aangeboden Werken.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique* (Bruxelles, Tome XVIII, n^o 2, 1953).
2. FONT-TULLOT, Inocencio, El clima de la posesiones Espanoles del Golfo de Guinea (Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Madrid, 1951).
3. R. P. AURELIO BASILIO, La vida animal en la Guinea Espanola (Instituto de Estudios Africanos, Madrid, 1952).
4. *Bulletin séismique des stations séismologiques tchécoslovaques* (Praha, Cheb, Hurbanovo, Skalnaté Pleso) (Institut Géophysique de l'Académie tchécoslovaque des Sciences, Années 1950 et 1951, Prague, 1952).

Het kind in Ruanda-Urundi.

De H. A. *Duren* leest zijn verslag voor over het werk van de H. M. VINCENT, getiteld zoals hierboven.

De *Secretaris-Generaal* geeft vervolgens kennis van het verslag van de H. A. OMBREDANE over hetzelfde werk. Onder voorbehoud van de wijzigingen, ingegeven door de verslaggevers, besluit de Sectie tot het drukken ervan in de verhandelingen in-8^o.

Over de pest in de streek van het Albert-meer.

De H. J. *Rodhain* legt zijn verslag voor over het werk van de H. R. DEVIGNAT getiteld zoals voornoemd (zie blz. 970).

Zich aansluitend bij de besluiten van de twee verslaggevers (zie blz. 764) beslist de Sectie tot het drukken ervan in de verhandelingen in-8^o.

Een jaar onderzoek naar de vochtigheid van de grond te Yangambi.

De H. V. *Van Straelen* legt een studie van de HH. A. FOCAN en J. FRIPIAT voor, getiteld zoals hierboven (zie blz. 971).

Geheim Comité.

Het erelid en de titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, onderzoeken de kandidaturen voor een plaats van buitengewoon lid en voor twee plaatsen van titelvoerende leden.

De zitting wordt te 16 u 10 opgeheven.

5. *Bulletin scientifique* (Conseil des Académies de la R. P. F. Yougoslave, Ljubljana, Tome I, n° 1, janvier 1953).
6. Rapport annuel de l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (Bruxelles, Exercice 1952, s. d.).
7. *Bulletin de la Classe des Sciences* (Académie royale de Belgique, Classe des Sciences, Bruxelles, Tome XXXIX, n° 3, 1953).
8. *Archives de l'Institut Pasteur d'Algérie* (Alger, Tome XXXI, n° 1, 1953).
9. *Archiva Medica Belgica* (Ed. « Acta Medica Belgica », Bruxelles, Vol. 8, fasc. 1, 1953).
10. *Arkiv för Kemi* (K. Svenska Vetenskapsakademien, Stockholm, Band 5, Häfte 4 à 6, 1953).
11. *Revue internationale des Industries agricoles* (Commission internationale des Industries agricoles, Paris, Vol. XIV, n° 1, 1953).
12. *Industries agricoles et alimentaires* (Commission internationale des Industries agricoles, Paris, Vol. XIV, n° 1, 1953).
13. *Natural History* (American Museum of Natural History, New-York, Vol. LXII, n° 5, May 1953).
14. *Bibliographie mensuelle de la Bibliothèque de la Société de Géographie* (Paris, n° 6-7, juin-juillet 1953).
15. FOUARGE, J., GÉRARD, G., SACRÉ, E., Bois du Congo (Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge, Bruxelles, 1953).
16. LOUIS, J., FOUARGE, J., Essences forestières et Bois du Congo (Institut national pour l'Étude Agronomique du Congo belge, Bruxelles, 1953).
17. *Colonial Geology and Mineral Resources* (Colonial Geological Surveys, Londres, Vol. 3, n° 3, 1953).
18. *Oléagineux*. — Revue générale des corps gras et dérivés (Institut colonial, Marseille, nos 4 et 5, avril et mai 1953).
19. *Vie et Milieu* (Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer, Tome III, fasc. 3, 1952).
20. *Bois et Forêts des Tropiques* (Centre technique forestier tropical, Nogent-sur-Marne, n° 28, mars-avril 1953).
21. *Bibliography of Agriculture* (U. S. Department of Agriculture, Washington, Vol. 17, n° 5, Items 39483-50011, May 1953).
22. *Transactions of the Royal Society of Tropical Medicine and Hygiene* (Londres, Vol. 47, n° 3, May 1953).

23. *Bulletin bibliographique mensuel du B. I. S.* (Bureau Inter-africain d'information sur la conservation et l'utilisation des sols, Paris, janvier-février, mars 1953).
24. *The Countryman* (Department of Agriculture, Nicosia, Vol. VII, n^{os} 4 et 5, avril et mai 1953).
25. McHUGH, J. L., The Food of Albacore (Germe Alalunga) off California and Baja California (Scrips Institution of Oceanography of the University of California, La Jolla, Vol. 6, n^o 4, 1952).
26. McHUGH, J. L., Meristic Variations and Populations of Northern Anchovy (*Engraulis mordax mordax*) (Scrips Institution of Oceanography of the University of California, La Jolla, Vol. 6, n^o 3, 1951).
27. *Transactions of the Royal Society of New-Zealand* (Wellington, Vol. 80, Parts 3 et 4, February 1953).
28. *Annales de la Société belge de Médecine tropicale* (Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », Anvers, Tome XXXIII, n^o 1, 28 février 1953).
29. Conseil scientifique pour l'Afrique au Sud du Sahara. — Brochure (Kikuyu, Publication n^o 1, août 1951).
30. Répertoire des Bibliothèques scientifiques et techniques en en Afrique, au Sud du Sahara (Conseil scientifique pour l'Afrique au Sud du Sahara, publication n^o 3 (texte provisoire), février 1953).
31. *Boletim tecnico do Instituto agronomico do Norte* (Belem-Para, n^o 25, octobre 1951).
32. NUTMAN, F. J., ROBERTS, F. M., Acute die-back of clove trees in the Zanzibar Protectorate (*The Annals of Applied Biology*, Vol. 39, n^o 4, pp. 599-608, December 1952).
33. CURE, P., Documents pour les cartes des productions végétales : Les essais de représentations synthétiques des climats pour la géographie botanique ; cartes synthétiques des climats de l'Europe, de l'Australie, de l'Asie et de l'Afrique (Série : Généralités, Tome III, Vol. I, Articles I à V, 1943 à 1952).
34. *La Géographie. — De Aardrijkskunde* (Fédération belge des Géographes, Bruxelles, n^o 15, 1^{er} trim., 1953).
35. *Botyu-Kagaku « Scientific Insect Control »* (Institute of Insect Control, Kyoto, Vol. 18, n^o 1, February 1953).
36. *Zoo* (Société royale de Zoologie, Anvers, mai 1953).
37. *L'Agronomie tropicale* (Ministère de la France d'outre-mer,

- Direction de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, Nogent-sur-Marne, n° 2, avril 1953).
38. *Boletim Geografico* (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística, Rio de Janeiro, n° 104 et 105, novembre et décembre 1951).
 39. *Rivista Brasileira de Geografia* (Instituto Brasileira de Geografia e Estatística, Rio de Janeiro, n° 4, octobre-décembre 1951).
 40. *Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Geneeskunde van België* (Brussel, XV, n^{rs} 1-2, 1953).
 41. *Acta Biologica Venezuelica* (Facultad de Ciencias Matemáticas y Naturales, Caracas, Vol. I, Art. 5 et 6, 8 décembre 1952 et 25 avril 1953).
 42. *La Revue d'Oka* (Institut Agricole d'Oka, La Trappe, Vol. XXVII, n° 2, mars-avril 1953).
 43. *Bulletin du Muséum National d'Histoire Naturelle* (Paris, Tome XXV, janvier 1953).
 44. *Annuaire du Muséum national d'Histoire naturelle pour l'année 1953* (Paris, 1953).
 45. *Rendiconti del Istituto Superiore di Sanità* (Rome, Vol. XV, 1 à 12, 1952).
 46. Annual Report of the East African Agriculture and Forestry Research Organisation (East Africa High Commission, Kikuyu, année 1952, s. d.).
 47. GRIFFITH, A. L., *Statistical Methods in Forest Research Strip Enumeration Surveys* (East African Agriculture and Forestry Research Organisation, Kikuyu, Sixth British Commonwealth Forestry Conference. — Canada 1952, s. d.).
 48. GRIFFITH, A. L., *Pterocarpus Angolensis* in Mixed Woodland (Tanganyika) (*Empire Forestry Review*, Vol. 31, n° 2, 1952).
 49. *Bonner Geographische Abhandlungen* (Geographischen Institut der Universität Bonn, Heft. 1. 5 et 9, 1947, 1951 et 1952).
 50. *Arbeiten aus dem Geographischen Institut der Universität Bonn* (Reihe A, n^r 6, 10, 12, 13, 14, 18, 22 ; Reihe B, n^r 4, 1948 à 1951).
 51. *Arbeiten zur Rheinischen Landeskunde* (Geographischen Institut der Universität Bonn, Heft 5, 1953).

Les remerciements d'usage
sont adressés aux donateurs.

Aan de schenkers worden de
gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

Comité Secret.

Les membres honoraire et titulaires, constitués en comité secret, examinent les candidatures à une place de membre associé et à deux places de membres titulaires.

La séance est levée à 16 h 10.

J. Rodhain. — Rapport sur l'étude du docteur R. Devignat : « La peste antique au Congo belge dans le cadre de l'histoire et de la géographie ».

Comme deuxième rapporteur, je puis me rallier aux considérations émises par mon collègue M. *Van Riel*, qui s'est donné la peine d'analyser très attentivement l'étude du docteur R. DEVIGNAT.

J'ajouterai deux remarques.

La première, c'est que le premier qui attira l'attention des autorités locales sur l'existence de la peste dans l'Ituri fut en réalité le Dr Daniel qui résida dans la région durant les années 1916 et 1917. (Rapport non publié).

La deuxième c'est que, comme M. *Van Riel*, je considère l'opinion formulée par M. DEVIGNAT sur la mutation de *Pasteurella pestis* variété *mediaevalis* en *Pasteurella pseudo-tuberculosis* comme sujette à caution, les expérimentateurs qui se sont occupés de la question restant en désaccord.

20 juin 1953.

**A. Focan et J. J. Fripiat. — Une année d'observation
de l'humidité du sol à Yangambi.**

(Note présentée par M. V. Van Straelen).

1. INTRODUCTION.

En 1947, les divisions de Climatologie, de Physiologie et d'Agrologie de l'INÉAC ont entrepris, à Yangambi, l'étude des relations hydriques. Divers problèmes fondamentaux concernant le bilan d'eau furent abordés. Quelques travaux ont déjà été publiés (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7).

Nous commenterons ici les résultats recueillis au cours d'une année sur les variations d'humidité du sol de trois parcelles situées respectivement sous forêt équatoriale ombrophile, sous *Paspalum notatum* et sur sol dénudé. Ces trois parcelles occupaient des sites voisins, distants de quelques centaines de mètres seulement, sur le plateau de Yangambi, à environ 8 km du fleuve Congo. (Sol Yangambi, sablonno-argileux).

Les données climatologiques indispensables à l'interprétation des résultats ont été recueillies par la division de Climatologie que nous remercions vivement de son aide.

Les mesures d'humidité du sol ont été faites au moyen de tensiomètres installés *in situ* et journalièrement observés.

2. MÉTHODE EXPÉRIMENTALE.

Le principe de base qui domine l'étude de l'eau du sol sous l'angle agronomique est le suivant : pour un

type de sol donné, il existe une relation inverse entre son humidité et sa force de rétention pour l'eau. Il s'ensuit que l'humidité n'est pas une grandeur absolue mais qu'elle doit s'exprimer en fonction de la force de rétention. En d'autres mots, il est absolument inutile, d'un point de vue agronomique, de donner des chiffres de variation d'humidité pour une parcelle expérimentale si la relation qui unit l'humidité à la force de rétention n'est pas déterminée au préalable pour le type de sol considéré.

Le concept de force de rétention est rendu quantitatif grâce à la notion de pF introduite en pédologie par SCHOFIELD (8).

Pour l'intelligence de cette notion, nous citerons quelques méthodes qui sont à la base de sa mesure : la tensiométrie est l'une de celles-ci. Rappelons brièvement que l'appareil est constitué essentiellement par une sphère en porcelaine poreuse (boule atmomètre de Livingstone) reliée à un manomètre à mercure en forme de U. La boule ainsi que les tubes conduisant au manomètre sont remplis d'eau. Lorsque le récipient poreux est au contact d'une terre d'humidité donnée (1), inférieure à la saturation maxima en eau, une certaine quantité d'eau aspirée par la terre quitte le tensiomètre provoquant une différence de pression et une dénivellation dans le manomètre. Le mouvement se poursuit jusqu'à l'établissement de l'équilibre. A ce moment, la différence de pression lue représente la force de rétention du sol pour l'eau à l'humidité correspondante.

La densité du mercure à la température ambiante étant de 13,6, l'expression de la pression en hauteur équivalente d'une colonne d'eau s'obtient en multipliant la dénivellation du manomètre, exprimée en cm, par

(1) L'humidité est déterminée par dessiccation à l'étude à 105° C pendant 24 heures.

(13,6 — 1). On tient compte ainsi du fait que l'eau est remplacée par le mercure dans la branche du manomètre communiquant avec le récipient poreux. Le logarithme décimal de la pression exprimée en « cm d'eau » représente la *valeur du* pF. Si on répète l'expérience pour un même sol à différentes humidités on obtient la courbe reliant le pF à l'humidité. De nombreux détails concernant cette technique ont été groupés par RICHARDS en un exposé synthétique (9).

Il existe d'autres méthodes plus précises : l'une des meilleures, la méthode cryoscopique, est basée sur la dépression du point de congélation de l'eau du sol. Celle-ci est utilisée depuis deux ans, à la division d'Agrologie de l'INÉAC pour déterminer les courbes de pF des principaux types de sols du Congo belge.

On conçoit facilement que, par réciproque, le tensiomètre *in situ* puisse indiquer l'humidité d'un sol en place à condition qu'une courbe d'étalonnage ait préalablement été établie. C'est en se basant sur ce principe que l'expérience décrite dans cette note a été conduite.

Sur les trois parcelles précitées, douze tensiomètres ont été installés par batterie de quatre appareils. Les sphères poreuses étaient placées aux profondeurs suivantes : 0,15-0,35-0,55 et 1 m. Les appareils étaient lus deux fois par jour, à 7 et à 13 heures. Nous suivrons ici les notations proposées par BERNARD (7).

Appelons P la quantité de précipitation exprimée en mm et ΔH la variation d'humidité (exprimée en %) de la couche de terre contrôlée par le tensiomètre.

On obtient cette dernière valeur en convertissant la variation tensiométrique en variation d'humidité grâce à la courbe d'étalonnage. ΔH peut être positif ou négatif suivant que la terre s'humidifie ou se dessèche.

Pour passer de la variation d'humidité d'un parallépipède de terre d'épaisseur p (en dm) et de 1 m^2 de base à

la variation de son contenu en eau, ΔW , exprimé en mm, il suffit de réaliser le produit :

$$\Delta W = d.p.\Delta H$$

où d représente la valeur, déterminée expérimentalement, de la densité apparente de la terre en place, parfaitement sèche.

Les conditions expérimentales d'emploi des tensiomètres nous obligent à distinguer deux cas suivant que ΔH est positif ou négatif. Réserveons le symbole ΔW pour l'enrichissement en eau ($\Delta H > 0$) et $\Delta W'$ pour l'appauvrissement ($\Delta H < 0$). Dans chaque cas nous devons tenir compte de quatre valeurs ΔW correspondant aux quatre couches contrôlées par les tensiomètres.

1^{er} cas :

Lorsqu'une précipitation a lieu, plusieurs phénomènes simultanés prennent place :

1^o Une certaine quantité d'eau E' , exprimée également en mm, n'influencera pas le sol en profondeur, soit qu'elle ait été interceptée par la végétation et évaporée, soit qu'elle ait atteint la surface du sol surchauffé ce qui provoque également une évaporation directe ;

2^o Une certaine quantité d'eau ΔW , égale à la somme des ΔW_i ($i = 1, 2, 3, 4$), humecte le premier mètre du sol ;

3^o Une quantité d'eau égale à I_4 , percole à 1 m de profondeur. On peut distinguer évidemment des quantités I_1, I_2, I_3, I_4 , correspondant aux différentes couches étudiées.

Notons que les parcelles expérimentales étaient parfaitement horizontales de telle façon que le ruissellement pouvait y être négligé.

Dès lors il peut se présenter trois possibilités lors d'une chute de pluie :

1° *Seul le premier tensiomètre est affecté.*

Dans ce cas on considère que la différence $P - \Delta W_1 = E'$. La percolation (I_1, I_2, I_3, I_4) sera donc nulle pour toutes les couches.

2° *Plusieurs tensiomètres sont affectés.*

Supposons que seuls les deux premiers appareils enregistrent une variation.

E' sera alors égal à $P - (\Delta W_1 + \Delta W_2)$.

La percolation à travers la première couche, I_1 , sera égale à ΔW_2 , tandis que les valeurs I_2, I_3, I_4 seront nulles.

3° *Tous les tensiomètres sont affectés.*

Dans ce cas, nous supposons que l'évaporation E' est négligeable. Ce postulat nous est imposé par la nature du problème à résoudre. Cependant, il tire sa justification de la constatation expérimentale suivante : le fait que tous les tensiomètres sont affectés implique une précipitation assez considérable, supérieure, dans le cas qui nous occupe, à 20 mm. Or, ce phénomène se produit généralement pour les pluies nocturnes ou matinales. A ce moment, les surfaces évaporantes sont à une température relativement basse.

Dans le cas d'une abondante précipitation diurne, le refroidissement des surfaces évaporantes s'effectue très rapidement et on peut considérer que l'erreur commise est négligeable.

Dans l'hypothèse présente, la percolation à un mètre de profondeur (I_4) est égale à la différence $P - (\Delta W_1 + \Delta W_2 + \Delta W_3 + \Delta W_4)$.

Le premier cas que nous venons d'envisager englobe les processus simultanés ou consécutifs à une précipitation. Ils couvrent le laps de temps assez court (< 24 heures) s'écoulant entre le début de la précipitation et

le ressuyage du sol. Cette période est caractérisée par la propagation dans le sol d'un front d'humidité auquel réagissent les tensiomètres. Il est impossible, par notre méthode, de déterminer les pertes en eau par évapotranspiration pendant ce laps de temps.

2^e cas.

Considérons maintenant le laps de temps compris entre deux précipitations. Un processus graduel d'appauvrissement du contenu en eau du sol va se produire. Représentons par le symbole $\Delta W'$ la quantité d'eau, exprimée en mm, qui quitte une couche donnée de terre. Ce phénomène peut se produire sous l'influence de deux facteurs :

- Évaporation par la surface nue du sol : E ;
- Consommation de l'eau par les végétaux : transpiration T.

La combinaison de ces deux actions est connue sous le nom d'évapotranspiration (T + E).

Ici la percolation n'est pas incluse car le processus envisagé est, par définition, celui qui se produit après que le sol a été ressuyé. Autrement dit, il n'a lieu que lorsque l'humidité du sol est inférieure à la capacité en champ (« field capacity »).

La quantité totale d'eau « consommée » sous l'influence d'un ou des deux facteurs cités, pour le premier mètre du sol sera égale à $(\Delta W_1' + \Delta W_2 + \Delta W_3' + \Delta W_4')$ établis expérimentalement au départ des indications tensiométriques pour chacun des niveaux. Ces valeurs sont obtenues par le même mode de calcul que les valeurs ΔW , c'est-à-dire aux dépens des indications tensiométriques converties en variations négatives d'humidité.

Il est intéressant de connaître la valeur $\Delta W'_j$ c'est-à-dire la valeur moyenne journalière de $\Delta W'$ pour le premier mètre du sol. Elle est obtenue en divisant $\Delta W'$,

totalisé pour une période donnée, par le nombre de jours sans précipitation et est égale à l'évapotranspiration journalière moyenne.

* * *

Le bilan d'eau pour le premier mètre du sol est égal à $(\Delta W - \Delta W')$ ou à $[\Delta W_1 + \Delta W_2 + \Delta W_3 + \Delta W_4] - (\Delta W_1' + \Delta W_2' + \Delta W_3' + \Delta W_4')$ pour un laps de temps donné. Si la valeur précédente est négative cela signifie qu'un processus d'appauvrissement s'installe, dans le cas contraire, nous avons affaire à un processus d'enrichissement.

Pour une période cyclique suffisamment longue, par exemple, une année, il est évident que pratiquement

$$\Delta W - \Delta W' = 0,$$

l'humidité à la fin du cycle étant sensiblement égale à l'humidité initiale.

Cela signifie que la somme des ΔW pour une période complète d'un an doit être égale à l'évapotranspiration ou encore à $365 \times \Delta W'_j$. Cette relation est vérifiée expérimentalement. Remarquons que, dans notre système de notation, l'évapotranspiration *totale* doit être égale à $(T + E) + E'$, la quantité d'eau E' étant aussi cédée à l'atmosphère sous forme de vapeur.

Nous avons groupé nos données expérimentales journalières par quinzaine. Les appareils ont été installés à la fin de janvier 1949 mais les observations effectives n'ont débuté qu'au 1^{er} mars de la même année. Elles se sont poursuivies jusqu'au 1^{er} mars 1950, assurant ainsi le cycle d'une année ⁽¹⁾.

Les appareils, démontés et recontrôlés, à ce moment étaient encore en parfait état de fonctionnement.

(1) Pendant la saison sèche, il arrive assez fréquemment que la force de rétention soit telle qu'elle tombe en dehors de la gamme de fonctionnement de l'appareil. On n'a pas tenu compte de ces observations pour établir les moyennes.

3. RÉSULTATS.

Ceux-ci sont synthétisés dans les graphiques 1 à 9 en annexe.

Les graphiques 1 et 5 donnent la répartition des pluies par quinzaine. Le graphique 2 expose, par quinzaine également, les valeurs de la percolation à un mètre de profondeur. Les valeurs de $\Delta W'_j$ sont représentées au graphique 3, tandis que celles du bilan d'eau le sont au graphique 4.

Les graphiques 6, 7 et 8 donnent les valeurs de ΔW , de I_4 et de E' exprimées en pour cent des précipitations P .

Le graphique 9 décrit la variation de ce que nous avons appelé le « besoin momentané en eau ». Cette grandeur est égale à

$$[P - (\Delta W - \Delta W')]$$

et représente la différence entre les précipitations et le terme, positif ou négatif, du bilan d'eau.

En confrontant les graphiques 1 et 2, on constate que la percolation est très variable au cours de l'année. Elle est la plus élevée sous sol nu et la plus faible sous forêt. Si nous pointons les valeurs minima des précipitations en dessous desquelles la percolation s'annule, nous constatons que le seuil requis est de 60 mm par quinzaine. Cela signifie donc qu'en dessous de 120 mm par mois la percolation à 1 m est pratiquement annulée.

La valeur moyenne journalière de la perte en eau par évapotranspiration ($\Delta W'_j$) est de 3,1 mm pour le *Paspalum*, de 2,9 mm pour la forêt et de 2 mm pour le sol nu. On synthétisera ces résultats en disant que la forêt et le *Paspalum* consomment, à plus ou moins 3 % près, la même quantité d'eau journalière : 3 mm. Ce résultat apparemment étonnant sera commenté et expliqué dans les discussions.

Le graphique 4 permet d'apprécier la quantité minima de précipitations requise pour que la valeur $(\Delta W - \Delta W')$ soit plus grande ou égale à zéro, c'est-à-dire pour que le bilan d'eau ne soit pas déficitaire. Il suffit de pointer les valeurs négatives de $(\Delta W - \Delta W')$ et les précipitations correspondantes. On constate, d'une façon générale, que 70 mm par quinzaine ou 140 mm par mois sont nécessaires pour assurer l'équilibre de la balance hydrique.

Le graphique 9, qui donne le besoin momentané du sol en eau pour se maintenir à sa capacité en champ, semble indiquer que les valeurs nécessaires sont encore supérieures à 140 mm par mois. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'une précipitation, qui s'accompagne d'une percolation importante, élève la valeur du besoin momentané en eau d'une manière illusoire. En réalité, il faut interpréter ce graphique à la lumière des valeurs moyennes de percolation. On constate alors que le besoin momentané en eau s'accorde très bien avec les 70 mm par quinzaine calculés précédemment.

Les graphiques 6, 7 et 8, donnent les valeurs de ΔW , E' et I_4 en pour cent sont schématisés dans le tableau I où sont représentées les moyennes de ces valeurs respectivement pour l'année entière. La saison humide et la saison sèche. Quelques faits saillants s'en dégagent :

1° La percolation est toujours la plus élevée sous sol nu et la plus basse sous forêt, le *Paspalum* occupant une position intermédiaire (14) ;

2° L'interception de l'eau par la végétation et son évaporation directe sont semblables en forêt et en sol nu ; par contre, la valeur sous *Paspalum* est toujours plus basse (E') ;

3° En général, le rapport de la quantité d'eau absorbée par le premier mètre du sol à la précipitation — ce qui pourrait se nommer « l'efficacité de la pluie » — n'offre guère de différence pour le *Paspalum* et la forêt ;

par contre le sol nu est caractérisé par des valeurs plus petites. Cette observation est à rapprocher de la remarque faite précédemment pour les valeurs $\Delta W'j$;

4° En comparant les chiffres relatifs à la saison humide et à la saison sèche, on constate les différences suivantes :

a) La percolation ne représente qu'un pourcentage très faible des pluies tombées en saison sèche ;

b) L'efficacité des pluies ΔW est plus grande en saison sèche.

Ces deux remarques ne requièrent aucun commentaire.

On peut établir schématiquement la balance hydrique par les formules suivantes :

TABLEAU I.

Moyennes (%) des valeurs	Pour l'année entière			En saison humide *			En saison sèche *		
	E'	ΔW	I ₄	E'	ΔW	I ₄	E'	ΔW	I ₄
Sol nu	19,3	42,3	38,4	19,7	37,0	43,3	17,1	67,5	15,4
Paspalum	15,8	58,3	26,3	16,4	53,5	30,1	10,8	81,2	8,0
Forêt	19,7	57,4	22,9	20,2	54,0	25,8	17,7	74,4	7,9

* Dans la « saison humide », nous avons inclus les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre.

$$P = (E' + E + T) + I_4$$

$$(E + T) = 365 \times \Delta W'j = \Delta W$$

et l'évapotranspiration totale de la manière suivante :

$$E + E' + T = P - I_4.$$

La quantité moyenne annuelle de précipitations à Yangambi étant de 1859 mm, on peut évaluer l'évapotranspiration totale de la forêt à 1430 mm, de la pelouse à *Paspalum* à 1370 mm et du sol nu à 1145 mm.

4. DISCUSSION.

Depuis 1948, le problème du bilan d'eau en conditions naturelles a été éclairé d'un jour nouveau par PENMAN qui a repris la méthode du bilan d'énergie de CUMMINGS (10), (11), (12), (13), (14). E. A. BERNARD (16) a développé diverses conséquences de cette méthode et a proposé une vérification expérimentale de la méthode du bilan d'énergie dans les conditions naturelles du Congo belge. Rappelons brièvement le principe de cette nouvelle méthode. L'eau qui est évaporée par la surface nue du sol ou qui est transpirée par les végétaux ne peut recevoir l'énergie nécessaire au passage de l'état liquide à l'état vapeur que d'une seule source : la radiation globale du ciel et du soleil. Par conséquent, le calcul de l'énergie de rayonnement absorbée et perdue par les surfaces naturelles, donnera comme terme résiduel, la valeur de la quantité d'eau vaporisée dans l'atmosphère.

Dans les conditions équatoriales de la présente expérience, il est normal d'obtenir des quantités d'eau transpirée et évaporée proches de l'évapotranspiration potentielle d'un couvert, déduite directement du bilan d'énergie. BERNARD (16), en appliquant provisoirement la formule pratique de PENMAN à des données climatiques, a estimé, en toute première approximation, que la valeur maxima de l'évaporation potentielle d'une nappe d'eau libre se situait, pour la région de Yangambi, aux environs de 1416 mm.

Les chiffres que nous avons trouvés expérimentalement pour le *Paspalum* et la forêt sont voisins de la valeur maxima calculée au départ de données totalement différentes.

De plus, la théorie du bilan d'énergie conduit à cette constatation, paradoxale à première vue (cf. 16), que l'évapotranspiration de surfaces couvertes par deux végé-

tations différentes et de degré de développement très éloigné, tels la forêt et le *Paspalum*, doivent être sinon identiques, du moins très proches en conditions de sol suffisamment humide. Or c'est ce qui se dégage, aux erreurs expérimentales près, des chiffres donnés pour la perte journalière $\Delta W'_j$.

La parcelle sous sol nu est caractérisée par une valeur $\Delta W'_j$ plus faible : 2 mm. Ceci n'a rien d'étonnant car les conditions réelles d'humidité de la surface du sol s'éloignent ici notablement des conditions théoriques idéales d'humectation *maxima* et permanente.

On peut en conclure que l'expérience présente confirme parfaitement la théorie du bilan d'énergie.

A propos des conséquences agronomiques qui peuvent être dégagées des résultats, il est intéressant de rapprocher le chiffre de 140 mm, proposé comme quantité de précipitations minima, des valeurs des précipitations mensuelles à Yangambi.

Sur la base des données fournies par la communication N° 3 du bureau climatologique de l'INÉAC, on a dressé le tableau II qui indique le nombre de fois où un mois donné a présenté le danger d'avoir un bilan d'eau déficitaire pendant une période de dix ans (1940-1949).

TABLEAU II.

Janvier	7
Février	9
Mars	5
Avril	3
Mai	2
Juin	5
Juillet	4
Août	6
Septembre	2
Octobre	1
Novembre	2
Décembre	7

Si on répartit les mois en deux catégories suivant que le nombre de cas est inférieur ou supérieur à cinq, on constate qu'avril et mai d'une part, septembre, octobre et novembre d'autre part constituent les époques les plus favorables au point de vue des réserves hydriques du sol, tandis que décembre, janvier, février et mars sont généralement déficitaires. Juin, juillet et août représentent une période critique.

5. CONCLUSIONS.

1° Une quantité de précipitations mensuelle de 140 mm est nécessaire à Yangambi pour assurer l'équilibre du bilan d'eau ;

2° Les évapotranspirations journalières moyennes d'une pelouse à *Paspalum* et d'une forêt primitive sont pratiquement identiques et de l'ordre de 3 mm par jour.

Pour un sol dénudé, la valeur n'est que de 2 mm ;

3° Les résultats précédents concordent avec ceux calculés pour la région de Yangambi, au départ de la méthode du bilan d'énergie ;

4° Du point de vue agronomique, on note, en moyenne, deux saisons favorables sous l'angle du facteur « eau du sol » ; l'une incluerait les mois d'avril et de mai, l'autre les mois de septembre, octobre et novembre.

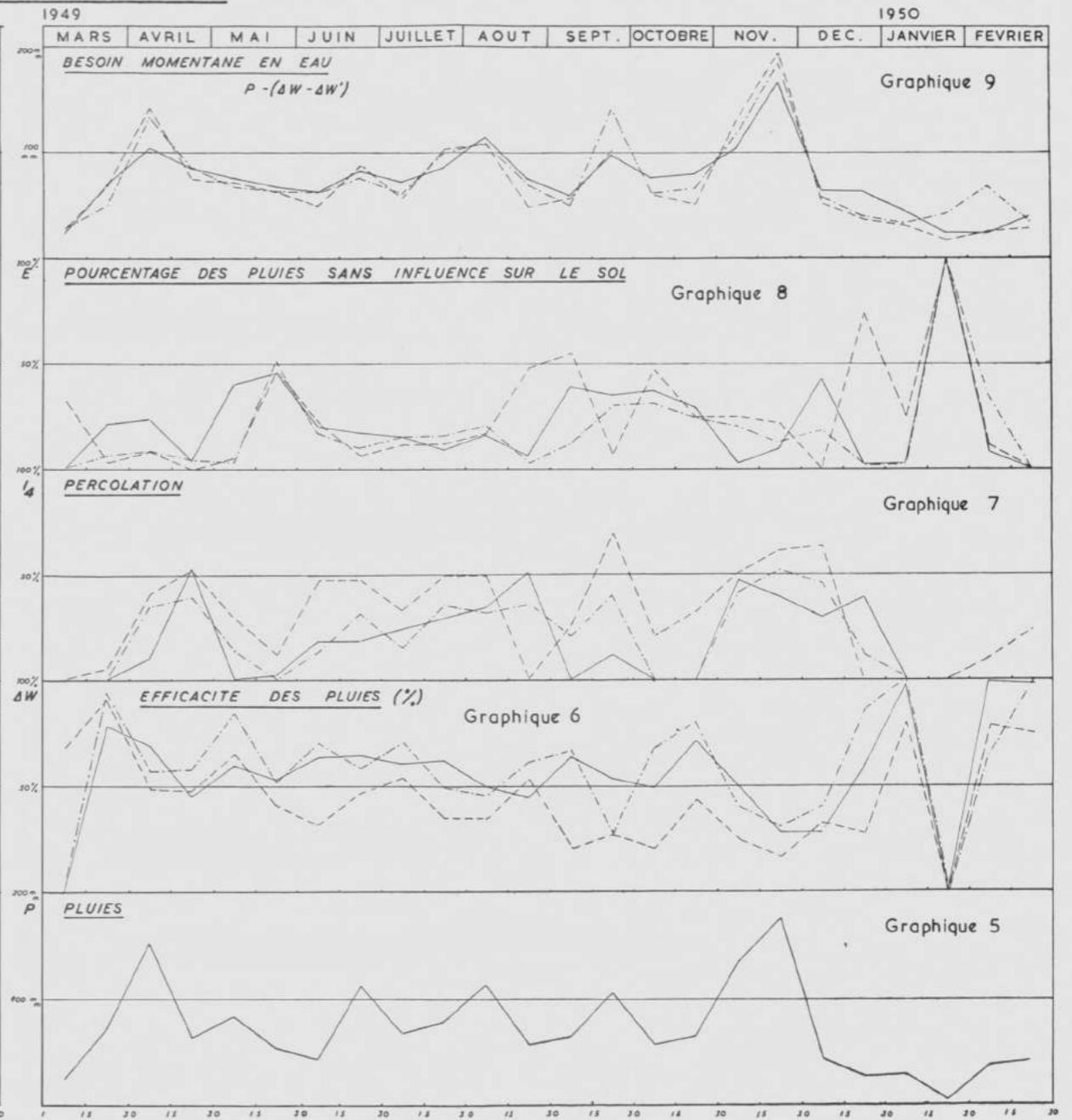
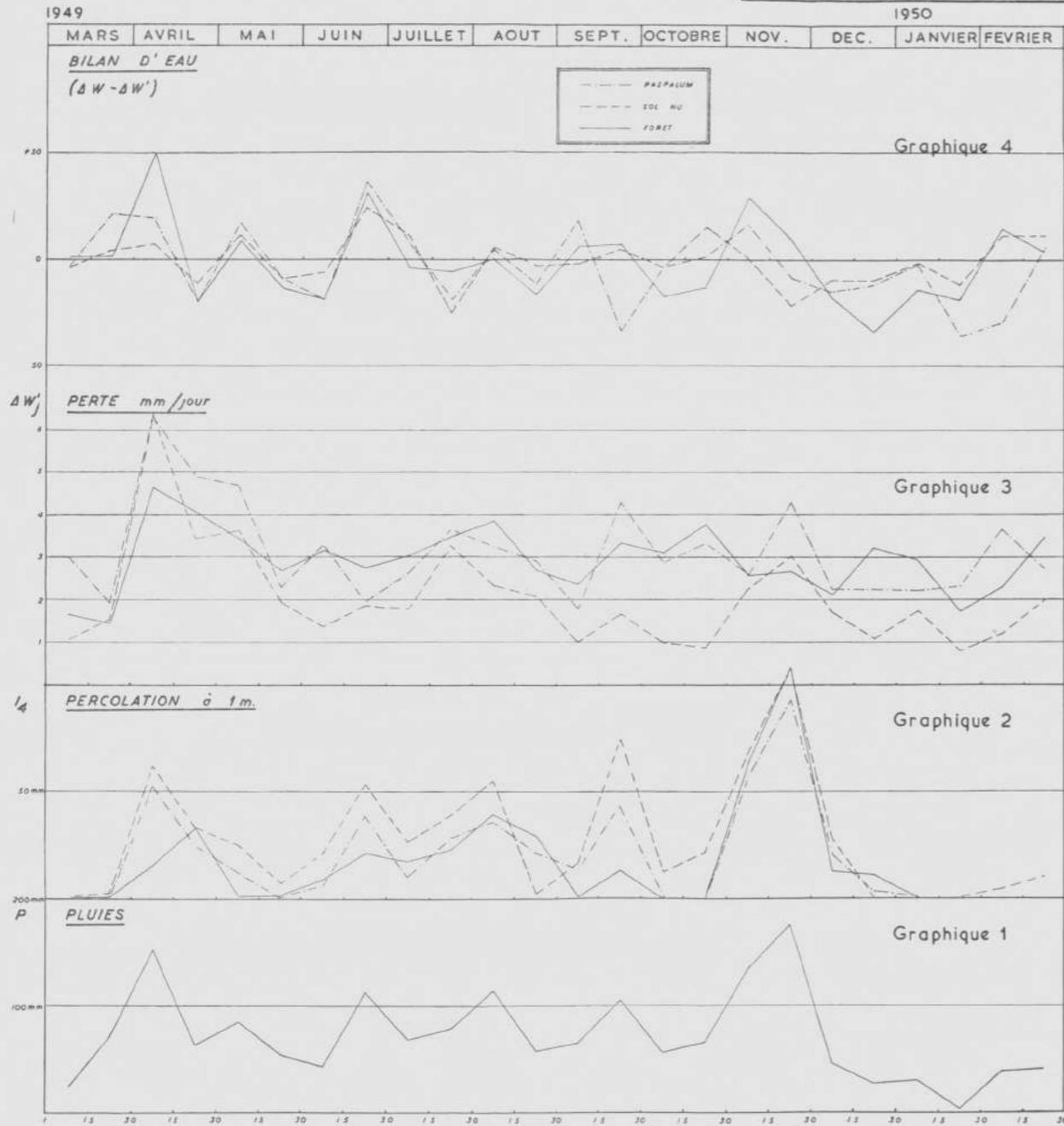
Août 1952.

INÉAC. Division d'agrorologie,
Laboratoire de physico-chimie du sol.
Yangambi.

BIBLIOGRAPHIE

1. A. RINGOET. Semaine agricole de Yangambi 1947, Publication INÉAC (1947), Communication n° 17.
2. J. J. FRIPIAT. *Bull. agricole Congo belge*, XL, p. 355 (1949).
3. A. RINGOET. *Bull. agricole Congo belge*, XL, p. 762 (1949).
4. E. A. BERNARD et R. PICHEL. *Bull. agricole Congo belge*, Vol. XL, p. 834 (1949).
5. J. J. FRIPIAT. *Trans. IVth Intern. Congress Soil Science*. Amsterdam (1950), III, page 18.
6. J. J. FRIPIAT. *Trans. IVth. Intern. Congress Soil Science*. Amsterdam (1950), III, p. 17.
7. E. A. BERNARD. *Bull. Institut Royal Colonial Belge*, XXII, 3 (1951).
8. SCHOFIELD. *Trans. III Int. Congr. Soil Science*, II, p. 37 (1935).
9. L. A. RICHARDS. *Soil Sc.* LXVIII, p. 95 (1949).
10. H. L. PENMAN. *Proc. Royal Soc.*, A, CXCIII, p. 120 (1948).
11. H. L. PENMAN. *J. Scient. instruments and of Physics in dndustry*, XXV, p. 425 (1948).
12. H. L. PENMAN. *Quat. Journal Royal Meteor. Soc.*, LXXV, p. 293 (1949).
13. H. L. PENMAN. *British Journ. of Soil Sc.* I, p. 74 (1949).
14. H. L. PENMAN. *Landbouwkundig Tijdschrift*, III, p. 166.
15. H. L. PENMAN. *British Journ. Applied Physics*, II, p. 145 (1951).
16. E. A. BERNARD. Miméograph. INÉAC, janvier 1952.

ELEMENTS PEDO - ECOCLIMATIQUES



Séance du 18 juillet 1953.

Zitting van 18 Juli 1953.

Séance du 18 juillet 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. H. *Buttgenbach*, doyen d'âge.

Sont en outre présents : MM. R. Bruynoghe, P. Fourmarier, P. Gérard, G. Passau, W. Robijns, J. Rodhain, M. Van den Abeele, membres titulaires ; MM. J. Gillain, P. Gourou, L. Hauman, J. Lepersonne, F. Mathieu, J. Opsomer, É. Polinard, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, M. Wanson, membres associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : MM. R. Bouillenne, A. Duren, É. Marchal, L. Mottouille, P. Staner, J. Van Riel.

Observations sur quelques gîtes de cassitérite et de wolfram du Maniema-Kivu (Congo belge).

M. *Edm. Polinard* donne connaissance de l'étude intitulée comme ci-dessus. (Voir p. 996).

Étude de quelques lacs du Ruanda.

M. *P. Fourmarier* présente un travail de M. H. DAMAS, intitulé comme ci-dessus.

M. *J. Lepersonne* est désigné comme second rapporteur.

Les Usnées barbues des forêts claires du Katanga.

M. *L. Hauman* présente une note de M. P. DUVIGNEAUD, sur cette question (voir p. 1019).

Zitting van 18 Juli 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. H. *Buttgenbach*, ouderdomsdeken.

Zijn insgelijks aanwezig: De HH. R. Bruynoghe, P. Fourmarier, P. Gérard, G. Passau, W. Robijns, J. Rodhain, M. Van den Abeele, titelvoerende leden; de HH. J. Gillain, P. Gourou; L. Hauman, J. Leperonne, F. Mathieu, J. Opsomer, É. Polinard, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, M. Wanson, buitengewone leden, alsook de H. E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

Verontschuldigd: de HH. R. Bouillenne, A. Duren, É. Marchal, L. Mottoulle, P. Staner, J. Van Riel.

Opmerkingen over enkele mijnlagen van cassiteriet en wolfram van Maniema-Kivu (Belgisch-Congo).

De H. *Edm. Polinard* geeft kennis van de studie getiteld zoals hierboven (zie blz. 996).

Studie over enkele meren van Ruanda.

De H. *P. Fourmarier* legt een werk voor van de H. H. DAMAS, getiteld zoals hierboven.

De H. *J. Lepersonne* wordt als tweede verslaggever aangesteld.

De gebaarde Usneëen van de heldere wouden van Katanga.

De H. *L. Hauman* legt een nota voor van de H. P. DUVIGNEAUD, over deze kwestie (zie blz. 1019).

L'évapotranspiration annuelle de la forêt équatoriale congolaise et l'influence de celle-ci sur la pluviosité.

M. E.-J. Devroey présente l'étude que lui a adressée à ce sujet M. E. Bernard, membre correspondant (voir p. 1027).

Concours annuel 1953.

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. A. Dubois et M. Wanson, la Section déclare lauréat, avec prix de 10.000 F, M. J. HIERNAUX pour son travail qui sera publié dans les mémoires in-8°, sous le titre : Les caractères physiques des Bashi — Leur application à l'analyse des facteurs d'évolution des groupes humains dans la région du lac Kivu (Congo belge).

Hommage d'Ouvrages.

Aangeboden Werken.

M. J. Jadin, membre correspondant a fait parvenir les publications suivantes :

De H. J. Jadin, corresponderend lid, heeft de volgende publicaties toegezonden :

1. GIROUD, P. et J. JADIN, Le Pou dans la fièvre Q au Ruanda-Urundi (Congo belge). Conservation naturelle de l'antigène de la fièvre Q sur le Pou (*Extrait du Bulletin de la Société de Pathologie exotique*, s. l., T. 43, n° 11-12, novembre-décembre 1952).
2. JADIN, J. et VERCAMMEN-GRANDJEAN, P. H., Les trombiculides larvaires du Ruanda-Urundi (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XXXII, n° 6, 1952).
3. JADIN, J., Rapport sur la campagne de dédétisation (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XXXI, n° 6, 1951).
4. JADIN, J., Rapport sur la campagne de dédétisation dans le territoire d'Astrida (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XXXII, n° 5, 1952).
5. JADIN, J., Contribution à l'étude des intoxications alimen-

De jaarlijkse evapotranspiratie van het equatoriaal congolees woud, en de invloed van deze op de pluviositeit.

De H. E.-J. *Devroey* legt de studie voor die hem over dit onderwerp werd meegedeeld door de H. E. *Bernard*, corresponderend lid (zie blz. 1027).

Jaarlijkse wedstrijd 1953.

Zich aansluitend bij de besluiten van de verslaggevers, de HH. *A. Dubois* en *M. Wanson*, verklaart de Sectie de H. J. *HIERNAUX* laureaat, met een prijs van 10.000 F voor zijn werk dat gepubliceerd zal worden in de verhandelingenreeks in-8^o, onder de titel: « Les caractères physiques des Bashi — Leur application à l'analyse des facteurs d'évolution des groupes humains dans la région du lac Kivu (Congo belge) ».

Geheim Comité.

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, gaan over tot de verkiezing van een buitengewoon lid en twee titelvoerende leden, te weten :

De H. *P. Brutsaert*, buitengewoon lid en

De HH. *E. Polinard* en *N. Wattiez*, titelvoerende leden.

De zitting wordt te 15 u 25 opgeheven.

- taires au Ruanda-Urundi (*Extrait de la Revue belge de Pathologie et de Médecine expérimentale*, T. XXI, n° 1, septembre 1951).
6. JADIN, J., Rickettsioses du Congo belge et du Ruanda-Urundi (*Extrait de la Revue « Alumni »*, s. l., T. XXI, nos 1-2, juin 1952).
 7. JADIN, J. et P. GIROUD, La fièvre Q au Ruanda-Urundi (*Extrait des annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XXXI, n° 2, 1951).
 8. JADIN, J., Acquisitions récentes dans le domaine du paludisme (*Extrait de la Revue médicale de Louvain*, Louvain, nos 16 et 17, 1951).
 9. GIROUD, P. et JADIN, J., Médecine expérimentale.— Comportement sérologique des animaux domestiques vis-à-vis des antigènes rickettsiens en milieu contaminé de fièvre Q (*Extrait des Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, Paris, séance du 26 juin 1950).
 10. JADIN, J. et FAIN, A., Anophèles funestus Giles transmetteur de paludisme en pays d'altitude (Astrida, 1750 m, Ruanda-Urundi) (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, s. d.).
 11. JADIN, J. et FAIN, A., Contribution à l'étude du paludisme en pays d'altitude (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XXXI, n° 3, 1951).
 12. JADIN, J. et GIROUD, P., Typhus exanthématique de l'Urundi agglutination des Rickettsies (*Extrait du Bulletin de la Société de Pathologie exotique*, s. l., T. 40, nos 11-12, novembre-décembre 1947).
 13. GIROUD, P. et JADIN, J., Phases maxima des anticorps spécifiques au cours d'une rickettsiose déterminée (*Extrait des Comptes rendus des séances de la Société de biologie*, séance du 22 mars 1947, T. CXLI, 1947).
 14. JADIN, J., Présence de Typhus exanthématique murin à Coquilhatville (*Extrait du « Recueil de Travaux de Sciences médicales au Congo belge »*, n° 2, janvier 1944).
 15. JADIN, J. et HAUMAN, F., Paludisme de montagne et action du sulfate de quinine brut sur la malaria (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XXVI, n° 2, 1946).
 16. JADIN, J., Fièvre rouge congolaise ou typhus murin à Costermansville (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XXVII, n° 2, 1947).

17. GIROUD, P. et JADIN, J., Mise en évidence par absorption des anticorps du pouvoir antigène des tissus typhiques lavés (*Extrait des comptes rendus des séances de la Société de biologie*, séance du 14 juin 1947, T. CXXI, 1947).
18. JADIN, J., Le typhus exanthématique de l'Urundi (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale* (Anvers, T. XXVIII, n° 2, 1948).
19. JADIN, J., Le facteur Rh. des Pygmées Bambuti de l'Ituri (*Extrait des Comptes rendus des séances de la Société de biologie*, séance du 29 janvier 1949, t. CXLIII, avril 1949).
20. GIROUD, P. et JADIN, J., La fièvre Q au Ruanda-Urundi (*Extrait du Bulletin de la Société de Pathologie exotique*, T. 43, n° 11-12, novembre-décembre 1950).
21. MATIEGKA, J. et JADIN, J., Mensurations du bassin de quelques femmes Pygmées du camp de Paligbo (*Extrait d'Anthropologie*, Prague, XIII, 1935).
22. DELPERDANGE, G. et JADIN, J., Contribution à l'étude de l'Helminthiase et de la Parasitologie de l'Équateur (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XIX, n° 4, décembre 1939).
23. JADIN, J., Culture du virus de la fièvre jaune sur la membrane chorio-allantoïdienne de l'embryon de poulet (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XVIII, n° 3, septembre 1938).
24. JADIN, J., Présence d'un spirille chez le singe (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XIX, n° 4, décembre 1939).
25. ARNALDI, E. et JADIN, J., Une épidémie d'une affection ictérogène à Zongo. — Possibilité d'une infection amarile atypique (*Extrait des Annales de la Société belge de Médecine tropicale*, Anvers, T. XVIII, n° 3, septembre 1938).

Le Secrétaire général dépose
ensuite sur le bureau les ou-
vrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt
daarna op het bureau de vol-
gende werken neer :

26. *Rendiconti del Istituto Superiore di Sanita* (Rome, Vol. XVI, 1-2-3, 6 juillet 1953).
27. *Bulletin analytique du Centre de Documentation de la Commission internationale des Industries agricoles*. — Supplément à la Revue internationale des Industries agricoles (Commission internationale des Industries agricoles, Paris, n° 5, 1953).

28. *Bibliographie mensuelle de la Bibliothèque de la Société de Géographie* (Paris, n° 8, août 1953).
29. *Archiva Medica Belgica* (Éditions Acta Medica Belgica, Bruxelles, Vol. 8, n° 2, 1953).
30. J. GUSTODIO DE MORAIS. — Observações de Magnetismo Terrestre no Instituto Geofísico da Universidade de Coimbra (Coimbra, 1953).
31. Annual Report on the Agricultural Department for the year 1950-51 (Government Printer, Lagos, 1953).
32. *Soil Conservation* (Soil Conservation Service, U. S. Department of Agriculture, Washington, octobre 1952).
33. *Zoo* (Société royale de Zoologie, Anvers, mai 1953).
34. Louise F. JENKINS, General Catalogue of Trigonometric Stellar Parallaxes (Yale University Library, New Haven, 1952).
35. *The South African Geographical Journal* (South African Geographical Society, Johannesburg, Vol. XXXVI, December 1952).
36. Catalogue des Cartes en Service publiées par l'Institut géographique national. — Cartes de France et Publications diverses (Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, Paris, 1953).
37. *Bois et Forêts des Tropiques* (Centre technique forestier tropical, Nogent-sur-Marne, n° 29, mai-juin 1953).
38. *Oléagineux*. — Revue générale des corps gras et dérivés (Institut Colonial, Marseille, n° 6, juin 1953).
39. *Bulletin de l'Institut Agronomique et des Stations de Recherches de Gembloux* (Institut Agronomique de l'État, Gembloux, Tome XX, n° 3-4, 1952).
40. *Annales de la Société royale des Sciences médicales et naturelles* (Société royale des Sciences médicales et naturelles, Bruxelles, Vol. 6, n° 1, 2, 1953).
41. *Acta-Tropica*. — Zeitschrift für Tropenwissenschaften und Tropenmedizin (Basel, Vol. 10, n° 2, 1953).
42. *Mededelingen van de Landbouwhogeschool en de opzoekingsstations van de Staat te Gent* (Rijkslandbouwhogeschool, Gent, deel XVII, n° 4, December 1952, deel XVIII, n° 1, Maart 1953).
43. *Die Erde*. — Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin (Gesellschaft für Erdkunde, Berlin, Heft 2, 1953).
44. J. F. ROMINGER and P. C. RUTLEDGE, Use of Soil Mechanics Data in Correlation Interpretation of Lake Agassiz Sediments

- (The Technological Institute, Evanston, Research Report C 107).
45. *Bibliography of Agriculture* (U. S. Department of Agriculture, Washington, Vol. n° 6, Items 50012-59866, June 1953).
 46. *The Countryman* (Department of Agriculture, Nicosia, Vol. VII, n° 6, June 1953).
 47. *Annals of the South African Museum* (South African Museum, Cape Town, Vol. XLII, April 1953).
 48. *Acta Universitatis Lundensis* (Université de Lund, XLVIII, 1952).
 49. The Lindi Cyclone 15 April 1952. — A survey of its meteorological History and Behaviour (East African Meteorological Department, Nairobi, Memoirs, Vol. III, n° 1, 1953).
 50. *Bulletin Mensuel de l'Institut royal météorologique de Belgique* (Institut royal météorologique, Uccle, juin 1953).
 51. Herbert STRAKA, Zur spätquartären Vegetationsgeschichte der Vulkaneifel (Geographischen Institut der Universität, Bonn, Arbeiten zur Rheinischen Landeskunde, Heft 1, 1952).
 52. Heinrich KÖTTER, Die Textilindustrie des deutsch-niederländischen Grenzgebietes in ihrer wirtschaftsgeographischen Verflechtung (Geographischen Institut der Universität, Bonn, Arbeiten zur Rheinischen Landeskunde, Heft 2, 1952).
 53. HILDEGARD SCHWICKERATH, Die Basaltindustrie zwischen Rhein, Sieg und Wied, (Geographischen Institut der Universität Bonn, Arbeiten zur Rheinischen Landeskunde, Heft 3, 1953).
 54. Gabriele SINS, Die Baumschulen des Rheinlandes (Geographischen Institut der Universität Bonn, Arbeiten zur Rheinischen Landeskunde, Heft 4, 1953).
 55. HELMUT HAHN, Der Einfluss der Konfessionen auf die Bevölkerung- und Sozialgeographie des Hunsrücks (Geographischen Institut der Universität, Bonn, Bonner Geographische Abhandlungen, Heft 4, 1950).
 56. Max PFANNENSTIEL, Die Quartärgeschichte des Donaudeltas (Geographischen Institut der Universität ; Bonn, Bonner Geographischen Abhandlungen, Heft 6, 1950).
 57. Hermann von WISSMANN, Über seitliche Erosion — (Geographischen Institut der Universität, Bonn, Colloquium, Geographicum, Band 1, 1951).
 58. Hans BOBEK, Die natürlichen Wälder und Gehölzfluren Irans (Geographischen Institut der Universität Bonn, Bonner Geographische Abhandlungen, Heft 8, 1951).

59. LAUTENSACH, H. Das Mormonenland (Geographischen Institut der Universität, Bonn, Bonner Geographische Abhandlungen, Heft 11, 1953).
60. CONZEN, M. R. G., Geographie und Landesplanung in England (Geographischen Institut der Universität, Bonn, Colloquium, Band 2, 1952).
61. LAUTENSACH, H., Der Geographische Formenwandel (Geographischen Institut der Universität Bonn, Colloquium Geographicum, Band 3, 1952).
62. DIETRICH GURLITT, Das Mittelrheintal. — Formen und Gestalt (Geographischen Institut der Universität Bonn, Forschungen zur Deutschen Landeskunde, Band 46, 1949). (Hydrocongo).
63. HAHN, H., Geographische und Konfession (Geographischen Institut der Universität Bonn, Berichte z. dt. Landeskunde — Band 11, Heft 1, 1952).
64. FRENZEL, B. und TROLL, C., Die Vegetationszonen des nördlichen Eurasiens während der letzten Eiszeit (Geographischen Institut der Universität Bonn, Eiszeitalter und Gegenwart Band 2, Seite 154-167, 1 mai 1952).
65. WEISCHET, W., Die Schneedecke im Rheinischen Schiefergebirge und ihre synoptischmeteorologischen Bedingungen (Geographischen Institut der Universität Bonn, Decheniana, Bd. 104, Seite 103-144, 1950).
66. KOSACK, P. H., Begleitworte zum Blatt st 58 Macmurdo-Sound der « Map of the Antarctic » 1 : 1.000.000 (Geographischer Institut der Universität Bonn, Berichte und Kleine Mitteilungen, Sonderdruck, aus « Erdkunde », Band VI, 1952).
67. HUPPERTZ, J., Viehaaltung und Stallwirtschaft bei den einheimischen Agrarkulturen in Afrika und Asien (Geographischen Institut der Universität, Bonn, Sonderdruck aus « Erdkunde », Band V, 1951).
68. KELLER, R., Das Euskirchener Land, Landschaften zwischen Börde und Eifel (Geographischen Institut der Universität Bonn, Geographische und Historische Voraussetzungen, I. Kapitel, s. d.).
69. TROLL, C., Die geographische Landschaft und ihre Erforschung (Geographischen Institut der Universität Bonn, Sonderabdruck aus « Studium Generale », Heft 4/5, 1950).
70. *Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Geneeskunde van België* (Brussel, XV, n^o 3, 1953).

71. *Vlaams Diergeneeskundig Tijdschrift* (Vlaamse Dierenartsenvereniging, Gent, n^r 5, n^{rs} 2, 3, 4, 6, 7, 8 Februari, Maart, April, Mei, Juni, Juli-Augustus, 1953).
72. *Archives de l'Institut de Botanique* (Université de Liège, Vol. 21, 20, 1950-1951).
73. SISSINGH, G., Ethologische Synoecologie van enkele Onkruidassociaties in Nederland (Mededelingen van de Landbouwhogeschool, Wageningen, Nederland, Deel, 52, Verhandeling 6, 1952).
74. LUYTEN, I. en VAN WAVEREN, J. M., De irgaanvorming van *Galanthus Nivalis* L. DE ZEEUW, D., Literatuurstudie over toepassing van kunstlicht in de tuinbouw (Mededelingen van de Landbouwhogeschool, Wageningen, Nederland, Deel 52, Verhandeling 4 en 5, 1952).
75. WYCKERLEY, P. R., Temperature and Photoperiod in relation to flowering in three perennial grass species. — SPIERINGS, F. H., HARRIS, G. P., WASSINK, E. C., Applications of the Diaferometer Technique to Studies on the Gas exchange and the Carbon dioxide content of Potato Tubers (Mededelingen van de Landbouwhogeschool, Wageningen, Nederland, Deel 52, Verhandelingen 2 en 3, 1952).
76. Bilan au 31 décembre 1952 (Bruxelles, Fonds colonial des Invalidités, s. d.).
77. OMS, *Nouvelles* (Nations-Unies, Organisation mondiale de la Santé, Genève, vol. VI, n^o 6 et n^o 7, juin-juillet 1953).

Les remerciements d'usage
sont adressés aux donateurs.

Aan de schenkers worden de
gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

Comité Secret.

Les membres honoraire et titulaires, constitués en comité secret, procèdent à l'élection d'un membre associé et de deux membres titulaires, à savoir :

M. P. *Brutsaert*, membre associé et
MM. E. *Polinard* et N. *Wattiez*, membres titulaires.

La séance est levée à 15 h 25.

Ed. Polinard. — Observations sur quelques gîtes de cassitérite et de wolfram du Maniema-Kivu (Congo belge).

GÉNÉRALITÉS

Les gîtes d'étain et de métaux associés situés au Maniema, au Kivu et au Ruanda-Urundi, ainsi que ceux du Sud de l'Uganda, sont compris dans une région très étendue, caractérisée par des alternances de couches schisteuses et gréseuses du système dit de l'Urundi.

Vouloir faire des divisions générales dans ce système paraît assez vain, en raison de la répétition suivant la verticale des mêmes types lithologiques, de l'absence de fossiles et de la rareté des discordances de stratification. La division en trois étages, introduite par F. Delhaye et A. Salée, repose fondamentalement sur la proportion relative des couches gréseuses et schisteuses. La présence de quartzites francs est discutable ; il semble que très souvent ce nom a été donné improprement à des grès siliceux, sériciteux ou chloriteux très cohérents pouvant passer aux grès-quartzites. Les schistes graphiteux sont d'extension générale et ne paraissent pas caractéristiques d'un étage.

La division du système de l'Urundi mériterait d'être révisée sur la base de coupures ayant une signification stratigraphique. Un poudingue pouvant passer à la brèche a été observé au Maniema et au N-E du Ruanda. Il peut servir de repère, tout au moins dans une stratigraphie locale.

En attendant cette revision, je considère le système comme un ensemble dans lequel le terme moyen peut être fréquemment distingué, sans qu'il soit possible de

différencier sûrement le terme supérieur du terme inférieur, sauf dans les cas assez rares où leur situation par rapport au terme moyen est nettement déterminée.

Des massifs, coupoles et apophyses granitiques, accompagnés du cortège des manifestations subséquentes de la différenciation magmatique, recourent le système de l'Urundi et lui ont imprimé un métamorphisme de contact dont l'extension est généralement fonction de l'importance des masses qui s'y sont mises en place.

Certaines auréoles de contact ne paraissent pas différer des ensembles à cristallisation large rangés par F. Delhayé et A. Salée dans le système de la Ruzizi.

Le principal, sinon l'unique minéral stannifère est la cassitérite. Les sulfures, notamment la stannine, sont jusqu'ici à peu près inconnus. Quant aux minéraux associés à la cassitérite, du fait qu'ils se forment dans des conditions génétiques assez rapprochées ou qu'ils font partie d'une même suite, ils appartiennent surtout au groupe columbo-tantalite et au groupe hubnérite-wolfram-ferbélite.

* * *

La présente étude s'intéresse à quelques gisements situés dans la partie méridionale du Maniema et du Kivu, au Sud du parallèle de Bukavu (Costermansville). Elle comporte la description de quelques gîtes de cassitérite et de minéraux associés. Les endroits visités sont reportés sur la carte Fig. 1.

Il s'agit en fait d'un travail très incomplet et d'intérêt local se rapportant à une période déjà ancienne (1949-1950). Le temps limité dont j'ai pu disposer, le régime des voies de communication et la difficulté de pénétrer dans certaines concessions minières m'ont imposé un choix dans les gîtes à visiter. De plus, ce travail est très inégal, du fait que le temps passé dans les différents centres miniers a été très variable, allant de quelques

avec quelques travaux de laboratoire, ont cependant pu appuyer certaines conclusions consignées au chapitre traitant du groupe de l'étain dans un mémoire récent (1).

Je tiens à remercier les organismes qui m'ont accueilli de leur large hospitalité, notamment la COBELMIN et la SOCIÉTÉ MINIÈRE DES GRANDS LACS.

* * *

Le système de l'Urundi, avec sa gamme monotone de roches en bancs fréquemment feuilletés (schistes satinés à séricite et chlorite, schistes graphiteux, grès et grès-quartzites verdâtres ou bleutés à ciment siliceux, sériciteux ou chloriteux), est très largement représenté dans la région intéressée.

De vastes massifs granitiques, accompagnés de satellites plus modestes, y sont connus, ainsi que les manifestations magmatiques apparentées.

Des roches de teinte foncée, parmi lesquelles des amphibolites, ainsi que des dolérites à pigeonite et à hypersthène, sont fréquentes. Certaines d'entre elles sont interstratifiées dans le système de l'Urundi. Leur âge est antérieur sinon au granite lui-même, tout au moins aux manifestations aplitiques qui ont suivi la consolidation du granite.

Le système du Karroo, notamment la série de la Lukuga et la série de Walikale, apparaît surtout dans les parties déprimées du relief, et plus spécialement dans la partie occidentale de la région.

Dans la partie orientale, c'est-à-dire au Kivu, des épanchements de basalte recouvrent localement et indifféremment les formations anciennes ou nettement postérieures au Karroo.

(1) E. POLINARD. Les Richesses minérales du Congo belge. Leur genèse et leur mise en valeur. (*Encyclopédie du Congo belge*, p. 471 à 572. Éditions Bieleveld, Bruxelles, 1951).

A. — La région occidentale (Maniema).

Le granite est à grain moyen et à deux micas, éventuellement à chlorite, au centre des massifs ; en bordure, il est fréquemment à gros grain et à muscovite. Il contient généralement une trace d'étain ; parfois, mais très rarement, il est parcouru par de petits filets de fluorine ; de plus, des phosphates (apatite et xénotime) y auraient été exceptionnellement rencontrés. Le granite recoupe franchement le système de l'Urundi. A son contact et sur quelques dizaines de mètres, les schistes de l'Urundi se chargent de muscovite.

Quand on reporte sur carte les indications recueillies à l'époque par les prospecteurs et les exploitants, on remarque que tous les gîtes d'étain s'échelonnent le long du contact des massifs de granite et jusqu'à courte distance de ce contact, aussi bien du côté schiste que du côté granite, mais avec une nette prépondérance du côté granite. Une auréole d'or peut faire suite, dans les schistes, à l'auréole de cassitérite mais le cas n'est pas général ; il arrive parfois que les deux minéraux affectent en même temps une même région. La columbite se trouve vers l'intérieur des massifs granitiques.

1. LES CHAMPS FILONIENS DE LA KAMILANGA.

La région située à l'E. de Kampene est couverte d'une végétation forestière continue sur les sommets, les versants et les fonds de vallée. Elle comporte des massifs montagneux constitués par des coupoles isolées ou accolées, dont les sommets, à peu près situés dans le même plan horizontal, jalonnent une ancienne plaine d'altitude 1050 m, tandis que les fonds de vallée sont à 650 m (Photo n° 1).

Les roches de la région sont les schistes et grès du système de l'Urundi, parmi lesquels des schistes gra-

phitiques ; ce sont aussi des roches à rapporter aux dolérites qui sont parfois interstratifiées dans les schistes de l'Urundi. Il s'y ajoute un massif granitique dont les coupoles sont constituées, au cœur, par un granite à deux micas, et dans la zone marginale par un granite à muscovite. De rares filonnets dont le contenu, très altéré, rappelle une pegmatite, recourent, suivant une normale à la bordure du granite, le système de l'Urundi et la dolérite, tandis que des lentilles de la même roche s'épanouissent suivant le feuilletage des schistes. Le feuilletage des schistes, l'allure des couches de dolérite et des couches de schistes ainsi que leur pendage, sont fréquemment conformes à la bordure des coupoles granitiques.

A l'inverse des manifestations pegmatitiques, les filons de quartz sont nombreux. Ils affectent les schistes du système de l'Urundi, parfois la dolérite et se trouvent quelquefois au contact de ces deux roches.

Dans toute la région, le relief accusé semble être provoqué par le granite ainsi que par les schistes du système de l'Urundi lorsque celui-ci comprend des filons de quartz.

Les diverses particularités géologiques de la région apparaissent sur le chemin qui, de la route Kampene-Costermansville, se dirige vers la future centrale de la Kunda, affluent Nord de la Kamisumba (croquis Fig. 2).

Les schistes de l'Urundi avec leurs filons-couches de dolérite, puis le granite, apparaissent en remontant la route. D'après J. VAN EYCKEREN, les plis affectant le système de l'Urundi forment guirlande autour du massif granitique, dont ils épousent l'allure du contour périphérique.

Le granite comporte un fond à grain fin dans lequel on observe des cristaux de feldspath de section rectangulaire allongée, de $1/2$ à 1 cm de longueur. La biotite est présente en même temps que la muscovite.

Des filonnets de quartz sont visibles dans le granite. De plus, quelques rares filons minces d'une pegmatite altérée recourent à la fois les schistes et la dolérite; certains d'entre eux peuvent changer brusquement de direction et s'étaler en lentille mince parallèle au feuilletage.

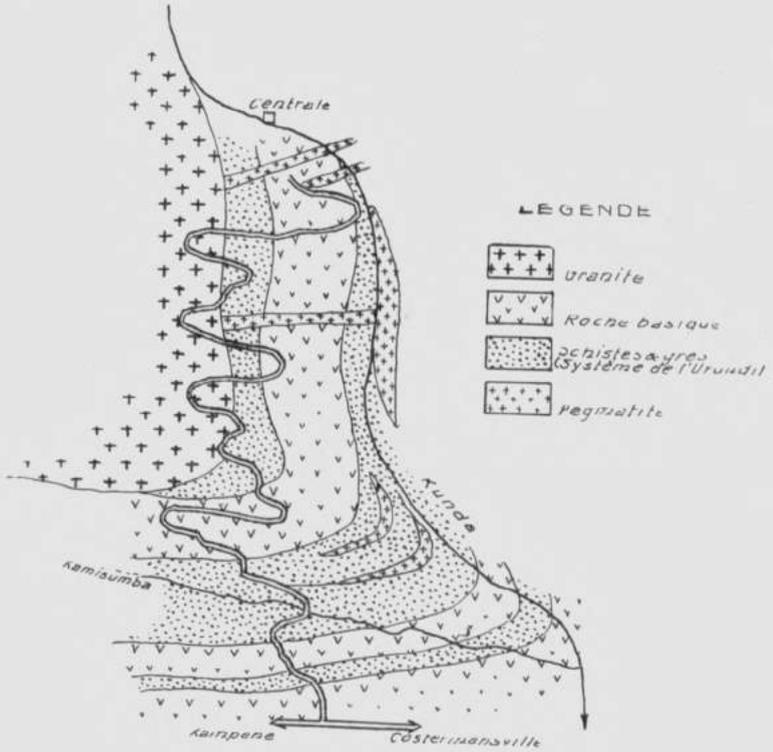


FIG. 2.

Croquis de la région comprise entre la centrale hydroélectrique de la Kunda et la route Kampene-Costermansville (d'après J. VAN EYCKEREN).

Dans la région de Kamilanga, les filons de quartz et éventuellement leurs épontes sont les supports de la minéralisation. La pegmatite, d'ailleurs très mal représentée, n'offre aucun intérêt.

a) *Les filons de quartz à cassitérite de la « plage G ».*

A Kamilanga, et plus particulièrement à la « plage G » qui se trouve sur le versant Nord de la Nyangulube, le flanc de la montagne, dégagé de ses éluvions et éboulis de pente sur 100 m de hauteur et sur environ 500 m de longueur, montre 24 filons de quartz à peu près verticaux, faisant saillie sur la surface (Photo n° 2).

Le front de la plage décapée est orienté W-E dans sa partie occidentale puis se courbe en direction S. W-N. E dans sa partie orientale. Les filons sont approximativement orientés N-S.

La roche encaissante est très altérée et généralement méconnaissable : il semble qu'en certains endroits on puisse la rapporter d'une part aux schistes rouges ou noirs (graphiteux) du système de l'Urundi, et d'autre part, à une dolérite interstratifiée dans ces schistes. Quoi qu'il en soit, la roche encaissante n'a pu être un granite, car elle aurait donné des produits de décomposition arénacés et non pas argileux. Il y a d'ailleurs des schistes graphiteux dans le fossé de la route à moins de 100 m en avant du front de la plage. Des mesures effectuées dans de mauvaises conditions sur ces schistes ont donné :

$$\begin{array}{l} D = N - 15^\circ - W \text{ et } D = N - 40^\circ - E \\ i = ? \qquad \qquad \qquad i = 60 \text{ à } 30^\circ \text{ S-W.} \end{array}$$

Chose curieuse, les nombreux filons verticaux ne se poursuivent pas sur le versant Sud de la rivière. Ils forment des panneaux qui s'arrêtent au versant Nord (Schéma, Fig. 3). Par contre leur extension en direction du Nord se chiffre par plusieurs centaines de mètres.

Le quartz, minéralisé sur toute la hauteur dégagée, c'est-à-dire une centaine de mètres, comprend la cassitérite et la tantalocolumbite. Un peu de pyrite aurait été trouvée vers le bas. Le filon est découpé par des cassures

transversales (Photo n° 3) ; dans certains cas il s'y dépose des placages de limonite. La cassitérite, claire, appartient à la variété fibreuse, due à l'accolement de longs prismes quadratiques assez imparfaits. Un échantillon de cassitérite en cristaux trapus provient cependant du même endroit.

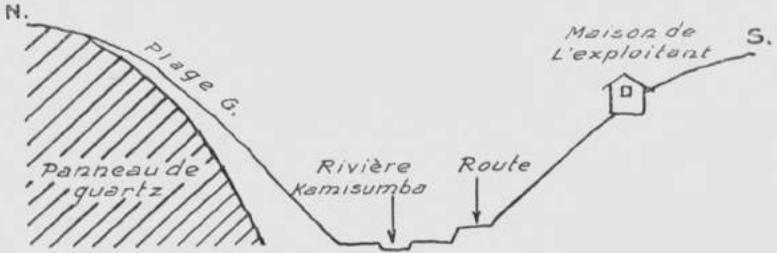


FIG. 3.

Coupe transversale schématique suivant un panneau de quartz de la plage de Kamilanga.

A la plage G, les filons ont provoqué la tourmalinisation de la roche encaissante sur quelques centimètres. La bande à tourmaline est cohérente. La roche altérée, méconnaissable, lui fait suite sans transition. L'eau sortant du « race » entame vigoureusement la roche altérée et laisse en saillie le filon et les salbandes tourmalinisées. La tourmalinisation n'affecte pas seulement l'enveloppe de contact du filon ; elle peut également se développer d'une manière sporadique suivant des lits éloignés de quelques décimètres du contact et dont l'orientation, indépendante de celle du filon, paraît être imposée par la schistosité primitive de la roche encaissante. (Croquis Fig. 4). La tourmaline forme par-ci par-là des étoiles dans le quartz du filon.

Le granite apparaît dans la montagne à quelques centaines de mètres du champ filonien.

A la plage G, seuls les filons de quartz et leur bordure tourmalinisée sont restés cohérents. Le reste est une terre argileuse jaunâtre à brunâtre. La zone tourmalinisée

n'existe pas toujours. Elle paraît bien développée si la roche encaissante est gréseuse ou arénacée ; elle peut être absente si cette roche est schisteuse. Il y a des cas d'« *Abbildungskristallisation* » où la texture et la structure de la roche originale sont conservées malgré la cristallisation postérieure de la tourmaline.

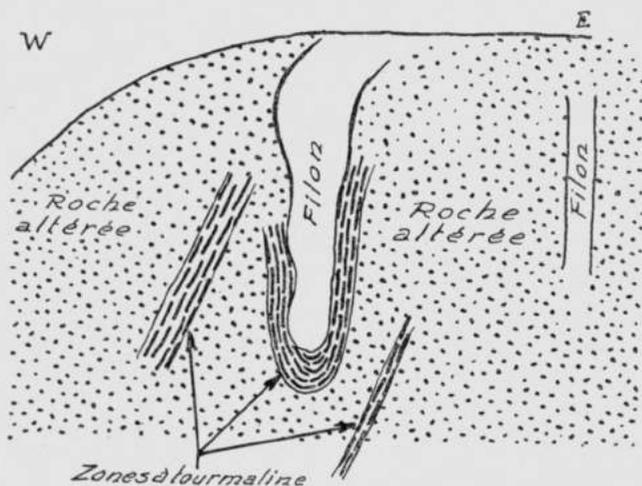


FIG. 4.
Kamilanga-Plage G.
Filon de quartz et zones à tourmaline.

b) *Les filons de quartz à cassitérite et wolfram de la « plage D ».*

Cette plage est située au N-W de la précédente et se trouve à une altitude plus élevée. Les filons de quartz, de direction N-S et inclinés de 60 à 65° vers l'Est, ont une épaisseur de 5 à 20 cm. Sur toute la longueur dégagée, c'est-à-dire sur une centaine de mètres, ils sont parfaitement rectilignes et parallèles (Schéma Fig. 5).

Ces filons recoupent les produits arénacés de la décomposition du granite dont un seul témoin peu altéré subsiste dans le champ filonien : c'est un granite à biotite

dont la pâte de grain moyen englobe des cristaux de feldspath de section rectangulaire, longs de 1 cm.

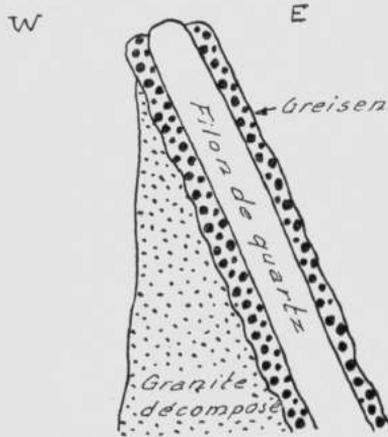


FIG. 5.
Kamilanga Plage D. Filon de quartz et greisen.

Au contact du filon et sur les deux faces de celui-ci est accolée une couche compacte et résistante de quelques centimètres d'épaisseur de greisen granitique, essentiellement composé de quartz et de mica blanc, et dont le grain rappelle celui du granite. La tourmaline, inconnue dans le filon, est extrêmement rare dans le greisen : elle n'a été observée que dans un cas isolé où elle apparaissait surtout au contact du greisen et du quartz filonien.

La cassitérite et le wolfram sont communs dans le filon de quartz ; d'autre part la cassitérite seule peut affecter le contact avec le greisen ; elle apparaît très rarement dans le greisen.

2. LA RÉGION FILONIENNE DE KAÏLO.

Cette région est située au N. de la précédente ; elle est recoupée par la route Kindu-Shabunda. Elle est aussi boisée, mais paraît moins accidentée que la région de

Kampene. On y distingue plusieurs centres d'activité minière.

a) *Les filons à wolfram de Mokamakama.*

Les roches de la région sont des schistes du système de l'Urundi et du granite ; ces roches sont altérées au point d'être méconnaissables.

Les schistes ont pu être identifiés avec certitude dans une coupe à 150 m à l'Est de la locomobile de Mokamakama. Leur teinte est violacée ou panachée. Leurs bancs et leur feuilletage, assez mal définis, répondent à

$$D = E-W$$

$$i = 40^{\circ}S.$$

Ils sont recoupés par des filons de quartz craquelé de 10 à 60 cm d'épaisseur, caractérisés par

$$D = E-W$$

$$i = 60^{\circ} \text{ à } 40^{\circ}S.$$

Au contact, le schiste est intact ou durci sur une épaisseur inférieure à 10 cm ; la partie durcie présente un grain fin. Le mica blanc est toujours développé en bordure du filon.

La roche considérée comme granite a bien les caractéristiques minéralogiques de cette roche, mais elle présente fréquemment une tendance nette à la division en bancs. Les produits d'altération sont des arènes accompagnées d'une matière argileuse.

Au chantier de la locomobile les deux formations signalées ci-dessus paraissent représentées, mais sont dans un état d'altération extrême.

Dans la partie basse du chantier un filon de quartz et mica, de 0 m 70 d'épaisseur, vertical, et de direction E-W, recoupe une masse argilo-sableuse compacte, sans stra-

tification, qui pourrait provenir de la transformation d'un schiste gréseux (Schéma Fig. 6).

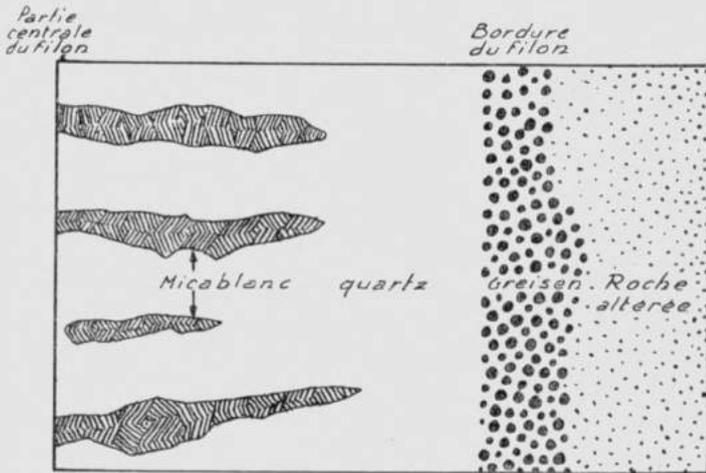


FIG. 6.

Kailo-Mokamakama

Chantier locomobile (bas). Filons de quartz et mica blanc avec bordures locales siliceuses et micacées.

Le contenu du filon est du quartz et du mica blanc argenté ; le wolfram est associé au mica ; la cassitérite est rare. Le quartz prédomine.

Le quartz est divisé en fragments disposés horizontalement, de 1 à 5 cm de longueur et de 0,5 à 3 cm d'épaisseur. Les cassures et intervalles séparant les plaques de quartz sont remplis par le mica argenté dont les traînées horizontales ont de 1 à 10 cm de longueur et 0,5 à 2 cm d'épaisseur ; dans ces traînées les feuillettes de mica sont verticaux et parallèles ou bien disposés en éventails peu ouverts et juxtaposés.

Au centre du filon le quartz peut se présenter en cristaux terminés. Vers les épontes le quartz devient plus massif et le mica plus rare.

Le filon est bordé d'une épaisseur de 5 à 15 cm d'un revêtement d'une roche dure, siliceuse, à mica blanc en

paillettes. A cette roche greiseniforme fait suite une roche altérée méconnaissable, sablo-argileuse, à grain très fin, de teintes jaune et rouge, compacte, sans stratification.

Je n'ai pas observé de tourmaline ni dans le filon, ni dans le greisen, ni dans la roche encaissante altérée. Un minéral noir est présent ; il n'a pas été identifié.

Dans la partie haute du chantier, un système filonien vertical dont dépend le filon précédent est orienté suivant $D = N-80^{\circ}-E$ à $D = E-W$; il est recoupé par un système transversal moins important, également vertical et orienté suivant $D = N - 20^{\circ} - E$. Les deux systèmes comprennent du wolfram et très peu de cassitérite.

La roche encaissante est transformée en une masse compacte tendre, arénacée, rougeâtre et parsemée de taches blanches d'apparence kaolineuse. Au contact des filons elle peut être assez dure, micacée, à la façon d'un greisen. (Schéma Fig. 7 et photo n° 4).

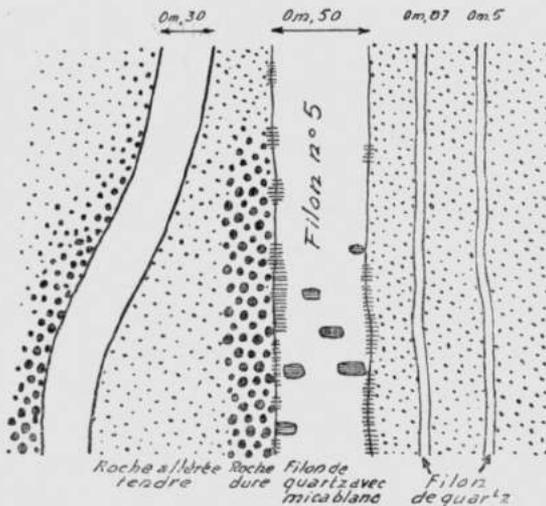


FIG. 7.

Kailo-Mokamakama. — Chantiers « locomobile ».

Filons de quartz et mica blanc avec bordures locales siliceuses et micacées.

Quant aux filons des deux systèmes, ils sont essentiellement constitués de quartz et de mica blanc, le premier minéral prédominant nettement sur le second ; celui-ci se localise de préférence sur les bords. Seuls les filons sont minéralisés en wolfram ; les bandes greiseniformes ne le sont pas.

Tout au sommet du chantier haut, un filon du système E-W comprend des nids de wolfram et montre une plaque de roche à topaze au contact de la roche encaissante. Cependant, le développement de la topaze paraît ici local et exceptionnel.

A *Mususa*, les filons comprennent de la cassitérite et un peu de wolfram. Celui-ci ne figure que pour un maximum de 5 % dans la minéralisation exploitée. Le développement de la topaze prend une ampleur considérable.

Un filon de quartz de 0,50 m de largeur recoupe une roche altérée à gros grain, composée surtout de quartz et de mica blanc et qui rappelle le granite. Au contact du filon, cette roche se charge de topaze. La cassitérite est incluse à la fois dans le filon et dans la roche à topaze qui le borde.

A *Metsera*, notamment au chantier Ibwe, un champ filonien comprenant deux groupes qui se croisent est bien dégagé par l'enlèvement des éluvions ; il recoupe une roche altérée qui paraît appartenir au système de l'Urundi. Cette roche est durcie au contact des filons. La cassitérite est la minéralisation principale. La tourmaline paraît être absente (Photo n° 5).

Un filon formant mur au-dessus de la surface dégagée est constitué de quartz et comporte un peu de mica blanc aux épontes. Son épaisseur est de 0,50 m à 0,70 m. Sa direction est approximativement N-E et son pendage est assez voisin de 70° N. Il comprend de la cassitérite

et des nids de varlamoffite. La cassitérite est de teinte gris foncé. (Photo n° 6).

3. *Le versant N. de la Lugulu au N-E de Shabunda.*

A *Wameri* affleurent du granite et des pegmatites à biotite ou chlorite, tourmaline et muscovite. Les deux micas sont rares ; la biotite se présente en grands feuillets tandis que la muscovite est en feuillets plus petits.

Le bed-rock de l'exploitation d'alluvions montre du granite décomposé, quelques bandes de schistes noirs du système de l'Urundi de direction N.-40°-E., des filons de quartz et de la pegmatite décomposée pauvre en mica. La cassitérite, accompagnée d'un peu de columbite, serait incluse dans la pegmatite et non dans le quartz. Aux dires de l'exploitant, du béryl serait également présent dans la pegmatite. Je n'ai pas contrôlé ces affirmations.

A la *Bikiékié*, les schistes tendres en petits bancs graphiteux comprennent parfois un banc dur. S'agit-il d'une diagenèse normale ou d'une silicification sélective provoquée par le granite voisin ? On peut mesurer

$$D = N-80^{\circ}-E \text{ et } D = N-40^{\circ}-E$$

$$i = 20^{\circ}S$$

$$i = \text{Sud-Est}$$

Les échantillons de cassitérite montrent la présence de tourmaline incluse dans ce minéral. D'autre part, on rencontre dans la région de la cassitérite blanche et de la cassitérite noire. En lames minces, la cassitérite blanche montre parfois l'accolement de macles polysynthétiques, tandis que la cassitérite noire peut montrer une structure zonaire, à bandes pléochroïques.

B. — La région orientale (Sud du Kivu).

LES FILONS A CASSITÉRITE DE ZOMBE.

La région de Zombe se trouve au S-E de Kamituga. On y accède par la route Kamituga-Bukavu. A 39 km de Kamituga, on suit sur 25 km une route tortueuse dirigée vers le Sud, après quoi un embranchement de 1,5 km conduit au poste de Zombe.

La région est montagneuse et très accidentée. Le poste de Zombe se trouve à l'altitude d'environ 2.000 m, et les sommets des montagnes voisines dépassent ce chiffre.

C'est à l'intervention de la Compagnie minière des Grands Lacs et plus particulièrement à l'obligeance de la Direction de Kamituga et à l'aide effective qui me fut accordée par le géologue fixé à Zombe, M. Kern, que j'ai pu parcourir la région et m'y rendre compte des conditions de gisement de la cassitérite.

Le filon de quartz à cassitérite de Zombe et son environnement sont reportés sur le croquis d'itinéraire Fig. 8, partant de l'usine et suivant à peu-près la courbe de niveau 2.010 m. Ce croquis, établi trop hâtivement n'a qu'une faible valeur. Les chiffres inscrits dans de petits cercles indiquent les points de prélèvement d'échantillons représentatifs des roches les plus typiques.

Dans les schistes, schistes gréseux et grès à grain très fin (1), semblables à ceux de Kamituga et que l'on rapporte au système de l'Urundi, s'est mis en place un granite à mica blanc, biotite et tourmaline en bordure, avec moins de mica blanc et de tourmaline à distance des contacts. La direction des feuillettes de schistes est toujours approximativement E-W, le pendage oscillant généralement entre 70° N. et 70° S. Le massif granitique, dont le sommet correspond à la crête de la montagne, incline très fortement vers le S.

tite, pauvre en feldspath près du contact, est partiellement décomposée. Un de ses filonnets se manifeste dans les schistes, à quelques mètres du contact.

Une roche hybride (3ter) fait suite au granite. Elle est très compacte et comprend à la fois du granite, de la pegmatite, des schistes ou grès silicifiés et tourmalinisés et des filonnets, lentilles et amas de quartz avec tourmaline noire.

Après un espace de quelques mètres dépourvus d'affleurements, apparaissent du granite altéré et une roche siliceuse qui pourrait être un greisen, puis un filon de quartz très redressé, orienté à peu près E-W, d'épaisseur très variable allant de 0 à 20 m et présentant une allure en chapelet. Ce filon est particulièrement riche en tourmaline vers le haut de la colline, notamment au niveau 2.097 et plus haut. Il contient de la cassitérite dont la teneur varierait en sens inverse de la quantité de tourmaline.

Le bord Sud du filon est suivi d'un schiste un peu tourmalinisé (aiguilles de 1 mm) (4), séparé du filon par un filonnet de greisen (5); au-delà apparaît le granite altéré, bien homogène, parcouru par deux filons de pegmatite de 0,30 m et 0,80 m d'épaisseur, puis interrompu par deux bandes de schiste non modifié de 1 m et 2 m d'épaisseur, distantes de 5 m. Le contact granite-schiste est très net et conforme au feuilletage des schistes; au premier affleurement, la zone de contact du granite est plus cohérente et montre de plus gros cristaux qu'au second. Après le second affleurement de schiste, le granite présente un banc de greisen incliné au Nord. Puis apparaît, près de la petite chute du ruisseau, une roche siliceuse et finement micacée (quartzite à muscovite) extrêmement cohérente parcourue par un lacis serré de filonnets de quartz (6). Elle est suivie d'une roche à quartz et tourmaline noire (6bis), puis d'une roche dure à actinote comprenant aussi du quartz et

de la muscovite (7). Au-delà, après un espace de plusieurs dizaines de mètres, sans affleurement, apparaissent les schistes intacts.

Il s'agit donc d'un filon de quartz à tourmaline et cassitérite, recoupant le granite qui s'est mis en place dans l'ensemble schisto-gréseux de la région.

Plus ou moins en prolongement du filon de quartz, vers l'Ouest, au-dessus de l'ennoyage du massif granitique dans les schistes plus ou moins gréseux et plus ou moins en concordance avec leur feuilletage redressé, existe une bande filonienne comprenant de la pegmatite, du granite, du grès tourmalinisé et des filonnets de quartz avec tourmaline ou cassitérite, orientés dans tous les sens, parfois verticalement, mais plus fréquemment horizontaux ou peu inclinés. Des enclaves de schistes sont comprises dans cette bande filonienne. Il semble qu'il s'agisse d'une bande de grès, large de 15 mètres, dont la rigidité a été favorable à la division suivant des cassures ; celles-ci, jointes à la porosité, auraient permis la montée de matériel pegmatitique et quartzique.

Les filonnets horizontaux de quartz s'arrêtent brusquement aux épontes ou à la bordure des enclaves schisteuses. Un filonnet peut être interrompu par une telle enclave.

Il semble bien que, contrairement aux grès, les schistes se sont montrés peu réceptifs au phénomène filonien et à la tourmalinisation.

C. — Quelques remarques d'ordre local, tirées des observations.

Les observations consignées dans la présente note datent de trois ans et ne concernent que quatre des nombreux champs d'activité minière dispersés dans l'étendue immense du Maniema et du Kivu. Elles sont

à la fois trop localisées, trop incomplètes et trop anciennes, pour permettre des conclusions d'ensemble d'ordre régional. Cependant elles autorisent les quelques remarques exposées ci-après, remarques qu'il faut provisoirement bien se garder de généraliser à l'ensemble du Maniema-Kivu.

Dans un même champ minier, les filons porteurs de cassitérite et (ou) de wolfram sont, ou bien constitués de quartz dépourvu de minéraux accessoires ou bien accompagnés de tourmaline (Kamilonga, Zombe), ou bien encore de quartz avec mica blanc (région de Kaïlo). Les pegmatites sont exceptionnelles, très peu développées et généralement stériles, sauf à Wameri où la cassitérite paraît être liée à des pegmatites à deux micas et à chlorite, fait qui mériterait d'ailleurs confirmation. Le contact peut être tourmalinisé (et alors le filon de quartz contient lui-même de la tourmaline), comme c'est le cas à Kamilanga-plage G ; ou bien il est chargé de mica blanc (et alors le quartz filonien contient ce même minéral comme à Mokamakama) ; ou encore il est bourré de topaze (Mususa) ; enfin, il peut être constitué de greisen (Kamilanga-plage D).

Il semble bien que la présence de tourmaline dans le quartz filonien et les épontes exclut le wolfram qui, par contre, s'accommode bien de la présence du mica blanc et de la topaze.

Dans un même champ minier très limité en étendue, les manifestations au voisinage immédiat des filons de quartz peuvent présenter des caractéristiques bien différentes. C'est ainsi qu'à Kamilanga, la tourmaline se développe près des filons de la plage G, tandis que le greisen souligne uniformément le contact des filons de la plage D. Et si, dans la région de Kaïlo, notamment à Mokamakama, le mica blanc et accessoirement le greisen se partagent les contacts, à Mususu, par contre, c'est la topaze qui est largement représentée.

Évidemment, on peut admettre que, sur une surface de quelques dizaines de kilomètres carrés, les dépôts magmatiques contemporains de la formation des filons de quartz ou postérieurs à cette formation ont pu être différents. Mais il semble que la nature des roches encaissantes ait aussi pu jouer un rôle dans la distribution des manifestations de contact.

En première approximation, on pourrait avancer l'idée que le granite encaissant les filons se prête particulièrement bien au phénomène de développement du greisen et de la topazolite ; tandis que les passes gréseuses ou schisto-gréseuses, plus que les schistes argileux qui les encadrent et le granite qui les recoupe, sont favorables à la tourmalinisation.

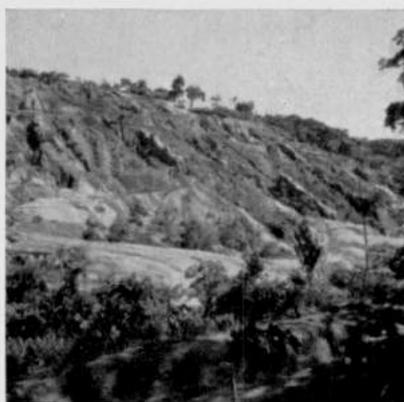
18 juillet 1953.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

1. La région de Kamilanga.
2. Kamilanga, plage G. Le champ filonien apparaît à flanc de vallée.
3. Kamilanga, plage G. Filon de quartz à cassures transversales.
4. Kailo. Mokamakama. Chantier « locomobile » (haut). Filon de quartz (n° 5) avec bordures locales siliceuses et micacées.
5. Kailo. Metsera (chantier Ibwe). Trace d'un filon de quartz broyé sur une surface dégagée par enlèvement des produits détritiques.
6. Kailo. Metsera (chantier Ibwe). Filon de quartz à cassitérite et varlamoffite.



1



2



3



4



5



6

**P. Duvigneaud. — Les Usnées barbues des forêts claires
du Katanga.**

(Note présentée par M. L. Hauman).

Résultats botaniques de la Mission organisée en 1948 par le Centre colonial de Documentation et de Coordination des Recherches chimiques, avec l'aide de l'I. R. S. I. A.

Communication n° 29 ⁽¹⁾.

**I. Des Usnées barbues épiphytes dans les forêts claires
katangaises.**

Nous avons signalé récemment l'abondance des Usnées barbues au Bas-Congo ; sur les arbustes rabougris de certaines savanes très dégradées sur « Makanga », s'établissent localement de grosses chevelures verdâtres souvent très longues et pendant jusqu'à terre ; ces chevelures sont constituées de l'enchevêtrement des filaments d'au moins cinq espèces d'*Usnea*. Ces espèces, qui paraissent en grande partie endémiques, indiquent que le climat régnant au-dessus des savanes du Bas-Congo est moins aride qu'on pourrait le penser, et est notamment caractérisé par une atmosphère souvent humide et par des brouillards fréquents. Il existe aussi des Usnées barbues pendant en longues torsades des branches des *Brachystegia* et surtout des *Marquesia* des « Mabwati » du Moyen Kwango. Mais nous en avons aussi observé vivant en épiphytes sur les arbres des forêts claires du Katanga, c'est-à-dire dans un climat bien plus aride, avec saison sèche bien plus longue et bien moins humide

(1) Étude effectuée avec l'aide du Fonds national de la Recherche scientifique.

en ce qui concerne l'humidité atmosphérique. Les conditions étant fort différentes, on pouvait s'attendre à ce que les espèces katangaises soient distinctes de celles du Bas-Congo. C'est bien ce que nous avons constaté.

Au Katanga, les chevelures d'*Usnea* épiphytes nous paraissent fort localisées ; nous ne les avons rencontrées que çà et là, dans quelques coins isolés des forêts à *Brachystegia*, *Marquesia* et *Parinari Mobola*. Nous ignorons jusqu'ici la cause de cette distribution discontinue. Néanmoins, ces *Usnea* nous paraissent plus abondantes sur les plateaux des Bianco, Kundelungu et Marungu, nettement plus frais et probablement plus humides ; la flore de ces plateaux se rapproche d'ailleurs déjà quelque peu de celle des montagnes de l'Afrique tropicale, dont certaines forêts sont spécialement riches en Lichens épiphytiques.

Nous ne pouvons, comme nous l'avons fait pour le Bas-Congo, donner une vue d'ensemble détaillée sur l'Usnetum des forêts katangaises : ne disposant pas, en effet, des « grimpeurs » nécessaires, nous n'avons pu effectuer que cinq récoltes : une près d'Élisabethville, trois sur le plateau des Kundelungu, une sur le plateau des Bianco. Nous avons pu néanmoins mettre ainsi en évidence trois espèces d'*Usnea*, toutes trois nouvelles pour la science. Il est probable qu'un certain nombre d'autres sont encore à découvrir. Il est toutefois intéressant de noter que les trois espèces en question sont bien différentes de celles qui constituent l'Usnetum des savanes du Bas-Congo.

II. Description systématique des *Usnea* à thalle allongé penduleux des forêts claires du Katanga.

Les trois espèces actuellement reconnues appartiennent toutes à la section *Elongatae*. Deux d'entre elles sont des *Longissimae* typiques : *Usnea barbelata*, *U. ka-*

tangensis. La troisième, *U. Alsteeniana*, est intermédiaire entre cette sous-section, dont elle possède l'axe compact non lacuneux, et la sous-section *Angulosae*, dont elle possède les rameaux principaux robustes, cortiqués, tuberculés, subanguleux.

Voici un tableau comparatif des caractères des trois espèces katangaises en question :

- A. Médulle K + jaune vif; Anil. — . Rameaux robustes normalement cortiqués, annelés, diffractés, assez densément tuberculo-sorédieux1. *U. Alsteeniana*
- B. Médulle K + brun orangé ou rouge sale; Anil. + jaune vif. Rameaux minces à surface ± tartareuse, anormalement cortiqués, non sorédieux.
 - 1. Rameaux très grêles, abondamment et régulièrement ramuleux; surface irrégulièrement rugueuse 2. *U. katangensis*
 - 2. Rameaux moins grêles, peu et irrégulièrement ramuleux, densément ciliés-spinuleux; surface verruqueuse 3. *U. barbelata*

Les trois espèces présentent une réaction de la médulle : P + rouge orangé.

1. *Usnea Alsteeniana* n. sp. (1)

Thallus pendulus, usque 80 cm et ultra longus, robustus, sat rigidus, griseo-viridis, in herbario lutescens, dense ramosus, ramis flexuosis et intricatis comam longam et densam formantibus, sorediosus, localiter isidiulosus, sat frequenter fertilis. *Rami* regulariter a basi ad apices attenuati, abundanter dichotome ramosi, axillis saepissime rectis vix complanatis; crassiores 1-2 mm crassi vix ramulosi, subteretes, localiter complanatum deformatuli, moderate et irregulariter transversim fracti, fracturis saepe angustis et non bene conspi-

(*) Espèce dédiée avec tous nos sentiments de gratitude à M. et M^{me} Alsteen, d'Élisabethville.

cuis vel saepe subcontinui, nonnunquam tamen annulato-diffracti superficiei rugosi vel rugulosi, cortice plicis transversalibus ac longitudinalibus in squamis irregularibus subcontiguisque dissecto, plicis longitudinalibus solum evolutis laeviter angulosi, tuberculis albo-sorediosis sat elevatis in isidiulis minutissimis localiter evolutis sat dense muniti; tenuiores sat bene sed irregulariter ramulosi subteretes vel laeviter longitudinaliter plicato-angulosi, irregulariter, incomplete et saepe inconspicue transversim fracti, cortice subintegro non areolo-diffracto, sparse tuberculato-sorediosuli isidiosulique. *Ramuli* crebri, 0,5-1 cm longi, simplices, patentes, apice incurvati, longe et regulariter subulatim attenuati, integri vel crassiores sparse isidiulosi. *Extremitates* numerosae, regulariter attenuatae, ramulosae. *Cilia* frequentia, ramulis intermixta.

Apothecia ad ramos laterales robustos 1-2 cm longos sita, usque ad 1 cm lata, sat concava; *excipulum* laeve, cortice grosse subareolo-diffracto, extremitate rami fertilis bene evoluta excurrente; *cilia marginalia* per pauca et brevissima; *discus* subcaesio-albidus.

Axis crassus, griseo-corneus, intus hyalinus, solidus sed in centro sparse lacunosus fistulosusve, lacunis corpusculos luteos non continentibus, I-; *medulla* sat crassa et rara.

Medulla K+ intense lutescens, sed postea non rubescens, Ca (OCl)₂-, P+ aurantiaco-rubescens, Anil-. Axis K-, P-.

Hymenium 45μ crassum, specialiter ascis octosporis Iodo sordide caeruleum.

L'espèce se distingue aisément des deux suivantes par ses rameaux beaucoup plus robustes abondamment ramifiés à angle droit, peu ramuleux et peu spinuleux dans leur moitié inférieure, qui est densément munie de tubercules albo-sorédiens. En ce qui concerne le port et

les réactions chimiques, *Usnea Alsteeniana* est à rapprocher de certaines formes robustes de *U. arguta* du Bas-Congo. Il s'en distingue toutefois par la structure anatomique de l'axe, qui est ici presque entièrement solide, et totalement dépourvu de fistules à cristaux jaunes.

Distribution géographique.

Congo belge — Katanga.

Environs d'Élisabethville, sur arbres de la forêt claire, IX-1948, DUVIGNEAUD 1430 U.

Plateau des Bianco, forêt sur sable à *Faurea*, *Syzygium*, *Parinari* et *Uapaca*, VIII-1948, DUVIGNEAUD 1358 U₁.

Plateau des Kundelungu, au Nord de Katofio, forêt claire sur sable à *Marquesia*, *Parinari*, *Pseudoberlinia*, *Protea* et *Monotes*, VIII-1948, DUVIGNEAUD 1379 U₁ et 1380 U₁ (type).

2. *Usnea katangensis* n. sp.

Thallus pendulus, longissimus, usque 80 cm et ultra longus, pure vel luteo-viridis, magis gracilis, ramis intricatis comam longam et densam formantibus, tamen non bene ramosus, sed dense et regulariter ramulosus ciliatusque, esorediosus, non isidiulosus, nonnunquam fertilis.

Rami flexuosi crispatulique in quasi tota longitudine uniformes 0,4-0,6 mm crassi, sparse dichotomiter subaequale vel sympodialiter sat frequenter ramosi, subteretes vel deformatuli, nonnunquam ad axillas ramificationum et ad basin ramulorum complanatuli, annulatim et areolatim fracti, fracturis obtusis medulla regenerativa pallida impletis cum plagulis corticatis vix distinctis alternantibus vel mixtis, eomodo superficie subtartarea magis rugosa in ramis principalibus non evidenter corticata, nec solediosi, nec isidiulosi, sed bene ramulosi ciliatique, ramulis regulariter ciliis intermixtis. *Ramuli* crebri, generaliter 0,3-1 cm longi, simplices integrique, longiores usque ad 2,5 cm longi plus minusve ramulosi

ciliatique ramos secundarios laterales formantes, nec tuberculosi nec isidiulosi, extremitate nigri.

Cilia, 1-2 mm longa, frequentia, localiter sat densa.

Apothecia lateralia, sessilia vel breviter stipitata, parvula, 2-3 mm lata, sat concava; *excipulum* rugulosum vel fossulis impressulum, cortice integro; *cilia marginalia* bene evoluta, sat numerosa, usque 1 cm longa; *discus* albido-pruinosis.

Axis crassus, griseo-corneus, intus hyalinus vel leviter fuscens, solidus, nec lacunosus nec fistulosus, I-; *medulla* tenuis sed compacta.

Medulla K+ lente aurantiaco-fuscens vel sordide rubescens, Ca (OCl)₂-, P + aurantiaco-rubescens, Anil. + intense lutescens. Axis K-, P-. Hymenium, 45 μ crassum, specialiter ascis octosporis Iodo sordide caeruleum.

Cette espèce se reconnaît aisément à son thalle très dense, composé des très nombreux rameaux longs et grêles, subsimples, subparallèles, où les ramules bien développés alternent régulièrement avec des cils spinuleux. L'espèce est une « *Longissimae* » typique, avec son axe compact et hyalin, et le cortex de ses rameaux plus ou moins diffus, décomposé en petites plaquettes irrégulières.

Distribution géographique.

Congo belge — Katanga.

Plateau des Kundelungu à l'Est de Lukafu, sur *Strychnos mitis* en bordure d'une galerie forestière, VII-1948, DUVIGNEAUD 1232 U₁ (type); id, épiphyte dans une forêt claire à *Marquesia macroura*, VII-1948, DUVIGNEAUD 1238 U₁.

3. *Usnea barbelata* n. sp.

Thallus pendulus, usque 90 cm et ultra longus, flexilis, griseo-viridis vel griseo-luteolus, sat sparse ramosus,

ramis crispatulo-intricatis, isidiis et ciliis barbelatus, non bene aut vix ramulosus.

Rami flexuosi in maxima parte longitudinis uniformes sat graciles, 0,5-1 mm crassi, ramulosi ciliatique, subteretes, superficie magis rugosi, cortice desquamato efflorescenteque in plagulis asperulis minutis sat elevatis, verrucoso-disrupto, isidiis ac ciliis spinulosis (1-3 mm longis) sat dense muniti, isidiulis raris, sorediis vere non evolutis. *Ramuli* 1-2 cm longi non numerosi, simplices vel furcati, longiores sparse spinulosi, nec isidiulosi nec sorediosi. *Extremitates* non numerosae sat abrupto attenuatae.

Apothecia non visa.

Axis crassus, pallidus, intus solidus, hyalinus, nec lacunosus, nec fistulosus; *medulla* densa sat tenuis.

Medulla K+ lente sordido-rubescens, Ca (OCl)₂-, P+ intense aurantiaco-rubescens, Anil.+ intense lutescens. Axis K-, P-.

L'espèce se reconnaît aisément à son port peu ramifié et à ses rameaux généralement à peine ramuleux, mais au contraire densément ciliés et spinuleux sur toute leur longueur.

Comme l'espèce précédente, *Usnea katangensis* appartient typiquement à la sous-section *Longissimae*: les rameaux sont grêles et uniformes sur toute leur longueur, l'axe est parfaitement hyalin.

Distribution géographique.

Congo belge — Forêts claires du Katanga.

Plateau des Kundelungu au Nord de Katofio, forêt claire sur sable à *Marquesia*, *Parinari*, *Pseudoberlinia*, *Protea* et *Monotes*, VIII-1948, DUVIGNEAUD 1379 U₂ et 1380 U₂ (type).

III. Résumé et conclusions.

Sous le climat katangais, peu propice à la vie des Lichens à cause de sa trop grande aridité, se développent néanmoins çà et là, dans les forêts claires, des barbes d'*Usnea* épiphytes. Ces barbes sont constituées d'un certain nombre d'espèces appartenant toutes à la section *Elongatae*; nous décrivons ci-dessus trois de ces espèces : *U. Alsteeniana*, *U. katangensis* et *U. barbelata*; elles sont nouvelles pour la science.

Est-ce à dire qu'il s'agit d'endémiques katangaises ? Nous ne le croyons pas, car la littérature mentionne de nombreux cas où des Usnées ont été signalées dans les forêts de l'Est de l'Afrique tropicale et notamment dans des forêts submontagnardes auxquelles s'apparente quelque peu la flore des hauts plateaux katangais où ces *Usnea* sont le plus fréquents. Mais les *Usnea* d'Afrique tropicale n'ont été récoltés qu'à de rares reprises, et encore moins souvent déterminés, de sorte que de nouvelles récoltes s'imposent avant qu'une révision monographique soit tentée.

Au point de vue phytogéographique, constatons que, de l'examen des quelques matériaux que nous avons pu rassembler il résulte que *U. Alsteeniana* a une distribution étendue et se trouve tant dans la plaine que sur les plateaux, alors que *U. barbelata* et *U. katangensis*, qui sont des *Longissimae* typiques, n'ont été trouvées que sur le plateau des Kundelungu.

18 juillet 1953.

BIBLIOGRAPHIE

- DUVIGNEAUD, P. — Les Usnées barbues et le *Crossopterygo-Usnetum* des savanes du Bas-Congo (*Bull. Soc. Roy. Bot. Belg.*, 85 (1952), pp. 99-114).

E. A. Bernard. — L'Évapotranspiration annuelle de la forêt équatoriale congolaise et l'influence de celle-ci sur la pluviosité.

La méthode du bilan hydrologique pour la détermination de l'évapotranspiration moyenne de la forêt équatoriale congolaise conduit à une approximation satisfaisante, malgré la faible densité du réseau pluviométrique, et l'imprécision relative des estimations des débits pour les rivières particulières du bassin. En effet, ces désavantages sont compensés par la grande uniformité des conditions physiographiques et par l'immensité forestière drainée — un million de km² — laquelle augmente la signification des débits choisis parmi les mieux connus et relatifs aux plus puissants cours d'eau du bassin.

Une estimation de ce genre a été tentée [1]. Appliquons au bassin entier du fleuve Congo la relation classique :

$$(E + T) = P - D, \quad (1)$$

exprimant que l'évapotranspiration moyenne annuelle ($E + T$) est égale aux précipitations P diminuées de l'eau écoulée par le débit du fleuve. On trouve par planimétrie des isohyètes de la carte des pluies du Congo belge [2], une hauteur moyenne annuelle des précipitations de 1510 mm.

D'autre part, le Congo à Banana écoule annuellement une lame d'eau de 337 mm [3]. L'évapotranspiration au-dessus du bassin congolais est donc de 1173 mm par an. Des 3.820.000 km² de ce bassin, environ les deux cinquièmes sont couverts par la forêt équatoriale, la végétation des trois autres cinquièmes étant constituée de savanes.

L'évapotranspiration au-dessus de ces savanes peut être assignée à environ 1025 mm par application de la relation (1) à diverses rivières (cf. [1], p. 132 et 188).

Une simple proportion fournit ainsi 1395 mm pour l'évapotranspiration annuelle moyenne au-dessus de la forêt équatoriale. On peut estimer cette valeur comme correcte à $\pm 10\%$.

Une autre méthode d'estimation de l'évapotranspiration des couvertures végétales naturelles est celle du bilan d'énergie, familière aux géophysiciens et appliquée d'abord par eux dans l'étude de l'évaporation des lacs [4], [5].

Dans cette méthode, on part de l'idée que chaque mm de lame d'eau évaporée consomme 59 calories-gramme par cm^2 de surface horizontale. L'énergie rayonnante du ciel et du soleil (radiation globale G) se dissipe au cours d'une période donnée entre les termes suivants. Une partie rG est réfléchiée. Une autre quantité N est rayonnée effectivement sous forme d'infra-rouge de grandes longueurs d'onde, proportionnellement à la quatrième puissance de la température de la surface qui évapore ; une partie K est échangée en chaleur sensible entre la surface et l'air. Un terme S représente les calories accumulées par la couverture végétale et le sol. Enfin, le dernier terme cherché V représente les calories consacrées à la chaleur latente de vaporisation.

La relation de base exprimant ce bilan et conduisant à la détermination de l'évapotranspiration V est donc,

$$V = G(1 - r) - N - K - S. \quad (2)$$

On néglige ici l'énergie fixée par la photosynthèse qui ne représente que 1 à 3 % de G au maximum. Pour des périodes suffisantes et surtout en climat équatorial, S est aussi négligeable, car ce terme cyclique repasse par zéro régulièrement quand la couverture végétale et le sol reviennent dans l'état thermique initial, alors que les autres termes du bilan sont cumulatifs. En régions tempérées et pour les périodes relatives aux changements de saison, S n'est plus négligeable à priori.

Le terme G peut être connu par les mesures directes de rayonnement global effectuées dans les stations météorologiques principales par l'emploi de piles thermo-électriques.

L'albedo r , rapport du rayonnement réfléchi au rayonnement global incident est un terme qu'il importe d'estimer avec précision. Il ne peut l'être pour des forêts que par l'emploi d'avions ou d'hélicoptères. La littérature cite pour les forêts des albedo variant de 3 à 10 % et de 3 à 25 % pour des champs de divers types. Il convient de souligner ici la pauvreté des connaissances sur les albedo des forêts du globe et des surfaces naturelles. Cette pauvreté est d'autant plus regrettable que l'albedo est un facteur essentiel du bilan d'énergie de toutes les études faites sur l'action hydrologique et climatique des forêts. Un plan commun « d'opération albedo » devrait être établi et réalisé, avec la collaboration des géophysiciens, par les services forestiers disposant des moyens nécessaires.

Le terme N est calculable par une formule empirique faisant intervenir la nébulosité, la température de l'air et la tension de vapeur d'eau. La détermination du terme K est la plus délicate. Elle nécessite des études sur la convection turbulente et notamment, sur les gradients thermiques dans les couches d'air surmontant la forêt. L'application aux forêts de la méthode du bilan d'énergie paraît donc offrir de grandes difficultés pratiques.

Cette méthode comporte cependant une grande puissance de déductions théoriques sûres, du fait qu'elle traduit rationnellement la causalité de l'évapotranspiration dans la Nature, sous l'angle fondamental de l'énergétique. Elle est ainsi à la base de toutes les études à accomplir sur les interactions entre l'atmosphère, le sol et la végétation. On peut en déduire par exemple que l'évapotranspiration d'une couverture végétale naturelle

est indépendante au premier ordre de la masse végétale qui transpire et qui évapore. En effet, les termes r , N , K sont des termes déterminés d'abord par l'aspect supérieur qu'offre la couverture pour un observateur placé sur la verticale. Il en résulte qu'un gazon de quelques centimètres de hauteur peut évapotranspirer plus qu'une forêt équatoriale dense de 30 à 40 mètres de développement, si les termes r , N et K s'avèrent plus faibles pour le gazon. De la méthode, il découle aussi avec évidence que la surface conditionnant l'évapotranspiration naturelle est avant tout la surface cartographique du plan horizontal, et non la surface foliaire totale, du moins pour des couvertures végétales de grande étendue. Il n'en est plus de même pour des bouquets d'arbres isolés ou pour les plantes en pot des physiologistes.

A Yangambi, centre de recherches de l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge (INÉAC), les recherches sur l'évapotranspiration des couvertures végétales naturelles et des cultures par la méthode du bilan d'énergie ont été abordées. Un gazon court de *Paspalum notatum* régulièrement arrosé a évapotranspiré en un an 1085 mm en couverture naturelle. Un même gazon trois fois plus développé en hauteur n'a évapotranspiré dans les mêmes conditions que 1190 mm, soit seulement 10 % en plus. Enfin, la même couverture de gazon court, croissant toujours en couverture naturelle dans une cuve évaporométrique de 2 m × 2 m, mais dans les conditions naturelles de pluviosité, a évapotranspiré en un an 1121 mm pour une hauteur de précipitations de 1725 mm⁽¹⁾. On voit que ces chiffres ne sont pas loin des 1395 mm trouvés pour l'ensemble de la forêt équatoriale congolaise. Or, la partie occidentale de celle-ci est formée des forêts inondées ou marécageuses

(¹) Une publication exposant la méthode du bilan d'énergie des principales conséquences pour l'évapotranspiration des couvertures végétales et l'expérience de contrôle sur *Paspalum* est en préparation.

aux altitudes les plus basses de la cuvette, vers 350 m. La partie orientale, formée de forêts de terre ferme est à une altitude variant de 500 à 1.000 m. La nébulosité y semble plus forte et l'évapotranspiration annuelle doit y être plus faible. Les 1395 mm évaporés par la totalité de la forêt congolaise expriment ainsi la résultante de l'évapotranspiration accrue de la cuvette forestière et de l'évapotranspiration diminuée de la partie orientale. Tout compte fait, à Yangambi, la forêt du plateau, à l'altitude de 500 m et voisine des pelouses à *Paspalum*, doit évapotranspirer une lame d'eau de l'ordre de 1200 mm, semblable aux résultats cités pour ce gazon.

Ces résultats apportent un argument très fort en faveur de la thèse selon laquelle la forêt équatoriale est l'effet, et non la cause de la pluviosité élevée dont jouit la cuvette centrale congolaise et que, bien au contraire, la substitution progressive à cette forêt, de formations secondaires, de pâturages et de cultures diverses augmenterait la pluviosité. Cette conclusion résulte d'une argumentation critique exposée d'une manière détaillée dans [1] et appuyée essentiellement sur les bilans hydrologiques.

En effet, le cycle extérieur de l'eau — océans et bassins limitrophes, bassin congolais — représente 22 % des précipitations. Les 78 % restants expriment l'activité d'un cycle intérieur générateur de grains orageux : évapotranspiration — précipitations de convection. Or, il a été établi que la suppression de la forêt augmenterait :

1° l'activité du cycle extérieur des précipitations par une convergence accrue des masses d'air humides d'origine océanique, grâce au réchauffement léger de la région aménagée ;

2° l'activité du cycle intérieur par une hétérogénéité plus grande du tapis végétal modifié facilitant l'organisation de cellules convectives.

Encore, faut-il que l'air participant à cette convection soit tout aussi humidifié par l'évapotranspiration des couvertures artificielles créées. La méthode du bilan d'énergie répond avec assurance à cette objection essentielle.

le 22 juin 1953.

BIBLIOGRAPHIE

1. BERNARD, E., Le Climat écologique de la Cuvette centrale congolaise, (publ. INÉAC, 240 p. Bruxelles, 1945).
2. VANDENPLAS, A., La pluie au Congo belge. *Bull. Agr. du Congo belge.* (XXXIV, n° 3 et 4, pp. 1 à 396, 1943).
3. DEVROEY, E., Le bassin hydrographique congolais, spécialement celui du bief maritime. (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge. Sect. Sc. techn.* Coll. in 8°, III, 3, 172 p., Bruxelles, 1941).
4. CUMMINGS, N. W. and RICHARDSON, B., Évaporation from Lakes, (*Physical Review*, vol. 30, 527-534, 1927).
5. PENMAN, H. L., Naturel évaporation from open water, bare soil and grass. *Proceedings of the Royal Society.* (Series A, vol. 193, n° 1032, pp. 120-145, 1948).

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

SECTIE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Séance du 26 juin 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. R. Bette, doyen d'âge.

Sont en outre présents : MM. E.-J. Devroey, G. Moulaert, M. Van de Putte, P. Van Deuren, membres titulaires ; MM. R. Cambier, E. Comhaire, E. De Backer, I. de Magnée, L. Descans, E. Divoire, P. Lancsweert, E. Mertens, P. Sporcq, R. Vanderlinden, membres associés, M. J. Van der Straeten, membre correspondant.

Excusés : MM. J. Beelaerts, K. Bollengier, C. Campus, P. Geulette, G. Gillon, J. Lamoen, M. Legraye, F. Olsen, J. Quets, P. Fontainas, C. Camus.

L'utilisation des containers dans les ruptures de charge au Congo.

M. P. Van Deuren résume sa communication sur ce sujet (voir p. 1038).

Le Chantier naval de Léopoldville (1881-1953).

M. R. Vanderlinden fait l'historique des chantiers de construction navale à Léopoldville depuis Stanley (1881) jusqu'à nos jours, et qui sera publié dans les mémoires in-8°.

Équipement hydro-électrique des Rhodésies — Projet Kafué.

Au nom de son auteur, actuellement en Afrique, M.

Zitting van 26 Juni 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. R. *Bette*, ouderdomsdeken.

Zijn insgelijks aanwezig: De HH. E.-J. Devroey, G. Moulaert, M. Van de Putte, P. Van Deuren, titelvoerende leden; de HH. R. Cambier, E. Comhaire, E. De Backer, I. de Magnée, L. Descans, E. Divoire, P. Lancsweert, E. Mertens, P. Sporcq, R. Vanderlinden, buitengewone leden; de H. J. Van der Straeten, corresponderend lid.

Verontschuldigd: de HH. J. Beelaerts, K. Bollengier, C. Campus, P. Fontainas, P. Geulette, G. Gillon, J. Lamoën, M. Legraye, F. Olsen, J. Quets, C. Camus.

Het gebruik van containers in de afbrekingen van de lading in Congo.

De H. P. *Van Deuren* vat zijn mededeling over dit onderwerp samen (zie blz. 1038).

De scheepswerf te Leopoldstad.

De H. R. *Vanderlinden* geeft een historisch overzicht van de scheepswerven te Leopoldstad sinds Stanley (1881) tot heden, en dat zal gepubliceerd worden in de verhandelingenreeks in-8°.

Hydro-electrische uitrusting van beide Rhodesia — Kafué ontwerp.

In naam van de opsteller, tegenwoordig in Afrika,

E.-J. Devroey présente la note rédigée par M. G. DE ROSENBAUM, membre correspondant, sous le titre précité (voir p. 1051).

Hommage d'Ouvrages.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1. *L'Écho des Mines et de la Métallurgie* (Paris, n° 3.456, mai 1953).
2. *Technische-Wettenschappelijk Tijdschrift* (Vlaamse-Ingenieurvereniging, Antwerpen, n^{rs} 5 en 6, Mei en Juni 1953).
3. *The Journal of Air Law and Commerce* (School of Law and School of Commerce of the Northwestern University, Chicago, Vol. 20, n° 1, winter 1953).
4. *La Chronique des Mines coloniale* (Bureau d'Études géologiques et minières coloniales, n^{os} 201 et 202, mars et avril 1953).

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

Aangeboden Werken.

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

Comité Secret.

Les membres titulaires réunis en Comité secret, discutent les candidatures à une place vacante de membre titulaire, ainsi qu'une candidature à une place de membre correspondant.

La séance est levée à 15 h 40.

legt de H. E.-J. Devroey de nota voor onder voornoemde titel, opgesteld door de H. G. de Rosenbaum, corresponderend lid (zie blz. 1051).

Geheim Comité.

De titelvoerende leden, verenigd in geheim comite, discussiëren over de kandidaturen tot een opengevallen plaats van titelvoerend lid, alsook over de kandidatuur tot een plaats van corresponderend lid.

De zitting wordt te 15 u 40 opgeheven.

**P. Van Deuren. — L'Utilisation des containers dans
les ruptures de charges au Congo.**

LES TRANSPORTS INTÉRIEURS AU CONGO.

Au Congo, les *voies d'eau* constituent l'essentiel du réseau de communication ⁽¹⁾. D'après le Plan décennal, la longueur totale des rivières est d'environ 23.000 km. Les voies navigables comportent :

- 12.284 km accessibles aux « délivrances » et barges de 40 tonnes.
- 9.161 km accessibles aux barges de 150 et 350 tonnes.
- 2.667 km accessibles aux barges de 800 et 1.200 tonnes.
- 1.300 km navigables sur les lacs Albert (280 km), Kivu (280 km) et Tanganika (740 km).

L'OTRACO assure les transports sur 10.000 km.
Le C. F. L. (Grands Lacs) sur 1.500 km.

Toujours d'après le Plan décennal (tome I, page 122), il y avait en 1949, 4.747 km de *voies ferrées* au Congo.

Le C. F. M. L. (Matadi-Léopoldville)	389 km
Le C. F. M. (Mayumbé)	140 km
Le CEFAKI (Kivu)	94 km
Le B. C. K. (Katanga)	2.430 km
Le C. F. L. (Grands Lacs)	854 km
Le VICICONGO	840 km
	<hr/>
	4.747 km

Enfin, il y a 18.000 km de route d'intérêt général, 60.000 km de routes d'intérêt local ; 10.000 km de gran-

⁽¹⁾ Plan décennal 1949, tome I, page 162.

Lire : L. VAN WETTER, A propos de la crise des transports congolais (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, pp. 260-276).

P. VAN DEUREN, Aménagement du Bas-Congo, 1928 (*Bull. E. A. génie*, page 21, étude de M. LEPLAE).

des routes nouvelles sont prévues (*Plan décennal*, tome I, pages 137-151).

LES GRANDES VOIES DE PÉNÉTRATION.

Les transports du Haut-Congo vers le Bas-fleuve se présentent suivant un énorme réseau de voies fluviales et routières, drainé par des *voies principales* mixtes, fer et eau, qui se concentrent à Léopoldville pour se diriger par la voie unique du C. P. M. L. vers les ports de mer du Bas-Congo. *Les voies principales de pénétration par le Bas-Congo* sont ainsi :

a) Port de mer du Bas-Congo à Léopoldville	400 km C. F.
b) Léopoldville-Bangi	1.300 km eau
c) Léopoldville-Aketi-Vicicongo	1.600 km eau- 700 km C. F.
	<hr/>
	2.300 km
d) Léopoldville-Stanleyville-Bukavu	1.750 km eau
	650 km route
	<hr/>
	2.400 km
e) Stanleyville-Ponthierville-C. F. L.	1.500 km eau
	850 km C. F.
	<hr/>
	2.350 km
f) Léopoldville-Port Franqui-Élisabethville	1.600 km C. F.
	800 km eau
	<hr/>
	2.400 km

La distance moyenne du transport mixte sur ces grands axes, vers le Haut-Congo, depuis le port de mer du Bas-Congo jusqu'au lieu de destination ou de départ, est de l'ordre de 2.000 à 2.500 km.

RUPTURES DE CHARGES.

Sur ces grandes lignes, de nombreuses *ruptures de charges* exigent des *transbordements* de marchandises entre les barges, les wagons et camions. Des transbordements doivent aussi être envisagés en certains centres

importants, vers les ramifications des lignes de transport, et aussi pour le service « porte à porte ».

POSTES DE TRANSBORDEMENTS.

Des postes de transbordements principaux devraient être organisés à Thysville, Léopoldville, Port Franqui, Luluabourg, Kamina, Élisabethville, Coquilhathville, Ake-ti, Stanleyville, Bukavu, Ponthierville, Kindu, Kabalo, Albertville, Bukama. Au total 15 postes.

LES CONTAINERS.

« En principe, le container est un engin auxiliaire du transport, conçu pour contenir les marchandises en vrac ou légèrement emballées, en vue de supprimer des manipulations intermédiaires lors des ruptures de charges, au passage d'un moyen de locomotion à un autre ». (Définition du Bureau international des Containers B. I. C.).

Actuellement, les containers sont utilisés pour des transports particuliers, notamment pour un service « porte à porte ».

Au Congo, nous concevons l'emploi des containers sous un aspect différent: Les containers doivent être destinés, en ordre principal, à faciliter le transbordement de nombreuses marchandises sur les lignes principales de communication mixtes, utilisant la voie d'eau, le rail et la route, tant à la montée qu'à la descente. L'initiative du service des containers échappe ainsi aux particuliers et passe à un organisme général. Bien entendu, un service complémentaire « porte à porte » pour les particuliers, n'est pas exclu aux points d'attaches constitués par les principaux postes de transbordements.

LE CONTAINER CONGOLAIS STANDARD.

En vue du service général, nous préconisons un type unique de container standard, convenant pour un grand

nombre de marchandises générales, en vrac et liquides, et pouvant être mis en service, tant en montée qu'en descente. Le récipient peut être levé, renversé et relevé par la grue ; il peut être amarré et engerbé. Il est aussi flottable. Ce container pourrait avoir un volume utile de 5 m³ avec une charge utile de 3 T. La tare serait de 500 à 550 kilos. Sans doute, ne peut-on pas espérer que le container standard unique, pourra être utilisé pour toutes les marchandises transportées indistinctement. Pour certaines d'entre elles, il faudrait toujours des containers spécialement agencés. *Mais on obtiendrait cependant un résultat très favorable si le container standard pouvait transporter un sérieux pourcentage de marchandises, équilibrées en montée et en descente.*

On pourrait débiter par cet objectif, quitte à l'étendre de plus en plus dans l'avenir, vers les marchandises plus difficiles à introduire dans les containers.

RUPTURES DE CHARGES ET CONTAINERS.

Pour nous rendre compte des améliorations qui peuvent être apportées par les containers aux points de ruptures des charges au Congo, nous allons comparer un transbordement entre train et barge, d'une part, avec le chargement *complet* en containers, et d'autre part, sans containers.

TECHNIQUE DU TRANSBORDEMENT AUX GRANDS POSTES DE TRANSIT.

Durée du transbordement.

A. *Marchandises en containers*: considérons le quai de 100 m équipé avec 3 grues de 4 tonnes (1).

Les containers d'une barge de 1.000 tonnes seront

(1) 2 grues pour la barge de 60 m (plan décennal, tome I, page 185).
3 grues pour la barge de 100 m.

transbordés en un jour, avec deux équipes de 8 heures, directement dans 3 trains de 350 tonnes (une opération de la grue en 8 ou 9 minutes). Le lendemain, la barge sera rechargée et les trains déchargés. Les barges, les trains et les containers resteront ainsi 2 jours au poste de transbordement.

B. *Sans les containers*: actuellement dans le transbordement, les marchandises doivent être déchargées, puis rechargées sur palettes. A Port Franqui (1), les barges, wagons et marchandises restent *cinq jours* au poste de transbordement.

Avec le container, *le gain de temps au passage par le poste de transbordement est donc de 3 jours, soit 60 % du temps actuel.*

CAPACITÉ DU PASSAGE A QUAI.

Au quai de 100 m équipé avec 3 grues, avec les containers, le passage est de 1.000 tonnes par jour et 300.000 tonnes par an. Sans les containers, le passage n'est que de 400 tonnes par jour et 120.000 tonnes par an. *Les containers augmentent ainsi le passage à quai de 150 %.*

CAPACITÉ DE PASSAGE EN TRANSIT AUX QUAIS ACTUELS DE L'OTRACO.

(3 grues par 100 m).

Postes de transit	Longueur actuelle des quais (2)	Trafic annuel actuel (3)	Total annuel possible avec containers	sans containers
Léopoldville	1.250 m	1.200.000	3.750.000	1.500.000
Stanleyville	700 m	300.000	2.100.000	850.000
Port Franqui	500 m	300.000	1.500.000	600.000
Aketi	250 m	100.000	750.000	300.000
	2.700 m			

(1) JADOT, Le programme ferroviaire au Congo belge. (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 540).

(2) Plan décennal, tome I, 1949.

(3) Ordre de grandeur déduit du Plan décennal, tome I.

Avec les containers, les quais de transit actuels de l'OTRACO pourront satisfaire un trafic pendant de longues années encore. Ces délais sont beaucoup plus courts sans les containers, notamment à Léopoldville.

MAIN-D'ŒUVRE ET PRIX DE REVIENT DU TRANSBORDEMENT.

Avec les containers, la main-d'œuvre actuelle à la grue, sera réduite au moins de moitié, sans manipulation directe de la marchandise, et ce, avec une capacité de 250 % du passage horaire de la marchandise.

Par suite, et par tonne de marchandise, la main-d'œuvre et le prix de revient du transbordement seront réduits de 80 % avec les containers. Ce résultat est particulièrement intéressant, vu la pénurie de main-d'œuvre au Congo. Signalons qu'un même avantage a été observé par des transports en containers en Australie.

VOLANT DE TRANSBORDEMENT.

Entre les voies ferrées, se trouveront des quais où l'on peut déposer les containers. Pour le quai de 100 m, on peut compter entre les voies 1.500 m² de quai où l'on pourra stocker 4.500 tonnes de marchandises dans les containers doublement engerbés. *C'est le passage des marchandises à quai pendant 4 jours.*

MAGASINS DE TRANSIT.

Avec le volant des containers à quai, les magasins actuels des postes de transit, deviennent inutiles.

LE PORT DE TRANSIT DE LÉOPOLDVILLE.

Léopoldville est la plaque tournante du commerce congolais, le point de passage obligé de la majeure partie

des importations et exportations de la Colonie (1). Il faut prévoir que, même en containers, le passage des marchandises à Léopoldville demandera un certain reclassement, du moins pour une partie du trafic. Nous compterons en moyenne 3 jours de séjour au port au lieu de 2, avec les containers, pour les barges, wagons et containers. Actuellement, il faut 6 jours sans containers (2).

En containers, le gain de temps à Léopoldville sera donc de 50 %, et la capacité de passage aux quais sera doublée.

TECHNIQUE DE LA MANUTENTION DES MARCHANDISES
AUX PORTS ET GARES INTÉRIEURS, AU DÉPART ET A
L'ARRIVÉE.

A. *Sans containers* (situation actuelle).

Les marchandises sont déchargées des barges et wagons, jusqu'à quai et vice versa. Durée moyenne des manipulations, avec séjour à quai des barges et wagons : 6 jours.

B. *Avec containers.*

a) *Dans les petits ports et gares, sans grues de 3/4 tonnes.*

Les marchandises sont encore déchargées et chargées des containers restant sur les barges et wagons, comme en A. Durée moyenne des manipulations, avec séjour à quai dans les barges, wagons et containers : 6 jours.

b) *Dans les grands ports et gares, avec containers et grues de 3/4 tonnes (15 postes).*

Les containers sont mis à quai avant la manipulation des marchandises.

(1) Plan décennal, tome I, page 181.

(2) JADOT, *Loc. cit.*

Séjour à quai des barges et wagons : 2 jours.

Séjour à quai des containers : 6 jours.

c) *Le service « porte à porte ».*

Ce service peut être organisé avec les containers aux postes munis de la grue de 3/4 tonnes. Les containers sont transbordés des barges et wagons jusqu'aux barges et camions des clients. Ceux-ci louent les containers par jour, pour la durée de l'absence du container au poste de départ du service.

RETOUR A VIDE.

En cas de discordance entre l'export et l'import, le retour des containers à vide se fait pratiquement sans frais, par engerbage des vides sur les pleins, dans les barges et wagons.

TRANSPORT DE LA TARE DES CONTAINERS.

En chemin de fer, elle se fait pratiquement sans frais, par la différence de poids du wagon fermé d'avec le wagon plat, uniquement utilisé par les containers.

Dans les barges, le transport de la tare est une charge dont il faudra tenir compte. *En principe*, elle sera compensée par la diminution de la durée de rotation des barges. *Les tarifs anciens pourront sans doute être maintenus, pour les barges, pour le poids net de la marchandise hors containers.*

DURÉE DU VOYAGE DES MARCHANDISES ET DE LA ROTATION DU MATÉRIEL DE TRANSPORT.

Au Congo, le train de marchandises fait 250 km par jour ⁽¹⁾, et la barge de 100 à 150 km. Avec les renseignements donnés par M. JADOT ⁽¹⁾, nous allons examiner le

⁽¹⁾ JADOT, *Loc. cit.*

trajet *Matadi — Léopoldville — Port Franqui — Elisabethville*, avec et sans les containers :

A. Durée du voyage des marchandises :

1) <i>Sans containers</i> :	déplacement	800 km eau	5 jours	
		2.000 km fer	<u>8 jours</u>	13 jours
	Transbordements Léopoldville et Port Franqui			<u>11 jours</u>
				24 jours
2) <i>Avec containers</i> :	déplacement			13 jours
	transbordements			<u>5 jours</u>
				18 jours

Gain de temps par les containers : 6 jours, soit 25 %.

B. Rotation des wagons CFML :

1) <i>Sans containers</i> :	séjour à Matadi	4 jours
	déplacement	4 jours
	séjour à Léopoldville	<u>6 jours</u>
		14 jours
2) <i>Avec containers</i> :	séjour à Matadi	2 jours
	déplacement	4 jours
	séjour à Léopoldville	<u>3 jours</u>
		9 jours

Gain de temps dans la rotation : 5 jours, soit 35 %.

C. Rotation des wagons BCK :

1) <i>Sans containers</i> :	séjour à Elisabethville	6 jours
	déplacement	12 jours
	séjour à Port Franqui	<u>5 jours</u>
		23 jours
2) <i>Avec containers</i> :	séjour à Elisabethville	2 jours
	déplacement	12 jours
	séjour à Port Franqui	<u>2 jours</u>
		16 jours

Gain de temps dans la rotation : 7 jours, soit 30 %.

D. *Rotation des barges.*

1) <i>Sans containers</i> :	déplacement	10 jours
	transbordements Léopoldville et Port Franqui	<u>11 jours</u>
		21 jours
2) <i>Avec containers</i> :	déplacement	10 jours
	transbordements Léopoldville et Port Franqui	<u>5 jours</u>
		15 jours

Gain de temps dans la rotation : 6 jours, soit 28 %.

E. *Rotation des containers* (sur les grandes voies intérieures seulement).

séjour au port de mer	4 jours
séjour à Elisabethville	6 jours
déplacement	26 jours
transbordements Léopoldville et Port Franqui	<u>10 jours</u>
	46 jours

AMÉLIORATIONS APPORTÉES PAR LES CONTAINERS
DANS L'EXPORTATION DES TRANSPORTS AU CONGO.

A. Durée du voyage des marchandises	<i>gain de temps : 25 %</i>
B. Durée de rotation des barges et wagons	<i>gain de temps : 25 % min.</i>
C. Durée de rotation des containers y compris un service « porte à porte » et un service maritime partiels	<i>75 jours maximum</i>
D. Économie générale du prix de revient des transports par fer, réduction de la main-d'œuvre et du matériel	25 %
E. Économie générale de main-d'œuvre, déplacements et transbordements	30 %
F. Réduction des investissements pour les quais intérieurs	50 %
G. Réduction des investissements pour les magasins des postes de transbordements	100 %

AVANTAGES RECUEILLIS PAR LES COMPAGNIES DE
TRANSPORT, PAR LE SERVICE DES CONTAINERS.

- 1) *Installations fixes des postes de transit.*
murs de quai : réduction 50 %
magasins : suppression
grues : *statu quo*
- 2) *Matériel roulant des C. F.*
wagons et locomotives : réduction de 25 %
- 3) *Matériel flottant.*
barges et remorqueurs : *statu quo* (la diminution de la durée de la rotation compensée par le transport de la tare du container).
- 4) *Main-d'œuvre* : réduction de 30 %
- 5) *Prix de revient C. F.* : réduction de 25 %

SERVICE DES CONTAINERS.

A. <i>Investissements</i>	1) Containers	F. 15.000,—
	2) Surcharge, installations pour administration, entretien, réparations	6.000,—
	par container	21.000,—
	par tonne/marchandise	7.000,—
B. <i>Recettes</i> : recette annuelle nécessaire pour frais généraux, entretien, réparations, amortissements, service des capitaux, 33 % de l'investissement... par container		7.000,—
	par tonne/marchandise	2.300,—
C. <i>Location journalière du container</i> :		
	250 jours de service (retour à vides partiel)	
	par container	30,—
	par tonne/marchandise	10,—
D. <i>Par tonne/kilomètre</i> :		
	exemple du voyage Matadi/Élisabethville	
	2.800 km en 23 jours...par tonne	230,—
	par tonne/kilomètre	0,08 ⁽¹⁾

(1) En 1949, le Plan décennal, tome I, page 118, indique les prix de revient de F. 0,35 et 1,14 par eau et par fer.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AVANTAGES DE L'USAGER
PAR LES CONTAINERS.

Moyennant une taxe de F 10,— par tonne et par jour d'utilisation, de l'ordre de F 0,08 par tonne/kilomètre, l'usager bénéficie de :

- a) une diminution de 25 % dans la durée des voyages.
- b) la suppression de retards, embouteillages, *aleas* divers durant les transports,
- c) la suppression de pertes, avaries, déchets de route, spoliations.
- d) la simplification des emballages,
- e) la diminution des assurances,
- f) *une diminution de 25 % dans les tarifs de chemins de fer.*

Aux tarifs de 1949, d'après le P. D., tome I, page 118, cette diminution serait de l'ordre de 0,30 par tonne/kilomètre chemin de fer. Pour l'usager, elle compensera, et bien au-delà, la taxe container de 0,08 tonne/kilomètre du transport mixte total.

CONCLUSIONS.

L'emploi des containers pour les transports de marchandises a déjà fait l'objet de nombreuses études et communications, montrant sous de multiples aspects, tous les avantages à tirer d'une utilisation rationnelle de ces engins.

Le Bureau international des containers, dont le siège est à Paris, ne cesse, depuis des années, de rechercher et de résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine, en collaboration avec les sociétés de chemins de fer, les compagnies de navigation et d'autres organisations de transport.

A l'initiative du *Comité permanent de Coordination des Transports au Congo*, dont l'activité est remarquable, est déjà entrée en vigueur, depuis le 1^{er} juillet 1952, une « Réglementation de transport de marchandises en containers en trafic colonial belge » qui fait ressortir des tarifications avantageuses pour l'utilisateur.

Nous venons de mettre spécialement en lumière, les énormes avantages réalisés au Congo aux points de ruptures de charges des grandes lignes de transport, par l'utilisation de containers *groupés en charges complètes*, dans les barges et les trains. Il en résulterait de très importantes économies en main-d'œuvre, en temps et en frais, une augmentation de la capacité de passage aux quais et une accélération du mouvement de rotation des moyens de transport.

Les essais actuellement en cours, par containers *isolés*, sans conteste très utiles pour se rendre compte de la qualité des modèles utilisés et de leur comportement pour la préservation des marchandises, ne peuvent pas éclairer utilement sur les avantages de transports réalisés aux points de ruptures de charges, en main-d'œuvre, temps et frais. A ce dernier point de vue, *un essai pertinent devrait comporter un voyage réalisé en trains et barges, chargés en totalité par des containers.*

Aux points de ruptures de charges, toutes les dispositions devraient être prises pour activer les opérations de transbordement direct entre wagons, barges et camions, *sans mise à terre intermédiaire.*

Un tel essai conduit avec vigueur et décision, et avec le dessein de réussir, donnerait des renseignements précieux et ouvrirait sans doute le chemin à une future amélioration radicale des transports au Congo.

Un premier essai pourrait être fait avec un groupement d'une centaine de containers de 3 tonnes, pour le chargement d'un train et d'une barge de 350 tonnes.

26 juin 1953.

G. de Rosenbaum. — Équipement hydro-électrique des Rhodésies. — Projet Kafué.

I. INTRODUCTION.

Dans une communication précédente [1] ⁽¹⁾, faite il y a 18 mois, nous avons parlé de l'équipement hydro-électrique du Zambèze (projet Kariba) ; or les Rhodésiens viennent de décider l'équipement hydro-électrique de la rivière Kafué [2] ⁽²⁾, équipement qui devait suivre l'équipement du Zambèze.

Nous nous proposons, dans la note présente, d'examiner les raisons de la décision prise d'exécuter le projet Kafué avant le projet Kariba, de donner un aperçu sur le projet Kafué et de voir en fin de compte dans quelle mesure les vues que nous avons exprimées dans notre communication précitée, subsistent du fait de l'exécution du projet Kafué à la place du projet Kariba.

II. NÉCESSITÉ D'ÉQUIPEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE RAPIDE DES RHODÉSIES.

Actuellement la production d'énergie électrique dans les Rhodésies est assurée par 9 systèmes séparés [3]. Six de ces systèmes sont à base de centrales thermiques

(1) Voir références, *in fine*.

(2) *Electrical Review*, 27th february 1953, page 489. Kafué Gorge Scheme — Projet Kafué.

Le correspondant de *The Times* a N'Dola fait savoir que le Parlement de la Rhodésie du Nord (*Northern Rhodesian Legislative Council*) a approuvé le projet Kafué et a autorisé le Gouvernement à prendre immédiatement les mesures financières nécessaires pour l'exécution du projet Kafué.

et ont une capacité totale de 236 MVA. Les trois systèmes restants sont à base de centrales hydro-électriques et totalisent une capacité de 32 MVA.

Quatre systèmes thermiques alimentent les mines de cuivre du Copperbelt qui absorbent 113 MW. On prévoit que vers 1960 les mines de cuivre demanderont 227 MW. On prévoit également que la capacité de production des centrales thermiques pourrait être portée, vers ce même moment, à 187 MW.

La production des charbonnages de Wankie est poussée, mais s'avère insuffisante. Le transport du charbon produit par les chemins de fer rhodésiens surchargés rencontre également des difficultés. Il en résulte que les mines de cuivre du Copperbelt sont parfois obligées de réduire leur activité [4]. Il en résulte également une impossibilité pour les Rhodésiens d'exporter du charbon de Wankie vers le Haut-Katanga qui l'achèterait volontiers. Le Haut-Katanga couvre, en effet, le déficit entre ses nécessités en charbon et la production des charbonnages de Luena, par un charbon importé des États-Unis, de Belgique ou d'ailleurs, en bref, par un charbon grevé de frais de transport élevés, ce qui n'est pas le cas pour le charbon de Wankie.

La nécessité de produire l'énergie à partir de la houille blanche, aussi rapidement que possible, apparaît donc clairement.

III. RAISONS A LA BASE D'EXÉCUTION DU PROJET KAFUÉ AVANT CELUI DE KARIBA.

L'équipement du Zambèze (projet Kariba) nécessite l'investissement de capitaux très importants. Le coût de l'équipement de la première tranche de 385 MVA est de 6.100.000.000 F B [1].

L'exécution du projet Kariba n'est intéressant, au point de vue économique, que si la première tranche de

385 MVA est suivie de la réalisation immédiate de la seconde tranche portant la capacité installée à 1.000 MVA. Il semble qu'une installation de 1.000 MVA est encore prématurée pour les besoins des Rhodésiens et ceux-ci se sont décidés à un équipement initial d'une puissance analogue à la première tranche de l'équipement du Zambèze, mais d'un coût inférieur à celui de cette première tranche [3]. L'équipement de la rivière Kafué répond à de telles vues. Les centrales de Kafué donneraient 257 MW en bonne année de pluviosité et 186 MW en année très sèche de pluviosité minimum. On commencerait l'équipement vers 1954-1955 et on fournirait l'énergie vers 1961-1962.

Notons que le projet Kafué revient purement et simplement à remplacer les 236 MVA de puissance thermique installée par les 186/257 MW de puissance produite hydroélectriquement. Ceci pare au plus pressé. Le projet Kariba n'est pas définitivement abandonné, mais est reculé jusqu'à ce que l'accroissement des demandes d'énergie en permette la réalisation d'une façon économique.

L'équipement de la rivière Kafué permet de couvrir presque entièrement les besoins des Rhodésies en énergie électrique. Les centrales thermiques ne seront pas arrêtées entièrement, mais marcheront en parallèle avec les centrales de Kafué de façon à régulariser la charge du réseau, c'est-à-dire compenser le déficit entre la production d'énergie hydro-électrique et la demande d'énergie électrique. En outre les Rhodésiens utilisent pour leurs industries la vapeur de récupération des centrales thermiques et une activité réduite des centrales thermiques leur est nécessaire de toute façon.

IV. DÉTAILS TECHNIQUES.

A. Barrages.

Il sera établi à l'endroit indiqué par la figure 1.

Il aura 183 m de longueur à travers la gorge (600 ft).

On estime que la retenue d'eau devant le barrage sera de 122.000.000 m³ (100.000 acre-feet). Le débit réglé de Kafué sera alors de 43 à 51 m³/sec.

B. Centrales.

Une première centrale sera placée en un point dénommé « Keshya Ravine ». Une seconde centrale sera placée à l'extrémité inférieure de la gorge de Kafué. Les turbines des centrales seront alimentées par l'intermédiaire d'un tunnel. Ainsi le tunnel alimentant la première centrale sera de 21,6 km (13,5 miles).

La différence de niveau d'eau entre le niveau du lac de retenue et des turbines sera de 590 m (average gross head of 1936 ft.).

Il faut environ 1 m³/sec de débit et une chute de 100 m pour produire 1 MW. On voit donc que le débit réglé de 43 m³/sec correspond approximativement à une puissance produite de $5,9 \times 43 = 254$ MW, chiffre qui recoupe les prévisions ci-avant.

Chacune des deux centrales sera équipée de 4 turbo-alternateurs de 43 MVA chacun. On prévoit :

Des turbines Francis à axe vertical ;

Une vitesse de rotation des groupes de 428 à 500 t/m ;

11 à 15 kV aux bornes des alternateurs.

Les services auxiliaires des deux centrales seront interconnectés de façon à se secourir en cas de nécessité.

C. Transmission d'énergie.

a) Contrôle au départ.

On aura une seule station élévatrice de tension et un seul centre de contrôle général.

b) *Transformateurs.*

Un transformateur élévateur de tension sera alimenté par 2 turbo-alternateurs d'une centrale.

Toutes les unités triphasées seront constituées par des unités monophasées. Les transformateurs seront à 3 enroulements. Le neutre H. T. sera mis directement à la terre.

Les transformateurs au départ de Kafué n'auront pas des commutateurs de réglage de tension de charge.

A l'arrivée à Lusaka, il y aura une unité triphasée de 20 MVA qui possédera, du côté basse tension, un commutateur de réglage automatique de tension en charge, pour une variation de la tension en ligne de plus ou moins 10 %.

A l'arrivée à Kitwé (Nkana) le transformateur abaisseur de tension sera de 120 MVA. La puissance de l'enroulement tertiaire sera de 40 MVA. L'enroulement tertiaire alimentera les compensateurs synchrones à refroidissement par hydrogène qui régleront la tension de ligne à l'arrivée.

Tous les transformateurs seront protégés par des relais modernes rapides agissant en cas de déséquilibre des charges, de surintensité et de dégagements gazeux.

c) *Niveau d'isolement de l'équipement terminal.*

Le niveau d'isolement aux ondes de choc, sera de 1.050 kV.

d) *Parafoudres.*

A toutes les extrémités des lignes 220 kV, il y aura des parafoudres. On envisage même de doubler ces parafoudres par des parafoudres situés en pleine ligne à 800 m de la sous-station.

e) *Disjoncteurs.*

La puissance de coupure des disjoncteurs au départ de Kafué sera de 5.000 MVA ou plus en prévision de la

future interconnexion avec la centrale Kariba. Aux arrivées, cette puissance sera de 3.500 MVA. Tous les disjoncteurs contrôlant les artères principales de transmission seront munis des dispositifs de renclenchement automatique rapide et des by-pass. La T. H. F. (carrier current) sera utilisée pour la protection des lignes aériennes aussi bien pour les défauts entre phases que pour les défauts entre phase et terre. La puissance de coupure des disjoncteurs B. T. sera de 750 MVA environ.

f) *Lignes de transmission d'énergie.*

On prévoit deux lignes. L'une partira vers Kitwé (Copperbelt) l'autre vers Norton (Rhodésie du Sud). La tension de transmission sera de 220 kV. La tension de 275 kV envisagée dans le projet Kariba est abandonnée malgré le fait que cette tension est devenue standard par la construction du super-grid anglais (en cours) à 275/380 kV.

V. APERÇU D'ORDRE ÉCONOMIQUE.

A. *Coût du projet Kafué*

Les valeurs citées ci-après sont établies en francs belges sur la base de 1 livre = 140 francs belges.

Coût de la génération d'énergie	2.550.000.000 F
Coût de la transmission d'énergie	1.325.000.000 F
Coût total du projet	3.875.000.000 F

La puissance installée sera de

$$2 \times (4 \times 43) \text{ MVA} = 344 \text{ MVA.}$$

B. *Prix de revient divers.*

Le coût du KVA installé pour la génération est de :

$$2.550.000.000 : 344.000 = 7.400 \text{ F.}$$

Ce chiffre est recoupé par les données katangaises pour de très fortes centrales hydro-électriques [5].

Le coût du KVA installé pour la transmission est de
 $1.325.000.000 : 344.000 = 3.860 \text{ F.}$

Ce chiffre est conforme aux valeurs que nous avons établies dans notre étude précédente [5].

Les coûts annuels pour la fourniture sont estimés comme suit :

Dépenses pour la génération		152.000.000 F
intérêts du capital	114.000.000 F	
frais de dir. et d'exploitation	25.000.000 F	
amortissement	13.800.000 F	
Dépenses pour la transmission		100.600.000 F
intérêts du capital	60.000.000 F	
frais de direction et d'exploitation	26.500.000 F	
amortissement	14.100.000 F	

Il résulte de là que les intérêts du capital sont prix égaux à

$$(114.000.000 + 60.000.000) \times 100 : 3.875.000.000 = 4,5 \%$$

et les charges totales du capital sont prises égales à
 $(152.000.000 + 100.600.000) \times 100 : 3.875.000.000 = 6,5 \%$.

On constate que ces valeurs sont les mêmes que celles du projet Kariba [1], c'est-à-dire anormalement basses.

L'estimation de l'énergie produite est faite très prudemment. On considère 257 MVA au lieu de 344 MVA installés. Le facteur de charge est pris égal à 0,8 et le rendement égal à 99,4 %. On a ainsi une production estimée à $257.000 \text{ kW} \times (8.760 \text{ heures} \times 0,8) \times 0,994 = \text{appr.}$

$$1.770.10^6 \text{ kWh.}$$

en bonne année et à 1284.10^6 kWh en année sèche.

Dans le tableau qui suit, nous donnons les coûts estimés par les Rhodésiens et ces mêmes coûts majorés en

considérant que les charges totales du capital passeraient de 6,5 % à 11 %.

Coûts du kWh en centimes belges.

Au départ de centrales			A l'arrivée des lignes		
Production en GWh	Estimation rhodésienne P	$P \times \frac{11}{6,5}$	Production absorbée en GWh	Estimation rhodésienne P	$P \times \frac{11}{6,5}$
1770	8,1	13,7	1682	15	25,5
1284	12	20,4	1225	19,6	33,1

N. B. GWh = gigawattheure = 1 million de kWh.

C. *Effectifs nécessaires pour exécuter les travaux.*

Les Rhodésiens estiment ces effectifs à 3.880 indigènes et à 230 Européens en moyenne, avec des augmentations temporaires jusqu'à 6.000 indigènes et 360 Européens.

D. *Durée des travaux.*

5 ans et 9 mois pour la première centrale ;

6 ans et 9 mois pour la seconde centrale ;

Système de transmission : en même temps que la première centrale.

E. *Prix partiels d'exécution du projet.*

On cite les prix partiels suivants [3].

Turbines et Alternateurs	427.500.000 F
Lignes de transmission	736.000.000 F
Sous-stations de la transmission	254.000.000 F
Transformateurs	100.800.000 F
Disjoncteurs	61.400.000 F
Compensateurs synchrones	44.000.000 F
Appareils divers	48.200.000 F
Tunnels et accessoires de ceux-ci	820.000.000 F
Barrage proprement dit	153.500.000 F
Appareils de contrôle aux centrales	5.560.000 F
Logement permanent des cadres	18.200.000 F
Camps provisoires pour travaux	71.800.000 F

Les prix cités tiennent compte d'une quote-part pour les intérêts du capital engagé pendant la construction. Cette quote-part est minime et de l'ordre de 10 % des valeurs citées ci-dessus. La différence entre la totalisation des sommes ci-dessus et le coût total de 3.875 millions de F B représente vraisemblablement le coût de la main-d'œuvre.

VI. VUES SUR L'AVENIR.

La fig. 1 indique la situation des lignes à 120 kV dans le Haut-Katanga au Congo belge et celle de la ligne à 220 kV de Kafué à Kitwé. La situation relative des lignes H. T., résultante de l'exécution du projet Kafué, reste la même que celle qui aurait lieu si le projet Kariba avait été réalisé en premier lieu. En conséquence, les vues que nous avons précédemment exprimées [1] restent valables.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle divers pays autour du Congo belge s'électrifient de plus en plus et la situation relative des lignes H. T., telle qu'elle existera entre le Haut-Katanga et les Rhodésies se reproduit ailleurs.

Dans cet ordre d'idées, citons l'équipement hydro-électrique aux chutes Owen à la naissance du Nil dans l'Uganda [6].

Cet équipement est sur le point d'être achevé. On pense que fin 1953 les premiers groupes produiront de l'énergie électrique.

La production initiale sera de 90 MW, mais les prévisions portent sur la production de 150 MW. La fig. 2 indique que la ligne à 132 kV de Kampala à Kilembe arrive à la frontière du Congo belge et montre la situation relative de cette ligne par rapport aux localités de Kilo et de Moto au Congo belge, localités de la société Kilo-Moto électriifiée et possédant des lignes H. T. principalement à 70 kV.

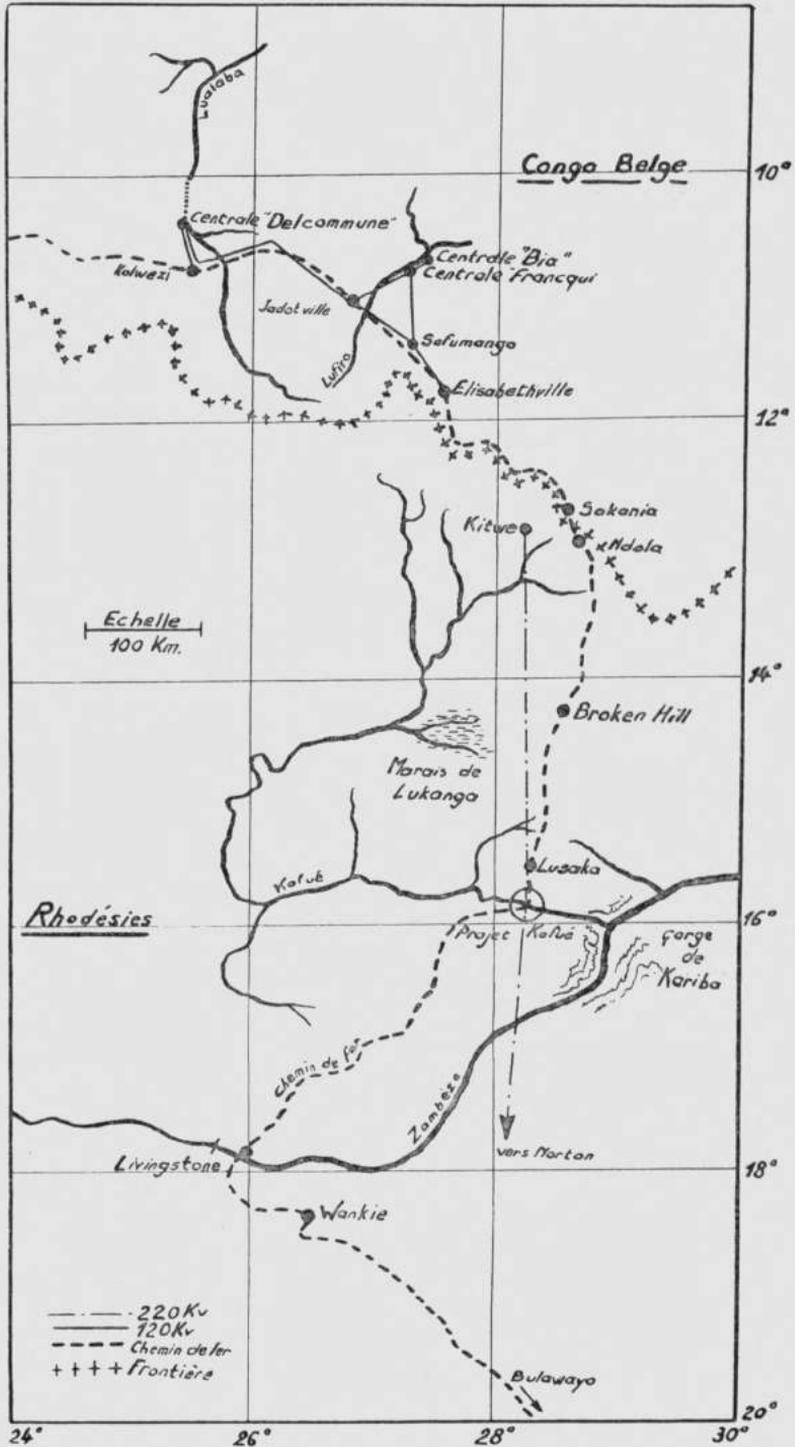


FIG. 1. — Électrification des Rhodésies par l'exécution du projet Kafué. Situation des lignes H. T.

La possibilité d'une interconnexion future entre les lignes de Kilo-Moto et celles de l'Uganda n'est donc pas exclue.



FIG. 2. — Électrification dans l'Uganda. Situation des lignes H. T.

Enfin, citons l'électrification de l'Afrique équatoriale française et l'interconnexion par une liaison d'une capacité de 30 MVA environ entre les centrales alimentant Léopoldville et celle(s) alimentant Brazzaville. Cette interconnexion est sur le point d'être réalisée si elle ne l'est déjà.

Tout cela montre que les lignes de H. T. des différents pays en Afrique et celles du Congo belge pourraient, dans un certain avenir, être interconnectées entre elles.

On réaliserait alors la situation qui existe déjà en Europe occidentale.

Shituru-Jadotville, le 25 mai 1953.

VII. RÉFÉRENCES.

1. G. DE ROSENBAUM. Projet d'équipement hydro-électrique de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud. (*Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.* 1951, pp. 1066-1074).
2. *Electrical Review*, 27th February 1953, p. 489 Kafué Gorge Scheme.
3. Water Power in Rhodesia (*Electrical Review*, 6th February 1953, pp. 303-305).
4. La pénurie du charbon entrave à nouveau la production de cuivre rhodésien (*Essor du Congo*, Élisabethville, 22 avril 1953). Confirmation de cette situation dans les faits divers de l'*Essor du Congo* des 6.5.1953 et 9.5.1953.
5. G. DE ROSENBAUM, Lignes de Transport de Force à Très Haute Tension au Congo belge. (*Mémoire de l'I. R. C. B.*, 1953).
6. Owen Falls-Génération likely to start this year (*Electrical Review*, 13th March 1953, pp. 570-572).

Séance du 24 juillet 1953.

Zitting van 24 Juli 1953.

Séance du 24 juillet 1953.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. *Beelaerts*, directeur.

Sont en outre présents : MM. E.-J. Devroey, G. Gillon, G. Moulaert, M. Van de Putte, membres titulaires ; MM. R. Cambier, E. Comhaire, E. De Backer, M. Legraye, E. Mertens, G. Périer, P. Sporcq, membres associés ; MM. P. Geulette, J. Quets, J. Van der Straeten, membres correspondants.

Excusés : MM. K. Bollengier, F. Campus, C. Camus, A. Gilliard, J. Lamoën, F. Olsen, R. Vanderlinden.

Concours annuel 1953.

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. *M. Legraye* et *P. Sporcq*, la Section décide de décerner le titre de lauréat, avec prix de 10.000 francs, à M. A. *Prigogine*, pour son travail intitulé « Étude du bilan métallurgique d'une usine de traitement pour minerais aurifères ».

Ce travail sera publié dans les mémoires in-8° après remaniements suggérés par l'un des rapporteurs.

Comité secret.

Les membres titulaires réunis en comité secret procèdent à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre correspondant, à savoir :

- a) Membre titulaire : M. *R. Cambier*, membre associé ;

Zitting van 24 Juli 1953.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. *Beelaerts*, directeur.

Zijn insgelijks aanwezing : De HH. E.-J. Devroey, G. Gillon, G. Moulaert, M. Van de Putte, titelvoerende leden ; de HH. R. Cambier, E. Comhaire, E. De Backer, M. Legraye, E. Mertens, G. Périer, P. Sporcq, buitengewone leden ; de HH. P. Geulette, J. Quets, J. Van der Straeten, corresponderende leden.

Verontschuldigd : de HH. K. Bollengier, F. Campus, C. Camus, A. Gilliard, J. Lamoen, F. Olsen, R. Vanderlinden.

Jaarlijkse wedstrijd 1953.

Zich aansluitend bij de besluiten van de verslaggevers, de HH. *M. Legraye* en *P. Sporcq*, besluit de Sectie de titel van laureaat, toe te kennen met een prijs van 10.000 F, aan de H. *A. Prigogine*, voor zijn werk getiteld : « Étude du bilan métallurgique d'une usine de traitement pour minerais aurifères ».

Dit werk zal gepubliceerd worden in de verhandelingsreeks in-8°, na veranderingen ingegeven door één van de verslaggevers.

Geheim Comité.

De titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, gaan over tot de verkiezing van een titelvoerend en een corresponderend lid, te weten :

- b) membre correspondant : M. R. Van Ganse, ingénieur chimiste et ingénieur électricien, chargé de la direction du laboratoire des Travaux publics du Gouvernement général à Léopoldville.

Hommage d'Ouvrages.

Aangeboden Werken.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Technisch-Wetenschappelijk Tijdschrift* (Vlaamse Ingenieursvereniging, Antwerpen, n° 6, Juni 1953).
2. *L'Écho des Mines et de la métallurgie* (Paris, n° 3457, juin 1953).
3. ALM, E., Small Self-excited and Self-compounded Three-phase Generators (Royal Institute of Technology, Stockholm Transactions N° 67, 1953).
4. FOLKE K. G. ODQVIST, Influence of primary creep on stresses in structural Parts (Royal Institute of Technology, Stockholm, Transactions N° 66, 1953).
5. L. V. HAMOS, An X-Ray microanalyzer camera (Royal Institute of Technology, Stockholm, Transactions N° 68, 1953).
6. *Machinery Lloyd*. — European Edition (Machinery, Tools, electrical Trade and Industry, London, Vol. XXV, n° 14 A, 11 July 1953).
7. Rapport du Comité Spécial du Travail Forcé. — Supplément n° 13 aux procès-verbaux officiels de la seizième session du Conseil économique et social (Nations-Unies, Bureau international du Travail, Genève, 1953).
8. *Publications de l'Association des Ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons-A. I. Ms.* (Association des Ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, 2^e fasc., 1953).
9. *Bulletin mensuel du Comité permanent de Coordination des Transports au Congo* (Comité permanent de Coordination des Transports au Congo, Bruxelles, n° 28, 15 juillet 1953).
10. *Bauw*. — Centraal weekblad voor het bouwwezen in Nederland en België (Bouw, Den Haag, n° 27, 4 Juli 1953).

- a) titelvoerend lid : De H. R. *Cambier*, buitengewoon lid ;
- b) corresponderend lid : De H. R. *Van Ganse*, scheikundig ingenieur en ingenieur-elektriker, bestuursgelastigde van het laboratorium der Openbare Werken van het Gouvernement-Generaal te Leopoldstad.

De zitting wordt te 15 u 30 opgeheven.

11. *La Chronique des Mines coloniales* (Bureau d'Études géologiques et minières coloniales, n° 203, mai 1953).

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

La séance est levée à 15 h 30.

M. R. Cornet. — Rapport sur le dossier diplomatique de l'Ubangi et le dossier de Grelle Rogier sur l'Ubangi	842, 843 ; 876-904
M. Th. Heyse. — Rapport sur le dossier : « Expédition Le-maire »... ..	842, 845 ; 905-930
Mgr J. Cuvelier. — Rapport sur le dossier : « Exploration Livingstone-Vangele »	842, 845 ; 931-935
M. Th. Heyse. — Rapport sur le dossier : « Documents ras-semblés par M. Verriest »	842, 845 ; 936-941
M. J. Stengers. — Rapport sur le dossier : « Conventions générales avec les puissances »	844, 845 ; 942-946
M. L. Guebels. — Rapport complémentaire sur le dossier J. Greindl	844, 845 ; 947-961
Hommage d'ouvrages. — Aangeboden werken	844

Section des Sciences naturelles et médicales.
Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.

Séance du 20 juin 1953	962
Zitting van 20 Juni 1953	963
MM. J. Van Riel et R. Allard. — Contribution à l'étude de la dénatalité dans l'Ethnie Mongo	962, 963
M. A. Duren. — Rapport sur le travail de M. M. Vincent : « L'enfant au Ruanda-Urundi »	962, 965
M. J. Rodhain. — Rapport sur le travail de M. R. Devignat : « Sur la peste au lac Albert »	964, 965 ; 970
M. V. Van Straelen. — Présentation d'une étude de MM. A. Focan et J. Fripiat : « Une année d'observation de l'humidité du sol à Yangambi »	964, 965 ; 971-984
Hommage d'ouvrages. — Aangeboden werken	964
Comité secret. — Geheim Comité	969, 965
Séance du 18 juillet 1953	986
Zitting van 18 Juli 1953	987
M. Edm. Polinard. — Observations sur quelques gîtes de cassitérite et de wolfram du Maniema-Kivu (Congo belge)	986, 987 ; 996-1018
M. P. Fourmarier. — Présentation d'un travail de M. H. Damas : « Étude de quelques lacs du Ruanda »	986, 987
M. L. Hauman. — Présentation d'une note de M. P. Duvigneaud : « Les Usnées barbues des forêts claires du Katan-ga »	986, 987 ; 1019-1026

M. E.-J. Devroey. — Présentation de l'étude de M. E. Bernard : « L'évapotranspiration annuelle de la forêt équatoriale congolaise et l'influence de celle-ci sur la pluviosité »	988, 989 ; 1027-1032
Concours annuel 1953. — Jaarlijkse wedstrijd 1953	988, 989
Hommage d'ouvrages. — Aangeboden werken	988, 989
Comité secret. — Geheim Comité	995, 989

**Section des Sciences techniques.
Sectie voor Technische Wetenschappen.**

Séance du 26 juin 1953	1034
Zitting van 26 Juni 1953	1035
M. P. Van Deuren. — L'utilisation des containers dans les ruptures de charge au Congo	1034, 1035 ; 1038-1050
M. R. Vanderlinden. — Le Chantier naval de Léopoldville (1881-1953)	1034, 1035
M. E.-J. Devroey. — Présentation de la note de M. G. De Rosenbaum : « Équipement hydro-électrique des Rhodésies — Projet Kafué »	1034, 1035 ; 1051-1062
Hommage d'ouvrages. — Aangeboden werken	1036
Comité secret. — Geheim Comité	1036, 1037
Séance du 24 juillet 1953	1064
Zitting van 24 Juli 1953	1065
Concours annuel 1953. — Jaarlijkse wedstrijd 1953	1064, 1065
Comité secret. — Geheim Comité	1064, 1066 ; 1065, 1067
Hommage d'ouvrages. — Aangeboden werken	1066